Le Monde

DERNIÈRE ÉDITION
BOURSE

QUARANTE-CINQUIÈME ANNÉE – Nº 13358 – 4,50 F — Fondateur : Hubert Beuve-Méry — Directeur : André Fontaine — SAMEDI 9 JANVIER 1988

M. Raimond à Tunis enfin...

Mieux vaut tard que jamais ! Le Quai d'Orsay vient d'annoncer que M. Jean-Bernard Raimond, se rendra le samedi 9 janvier à Tunis pour prendre contact avec les nouvelles autorités du pays, le président Ben Ali et le premier ministre, M. Hedi Baccouche. Le ministre des affaires étrangères rencontrera aussi, bien entendu, son collègue M. Mahmoud Mestiri, avec lequel il s'était entretenu à Paris, au mois de novembre, au lendemain de la déposition de M. Habib Bourguiba.

Le moins qu'on puisse dire, c'est que ce déplacement est bienvenu. M. Raimond sera en effet le premier responsable français à faire le voyage de Tunis depuis la mise à l'écart du « Combattant suprême ». Sa visite, même si elle ne dure que quelques heures, devrait d'autre part dissiper le malaise créé par le report d'un premier voyage projeté au mois de décembre. L'incident a été expliqué à l'époque par une méchante grippe, mais la maladie était pour l'essentiel diplomatique puisqu'elle visait à éviter une rencontre avec M. Yasser Arafat, à laquelle M. Chirac s'était opposé au tout dernier moment...

Aucune rencontre avec le chef de l'OLP n'est prévue cette fois, et c'est sans doute mieux ainsi : l'arrivée d'une nouvelle équipe au pouvoir à Tunis est un événement suffisamment important pour justifier à lui seul un déplacement. D'autant plus que certains responsables français ont donné l'impression, au moment de la mise à l'écart de M. Bourguiba, de faire la fine bouche devant la formule retenue. Prudence d'autant plus étonnante que les mêmes, quelques mois plus tôt, se lamentaient sur une Tunisie en proie à tous les périls par la faute d'un « président à vie » aussi déclinant qu'obstiné.

On a fini par comprendre, à Paris, que ce manque de chaleur était pour le moins « contreproductif ». D'autant plus que jusqu'à présent le président Ben Ali a fait un parcours sans faute, réussissant notamment à faire baisser la pression qui menaçait de faire exploser le système tunisien.

Cette évolution vers un certain pluralisme doit être encouragée ; elle ne suffira cependant pas à résoudre tous les problèmes d'un pays qui n'a pas été particulièrement gâté par la nature et dont les difficultés économiques, commerciales et financières sont considérables.

La première chose à faire, pour établir un climat de confiance entre les deux pays, est sans doute de mettre un point final au contentieux qui subsiste. A la mi-décembre, le président Ben Ali a fait un geste permettant le règlement du problème des avoirs français bloqués. Reste à en finir avec l'épineuse question de l'indemnisation des logements sociaux abandonnés par les Français à leur départ du pays. Le temps n'est-il pas venu d'en terminer avec ce problème issu de la colonisation ?

Là comme ailleurs, c'est avant tout une affaire de volonté politique. Elle doit exister des deux côtés de la Méditerranée. Il était temps qu'elle commence à se manifester clairement à Paris. M. Raimond va pouvoir déblayer le terrain que M. Baccouche devra parcourir aux côtés de M. Chirac à partir du 15 janvier, au cours de la visite que le premier ministre tunisien doit effectuer en France.

(Lire nos informations page 28.)

La visite à Paris de M. Honecker

M. Mitterrand veut réconcilier la France et « tous les Allemands »

En visite officielle à Paris, M. Erich Honecker a rencontré, le vendredi 8 janvier, M. Jacques Chirac. Jeudi soir, M. Mitterrand avait exprimé devant le numéro un est-allemand la volonté de la France d'une réconciliation « avec tous les Allemands ». Avant de quitter Paris samedi, M. Honecker devait recevoir MM. Raymond Barre, Lionel Jospin et Georges Marchais.

Le moins qu'on puisse dire est que la première visite en France d'un chef de l'Etat est-allemand se caractérise davantage par la «*franchise*» – selon l'expression diplomatique bien connue – que par la chaleur. D'entrée de jeu, Français et Est-Allemands ont tenu à rappeler leurs positions, qui sont loin de coïncider, sur les questions de désarmement, alors que le président Mitterrand consacrait une grande partie de l'allocution qu'il a prononcée au cours du dîner offert en l'honneur de son hôte à une défense rigoureuse des libertés.

L'arrivée du numéro un est-allemand à Paris avait été précédée d'une relance par les dirigeants est-allemands de l'idée d'un désarmement nucléaire en Europe qui affecterait non plus seulement, comme convenu au sommet de Washington, les armes à portée intermédiaire mais également celles à courte portée. Cette relance visait donc implicitement les armes détenues par les forces de l'alliance Atlantique et du pacte de Varsovie sur le théâtre européen mais aussi la force de frappe française.

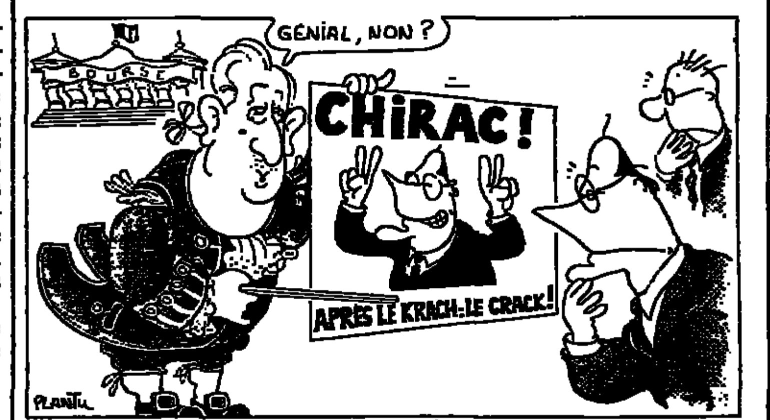
HENRI DE BRESSON.

(Lire la suite page 4.)

Cohabitation et élection présidentielle

Face à M. Barre, M. Chirac accélère sa campagne et vante son bilan

M. Chirac a réuni les membres RPR du gouvernement, le jeudi 7 janvier, à l'Hôtel Matignon, pour organiser sa campagne dans les régions. Le premier ministre, soucieux de ne pas laisser le terrain libre à M. Barre et de mobiliser ses partisans, accélère le programme qu'il s'était initialement fixé et a décidé de valoriser le bilan de son gouvernement.



Lire page 7 l'article de PATRICK JARREAU

Les propositions des « sages » sur le code de la nationalité

Français de naissance et Français d'adhésion

Remis au premier ministre le jeudi 7 janvier, le rapport de la commission de la nationalité préconise de faciliter l'accession à la citoyenneté de certains jeunes étrangers, dès seize ans, mais en exigeant d'eux une adhésion individuelle. Aucune condamnation pénale ne sera opposable jusqu'à leur majorité.

Les « sages » souhaitent, d'autre part, que les procédures de naturalisation soient plus rapides et plus transparentes, tout en suggérant d'allonger (de six mois à un an) le délai d'obtention de la nationalité par mariage. Enfin, les beurs franco-algériens devraient faire leur service militaire en France, mais la binationalité n'est pas contestée.

par Robert Solé

Deux gros volumes, faisant au total plus de mille deux cents pages... Les auteurs du rapport sur la nationalité, intitulé «*Etre Français, aujourd'hui et demain*», n'ont pas lésiné sur le papier. Mais on aurait mauvaise grâce à le leur reprocher : ils ont publié un document passionnant dont la plus grande partie est d'ailleurs occupée par le texte intégral de leurs auditions publiques.

Les réflexions et les propositions de la commission ne sont pas moins intéressantes. Pour la première fois, ce débat, marqué par tant de démagogie et de slogans, est traité à fond. On n'est pas obligé de partager toutes les conclusions des «sages», mais il faut savoir qu'à l'avenir le législateur ne pourra pas ignorer ce document de référence.

Malgré leur diversité, les seize membres de la commission étaient presque contraints de s'entendre. En cas de désaccord à leur niveau, pouvait-on espérer un consensus national sur une question aussi grave qui touche aux *fondements mêmes de la société* française ? Les seize «sages» se sont entendus au-delà de toute espérance.

A elle seule, la «conversion» du professeur Pierre Chaunu, qui passait pour le plus «dur» des «durs» il y a sept mois encore, est spectaculaire. Les membres de la commission ne se sont divisés que sur un point qui a exigé un vote : les *empêchements en matière* pénale pour obtenir la nationalité française.

Six mois de travaux, marqués par trente-sept séances de travail, plusieurs visites sur le terrain et l'audition de nombreux experts, ont persuadé les «sages» d'une évidence : le code de la nationalité en vigueur depuis le 1er janvier 1973 n'est plus adapté à la situation de la France. Ce texte touffu est né, en effet, de lois successives qui, depuis de code civil de 1804, se sont davantage complétées que remplacées.

(Lire la suite page 8.)

Lire page 8

Un entretien avec M. Marceau Long, président de la commission.

L'analyse des conclusions.

Les insuffisances des expertises médico-légales

Affaire Boulin : suspicion sur un suicide

Depuis la découverte, le 30 octobre 1979, dans la forêt de Rambouillet, du corps de Robert Boulin, alors ministre du travail et de la participation, l'incertitude est demeurée sur les causes de cette mort. Si l'enquête officielle a conclu à un suicide, la famille croit à un homicide volontaire, et l'Express *du 8 janvier affirme que le ministre* «a été suicidé». *L'enquête que nous publions ci-dessous fait apparaître que l'expertise médico-légale fut entachée de telles négligences et anomalies que les causes du décès de Robert Boulin risquent de ne jamais être connues.*

«Simple» suicide ou assassinat *maquillé* – non sans succès – en suicide ? Maintes fois posée depuis la mort de Robert Boulin et surtout depuis 1983, la question risque fort de ne jamais trouver de réponse définitive. Une situation qui tient pour une bonne part aux négligences, voire aux fautes graves, qui, selon plusieurs spécialistes de médecine légale, caractérisent la partie médico-légale de cette affaire.

La première autopsie du cadavre fut pratiquée à l'Institut médico-légal de Paris dans les premières heures de l'après-midi du mardi 30 octobre 1979. Le même jour, vers 8 h 30 – heure officielle, – le corps du ministre Robert Boulin avait été retrouvé, à 4 ou 5 mètres de la berge, dans l'étang du Rompu, l'un des étangs de la forêt de Rambouillet. Un examen radiologique fut pratiqué à l'Institut médico-légal par le docteur Francis Kannapell. Celui-ci concluait : l'examen radioscopique du cadavre en entier sous contrôle télévisé n'a montré la présence d'aucun projectile. Le docteur Kannapell ajoutait que des radiographies du crâne, des poumons et de l'abdomen avaient été pratiquées. Sans résultat.

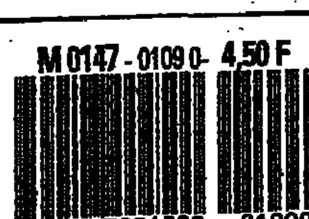
L'autopsie fut ensuite pratiquée par les docteurs J. Bailly et A. Deponge. «*Une autopsie fort peu ordinaire*», confient aujourd'hui plusieurs de leurs confrères. Les deux médecins légistes indiquent ainsi «*ne pas avoir effectué d'incisions musculaires*» sur le cadavre de Robert Boulin, une pratique pourtant systématique dans ce type de situation. Ils précisaient par ailleurs : «*L'examen du crâne n'a pas été effectuée sur directives de M. le procureur de la République.*» «*Une décision tout à fait incompréhensible*», estime-t-on aujourd'hui dans les milieux de la médecine légale.

Concernant l'hypothèse d'une mort par noyade, les deux spécialistes écrivaient : «*Le poumon droit pèse 640 grammes, le poumon gauche 490 grammes. Ils sont le siège d'un œdème hydro-aérique diffus.* [...]» Selon les docteurs Bailly et Deponge, cet œdème du tissu pulmonaire «*est habituellement observé dans les asphyxies par submersion*», une observation qui plaidait, selon eux, en faveur d'une noyade par submersion d'autant que l'estomac contenait «*un liquide clair paraissant être de l'eau*».

JEAN-YVES NAU.

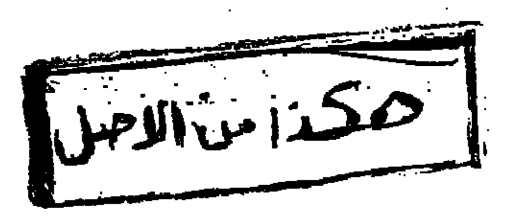
(Lire la suite page 9.)

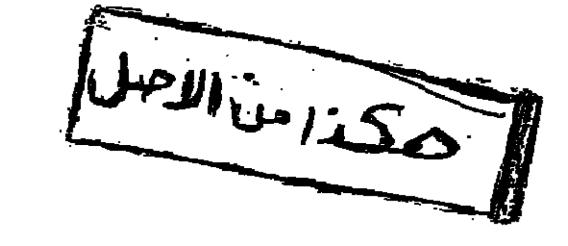
M 0147 - 0109 0- 4,50 F



3790147004500 01090

A L'ÉTRANGER : Algérie, 3 DA ; Maroc, 4,50 dir. ; Tunisie, 600 m. ; Allemagne, 2 DM ; Autriche, 18 sch. ; Belgique, 30 fr. ; Canada, 1,75 $; Côte-d'Ivoire, 315 F CFA ; Danemark, 10 kr. ; Espagne, 155 pes. ; G.-B., 60 p. ; Grèce, 150 dr. ; Irlande, 80 p. ; Italie, 1 700 L. ; Libye, 0,400 DL ; Luxembourg, 30 f. ; Norvège, 12 kr. ; Pays-Bas, 2,25 fl. ; Portugal, 130 esc. ; Sénégal, 335 F CFA ; Suède, 12,50 cs. ; Suisse, 1,60 f. ; USA, 1,50 $; USA (West Coast), 1,75 $.





Etranger

Le mouvement de solidarité avec les réfugiés iraniens expulsés

Les gestes sans équivoque de M. et Mme Mitterrand

M. Charles Pasqua aurait-il sous-estimé la combativité des Moudjahidines du peuple lorsqu'il prit la décision, début décembre, d'expulser au Gabon quatorze des membres ou sympathisants de cette organisation d'opposition iranienne ? La façon expéditive dont il mena l'opération *commença par soulever un tollé* général à l'étranger, où l'on vit immédiatement dans cette mesure l'un des termes du marché passé entre Paris et Téhéran en vue de la libération *des otages français.*

Ce fut ensuite au tour du Haut Commissariat des Nations unies aux réfugiés (HCR) de s'émouvoir des entorses faites aux règles internationales et de rappeler la France à ses devoirs, la plupart des expulsés bénéficiant du statut de réfugié politique. Puis vint la constance des opposants iraniens à poursuivre une grève de la faim qui dure maintenant depuis plus de trente jours et a entraîné plusieurs hospitalisations.

Cette affaire est aujourd'hui en passe de provoquer des accrocs dans la cohabitation, au lendemain de vœux *présidentiels* et *gouvernementaux* qui se voulaient pourtant franchement cohabitationnistes. Jeudi 7 janvier, l'Elysée a en effet apporté un soutien sans équivoque aux réfugiés iraniens, qui réclament à cor et à cri le retour en France de leurs camarades exilés à Libreville par M. Pasqua. M. Mitterrand a reçu le haut commissaire aux réfugiés, M. Jean-Pierre Hocké, auquel il a apporté son « *plein soutien* » et qu'il a encouragé à poursuivre son action.

Dans le même temps, l'épouse du chef de l'Etat recevait longuement les familles des réfugiés iraniens expulsés. « *Bouleversée par les témoignages de ces mères et de ces enfants* », Mme Mitterrand décidait alors de se rendre sur les lieux mêmes où les opposants à l'imam Khomeiny font *la grève de la faim.* Elle agissait en tant que présidente de l'association France-Libertés.

Islamisme pur et dur

Si le ministre de l'intérieur comptait *sur le temps pour éroder* la volonté des opposants iraniens et évacuer ainsi le problème, c'était ignorer la détermination habituelle des Moudjahidines. Une organisation qui *bénéficie* de deux atouts majeurs : d'une part, une forte implantation dans la plupart des pays occidentaux de militants étroitement encadrés, prompts à sensibiliser et à mobiliser parlementaires et autres personnalités politiques pour les muer en groupes de pression ; d'autre part, une expérience du combat militaire et politique vieille de plus de vingt ans, qui a permis de forger un instrument dont l'efficacité repose sur une discipline de fer.

Les encarts *publicitaires* et motions de soutien signées par des dizaines de parlementaires européens et américains – la dernière en date de ces motions comporte trois cent dix noms – sont là pour attester la force de mobilisation des Moudjahidines. M. Pasqua lui-même a signé en juillet 1985, alors qu'il siégeait au Sénat, un texte de soutien à l'organisation de M. Massoud Radjavi avant de mettre en cause son caractère démocratique et d'en *expulser* des membres *manu militari.*

Solidement structurée, l'organisation des Moudjahidines du peuple, qui se réclame d'un islamisme pur et dur teinté de marxisme, a une longue expérience de la lutte armée, aussi bien sous le régime du chah que sous celui de l'imam Khomeiny. Objet d'une répression impitoyable, le mouvement a passé le plus clair de son existence dans la clandestinité, réussissant à survivre malgré la *perte de milliers de militants.* Il a, de son côté, porté des coups sévères au régime, n'hésitant pas à recourir aux attentats. Nombreux sont les militants réfugiés en Europe qui ont eu *l'occasion de s'aguerrir et de* s'endurcir dans les affrontements contre les gardiens de la révolution ainsi que dans les prisons islamiques.

Le chef des Moudjahidines, *M. Radjavi, pour sa part, a été* condamné à mort sous le chah avant de voir sa peine commuée en détention à vie et d'être libéré à la veille de la révolution. Depuis son départ *en exil pour la France en 1981* – avec l'ex-président Bani Sadr, dont il fut un temps le gendre et l'allié politique, – certains ont pu lui reprocher d'avoir développé au sein *de son organisation un culte certain* pour sa propre personne.

Maintenant réfugié à Bagdad, où il a établi son quartier général, M. Radjavi dispose d'une force militaire – l'Armée de *libération* nationale de l'Iran – qui revendique régulièrement des opérations sur le *front* contre les troupes iraniennes. Cette activité aux côtés des forces irakiennes a d'ailleurs valu aux Moudjahidines une hostilité croissante de la part des autres mouve*ments* d'opposition au *régime* de Téhéran.

YVES HELLER.

Le sort des otages d'Abou Nidal

M. Bitterlin : les deux petites filles françaises seront libérées avant la fin janvier

M. Lucien Bitterlin, président de l'Association de solidarité franco-arabe (ASFA), est rentré jeudi 7 janvier de Tripoli avec l'assurance que les deux petites Françaises pri*sonnières de l'organisation terroriste* palestinienne Fatah-Conseil révolutionnaire d'Abou Nidal seraient relâchées avant le 31 janvier. M. Bitterlin, qui agit, souligne-t-il, « *sans mandat officiel* » des autorités françaises, pour faciliter la libération de Marie-Laure, six ans, et de sa sœur Virgnine, âgée de quatre ans, « *informera* » le ministère des affaires étrangères de la teneur de ses entretiens avec les membres du groupe Abou Nidal qu'il a rencontrés lors de ses séjours à Beyrouth, puis en Libye.

Reste, a *indiqué M. Bitterlin,* à organiser les modalités pratiques de la libération des deux petites filles, selon un « *processus de transfert* » garantissant « *sécurité et discrétion* » au groupe Abou Nidal. Cette libération pourrait éventuellement se faire par l'intermédiaire de la Croix-Rouge. Pour le président de l'ASFA, qui ne se veut « *ni le porte-parole ni le faire-valoir du Fatah-CR* », Marie-Laure et Virginie sont « *sans aucun doute au Liban* ». Elles ont été enlevées début novembre en même temps que six autres personnes, leur mère, Mme Jacqueline Valente, et une famille belge qui formaient l'équipage d'un bateau de plaisance – le *Silco* – détourné en Méditerranée par un *commando du groupe* Abou Nidal.

Si les deux petites Françaises doivent être relâchées sans contrepartie, le sort des six autres prisonniers du Fatah-CR reste incertain. Le groupe Abou Nidal « *les considère toujours comme suspects d'espionnage au profit d'Israël* », a déclaré *M. Bitterlin à son retour de Tripoli.* Leurs ravisseurs leur avaient attribué, dans un premier temps, la nationalité israélienne, ce qu'ont formellement démenti les familles des *détenus, de même que les autorités* françaises, belges et israéliennes.

Le détournement du *Silco*, estime-t-on de sources françaises, pourrait n'être en fait que le résultat d'une erreur de la part des hommes d'Abou Nidal, et le principal obstacle à la libération des détenus tien*drait essentiellement* à la *nécessité* pour les ravisseurs de ne pas perdre la face, de même qu'à la difficulté de trouver un pays arabe disposé à servir d'intermédiaire sans donner l'*impression d'être complice* du groupe terroriste.

Y. H.

LIBAN

L'affaire de l'hélicoptère détourné par un druze provoque une avalanche de contrecoups

BEYROUTH
de notre correspondant

La « *guerre de l'hélicoptère* » aura-t-elle lieu ? Probablement pas, bien que les efforts pour dénouer l'imbroglio sur lequel s'est ouverte l'année au *Liban* – à *la suite* du détournement par un militaire druze d'un appareil de l'armée – soient *actuellement dans l'impasse.* Mais la situation s'est dégradée au point que les quelques signes de détente apparus en fin d'année se sont envolés et qu'on en est soudain revenu à un blocage *total* des institutions.

Les Libanais ont pu s'apercevoir à cette occasion que le moindre incident *déclenchait maintenant* une avalanche de contrecoups, dans des domaines en principe complètement *étrangers au cœur du problème* : le cours des devises a bondi de 10 % en une journée, une nouvelle pénurie d'essence *s'annonce* et la distribution de l'électricité ne se porte pas mieux...

Plus d'une semaine, donc, après le détournement de l'hélicoptère – « *un coup de Jarnac pour accentuer le démantèlement de l'armée* », selon la thèse du camp chrétien et du commandement, « *un incident démesurément grossi* », à en croire le camp musulman où, toutefois, les attitudes sont d'autant moins homo*gènes que cellede la Syrie* est loin d'être claire, – chacune des parties en présence campe sur ses positions.

Blocus et contre-blocus

L'état-major, légaliste et établi *dans le réduit chrétien, exige* le retour avant toute chose de l'hélicoptère à sa base de départ, Adma, *près de Jounieh.* Le PSP (druze) de M. Joumblatt pose, pour sa part, tout le problème de la refonte de l'armée et, comme condition préalable, la levée du blocus maritime frappant « *sa* » côte : 12 kilomètres du littoral situés immédiatement au sud de Beyrouth-Ouest et où se trou*vent les deux ports qu'il exploite.* En même temps qu'elle proclamait sa détermination de récupérer l'hélicoptère détourné « *par tous les moyens* », ce qui, en pratique, ne signifie pas grand-chose, l'armée a en effet imposé un blocus de la « *fenêtre* » maritime du territoire druze. Un cargo grec, l'*Amarthia*, qui sortait du port druze de Jiyeh, a ainsi été arraisonné par la marine *libanaise et se trouve depuis lors bloqué.*

Le PSP a riposté en annonçant un contre-blocus du littoral chrétien allant de Beyrouth-Est à Madfoun. Mais il ne possède pas de marine et, s'il veut l'appliquer, ne peut recourir qu'à... un bombardement. On a cru que l'on y était, mercredi, lorsque l'attaché commercial soviétique est venu au port de Beyrouth donner l'ordre à deux cargos battant pavillon de *l'URSS*, en pleine opération de déchargement, d'appareiller aussitôt. Dans le petit monde portuaire, ce fut *la* panique : « *Joumblatt a averti ses amis soviétiques qu'il allait commencer à bombarder.* » Les deux cargos sont sortis du port et rien ne s'est passé.

Les médiateurs s'activent pour trouver une solution. Les leaders sunnites prêchent la modération. A l'exception du Hezbollah qui *s'est* déclaré prêt à combattre l'armée aux côtés du PSP, les chiites ont adopté une attitude nuancée, malgré d'acerbes critiques à l'adresse du *commandement auquel, tout comme* les sunnites d'ailleurs, ils reprochent sa passivité dans l'enquête sur l'assassinat du chef du gouvernement Rachid Karamé.

LUCIEN GEORGE.

ÉGYPTE

Vive polémique sur la liberté d'expression entre la presse étatique et les journaux d'opposition

LE CAIRE
de notre correspondant

Une vive polémique oppose depuis quelques jours en Egypte *la presse d'opposition et les journaux* appartenant à l'Etat sur les questions de la liberté d'expression *et de la déontologie.* Attaques et contre-attaques ont commencé à la suite de la décision, adoptée samedi 2 janvier par les conseils d'administration *de la presse étatique, interdisant* à ses journalistes de travailler, à partir du 15 janvier, pour la presse d'opposition.

Lundi 4 janvier, les chefs des quatre partis égyptiens d'opposition condamnaient la mesure, qualifiée d'« *atteinte à la liberté d'expression* ». Ils décidaient, dans un communiqué commun, de suspendre la publication de *leurs journaux hebdomadaires* à partir du lundi 11 janvier, en signe de protestation. Le syndicat des journalistes, saisi de l'affaire, a estimé que le délai accordé *à la presse d'opposition* « *pour se tenir sur ses propres pieds* » devrait être prolongé *jusqu'à la fin de 1988.*

Les interprétations sur les motivations de cette mesure *sont naturellement divergentes* selon la mosquée d'où chante le muezzin. Selon les responsables de la presse officieuse, les journalistes travaillant pour leurs *journaux en même temps que* pour la presse d'opposition « *mangent à deux râteliers* ». Ils *reçoivent* leur salaire principal des journaux étatiques alors *qu'ils fournissent la plus clair de* leur travail à la presse d'opposition.

Les journalistes concernés voient les choses autrement. Pour les jeunes, travailler aussi pour *la* presse d'opposition est non seulement une manière d'augmenter un salaire jugé mai*gre, mais aussi l'occasion* d'acquérir de l'expérience. Pour les journalistes plus célèbres, la presse d'opposition constitue une tribune leur permettant de publier des opinions et des articles qui seraient rejetés par leur propre journal.

La presse d'opposition estime que la *mesure* annoncée la privera non seulement des grandes signatures, mais aussi de tout ce qui fait la colonne vertébrale d'un journal : les jeunes reporters, les *techniciens et* les ouvriers.

Selon des responsables de l'opposition, cette mesure a été dictée par le gouvernement, en réaction à la suite de la campagne menée contre le ministre de *l'intérieur. Ce dernier, rappelle-t-on,* avait eu un violent accrochage verbal avec les journalistes *le mois dernier. Quelque deux* cents journalistes, appartenant pour la plupart à la presse d'opposition, avaient alors organisé un sit-in de protestation.

ALEXANDRE BUCCIANTI.

Le Monde

7, RUE DES ITALIENS,
75427 PARIS CEDEX 09
Télex MONDPAR 650572 F
Télécopieur : (1) 45-23-06-81
Tél. : (1) 42-47-97-27

Edité par la S.A.R.L. *le Monde*

Gérant :
André Fontaine,
directeur de la publication

Anciens directeurs :
Hubert Beuve-Méry (1944-1969)
Jacques Fauvet (1969-1982)
André Laurens (1982-1985)

Durée de la société :
cent ans à compter
du 10 décembre 1944.

Capital social :
620 000 F

Principaux associés de la société :
Société civile
« Les Rédacteurs du *Monde* »,
Société anonyme
des lecteurs du *Monde*,
Le Monde-Entreprises,
MM. André Fontaine, *gérant*,
et Hubert Beuve-Méry, *fondateur*.

Administrateur général :
Bernard Wouts.

Rédacteur en chef :
Daniel Vernet.

Corédacteur en chef :
Claude Sales.

Le Monde
PUBLICITE
S.A.

5, rue de Monttessuy, 75007 PARIS
Tél. : (1) 45-55-91-82 ou 45-55-91-71
Télex MONDPUB 206 136 F

ABONNEMENTS
BP 507 09
75422 PARIS CEDEX 09
Tél. : (1) 42-47-98-72

	3 mois	6 mois	9 mois	12 mois
FRANCE	354 F	672 F	954 F	1 200 F
TOUS PAYS ÉTRANGERS PAR VOIE NORMALE	687 F	1 337 F	1 952 F	2 530 F
ÉTRANGER (par messageries)				
I. – BELGIQUE-LUXEMBOURG PAYS-BAS	399 F	762 F	1 089 F	1 380 F
II. – SUISSE, TUNISIE	504 F	972 F	1 404 F	1 800 F

Par voie aérienne : tarif sur demande.

Changements d'adresse définitifs ou provisoires : nos abonnés sont invités à formuler leur demande deux semaines avant leur départ. Joindre la dernière bande d'envoi à toute correspondance.

Veuillez avoir l'obligeance d'écrire tous les noms propres en capitales d'imprimerie.

Le Monde
TÉLÉMATIQUE
Composez 36-15 - Tapez *LEMONDE*


Imprimerie du « Monde » 7, r. des Italiens PARIS-IXe



Reproduction interdite de tous articles sauf accord avec l'administration

Commission paritaire des journaux et publications, n° 57437
ISSN : 0395 - 2037

ABONNEMENTS PAR MINITEL
36-15 – Tapez LEMONDE, code d'accès ABO
365 jours par an. 24 heures sur 24

Diplomatie

Après l'attribution à la France d'une concession dans le Pacifique

L'exploitation des nodules métalliques des fonds marins n'est pas pour demain

La commission préparatoire de l'Autorité internationale des fonds marins et du Tribunal du droit de la mer a accepté, le 17 décembre 1987, la démarche *en vue de l'enregistrement* d'une demande de concession pour l'exploitation des nodules polymétalliques présentée par *la* France. M. Jean-Bernard Raimond, ministre des affaires étrangères, en a informé le conseil des ministres du 6 janvier (*le Monde* du 8 janvier).

Désormais la France, déjà recon*nue par les cent cinquante-neuf* signataires de la Convention du droit de la mer adoptée à New-York, le 30 avril 1982, comme « *investisseur pionnier du premier groupe* » (1), dispose donc, dans une zone du Pacifique couvrant *75 000 kilomètres carrés, de droits* exclusifs d'exploration et, éventuellement, d'exploitation des nodules polymétalliques présents sur le fond de l'océan.

Cette situation est le *résultat* d'années de négociations, car les concessions sous-marines demandées par la France, le Japon, l'URSS et les consortiums internationaux se recouvraient en partie. En 1984, un premier accord a été conclu entre le Japon, la France *et les consortiums* internationaux. Ont suivi, en 1985, un deuxième accord entre le Japon, la France et l'URSS, puis, en août 1987, un troisième accord entre les consortiums et l'URSS. Dans le même temps, les Etats-Unis se *dotaient* d'une législation nationale autorisant le gouvernement fédéral à attribuer des concessions aux sociétés de droit américain, à la grande fureur du groupe des « 77 » (les quelque cent trente-cinq pays *en voie de développement*).

Tout cela ne signifie nullement que la pêche aux nodules va commencer dans un avenir prévisible. A l'origine, les nodules polymétalliques des fonds marins avaient donné naissance à un véritable mythe : il y avait sous la mer un formidable Eldorado, un pactole inépuisable, dans lequel l'humanité trouverait les *ressources minérales* dont elle a besoin et qu'on avait peur de ne plus trouver sur la terre ferme ou dans des pays politiquement stables.

Un investissement de 10 à 15 milliards de francs

Certes, les *nodules* polymétalliques existent en quantités énormes sur les fonds de tous les océans. Mais seuls sont « bons » ceux dans lesquels le nickel, le cuivre et le cobalt additionnés *représentent* au moins 2,6 % de leur poids sec. Or, au *fil* de l'exploration des fonds marins, on a compris que ceux-ci ont une topographie tourmentée, que la densité et la composition des nodules sont très irrégulières ; puis on a *réfléchi aux techniques permettant* de ramasser sous 4 500 à *5 500* mètres d'eau, de remonter en surface et de traiter 3 ou 4 millions de tonnes de nodules par an, pendant dix ou vingt ans. Le tout – sauf le traitement – en plein océan, à 2000 ou 3000 kilomètres des côtes les plus proches... On en a conclu que les investissements seraient nécessairement énormes : de l'ordre de 10 à 15 milliards de francs au moins.

La Convention du droit de la mer a prévu toute une organisation pour gérer les ressources minérales des grands fonds marins, proclamés « *patrimoine commun de l'humanité* » en 1970. Une autorité réunira tous les pays parties à la Convention *et agira* comme le propriétaire de la zone, c'est-à-dire de tous les grands fonds marins situés au-delà des juridictions nationales. Elle sera assistée d'un conseil de trente-six membres, *qui réglementera, taxera et administrera* la zone pour les concessions de laquelle seront payées des redevances. L'exploitation directe des concessions attribuées à l'autorité (2) sera confiée à l'*entreprise*. Les différends seront réglés par le *Tribunal de la mer*...

Cette organisation lourde et coûteuse sera mise en place lorsque la Convention entrera en vigueur, c'est-à-dire lorsque celle-ci aura été *ratifiée* par soixante pays. *Comme* dans toute administration relevant des Nations unies, les dépenses et charges seront réparties entre les pays membres, selon un barème fondé, notamment, sur le PNB de chacun. Les Etats-Unis en ont ainsi à leur charge 25 %, l'URSS 11,1 %, le Japon, 9,58 %, l'Allemagne fédé*rale* 8,31 %, la *France* 6,26 %, *la* Grande-Bretagne 4,1 %, l'Italie 3,45 %, le Canada 3,28 %. Les cent cinquante et un autres membres des Nations unies se partagent les 28,50 % des charges restantes.

Or, d'une part, les Etats-Unis, l'Allemagne *fédérale* et *la* Grande-Bretagne n'ont pas signé la Convention, et les Etats-Unis au moins refusent déjà de participer aux dépenses du régime transitoire actuel pendant lequel la commission préparatoire est le seul organe existant. D'autre part, la Convention a été ratifiée à ce jour par trente-cinq pays, qui contribuent à eux tous pour moins de 2,80 % aux frais des Nations unies...

Cependant, même si elle n'est pas encore entrée en vigueur, la Conven*tion est déjà entrée en grande partie* dans les faits et les coutumes de la mer : largeur de 12 milles nautiques (22,22 kilomètres) des eaux territoriales, zones économiques exclusives *s'étendant jusqu'à 200 milles* (370,4 kilomètres) des côtes, partage des plateaux continentaux entre les pays riverains, etc.

YVONNE REBEYROL.

(1) L'Inde, le Japon et l'URSS ont le même titre d'investisseur pionnier du premier groupe ; les Etats-Unis, l'Allemagne fédérale et la Grande-Bretagne, qui n'ont pas signé la Convention, ne peuvent prétendre à ce titre. Pourtant, des groupes industriels américains sont leaders de quatre consortiums internationaux réunissant des sociétés néerlandaises, canadiennes, japonaises et belges ; ils ont travaillé ou travaillent encore au ralenti sur les nodules *polymétalliques*. D'autres pays industrialisés, comme le Canada ou l'Italie, *pourront* demander bientôt des concessions à titre d'*investisseur pionnier du second* groupe.

(2) Les concessions demandées par des pays (investisseurs pionniers pour le moment) sont partagées en deux : une partie est attribuée au demandeur, l'autre à l'Autorité, qui, à son profit exclusif, la fera exploiter directement par l'entreprise ou indirectement par un opérateur choisi par elle.



Proche-Orient

L'agitation dans les territoires occupés et les réactions internationales

• Nouveaux et violents affrontements à Gaza
• M. Shamir refuse de recevoir le secrétaire général adjoint de l'ONU

Huit Palestiniens ont été blessés par balles, dont deux très grièvement, lors d'affrontements qui se sont produits tard dans la soirée du jeudi 7 janvier, à Gaza, dans les camps de réfugiés de Muazi et de Nusseirat. Les heurts ont mis les forces de sécurité aux prises avec plusieurs centaines de manifestants qui lançaient des pierres. L'armée a démenti qu'un Palestinien ait été tué dans ces incidents comme on l'a annoncé de source palestinienne.

En Cisjordanie, le sénateur américain John Chafee (Rhode-Island) a été accueilli à coups de pierres et par des jets de bouteilles par les résidents du camp de Kalandia, près de Jérusalem, qu'il entendait visiter avec des membres de l'UNRWA. Sous le déluge de projectiles, le sénateur Chafee a dû rebrousser chemin.

Alors qu'une grève des commerçants se poursuivait çà et là dans la région de Ramallah, tous les commerces ont fermé jeudi dans la rue principale de Jérusalem-Est, où s'est déroulée une manifestation de jeunes gens, dispersée par la police en fin de matinée. Des renforts de police exceptionnels étaient mobilisés vendredi matin autour de la vieille ville pour la prière hebdomadaire des musulmans.

Le mouvement de protestation dure maintenant depuis près d'un mois, et cela fait bientôt deux semaines que les autorités annoncent chaque jour le retour au calme. Elles ont indiqué jeudi que dix Palestiniens, parmi les centaines de personnes arrêtées, venaient d'être condamnés à des peines de détention administrative.

Le premier ministre, M. Shamir, a d'autre part déclaré qu'il refuserait catégoriquement de recevoir l'envoyé spécial de l'ONU, M. Marrack Goulding, secrétaire général adjoint, venu enquêter sur la situation. Cependant, des personnalités palestiniennes ont annoncé le lancement d'une campagne de désobéissance civile non violente qu'ils ont présentée comme le *« début d'une longue marche »*.

Le désarroi de l'intelligentsia palestinienne

JÉRUSALEM
de notre correspondant

On s'en doutait un peu, les temps sont durs pour les *« pragmatiques »*, ceux qui, dans les deux camps, – israélien et palestinien – préfèrent le compromis à la fidélité au dogme et à la logique de l'affrontement. Ils paraissent aujourd'hui plus marginalisés que jamais, impuissants à donner une traduction politique à ces trois semaines de violences en Cisjordanie et à Gaza. Comme s'il était de plus en plus difficile d'apporter une réponse à la question du jour : comment sortir du combat de rue et de la répression ? La journée du jeudi 7 janvier en a fourni l'illustration, alors que se poursuivaient çà et là des incidents sporadiques.

Trois semaines après le début du mouvement de protestation dans les territoires occupés, le camp nationaliste modéré, côté palestinien, voulait donner une tournure plus politique à l'explosion de colère. Le rédacteur en chef du quotidien arabe de Jérusalem-Est *Al Fajr*, M. Hanna Siniora, un partisan déclaré de l'OLP, proposait de lancer une grande campagne de désobéissance civique non violente.

Pour s'opposer aux mesures de bannissement qu'entend prendre le gouvernement et l'inciter à la négociation avec les Palestiniens, il s'agissait de rendre l'occupation coûteuse à l'occupant. On boycotterait le fisc et les produits israéliens qui inondent la Cisjordanie et Gaza ; les quelque cent vingt mille Palestiniens qui s'en vont chaque jour travailler en Israël commenceraient, dans la mesure du possible, à chercher un emploi de remplacement dans les territoires mêmes. Bref, Israël allait enfin éprouver que l'occupation a un prix ; qu'elle peut être un processus douloureux, au moins à ce niveau-là.

Il a fallu en rabattre, sans même qu'il ait été besoin de s'interroger sur le caractère quelque peu utopique de la proposition. Après vingt ans d'occupation, l'économie des territoires est intimement liée à celle d'Israël, et ce lien d'extrême dépendance n'est pas si facile à entamer. Mais la remise en cause est apparemment venue d'une considération plus simple. Si sincères que soient les nationalistes de la trempe de M. Siniora, il est douteux que leur mot d'ordre puisse trouver un large écho auprès de la nouvelle génération des Palestiniens qui vient d'affronter l'armée dans la rue.



Réajustement tactique

Aussi M. Siniora et ses amis ont-ils reporté la conférence de presse qui devait être réunie jeudi pour annoncer le lancement de cette campagne. Motif avancé par le rédacteur en chef d'*Al Fajr* : les autorités avaient interdit à certaines des personnalités palestiniennes des territoires de se rendre à cette conférence. D'autres sources avançaient cependant une raison plus politique. M. Siniora et ses amis auraient compris que leur initiative avait, pour le moment au moins, peu de chance d'être largement suivie. Ils se sont repliés sur un objectif moins ambitieux et plus que symbolique. *« Dans une première étape »*, on se contentera d'appeler à un boycottage des tabacs israéliens (dont les fabricants sont d'ailleurs en grève). Quitte à donner par la suite plus d'ampleur au mouvement...

Ce *« réajustement »* tactique est révélateur d'une incontestable coupure existant entre les personnalités nationalistes reconnues des territoires, notables souvent proches de l'OLP, et cette population adolescente qui affronte l'armée à coups de pierres. Entre ces journalistes, médecins et avocats et les jeunes des camps qui donnèrent le ton de cette révolte, il n'y a pas ou peu de ponts.

L'intelligentsia palestinienne, celle qui exerce, en principe, une manière de *leadership* politique dans les territoires (quand elle n'est pas mise en prison), celle qui fréquente les journalistes, celle qui, sur l'échiquier du nationalisme, représenterait le centre gauche, cette intelligentsia a été hors du coup, surprise, elle aussi, par l'ampleur du mouvement et sans véritable influence sur la rue. Il se trouve bon nombre d'Israéliens, y compris chez les militaires, pour le regretter, sans doute un peu tard.

Tout aussi décalé, du côté israélien, est apparu le talentueux Abba Eban, président de la commission des affaires étrangères et de la défense de la Knesset. Ce gentleman polyglotte est minoritaire parmi les siens : solitaire et professoral, campant à la gauche du Parti travailliste, il est naturellement à des lieues des superpatriotes du Likoud (ceux qui n'envisagent aucun compromis territorial).

M. Eban : « Une impasse sans précédent »

Sans jamais se départir de son immense civilité, c'est néanmoins un discours de Cassandre qu'il a tenu jeudi devant la presse étrangère. Première cible : le chef du gouvernement et du Likoud, M. Shamir. Celui-ci vient de rappeler, cette semaine encore, qu'il n'envisageait pas qu'une période d'autonomie consentie aux Palestiniens des territoires puisse déboucher sur autre chose qu'une annexion pure et simple de la Cisjordanie et de Gaza.

Commentaire de M. Eban : avec un tel discours, *« l'impasse actuelle dans le processus de paix est sans précédent »*. *« Il n'y a jamais eu une période comme celle-là, sans le moindre scintillement d'espoir à l'horizon »*, dit-il, ajoutant : *« A cause de l'opposition d'une moitié du gouvernement* [le Likoud] *au principe d'une conférence internationale, nous sommes en danger d'assister au tragique renversement d'une tradition : ce n'est plus dans le monde arabe que va se trouver le camp du refus, c'est Israël qui va jouer ce rôle. »* Conclusion : hors de toute perspective de compromis territorial, *« les Palestiniens ont le sentiment qu'il n'y a plus d'option diplomatique, que la seule qui leur reste est celle de la radicalisation »*.

Mais les travaillistes ne sont pas épargnés, notamment ceux du courant central qu'incarne M. Rabin. Le ministre de la défense ne cesse de répéter que les Palestiniens n'obtiendront rien par la violence et qu'il n'est pas question de débattre d'une solution politique avant le retour à l'ordre. *« C'est un peu comme si l'on disait*, observe M. Eban, *qu'il faut attendre que la maladie soit guérie avant d'appeler le docteur. »* Il juge au contraire que la crise doit fournir *« une raison supplémentaire »* pour relancer un processus de négociations, *« puisqu'on ne peut tout de même pas dire aux Palestiniens : attendez, faites-nous confiance »*.

Seulement, les élections n'auront pas lieu avant dix mois. Et, pour le moment, les sondages indiquent que la vague de troubles dans les territoires a exclusivement renforcé les partisans du Likoud.

ALAIN FRACHON.

M. Shultz insiste sur la « force de l'amitié » qui unit les Etats-Unis et Israël

WASHINGTON
de notre correspondant

Très discret ces dernières semaines à propos des événements dans les territoires occupés, le secrétaire d'Etat américain George Shultz a rompu le silence pour rappeler le caractère « inébranlable » des relations entre les Etats-Unis et Israël. *« Il est important que tout le monde comprenne que les Etats-Unis considèrent leurs relations avec Israël comme des relations-clés, des relations inébranlables »*, a déclaré M. Shultz au cours d'une conférence de presse, le jeudi 7 janvier.

Le secrétaire d'Etat, qui avait reçu la veille une délégation de responsables juifs américains, et recevait le jour même l'ambassadeur d'Israël à Washington, a apparemment voulu remettre en perspective le récent vote par lequel les Etats-Unis s'étaient associés à tous les autres membres du Conseil de sécurité des Nations unies pour demander à Israël de renoncer à expulser des Palestiniens. *« Nul ne doit se méprendre sur le sens d'un vote »*, a expliqué M. Shultz, voulant dire qu'il ne s'agissait nullement de condamner d'une manière générale l'attitude israélienne, et insistant au contraire sur la *« force de l'amitié »* qui unit les deux pays, en dépit de *« désaccords occasionnels »*.

M. Shultz a ajouté qu'Israël avait le *« devoir d'assurer le maintien de l'ordre »*, mais qu'il pouvait le faire *« sans faire usage de moyens mortels »*. *« Bien sûr, nous sommes bouleversés par les violences en Cisjordanie et à Gaza »*, a encore déclaré M. Shultz, mais il a rappelé qu'Israël vivait sous la constante menace du terrorisme.

Sur le fond, les commentaires de M. Shultz ne diffèrent guère de ceux qui ont été émis par les porte-parole de son propre ministère ou de la Maison Blanche, mais le secrétaire d'Etat a, de toute évidence, mis beaucoup plus nettement l'accent sur le soutien des Etats-Unis à Israël.

Commentaires inhabituels

Cependant, cette différence d'accent reflète peut-être moins une évolution de l'attitude américaine que la sensibilité propre de M. Shultz, toujours très attentif aux préoccupations israéliennes, mais qui semble éprouver plus de difficultés à saisir celles des Palestiniens. Ainsi, lors de sa visite en Israël, en octobre, il avait déploré en termes assez vifs que les notables pressentis aient décliné son invitation, et à un journaliste qui lui demandait pourquoi il parlait de *« droits de l'homme »* à propos de l'URSS, mais pas des territoires occupés, il avait répondu sur le mode caustique : *« En Israël, il n'y a pas de limitation à l'émigration... »*

L'agitation et la répression dans les territoires occupés continuent cependant d'être suivies avec attention aux Etats-Unis, au point de susciter des commentaires inhabituels de la part d'hommes politiques pourtant connus pour leur position d'habitude résolument pro-israélienne. Le sénateur Robert Dole, l'un des deux principaux candidats républicains à l'élection présidentielle, a ainsi déclaré mercredi, à propos de l'attitude des forces israéliennes : *« Quand on se met à tirer à balles réelles sur des jeunes gens et des mères de famille, c'est qu'on a un problème, et pas seulement un problème de relations publiques. »*

J. K.

A Bagdad

Réunion du conseil central de l'OLP

Le conseil central de l'OLP (CCOLP) a commencé ses travaux jeudi 7 janvier à Bagdad, et décidé d'accorder la priorité à la situation dans les territoires occupés, a-t-on appris de source palestinienne à Bagdad.

Le CCOLP, instance intermédiaire entre le comité exécutif de l'OLP (CEOLP) et le Conseil national palestinien (CNP, Parlement en exil), a chargé la commission juridique du CNP d'examiner la question de l'éventuelle création d'un gouvernement palestinien en exil, qui ne figure pas à l'ordre du jour officiel de la réunion, a indiqué M. Bassam Abou Chérif, conseiller du chef de l'OLP, M. Yasser Arafat. Celui-ci a présenté un rapport *« détaillé »* sur le *« soulèvement »* palestinien dans les territoires occupés et les réactions qu'il avait provoquées dans le monde. Pour sa part, le président du CNP, cheikh Abdel Hamid el-Sach, a souligné la nécessité d'adopter des mesures de soutien à ce *« soulèvement »*.

M. Arafat avait indiqué, mardi, dans une interview publiée par le quotidien koweïtien *Al-Anbaa*, que la formation d'un gouvernement en exil faisait l'objet de *« discussions sérieuses »*. Une source palestinienne autorisée avait auparavant affirmé de Bagdad que cette question serait examinée en priorité par le CCOLP. – *(AFP.)*

A TRAVERS LE MONDE

Autriche

Le président Waldheim ne se rendra pas à Mauthausen avec le pape

Le président autrichien, M. Kurt Waldheim, n'accompagnera pas Jean-Paul II à l'ancien camp de concentration nazi de Mauthausen lors de la visite officielle que le pape effectuera à partir du 23 juin en Autriche, a indiqué Mgr Johann Weber, un des organisateurs de la visite papale.

Le chef de l'Etat autrichien sera toutefois présent à l'arrivée du pape le 23 juin à l'aéroport de Vienne et à son départ le 26 à Innsbruck. Il offrira également le soir de l'arrivée du Saint-Père une réception en son honneur au palais de la Hofburg, à laquelle seront conviés les membres du gouvernement et du corps diplomatique. *« Il serait impensable de ne pas respecter cet usage »*, a déclaré Mgr Weber.

Ces précisions font suite à une critique du comité juif international pour le dialogue interconfessionnel, qui aurait adressé une lettre de protestation contre la nouvelle rencontre entre M. Waldheim et Jean-Paul II au cardinal Willebrand au Vatican, apprend-on à Vienne. Une telle prise de position est *« regrettable »*, compte tenu des *« efforts continus de l'Eglise catholique autrichienne en faveur du dialogue judéo-chrétien »*, a déclaré jeudi 7 janvier Mgr Jakob Mayr, président du comité d'organisation épiscopal de la visite du pape en Autriche.

Jean-Paul II avait été, le 25 juin dernier, le premier chef d'Etat à recevoir officiellement le président autrichien après son élection le 8 juin 1986. – *(AFP.)*

Iran

L'imam Khomeiny veut renforcer les pouvoirs du gouvernement

L'imam Khomeiny, Guide de la révolution iranienne, a rappelé à l'ordre, jeudi 7 janvier, le président Ali Khamenei, en se prononçant en faveur du renforcement des *« prérogatives »* du gouvernement islamique, selon Radio-Téhéran captée à Paris. Dans une lettre à M. Khamenei, l'imam a rejeté les récentes affirmations du président iranien, qui avait déclaré, à la prière du vendredi à Téhéran, que *« le pouvoir islamique ne doit s'exercer que dans le cadre des lois religieuses »*.

Le Guide de la révolution, estimant que le chef de l'Etat a mal compris les directives données à ce sujet, a affirmé que l'action du gouvernement islamique *« prime sur les lois secondaires de la religion »*, le gouvernement étant ainsi autorisé à prendre des décisions qui vont à l'encontre de ces lois. Parmi celles-ci, l'imam a cité la *haj* (pèlerinage), affirmant que *« le pouvoir islamique a le droit d'annuler provisoirement le pèlerinage s'il le faut »*.

Ces déclarations de l'imam Khomeiny, renforçant la position du gouvernement, font suite à plusieurs initiatives de dirigeants iraniens qui lui avaient demandé de trancher des différends opposant une fraction du pouvoir (partisan de l'islam traditionnel) au gouvernement de M. Mir Hossein Moussavi. Ce dernier est appuyé par le président du Parlement, l'hodjatoleslam Hachemi Rafsanjani. – *(AFP.)*

Suède

L'assassin d'Olof Palme est-il toujours en vie ?

Pour le président de la Cour d'appel suédoise, M. Carl-Ivar Skarstedt, tout porte à croire que l'assassin d'Olof Palme – tué le 28 février 1986, à Stockholm, d'une balle de revolver – n'est plus en vie. *« De deux choses l'une : il a été éliminé ou il s'est suicidé »*, a-t-il déclaré à la presse, le jeudi 7 janvier, en précisant qu'il exprimait une opinion *« personnelle »*, reposant sur l'étude d'affaires criminelles du même genre. Il n'exclut pas toutefois que la police retrouve la trace d'éventuels commanditaires du meurtre.

M. Skarstedt dirigeait la commission de juristes désignée par le gouvernement qui a présenté en mai et décembre de l'année dernière deux rapports sur le travail des enquêteurs après le crime. Cette commission avait sévèrement critiqué le manque de coordination des opérations policières et les fâcheuses rivalités qui existaient entre les responsables de la police et les magistrats du parquet sur la façon de mener les investigations.

Le ministre de la justice, Mme Anna-Greta Leijon, a qualifié d'*« étonnantes »* les déclarations du président de la Cour d'appel alors que l'enquête se poursuit. *« Je n'ai aucune raison de penser*, a-t-elle dit, *que le meurtrier d'Olof Palme ne sera pas arrêté. »* – *(UPI.)*

● **ETATS-UNIS : nomination à l'Agence pour le désarmement.** – Le président Ronald Reagan a nommé, jeudi 7 janvier, à la tête de l'agence pour le désarmement le général William Burns, actuellement sous-secrétaire d'Etat adjoint pour le contrôle des armements et le désarmement, a annoncé la Maison Blanche. – *(AFP, Reuter.)*

Europe

GRANDE-BRETAGNE : les carences du système de santé

Des infirmières se mettent en grève pour la première fois dans l'histoire du pays

LONDRES
de notre correspondant

Un tabou a été brisé le jeudi 7 janvier en Grande-Bretagne. Pour la première fois dans l'histoire du pays, des infirmières se sont mises en grève. Il ne s'agissait que d'un arrêt de travail de vingt-quatre heures observé par une quarantaine d'entre elles dans un seul hôpital, celui de Manchester Nord, au cœur de la vieille Angleterre industrielle. Mais un précédent a été créé et le mouvement pourrait fort bien rebondir dans d'autres hôpitaux et dans d'autres régions.

En tout cas, les infirmières de Manchester interrogées jeudi soir à la télévision espéraient visiblement que leur action seraient imitée ailleurs. *« Nous voulons montrer à Mme Thatcher qu'elle avait tort de croire que nous ne ferions jamais grève »*, déclarait l'une d'elles. La cause immédiate de leur mécontentement est la décision du gouvernement d'intégrer désormais diverses primes, notamment pour le travail de nuit et du week-end, dans le salaire des infirmières dans tout le pays. Celui-ci sera, en conséquence, souvent diminué. Les infirmières de Manchester, les seules jusqu'ici à avoir réagi à cette décision nationale, affirment qu'elles perdront en moyenne l'équivalent de 400 F par mois.

Les raisons profondes de cette rupture avec la tradition sont paradoxales : les infirmières ont longtemps accepté d'avoir les salaires les plus bas du pays. Ceux-ci oscillent entre 6 000 F et 7 000 F par mois (les surveillantes touchant pour leur part 10 000 F). Voilà des mois que les médecins et le public se plaignent de la dégradation du service national de santé. Mme Thatcher avait cru bien faire à la fin de l'année dernière en prononçant un éloge remarqué de la seule catégorie médicale qui ne se plaignait pas : le corps des infirmières, et en annonçant une *« forte augmentation de leur revenu »*.

Celle-ci a été de 4 %. Les infirmières, après tout le bruit fait autour d'elles, attendaient beaucoup mieux et ont été déçues. *« Cette augmentation a été l'insulte finale »*, déclarait jeudi soir une infirmière de Manchester. Le climat est d'autant plus tendu que M. Lawson, le chancelier de l'Échiquier, a fait état de rentrées fiscales inespérées et a choisi... de procéder à des réductions d'impôts.

Le service national de santé suscite chaque jour de nouvelles critiques. Des salles d'opération toutes neuves restent inutilisées faute de personnel compétent. Des lits sont « fermés » par manque de crédits de fonctionnement. La presse populaire multiplie les reportages à sensation sur d'honnêtes citoyens qui sont depuis des mois sur une liste d'attente pour se faire opérer.

Les Britanniques sont conscients que leurs hôpitaux sont moins bien équipés que ceux de pays de niveau économique comparable. Le Royaume-Uni consacre, selon une étude de l'*Observer*, 5,9 % de son produit national aux dépenses de santé, alors que cette proportion est de 10,5 % aux Etats-Unis et de 8,6 % en France.

Les hommes politiques ont immédiatement senti que l'affaire était importante. M. David Owen, ancien dirigeant du Parti social-démocrate, lui-même médecin, a affirmé jeudi que le moral était au plus bas dans le service national de santé. M. Kinnock, le leader travailliste, a critiqué la réforme du mode de calcul du salaire des infirmières et exhorté une fois de plus le gouvernement à consacrer davantage de crédits aux hôpitaux.

A son retour d'Afrique, Mme Thatcher risque donc d'être confrontée, pour la première fois depuis sa triomphale réélection de juin, à un problème social aigu. Voilà longtemps que les mineurs ont lassé l'opinion, et les mouvements sporadiques qui agitent les puits ne font guère recette. Les infirmières, en revanche, bénéficient d'une image intacte.

DOMINIQUE DHOMBRES.

La visite du numéro un est-allemand à Paris

(Suite de la première page.)

A l'issue du premier entretien entre le président Mitterrand et M. Erich Honecker à l'Elysée, le porte-parole de la présidence française a immédiatement tenu à rappeler que *« les armes françaises à courte portée ont un caractère stratégique, et non pas tactique »*, qu'elles n'étaient pas *« un appendice de notre armement conventionnel »*, et donc qu'elles *« ne peuvent être intégrées dans une négociation de type conventionnel »*.

« La possibilité d'une négociation sur ce type d'armement, a ajouté le porte-parole, *est envisageable, mais il est important que le débat ne soit pas ouvert trop tôt par rapport à d'autres aspects du processus de désarmement. »* Il a rappelé que, pour la France, la réduction des armements stratégiques des deux superpuissances était *« une priorité importante »*.

Le porte-parole de la partie est-allemande, M. Wolfgang Mayer, a qualifié pour sa part de *« constructive et de franche »* l'atmosphère de l'entretien. Selon lui, M. Honecker a souligné au cours des discussions que *« l'urgence de l'entente et d'actions positives en faveur du désarmement et d'une bonne coopération entre Est et Ouest donne un poids particulier à l'échange de vues, notamment en cette période mouvementée »*. Mettant l'accent sur le désir de la RDA de développer de *« très bonnes relations avec la France »*, il a rappelé la position de son pays sur l'élimination des armes nucléaires tactiques, en indiquant qu'il n'y avait pas nécessairement un lien avec les problèmes du désarmement conventionnel. La RDA, a-t-il ajouté, est prête à envisager *« d'autres solutions proposées par d'autres »*.

Le chef de l'Etat est-allemand a consacré jeudi soir, au dîner de l'Elysée, l'essentiel de son discours à un rappel des positions de son pays sur ces questions de désarmement. Tout en évitant de mettre l'accent sur les points de divergence, il a insisté sur l'intérêt tout particulier de la RDA, compte tenu de sa place en Europe, pour une limitation des armements conventionnels et son soutien à des accords régionaux, comme l'établissement d'une zone dénucléarisée au centre de l'Europe. Son allocution, aussi terne que la lecture d'un communiqué du pacte de Varsovie, s'est cependant bornée à évoquer des positions générales.

Développer le dialogue

M. Honecker n'a fait aucune allusion à certaines des préoccupations de la RDA, à propos notamment du développement de la coopération entre la France et la RFA en matière de défense ou des propositions préparées par les trois puissances occidentales responsables du statut de Berlin pour apporter des aménagements à ce statut.

Cette première journée de la visite du numéro un est-allemand à Paris – la première auprès d'une des trois puissances occidentales exerçant des responsabilités sur Berlin – s'est déroulée comme si chacun avait dans l'esprit de bien délimiter le champ dans lequel il entend voir se développer des relations bien comprises entre les deux pays. Sans doute M. Honecker, pour lequel cette visite, après celle qu'il vient d'effectuer en RFA, représente une initiative diplomatique de première grandeur, avait-il besoin de rassurer ses propres amis de l'Est sur ses intentions.

M. François Mitterrand a lui-même soigneusement balancé ses propos pour bien marquer vis-à-vis des Allemands de l'Ouest que si la venue à Paris de M. Honecker devait être perçue comme un approfondissement de la *« réconciliation entre les Français et les Allemands, tous les Allemands »*, elle ne devait pas faire oublier le reste. Il a su trouver à propos de la nécessité de la libre circulation des hommes et des idées quelques formules-chocs qui devraient être bien comprises outre-Rhin, rappelant notamment qu'il était impensable que *« les Européens s'accordent sur la paix s'ils se séparent sur la liberté »*.

Ce rappel des grandes positions de principe ne saurait cependant faire oublier le souhait émis de part et d'autre d'une coopération plus approfondie. Aussi bien M. Honecker que M. Mitterrand ont tenu à souligner au cours de leurs allocutions que les différences de système et d'alliance ne devaient pas fermer la porte au dialogue et que les efforts effectués ces dernières années pour développer les relations commerciales et culturelles devaient être poursuivis.

HENRI DE BRESSON.

ITALIE

Le Parti radical refuse le saut dans l'inconnu « transnational »

ROME
de notre correspondant

« Transnationaux », *oui*, mais avec prudence. Les radicaux italiens, réunis en congrès du 2 au 6 janvier à Bologne, ont finalement refusé le saut dans l'inconnu que leur proposait leur leader, M. Marco Pannella, en demandant que le parti devienne le *« sel de l'Europe »* (*le Monde* du 1er janvier).

Première conséquence de cet ultime revirement : mis en minorité, M. Pannella ne fait plus partie – pour l'instant du moins – de la direction suprême du PR. Sur sa proposition personnelle, le congrès a élu M. Bruno Zevi, architecte mondialement connu, à la présidence du mouvement. C'est un des amis de M. Pannella, M. Sergio Stanzani, un ingénieur bolognais de soixante-quatre ans, qui assurera les fonctions de secrétaire général.

En fait, c'est un compromis qui a prévalu. Péniblement élaboré entre l'orientation transnationale « extrémiste » de M. Pannella et le souci de préserver une forte présence en Italie, il permet de sauver l'unité du parti libertaire, considérée comme essentielle ; 71 % des délégués ont en effet voté une motion, signée par tous les dirigeants du PR, sauf deux, dont M. Pannella, qui confirme l'orientation européenne du parti. Mais, contrairement à ce que souhaitait le leader charismatique, le document n'impose pas de calendrier précis ni ne menace le parti d'autodissolution s'il ne réalise pas ses objectifs. Des objectifs ambitieux : trois mille inscrits étrangers et 4 milliards de lires (*environ* 20 millions de francs) de contributions en un an.

L'attitude future de M. Pannella reste incertaine. *« Le parti doit apprendre à vivre dans l'après-Pannella*, a-t-il dit, *et Pannella doit l'apprendre aussi. »* D'autre part, il a annoncé qu'il allait consacrer davantage de temps que par le passé à son action de simple militant.

Marquée par une grande confusion, la dernière journée du congrès a toutefois apporté une petite consolation aux radicaux : Ilona Staller, *alias* « Cicciolina », la vedette pornographique, a renoncé à briguer la direction du parti...

(Intérim.)



Le ministre des affaires étrangères à Paris

Malte souhaite se rapprocher de l'Europe

M. Vincent Tabone, ministre maltais des affaires étrangères, a effectué, le jeudi 7 janvier, une visite officielle *« de travail »* à Paris. Au cours de ses entretiens avec son homologue français, M. Jean-Bernard Raimond, et le secrétaire d'Etat aux affaires étrangères, M. Didier Bariani, il a souligné que le gouvernement nationaliste arrivé au pouvoir à La Valette après les élections de mai 1987 avait donné de nouvelles orientations à la politique extérieure maltaise et souhaitait *« réchauffer »* ses relations avec les pays d'Europe occidentale, et particulièrement avec la France. *« A terme,* a déclaré M. Tabone, *nous comptons devenir des partenaires à part entière de l'Europe et du Marché commun. »*

Le précédent cabinet travailliste, qui avait établi des rapports étroits avec la Libye et les Etats socialistes, suscitait une certaine méfiance dans les capitales occidentales. M. Bariani a rendu hommage à cette politique nouvelle qui s'est traduite notamment par les votes de Malte en faveur de la France lors des débats de l'ONU sur les questions de la Nouvelle-Calédonie et de Mayotte.

Sur le plan bilatéral, les discussions ont porté en particulier sur trois projets dans les domaines de l'énergie (construction d'une centrale thermique), des télécommunications (modernisation du réseau) et du tourisme. Des pourparlers sont en cours sur l'ouverture d'un village de vacances du Club Méditerranée dans l'île.

Les allocutions

M. Mitterrand : « Puisse l'esprit de liberté redevenir le bien commun de toute l'Europe »

Situant d'emblée la visite de M. Erich Honecker sous le signe de la volonté de réconciliation *« entre les Français et les Allemands, tous les Allemands, où qu'ils se trouvent »*, le président Mitterrand a saisi l'occasion du dîner d'Etat qu'il offrait jeudi soir 7 janvier au numéro un est-allemand pour prononcer un vibrant plaidoyer en faveur de la libre circulation des hommes et des idées en Europe.

« Quiconque veut sincèrement la paix, a-t-il dit, *doit s'attacher sérieusement à restaurer la confiance (...). Ce que nous attendons aussi, dans tous les pays européens, ce sont des progrès constants en ce qui concerne la liberté de circulation, la multiplication des contacts, le libre débat des idées. Quel paradoxe ce serait si au moment où, de part et d'autre (...), s'intensifient les échanges de biens matériels et de marchandises, les entraves anachroniques à la circulation des personnes et des idées n'étaient pas également démantelées. »*

Evoquant les négociations sur le désarmement, le président Mitterrand a souligné que *« l'Europe ne doit pas être le témoin muet et l'enjeu passif des relations Est-Ouest (...). La personnalité européenne doit s'y exprimer fortement, ne serait-ce que parce que les intérêts de sécurité de l'Europe ne s'identifient qu'imparfaitement avec ceux des deux blocs en présence »*.

Dans une allusion aux récents appels de la RDA en faveur d'une dénucléarisation toujours plus poussée de l'Europe, le chef de l'Etat a tenu à rappeler le rôle de la dissuasion nucléaire dans l'état de non-belligérence qu'a connu le Vieux Continent depuis quarante ans. *« Qui est en mesure aujourd'hui*, a-t-il dit, *de proposer une solution de remplacement offrant les mêmes garanties ? La France, quant à elle, ne menace personne. Elle assure sa sécurité au seuil minimum de crédibilité. Elle continuera de le faire en encourageant le processus de désarmement. »*

« Il faudra une longue patience, a-t-il poursuivi, *et une grande prudence pour déplacer peu à peu les lignes d'un horizon immobile depuis quarante ans. Mais c'est aussi notre responsabilité, à nous Français, aux Allemands de part et d'autre de l'Elbe, de reconstruire, avec les autres nations de l'Est et de l'Ouest, en jouant sur les complémentarités plus que sur les différences, une Europe vivable, porteuse d'espoir parce qu'elle aura surmonté ses divisions. (...) Mon pays, qui entretient avec la République fédérale d'Allemagne des liens profonds, solides, nourrit le désir de parfaire sa réconciliation avec tous les Allemands, et veut aussi poursuivre le dialogue avec la République démocratique allemande.*

» Le passé ne s'oublie pas, comme ne peut s'effacer, chez les Français, le souvenir des efforts héroïques de tous les Allemands qui, comme vous, monsieur le Président, se sont opposés au nazisme », a-t-il déclaré en conclusion. *« L'esprit de liberté animait alors, contre le même ennemi, les combattants de tous les horizons. C'est cet esprit qui inspire depuis bientôt deux siècles notre conception de la démocratie pluraliste et des droits du citoyen. Puisse-t-il redevenir le bien commun de toute l'Europe ! Car comment imaginer que les Européens s'accordent sur la paix s'ils se séparent sur la liberté ? »*

M. Honecker : « Les différences de systèmes sociaux ne sauraient faire obstacle à notre dialogue »

« Notre dialogue, a déclaré pour sa part M. Honecker, *constitue un signal* [de la volonté] *de reléguer au second plan les différences et certaines idées reçues au profit d'une large coalition de toutes les forces de la paix, du bon sens et du réalisme. Les différences des systèmes sociaux et des valeurs ne sauraient y faire obstacle. »*

Après avoir rappelé l'intérêt *« tout particulier »* de la RDA pour *« une réduction radicale aussi des armements conventionnels »*, et pour les *« démarches régionales entreprises en Europe afin de réduire la tension, la confrontation et le danger »*, il ajoute : *« Notre objectif demeure un monde sans armes nucléaires, un monde à l'abri de la guerre et de la violence. »*

« C'est avec satisfaction, a conclu le chef de l'Etat est-allemand, *que nous constatons l'essor considérable qu'ont pris les relations entre la République démocratique allemande et la République française sur la base de l'estime réciproque et du respect des réalités. Elles se développent pour le bien de nos deux peuples et symbolisent la vitalité de la politique de la coexistence pacifique. Le dialogue entre nos deux Etats joue un rôle de premier plan pour cultiver la confiance. »*

Afrique

GUINÉE

Deux jours de manifestations contre la vie chère

Conakry. – La situation était redevenue calme, le jeudi 7 janvier, à Conakry, après quarante-huit heures de manifestations provoquées par la hausse des produits de première nécessité.

Mardi, plusieurs centaines de personnes, en majorité des étudiants et des chômeurs, ont envahi les marchés, pillant, saccageant les étals et les boutiques. Plusieurs manifestants ont été blessés, mais la mort de l'un d'entre eux pas été confirmée par les autorités.

La police et la gendarmerie sont intervenues pour ramener le calme dans les marchés et, jeudi, elles contrôlaient toujours l'université, où une cinquantaine d'étudiants, soupçonnés d'être des meneurs, ont été arrêtés, et les cours n'ont pas repris.

Ces manifestations faisaient suite à la flambée des prix consécutive au relèvement de 80 % des salaires des fonctionnaires et à l'augmentation de 78 % du prix du carburant, deux mesures annoncées le 31 décembre par le chef de l'Etat.

Le président Conté a réussi à désamorcer la tension en convoquant mercredi au Palais des nations de Conakry les représentants des commerçants.

Dans une longue allocution, il s'en est pris vivement aux *« commerçants véreux »* et a dénoncé les *« saboteurs »* de l'économie. Il a souligné que, dès le 1er janvier, de nombreux détaillants avaient doublé ou triplé sans raison les prix des denrées de première nécessité.

Il a annoncé un blocage des prix et un retour obligatoire à ceux pratiqués avant le 31 décembre. Aucune majoration n'est autorisée pour les transports publics et les propriétaires de villas ne sont plus autorisés à toucher de loyers en devises. Il a toutefois précisé que ces mesures autoritaires n'entamaient en rien la politique de libéralisation de l'économie entamée après son arrivée au pouvoir, en avril 1984.

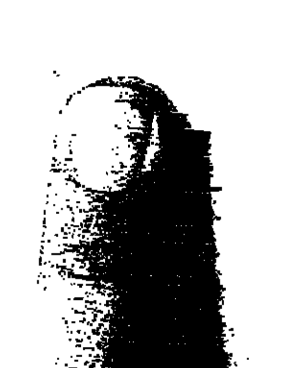
Il a rappelé que l'Etat s'était totalement retiré du secteur commercial pour le confier à des entreprises et à des détaillants privés, et que le gouvernement ne reviendrait pas sur cette politique. – *(AFP).*

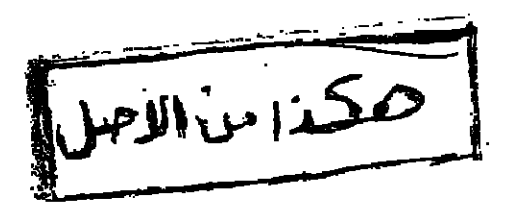
La question sud-africaine a été au centre de la visite de Mme Thatcher au Nigéria

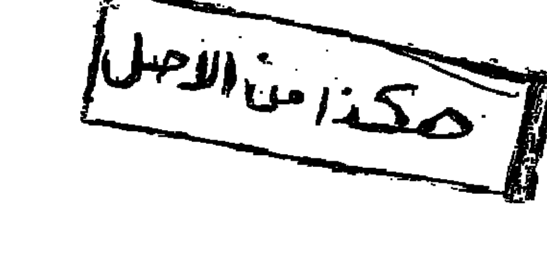
Lagos. – L'attitude de la Grande-Bretagne à l'égard de l'Afrique du Sud a été au centre de la visite de Mme Thatcher au Nigéria. Commencée au Kenya, la tournée africaine du premier ministre britannique devait s'achever vendredi 8 janvier par une excursion à Kano, la grande métropole du nord du pays.

« Maggie, championne de l'apartheid ! », « L'apartheid est un crime ! », « L'Afrique doit être libre ! », a pu lire sur les pancartes de plusieurs centaines de manifestants Mme Thatcher dès son arrivée à l'aéroport de Lagos, jeudi. Le général Babangida a fait de l'apartheid le thème essentiel de son allocution de bienvenue, déclarant : *« Vous comprendrez, j'espère, que nous, Nigérians, aspirons à ce que la Grande-Bretagne, sous votre direction, joue un rôle important dans la réalisation du but le plus universellement désiré sur le continent africain. C'est un sujet que nous aborderons longuement, sans aucun doute, au cours de votre bref séjour dans notre pays. »*

Mme Thatcher est restée sur ses positions dans une allocution prononcée au cours du dîner officiel de jeudi. Répétant que l'apartheid est *« un système répugnant et détestable »*, elle a affirmé une fois de plus que l'idée de l'abattre grâce à la destruction de l'économie sud-africaine était *« une illusion »*. Les sanctions économiques *« aggraveraient encore les souffrances des Noirs d'Afrique du Sud et de leurs enfants »*, a-t-elle expliqué. *« Le changement en Afrique du Sud ne se fera pas vite, mais il faut qu'il se fasse et il se fera »*, a-t-elle conclu. – *(AFP)*







Politique

Deux annulations du Conseil constitutionnel

● Crédit agricole : pas de majorité aux agriculteurs
● Sécurité sociale : pas de contrôle parlementaire

Le Conseil constitutionnel a déclaré, le jeudi 7 janvier, non conforme à la Constitution la loi organique relative au contrôle du Parlement sur les finances des régimes obligatoires de sécurité sociale. Ce texte, reliquat d'une proposition plus ambitieuse de M. Michel d'Ornano, président de la commission des finances de l'Assemblée nationale, prévoyait la discussion annuelle d'un projet de loi sur les finances sociales portant approbation d'un rapport sur les comptes prévisionnels des régimes obligatoires de base de sécurité sociale. Il était fondé sur un recours — abusif, a jugé le Conseil constitutionnel — au dernier alinéa de l'article 34 de la Constitution.

Le Conseil constitutionnel a examiné le même jour la loi relative à la mutualisation de la Caisse nationale de Crédit agricole que les députés socialistes lui avaient déférée en totalité et leurs collègues sénateurs pour un seul de ses articles.

L'article 15 de la loi, qui imposait que la majorité au moins des membres des conseils d'administration des caisses régionales soient issus des organisations syndicales et professionnelles agricoles, a été déclaré attentatoire au principe d'égalité et contraire à la Constitution. Le reste de la loi relative à la privatisation du Crédit agricole peut désormais être promulgué.

Nous publions ci-dessous les principaux extraits des deux décisions du Conseil constitutionnel.

La mutualisation de la « Banque verte »

Refus des conseils d'administration « sur mesure »

A propos du principe de la mutualisation de la Caisse nationale de crédit agricole, telle qu'elle a été conçue, et de l'ensemble de la loi, globalement contestés par les auteurs du recours, le Conseil constitutionnel indique :

« Considérant que le principe d'égalité ne s'oppose ni à ce que le législateur règle de façon différente des situations différentes ni à ce qu'il déroge à l'égalité pour des raisons d'intérêt général pourvu que, dans l'un et l'autre cas, la différence de traitement qui en résulte soit en rapport avec l'objet de la loi qui l'établit ;

» Considérant que, né à la fin du siècle précédent, le Crédit agricole mutuel, sous la double impulsion des sociétaires et des pouvoirs publics, a abouti à la constitution d'un réseau bancaire composé des caisses locales, des caisses régionales et de la Caisse nationale de crédit agricole ; que, d'ailleurs, l'existence d'un tel réseau est reconnue par diverses dispositions législatives du titre Ier du livre V du code rural et par les articles 20 et 21 de la loi nº 84-46 du 24 janvier 1984 relative aux établissements de crédit ; que, si l'implantation de cet ensemble et sa clientèle sont loin d'être exclusivement rurales et si de nombreuses opérations des caisses ne diffèrent pas des opérations bancaires courantes, il n'est pas moins vrai que l'essentiel de ses activités est orienté au profit du monde agricole ; que nombre des services bancaires qu'il peut rendre sont réservés non seulement aux sociétaires des caisses mais, parmi ceux-ci, à ceux d'entre eux qui exercent une profession agricole ou une profession se rattachant à l'agriculture ;

» Considérant que la Caisse nationale de crédit agricole, en sa qualité d'organe central du Crédit agricole mutuel, est investie d'un large pouvoir de contrôle et de surveillance sur le fonctionnement des caisses régionales ; qu'elle centralise les excédents monétaires des caisses régionales, bénéficiant ainsi d'une partie de l'épargne collectée par elles ; qu'en contrepartie elle mobilise certaines créances à court terme des caisses régionales et consent à celles-ci des avances pour financer des prêts à moyen et long terme ; qu'il existe ainsi entre la Caisse nationale et les caisses régionales des flux de capitaux dans les deux sens et donc d'étroites relations financières ;

» Considérant que (...) le législateur était habilité à transférer du secteur public au secteur privé l'organe central du réseau de crédit agricole mutuel ; que, pour déterminer les catégories de personnes susceptibles d'acquérir les actions de la société anonyme substituée à l'ancien établissement public, il pouvait, sans méconnaître le principe d'égalité, se fonder sur la différence de situation existant, au regard de l'objet de la nouvelle loi, entre les caisses régionales de crédit agricole, étroitement liées à la Caisse nationale du point de vue juridique, financier et économique, et les autres personnes physiques ou morales extérieures au Crédit agricole qui auraient pu envisager de devenir actionnaires ; qu'au surplus le législateur a pu tenir compte de l'intérêt général qui, selon son appréciation, postule le maintien d'un réseau bancaire homogène appelé, par sa structure, à préserver la vocation spécifique du Crédit agricole au service du monde agricole et rural ; qu'ainsi la loi a pu réserver aux caisses régionales de crédit agricole le droit d'acquérir près des neuf dixièmes des actions de la Caisse nationale ;

» Considérant dès lors que, sous réserve de l'examen des dispositions particulières de la loi, celle-ci ne saurait, de prime abord et dans son ensemble, être regardée comme non conforme à la Constitution ; (...)

Le prix

» Considérant que toute estimation de la valeur d'une entreprise comporte la prise en compte de données non certaines qui, dans nombre de cas, peuvent être largement aléatoires ; que si, de ce fait, l'évaluation peut être rendue difficile, elle n'est pas impossible ; qu'il suffit pour qu'il soit satisfait aux principes de valeur constitutionnelle relatifs au prix des entreprises transférées du secteur public au secteur privé que l'évaluation soit opérée de façon objective et impartiale dans le respect des techniques appropriées ;

» Considérant à cet égard que les articles 4 et 5 de la loi présentement examinée se réfèrent, en ce qui concerne les modalités d'acquisition et le prix de cession des actions de la Caisse nationale, aux dispositions de la loi nº 86-912 du 6 août 1986 relatives aux modalités des privatisations ; que, si l'article 5 de la présente loi envisage la possibilité pour les acquéreurs de bénéficier de délais de paiement, à la différence de ce que prévoit la loi du 6 août 1986, il appartiendra, le cas échéant, aux organes ou aux autorités responsables de l'évaluation et de la fixation du prix de cession de tenir compte de l'avantage résultant pour les acquéreurs des délais de paiement qui leur seraient accordés ;

L'article 15

» Considérant que l'article 15 de la loi présentement examinée dispose : « Le premier alinéa de l'article 632 du code rural est complété par les deux phrases suivantes : « La majorité au moins des membres du conseil d'administration des caisses mentionnées à l'article 630 doivent être membres des groupements visés aux 1º à 7º de l'article 617. Pour ce faire, et si nécessaire, l'assemblée générale des sociétaires procède à deux votes, l'un pour élire les administrateurs membres des groupements visés ci-dessus, l'autre pour élire les autres administrateurs. » Les caisses régionales se mettent en conformité avec cet article lors des renouvellements des membres de leur conseil d'administration, et au plus tard dans un délai de trois ans à compter de la date de la promulgation de la présente loi ;

» Considérant (...) que les sociétaires appartenant aux groupements visés aux 1º à 7º de l'article 617 du code rural ne constituent pas nécessairement la majorité des sociétaires d'une caisse régionale de crédit agricole ; qu'au contraire il peut se faire que cette majorité soit constituée par les autres sociétaires, c'est-à-dire par les collectivités énumérées aux 8º à 17º de l'article 617 et par les personnes physiques ou morales visées par le décret du 11 août 1971 modifié ;

» Considérant que les dispositions de l'article 15 de la loi ont pour objet non d'accorder aux membres des groupements visés aux 1º à 7º de l'article 617 du code rural des droits de vote supérieurs à ceux des autres sociétaires, mais de leur garantir la majorité au sein du conseil d'administration, même s'ils ne constituent pas la majorité des membres de la caisse ;

» Considérant que, pour déroger ainsi à l'égalité entre les sociétaires, le législateur s'est fondé d'une part sur le fait que certains des services que les caisses mettent à la disposition de leurs sociétaires sont réservés aux seuls agriculteurs, qui se trouvent ainsi dans une situation différente de celle des autres sociétaires quant à l'intérêt personnel qu'ils ont à la gestion des caisses, d'autre part, sur l'intérêt général qui s'attache à ce que les caisses régionales, en dépit de leurs activités débordant le monde strictement agricole, demeurent fidèles à l'orientation générale qui est celle du Crédit agricole ;

» Considérant que, en elle-même, la prise en compte de telles considérations n'est pas contraire au principe constitutionnel d'égalité ; qu'elle aurait pu justifier un aménagement approprié des droits de vote au sein des caisses régionales de nature à tempérer la stricte rigueur du principe majoritaire, à ne pas compromettre les avantages réservés aux agriculteurs dans le système de crédit agricole mutuel et à conserver à celui-ci sa vocation essentielle ; » Considérant cependant que ces données ne sauraient justifier que la représentation des sociétaires autres que les membres des groupements visés aux 1º à 7º de l'article 617 du code rural soit en tout état de cause minoritaire quelle que soit la proportion de ces sociétaires ; que, par le caractère général et absolu de ses dispositions, l'article 15 de la loi, en l'état, apporte au principe d'égalité une atteinte qui dépasse manifestement ce qui serait nécessaire pour faire droit à la situation particulière de certaines catégories de sociétaires, au maintien d'avantages spécifiques au profit des activités agricoles et à la préservation de la vocation du Crédit agricole ; que, dès lors, l'article 15 doit être déclaré contraire à la Constitution (...).

» Décide : (...) L'article 15 de la loi relative à la mutualisation de la Caisse nationale de crédit agricole est déclaré contraire à la Constitution. (...) Les autres dispositions de la loi relative à la mutualisation de la Caisse nationale de crédit agricole ne sont pas contraires à la Constitution. »

Loi de finances sociales

Un détournement de l'article 34 de la Constitution

« Considérant qu'une loi organique ne peut intervenir que dans les domaines et pour les objets limitativement énumérés par la Constitution ;

» Considérant qu'aux termes du septième et dernier alinéa de l'article 34 de la Constitution « les dispositions du présent article pourront être précisées et complétées par une loi organique » ;

» Considérant que la loi organique soumise à l'examen du Conseil constutionnel est composée de deux articles ainsi rédigés :

» Article premier. — Les dispositions de l'article 34 de la Constitution relatives aux principes fondamentaux de la sécurité sociale sont ainsi précisées et complétées : le Parlement est saisi chaque année d'un projet de loi sur les finances sociales qui porte approbation d'un rapport sur les comptes prévisionnels des régimes obligatoires de base de sécurité sociale visés par le code de la Sécurité sociale et le livre VII du code rural. Ce projet de loi est adopté dans les conditions et sous les réserves prévues par la présente loi organique. Article 2. — le projet de loi sur les finances sociales doit être déposé au plus tard par le Conseil économique et social sur les conclusions de la consultation dite « des états généraux de la Sécurité sociale » ;

» Considérant que ces dispositions n'ont pas pour objet la détermination des matières qui sont du domaine de la loi mais qu'elles sont afférentes à la procédure législative ; qu'elles échappent donc à la compétence ouverte à la loi organique par le septième alinéa de l'article 34 de la Constitution ;

» Décide [...] *la loi organique relative au contrôle du Parlement sur les finances des régimes obligatoires de sécurité sociale est déclarée non conforme à la Constitution. »*

EN BREF

● **L'UDF se décide le 26 janvier.** — M. Jean Lecanuet, président de l'UDF, doit annoncer officiellement, le 26 janvier prochain, au terme de la réunion extraordinaire du bureau politique de la confédération, le nom du candidat soutenu par l'UDF à l'élection présidentielle. Cette instance doit faire la synthèse des positions des composantes de l'UDF qui doivent se prononcer dans le courant du mois de janvier. Les clubs Perspectives et réalités se détermineront le 14 janvier, suivis, le 16 janvier, par le Parti social-démocrate, le CDS et le Parti radical-valoisien, tandis que le Parti républicain prendra position le 23 janvier.

● **CFDT et FO : pas de consigne pour l'élection présidentielle.** — La CFDT et Force ouvrière ne donneront pas de consigne de vote lors de l'élection présidentielle, ont indiqué le jeudi 7 janvier au cours du « Forum de l'Expansion », MM. André Bergeron, secrétaire général de FO, et Jean Kaspar, secrétaire national de la CFDT. M. Kaspar a précisé que la CFDT ne prendra « pas position pour un candidat quel qu'il soit », mais elle « s'exprimera sur des questions comme le chômage et le racisme ».

M. Bergeron a rappelé, pour sa part, que Force ouvrière « n'avait jamais donné de consigne de vote pour les élections présidentielles et législatives », jugeant que cela « relevait de la responsabilité des citoyens ».

Le kamikaze de ville et le kamikaze des champs

Si les leçons à tirer des deux dernières décisions du Conseil constitutionnel sont de portée très différente, leur simultanéité attire l'attention sur une pittoresque similitude. Le père de la défunte loi organique de finances sociales, Michel d'Ornano, et le zélateur de la mutualisation du Crédit agricole, François Guillaume, qui voit son œuvre amputée d'une disposition si vigoureusement prônée par ses soins contre vents, marées et évidence, ont accompli chacun de son côté une trajectoire analogue : celle d'un kamikaze. M. d'Ornano s'écrase en flammes tandis que M. Guillaume ne perd qu'un bout d'aile, mais la même intrépidité les anime.

Le kamikaze des champs, François Guillaume, momentanément prêté par le corporatisme agricole pour la direction de ses affaires, ne voulait pas seulement l'opération dont le Conseil constitutionnel ne remet pas en cause le principe et l'essentiel des modalités : la vente, par l'Etat, aux caisses régionales — privées — du Crédit agricole de leur organe central — public : la Caisse nationale.

Avec un acharnement sans faille, et malgré toutes les mises en garde lancées à droite comme à gauche, au Sénat et à l'Assemblée nationale, François Guillaume exigeait pour l'avenir, au sein des conseils d'administration des caisses régionales, une surreprésentation des organisations syndicales et professionnelles agricoles, plus que chères à son cœur d'ancien président du CNJA, puis de la FNSEA. Ce qu'impliquait l'obscure référence aux sept premiers points de l'article 617 du code rural.

Soixante-quinze pour cent des parts assurées pour les membres de ces organisations, puis deux tiers, la stricte majorité enfin : tout avait été essayé et vingt fois remis sur le métier, sous une pression « lobbyiste » constante, maintenue par le ministre lui-même. Expulsé du projet par la commission mixte paritaire chargée d'élaborer un compromis final, l'article litigieux y revenait pour finir : François Guillaume l'imposait une nouvelle fois. Il avait auparavant défié les sénateurs d'oser déférer au Conseil constitutionnel cette disposition...

A tout hasard

Inconscience ? Le ministre n'avait, sur ce point, rien à perdre. Il tentait le passage en force et savait qu'il pourrait, quoi qu'il arrive, se présenter devant sa corporation comme son héraut flamboyant. Aux parlementaires de gauche, il abandonnait le rôle ingrat d'expliquer à « leurs » agriculteurs qu'ils n'ont pas voulu les favoriser pour le contrôle de « leurs » banques.

Au demeurant, l'objectif principal, hybride opération de « mutualisation-privatisation », n'est pas remis en cause, le Conseil constitutionnel ne s'opposant pas à la mise en mouvement de cette grande manœuvre politico-financière, comme l'avaient rêvé les députés socialistes auteurs de l'une des saisines.

Un rappel discret du Conseil retiendra toutefois l'attention. Les délais de paiement éventuellement consentis aux caisses régionales pour acquérir leur organe central, qui pourront aller jusqu'à cinq ans, devront être pris en considération pour la fixation du prix. Ainsi se trouve, en théorie, prévenu tout risque de « bradage » déguisé en crédit.

Procédure en contrebande

La trajectoire fatale de Michel d'Ornano, président de la commission des finances de l'Assemblée nationale, inspirateur plusieurs fois malheureux de la proposition de loi organique relative au contrôle du Parlement sur les finances des régimes obligatoires de sécurité sociale, s'inscrivait dans un autre contexte.

Reprenant à son compte une préoccupation parlementaire assez ordinaire et peu contestable (un contrôle accru des finances sociales), ce kamikaze de ville, baron giscardien par surcroît, eut le malheur de vouloir lier son sort à celui du ministre RPR des affaires sociales, Philippe Séguin, qui était embarqué sur la vaste baleinière des états généraux de la Sécurité sociale.

Même édulcorée, sa proposition ne put échapper à des accusations des syndicats, et d'une partie de la majorité, malencontreuses à ce moment : risque d'étatisation de la Sécurité sociale, mise à l'écart des partenaires sociaux.

Soucieux, dans cet environnement agité, de reculer en bon ordre et de sauver la face, auteur et victime d'un chantage qui liait le sort de sa proposition à celui du projet Séguin sur le financement de la Sécurité sociale, Michel d'Ornano s'était hasardé, pour imposer son idée de loi sur les finances sociales, dans une voie constitutionnelle des plus incertaine.

Par le recours — inédit à ce jour — au dernier alinéa de l'article 34 de la Constitution, le député du Calvados aurait pu prétendre étendre (« préciser et compléter », dit exactement la Constitution) le domaine de la loi. Il a tenté, cas de figure bien différent, de créer de toutes pièces une nouvelle procédure législative contraignante. Embarquer le gouvernement dans une lourde tentative de révision constitutionnelle pour parvenir aux mêmes fins ? Dans le contexte politique et au cœur d'une série d'impératifs divers et pesants, il ne pouvait en être question.

Il ne restait plus à M. Michel d'Ornano, qu'aucun bras charitable ne retint, qu'à partir tranquillement s'écraser. Mais lui, bien différent en cela de M. François Guillaume, n'a même pas de troupes auxquelles montrer ses blessures pour en obtenir d'hypothétiques médailles.

MICHEL KAJMAN.

Politique

La préparation de l'élection présidentielle

Les « quelques idées simples » de Raymond Barre

LIMOGES
de notre envoyée spéciale

Le train-train de la campagne sur le terrain a repris pour Raymond Barre avec un voyage en Creuse et en Haute-Vienne, jeudi 7 et vendredi 8 janvier, qu'il a achevé par un pèlerinage à Oradour-sur-Glane.

Ce ne sont pas les injonctions d'Edouard Balladur qui sont susceptibles de faire sortir l'ancien premier ministre de sa carapace de tortue. Pas question, donc, d'accélérer le rythme ; au propre et au figuré : malgré une bonne heure de retard, due aux encombrements du périphérique parisien, le député du Rhône a simplement livré à ses auditoires successifs *« quelque idées simples »*.

Devant les agriculteurs, autour d'un café-brioche entre deux rangées de vaches dans une étable d'Epaux-les-Bains, M. Barre insiste sur la nécessité d' *« avoir une agriculture diversifiée »*, sur l'urgence qu'il y a à enrayer le vieillissement de la population agricole par une politique en faveur des jeunes agriculteurs dans le domaine foncier, de la formation et de l'aide à l'investissement. S'il est d'accord pour *« redonner l'espoir »* à l'agriculture française, notamment en allégeant *« le poids des charges financières qui pèsent sur elle »*, d'accord pour *« lui donner les moyens de faire face à la compétition internationale »* et pour *« mettre le paquet sur son renouvellement »*, l'ancien premier ministre s'élève contre les *« cadeaux »* et autres *« sucreries »* faits pour servir non pas l'avenir mais *« des intérêts à court terme »*.

Décliné face à des responsables socio-professionnels à Aubusson, puis, plus tard à Guéret, et à Limoges, l'enchaînement – garder l'espoir, s'en donner les moyens en préparant l'avenir – nourrit l'essentiel du discours de M. Barre. S'y ajoutent, à l'occasion, de petits couplets ici contre les socialistes, là en faveur de l'union de la majorité.

Devant plus d'un millier de convives réunis pour un dîner dans la salle Jean-Moulin de Limoges, M. Barre a ainsi observé qu'il n'avait pas préservé la solidarité nationale, quand il était à Matignon, *« en faisant de la France un pays débiteur »*, et ce à la différence des socialistes. En la matière, il juge *« ne pas avoir de leçon à recevoir »*, d'autant qu'il a fallu Coluche et l'abbé Pierre pour s'occuper des pauvres, *« au lieu des premiers ministres »*.

L'objectif est que *« la France ne tombe pas sous la coupe du socialisme »*. *« Toutefois*, ajoute-t-il, *je n'ai rien contre ceux qui ont des conceptions socialistes »* ; *« Pas d'exclusive contre les hommes, mais contre le système »*, résume-t-il.

Aussi met-il en garde contre *« un deuxième choc socialiste »* : *« Il ne faut pas que des propos lénifiants nous fassent oublier ce qu'a été la réalité de la période 1981-1983. »* On sent que M. Barre brûle de dresser un bilan du septennat.

Quant à l'union de la majorité, le député du Rhône *« souhaite que ce qui dans le passé a pu permettre le succès socialiste ne se reproduise pas dans l'avenir »*. Il s'est d'ailleurs dit persuadé que ce souci est partagé par M. Jacques Chirac, qu'il a cité, et qu'il pourrait bien croiser vendredi à l'occasion d'une fête organisée à Paris par M. Jacques Dominati. Parlant de *« respect mutuel »*, et de *« parfaite loyauté »*, il recommande de ne pas tomber *« dans le piège tendu par les socialistes »*, à qui il conseille *« de balayer devant leur porte »*, car *« les lettres de l'alphabet ne suffiront bientôt plus »* pour définir leurs courants.

En finir avec les « incertitudes »

Reste qu'il faut en finir *« avec les incertitudes »* actuelles. A Guéret, en présence de M. Jacques Chartron, député RPR de la Creuse (à Limoges, le député RPR Michel Bernard sera également présent), M. Barre précise : *« Je constate que ceux qui, il y a deux ans, expliquaient que la cohabitation c'était purement et simplement une lecture mieux équilibrée de la Constitution de la Vᵉ République nous disent aujourd'hui qu'il faudrait que cette expérience finisse le plus rapidement possible. »* Une façon comme une autre de faire comprendre au ministre d'Etat, ministre de l'économie et des finances et à ses amis chiraquiens qu'il vaudrait mieux ne pas venir le chercher sur ce terrain-là.

Quelques idées simples aussi que ces petites phrases à l'allure de maximes : *« Ce n'est pas entre les mains des partis politiques, mais entre les vôtres que réside l'avenir de la France »* ; *« Le passé c'est le passé, ne pleurons pas sur le lait répandu »*. *« Il faut que les Français jouissent de leur liberté de choix et soient capables de supporter la responsabilité de leurs décisions comme de leurs échecs. » « Rien n'est plus regrettable que cette manne de promesses qu'on sait ne pas pouvoir tenir et qu'on ne tient pas, car il n'est pas possible de les tenir »*...

Fidèle à cet ultime principe, M. Barre n'a donc pas fait de promesses, ni aux agriculteurs ni aux Limousins qui le pressaient de s'engager pour l'autoroute. Il est vrai que M. Pierre Méhaignerie, *ministre de l'équipement*, est favorable au doublement de la RN 20. Tout au plus a-t-il fait sienne la formule du radical Henri Bonnet, député UDF de la Haute-Vienne : *« Ne pas limoger Limoges. »*

Ce voyage en Limousin, terre de mission pour le barrisme, avant celui prévu la semaine prochaine en Franche-Comté, tombait bien : le jour de la Saint Raymond.

Pour sa fête, l'ancien premier ministre a donc reçu plein de cadeaux... et même une tortue offerte par des jeunes, qu'il a décidé de baptiser « Limousine ».

ANNE CHAUSSEBOURG.

Les intentions de vote selon Louis-Harris

M. Mitterrand toujours nettement favori

M. François Mitterrand remporterait l'élection présidentielle dans tous les cas de figure, selon le sondage réalisé par l'institut Louis-Harris pour *l'Express* et France-Inter. Il serait vainqueur aussi bien face à M. Raymond Barre (53 %-47 %) que face à M. Jacques Chirac (54 %-46 %).

En revanche, M. Michel Rocard serait battu aussi bien par M. Barre que par M. Chirac : le rapport s'établirait à 42 %-58 % (45-55 il y a un mois), dans le premier cas, 45 %-55 % (49-51 le mois dernier) dans le second.

Au premier tour, le chef de l'Etat arrive largement en tête avec 38 % des voix (plus 2) devant MM. Barre, 22 % (moins 1), Chirac, 20 % (plus 1), Le Pen, 10 % (plus 1), Lajoinie, 5 % (moins 1), et Juquin, 2 % (moins 2).

Ce sondage a été réalisé du 18 au 23 décembre auprès d'un échantillon de 1 564 personnes âgées de plus de dix-huit ans.

M. Chirac fera campagne sur le bilan de son gouvernement

« J'écoute toujours très attentivement les conseils du ministre d'Etat. Il m'arrive même de les entendre. Celui dont vous parlez mérite considération », a déclaré M. Jacques Chirac, pressé de questions, le jeudi 7 janvier, au Forum de *l'Expansion*, au sujet du souhait exprimé, la veille, par M. Edouard Balladur, que s'engage rapidement la campagne du premier ministre pour l'élection présidentielle.

Des deux avis qui partageaient l'entourage de M. Chirac – les uns jugeant que l'échec du conseil européen de Copenhague et la réunion de celui de Bruxelles, à la mi-février, imposaient de reporter au-delà de cette date l'ouverture de la campagne, les autres estimant, au contraire, qu'il n'y avait pas là d'obstacle à l'entrée en lice du premier ministre, – cette dernière thèse l'a emporté. Au-delà du problème posé par la nécessaire cohésion de l'exécutif face aux difficultés européennes, il s'agissait de savoir s'il valait mieux, pour M. Chirac, profiter le plus tard possible du statut de chef du gouvernement *« qui gouverne »*, ou s'engager sans attendre sur un terrain électoral occupé, non sans profit, par M. Raymond Barre.

L'urgence de contrer les initiatives du député du Rhône s'est imposée. Les responsables du RPR souhaitaient cette décision. Pour les militants, en effet, il est difficile de se mobiliser et de faire campagne sans candidat officiellement déclaré. Or M. Chirac aura indiscutablement besoin d'une activité intense *« sur le terrain »*, ce qui est, à la fois, conforme à son style de campagne et aux habitudes du RPR, et indispensable pour faire passer un message jusqu'à présent insuffisamment perçu. Le premier ministre a jugé que sa campagne devrait être aussi militante et partisane qu'axée sur son rôle comme chef du gouvernement de la cohabitation et sur son image personnelle.

Il n'en a pas fallu davantage au directeur de la campagne de M. Barre, M. Philippe Mestre, pour se demander si l'on n'assiste pas à un tournant non seulement tactique, mais *« dans la stratégie »*, de M. Chirac. Le président du RPR se serait-il finalement convaincu que la cohabitation n'est pas le bon cheval de bataille pour rallier les suffrages des électeurs de la majorité ? Cette supposition ne peut que réjouir M. Barre, mais elle semble très aventurée. Le changement de braquet de M. Chirac, sur le *« conseil »* de M. Balladur, n'est pas un adieu à la cohabitation ni un changement de monture au milieu du gué. C'est bien avec les armes et les bagages de son bilan gouvernemental que le premier ministre entend entrer bientôt et en force dans le champ proprement électoral.

Les décisions résultant de ce choix ont commencé à être prises jeudi à l'hôtel Matignon. Les responsables et conseillers du premier ministre, réunis autour de lui dans la matinée, ont examiné la répartition des tâches entre le staff de Matignon et celui de la campagne. Ils ont précisé, notamment, les tâches qui attendent le porte-parole du candidat, M. Alain Juppé, ministre délégué au budget.

L'après-midi, l'ensemble des membres RPR du gouvernement ont été convoqués pour discuter, d'une part, des problèmes posés par la réglementation du financement des activités politiques (voir *le Monde* du 8 janvier), et, d'autre part, le rôle de chacun dans la campagne. Un « noyau dur » de ministres assurera, autour du candidat, la réflexion et la communication sur les thèmes de campagne.

Plusieurs ministres s'étaient vu charger, au titre du RPR, de la coordination dans telle ou telle région. C'est ainsi que M. Michel Aurillac a la charge de Provence-Côte d'Azur, Mme Michèle Barzach celle de Midi-Pyrénées (où elle fera face à MM. Lionel Jospin et Dominique Baudis), M. Camille Cabana celle du Languedoc, etc. Le programme de campagne prévoit des visites de M. Chirac dans chaque capitale régionale, plus d'autres voyages « mixtes », relevant à la fois de la fonction de premier ministre et de la candidature, comme celui qu'il doit faire le 19 janvier à Fréjus.

Le premier ministre a prévu de réunir le gouvernement à l'hôtel Matignon le 15 janvier, une semaine avant sa déclaration de candidature, afin de fixer les règles du jeu entre ministres RPR et barristes.

PATRICK JARREAU.

JOURNAL D'UN AMATEUR *par Philippe Boucher*

Candidat

CONTRAIREMENT à ce que pourrait laisser croire l'avalanche des déclarations sur le sujet, la situation électorale française n'est ni compliquée, ni bloquée, ni désespérante. La France paraît être à l'abri de ce que connaissent les Etats-Unis. Ce sont les électeurs qui tranchent de la vertu et de la capacité des candidats, non les échotiers.

De ce côté-ci de l'Atlantique, les candidatures se manifestent librement et l'affrontement qui se prépare mettra en présence des hommes de valeur ou de talent. La France n'a ni à rougir ni à gémir de ceux qui ambitionnent de la gouverner.

Chaque citoyen peut espérer, du moins au premier tour, qu'il pourra exercer son choix en faveur d'un candidat qui représente plutôt bien ses convictions personnelles. Certes, il n'y a pas de femme qui porte les couleurs d'une formation politique notable, mais cela finira bien par arriver.

Dans les hommes de valeur, il n'est pas injuste de ranger M. Barre et M. Rocard ; dans les hommes de talent, M. Chirac et M. Le Pen ; M. Juquin et surtout M. Lajoinie formant une catégorie supplémentaire, celle des kamikazes, et M. Léotard, un courant à part, celui des absents.

Les six personnalités qui vont en principe briguer les suffrages de leurs compatriotes ont en commun de n'avoir pas le choix de leur décision. Elles se battent pour obéir à un destin qui, comme il est normal, leur échappe autant qu'elles tentent de le conduire. Elles doivent « y aller » sous peine de mort politique. Même pour échouer, elles doivent concourir. Ce sont les ressorts de la tragédie appliqués à la vie publique contemporaine.

A moins de subir peu à peu l'oubli déférent qui ensable ses prédécesseurs, M. Barre n'avait d'autre issue que de sauter le pas. Gageons qu'il s'y était résolu depuis longtemps... M. Rocard, par définition, n'existe que s'il est candidat, et il en va de même pour M. Juquin. C'est un des effets contestables du suffrage universel direct pour désigner le chef de l'Etat : celui qui postule se voit crédité d'une partie de la grandeur attachée à la fonction qu'il vise et n'obtiendra peut-être jamais. Il faut prétendre pour exister.

A côté de ces trois hommes-là, trois autres portent les couleurs d'un parti. M. Lajoinie a obéi aux ordres du sien pour que la fin de M. Marchais ne soit pas tout à fait une déroute consommée. MM. Chirac et Le Pen failliraient à leur devoir de chef en déléguant un autre qu'eux-mêmes à la bataille ou en s'abstenant de faire courir leur casaque.

Une rumeur a eu beau naître assurant que M. Chirac renoncerait ; outre que c'est mal le connaître, une pareille dérobade ne serait pas comprise de ses partisans, ni même sans doute de ceux des Français qui ne le portent pas dans leur cœur.

ET puis il y a M. Mitterrand. M. Mitterrand, moins libre qu'on ne peut le penser, moins libre qu'il ne l'affiche de sa décision de solliciter ou non un autre mandat.

S'en tenir aux sept années écoulées peut paraître tentant et c'est ce qu'il dit souhaiter. Il le dit. Qu'on s'en rapporte aux sondages (point trop douteux s'il ne s'agit que d'évaluer une cote d'amour), ou qu'on observe le déroulement de ses déplacements dans le pays, sa popularité est très grande, et même inespérée.

Elle est due, cela est incontestable, au rôle d'arbitre pas toujours écouté que lui a assigné le résultat électoral de mars 1986. Il en est le vainqueur inattendu, gagnant pour sa personne ce qu'a perdu sa fonction.

Comme il n'est pas d'action de l'exécutif qui puisse lui être imputée, il ne lui est fait reproche d'aucune. C'est une popularité négative, que la droite concède puisqu'il ne l'empêche pas d'agir à sa guise et que la gauche lui conserve puisqu'il est encore là pour en rappeler publiquement et régulièrement les grandes valeurs.

Ainsi peut-on imaginer un départ fier et paisible en mai prochain, le peuple français descendant ce jour-là dans les rues, assurément pour fêter un nouveau président, mais aussi pour saluer la dignité de l'ancien, quittant le pouvoir alors qu'il paraissait capable de s'y maintenir sans peine. Voilà qui contrasterait avec la sortie de ses trois prédécesseurs, l'un mort, les deux autres chassés. Rien de cela n'est bien exact.

∴

D'ABORD, bien sûr, parce que cette popularité en prendrait un sacré coup dès l'instant où M. Mitterrand annoncerait qu'il va partir à la bataille. Il a beau, depuis quelque temps, rappeler plus souvent et plus nettement où sont ses convictions, cette précaution n'empêchera pas le tassement de sa popularité, et ce ne sera ni anormal ni injuste.

Ce phénomène vraisemblable a pour conséquence d'ôter de son poids au propos qui s'entend sur tous les bords et selon lequel M. Mitterrand *« est sûr d'être élu »*. Un scrutin est un scrutin et, n'en déplaise aux sondages, *a fortiori* quand ils sont éloignés de l'événement qu'ils prétendent prévoir et décrire, son issue n'est jamais certaine. Pour le principe, c'est heureux. Or M. Mitterrand ne peut réitérer l'erreur d'analyse de son prédécesseur et faire le cadeau à ses adversaires d'être expulsé de sa fonction. Il ne serait pas défait, il serait ruiné.

Quels que soient ces dangers, M. Mitterrand n'est pas si libre que cela de se retirer à Latche ou ailleurs à la fin de son mandat. Car autant la droite l'encenserait, non sans arrière-pensées, de laisser ainsi la place, autant la gauche n'aurait pas lieu de lui en savoir gré.

Rien n'interdit de penser que sa popularité baisserait dans cette hypothèse parce que l'électorat de gauche ferait connaître sa déception. Non pas seulement parce que s'en irait un homme qui lui a rendu un nom et une image, mais parce que, à coup à peu près sûr (sous la réserve des aléas du scrutin mentionnés plus haut), ce serait faire cadeau de la fonction, soit à M. Chirac, que M. Mitterrand ne prise guère ; soit à M. Barre, qui l'agace ; en tout cas à la droite qui serait ainsi tout entière rétablie dans l'Etat. Ce qui reviendrait à donner à celle-ci ce qu'il a su lui prendre en 1981.

Car si M. Mitterrand n'en porte pas les couleurs, les chances de la gauche sont faibles, ou du moins incertaines. Premièrement, parce que Rocard le joker ne compensera pas sur sa droite ce qui lui fera défaut sur sa gauche. *D'autant que, du côté du centre, il* labourera les mêmes plates-bandes que M. Barre, naturellement plus à l'aise que lui sur ces terrains mous.

Deuxièmement, parce que, si M. Mitterrand se retire à présent, les divisions et les rivalités qui déchirent la droite n'auront été que de la roupie de sansonnet à côté du spectacle qu'offrira la gauche. Point n'est besoin de faire un dessin à ce propos ni de dresser la liste de ceux qui se sentent la vocation de sauver le pays.

Faute de s'être suscité un successeur incontestable, ou faute pour l'élu d'avoir bien rempli le rôle, M. Mitterrand provoquera une indescriptible pagaïe s'il n'est pas lui-même partie prenante dans la compétition présidentielle.

Cette pagaïe ne sera pas de nature à renforcer les chances de la gauche, électoralement minoritaire, fût-ce de peu. C'est ce peu que M. Mitterrand tient entre ses mains, parce qu'il l'a voulu et parce que la cohabitation ne l'a pas desservi sur ce point.

Là est sans doute l'argument décisif qui pèse sur la liberté de M. Mitterrand. Lui que l'on dit attentif à ce que retiendra l'histoire, voudrait-il y paraître comme l'homme qui a restauré la droite ? Est-ce bien raisonnable ?

∴

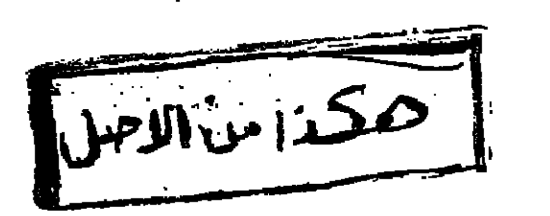
POURTANT, cette question n'est pas la plus délicate qui se pose à M. Mitterrand. A supposer qu'il se représente (et il lui est difficile de faire autrement), et à supposer qu'il soit élu (et il tient la compétition pour *« jouable »*), que faire de cette victoire puisqu'il est avéré désormais que, telle qu'est la Constitution, le chef de l'Etat est pratiquement paralysé si l'Assemblée nationale lui est contraire ?

Or c'est la situation qu'il connaîtrait si la journée du 8 mai 1988 le montrait vainqueur. Car à l'actuelle majorité, qui ne serait pas amputée de grand monde, se joindraient, d'une manière ou d'une autre, le PC et le Front national.

M. Chevènement préconise une dissolution immédiate. La belle idée que voilà ! Rien ne démontre que le pays ne renverrait pas une majorité de droite, donnant bonne mine à celui qui se ferait désavouer une poignée de semaines après avoir été élu. Les scrutins seraient trop proches pour les prétendre différents. Il n'y aurait plus alors qu'à prendre ses cliques et ses claques.

Il est vrai que M. Barre dit la même chose. Mais, dans l'hypothèse où il serait, lui, l'élu. Il ne s'agirait pas alors de renverser la majorité existant à l'Assemblée nationale, mais de la fortifier à son profit, en marquant de surcroît qu'elle découle de lui.

Ce qui décidera du maintien ou du renvoi de l'actuelle Assemblée, c'est l'élection présidentielle ; son vainqueur, assurément, mais pas moins le détail des votes au premier et au second tour. Ce sont eux qui indiquent ce que M. Mitterrand pourra faire de sa victoire. S'il consent à gagner.



Société

Le rapport des « sages » sur le code de la nationalité

« On pourra devenir français plus facilement »

nous déclare M. Marceau Long

Dans l'entretien qu'il nous a accordé, M. Marceau Long, président de la commission de la nationalité, estime que les propositions de celle-ci permettraient de « devenir français plus facilement mais aussi plus consciemment ».

« Si elles sont adoptées, les modifications que vous préconisez réduiront-elles le nombre des personnes qui deviennent françaises chaque année ?

— L'objectif affirmé de la commission est d'encourager l'acquisition de la nationalité française par les étrangers établis durablement dans notre pays et qui le souhaitent. La commission n'envisage pas une réduction du nombre des personnes qui deviennent françaises chaque année, mais, bien au contraire, son augmentation. Les nouvelles procédures de naturalisation pourront aussi y contribuer. Quant aux jeunes, le projet de la commission est celui, non d'une quelconque exclusion, mais, à l'inverse, d'une intégration complète, grâce à leur consentement, qu'ils pourront exprimer sous des formes multiples et à de multiples occasions. Toute restriction à l'acquisition de la nationalité française pour les mineurs nés en France est levée. Dans les autres cas, la liste des condamnations pénales qui constituent un empêchement est réduite et simplifiée. On pourra donc devenir français plus facilement, mais aussi plus consciemment.

— Quel avenir souhaitez-vous à votre rapport ?

— D'abord qu'on le lise ! Nous avons prévu une large diffusion, et même une édition de poche... Dans l'esprit de la commission, ce rapport est un tout : il ne faut pas en prendre seulement des morceaux. Mais, même si cela n'aboutit pas à une nouvelle loi, nous aurions fait avancer ce problème si difficile. Même si on ne changeait rien à la législation, quelque chose aurait changé.

— Des « sages » étaient-ils mieux placés que des parlementaires pour étudier cette question ?

— La commission n'était pas mieux placée que les parlementaires. Son rôle était différent. Elle a notamment séparé ses travaux de ceux que le Parlement serait amené à effectuer si le gouvernement le saisissait ultérieurement. C'est pour respecter, à la fois, la liberté totale d'organisation des travaux parlementaires et le souhait que peuvent avoir députés et sénateurs de réserver au Parlement la primeur de l'expression de leurs opinions que nous n'avons pas cru pouvoir les entendre. Après tout, si le Parlement veut faire une contre-enquête, pourquoi pas ?

— Mais pourquoi avoir créé si tard cette commission, alors qu'un projet de loi était déjà présenté et des manifestations de rue organisées ?

— Ce n'est pas à moi de répondre... Mais il serait effectivement prudent, pour de grands sujets de société, de réunir des commissions de ce genre, avant de faire des projets de loi. N'est-ce pas le propre des grandes démocraties modernes de confier à des commissions des travaux de réflexion sur les problèmes de société ? Voyez, par exemple, la commission sur le biculturalisme au *Canada*.

La vraie vocation du Conseil d'Etat

— *En tant que vice-président du* Conseil d'Etat, vous pourriez être amené à donner votre avis sur un projet de loi inspiré des travaux d'une commission que vous aurez présidée. N'est-ce pas contradictoire ?

— Cette question, dont je sais qu'elle a été déjà posée, me surprend personnellement. Mes prédécesseurs ont participé à plusieurs reprises à des travaux qui ont permis l'élaboration de textes importants qui ont été ensuite soumis par le gouvernement au Conseil d'Etat. René Cassin, qui a joué le rôle que l'on sait au sein du comité interministériel qui a préparé la Constitution de 1958, a présidé l'assemblée générale du Conseil d'Etat qui a examiné le projet de Constitution. Bernard Chenot a présidé une commission qui a préparé le code des libertés fondamentales dont est issue la loi Informatique et Libertés qui a été soumise au Conseil d'Etat. Il y a d'autres exemples, y compris dans la vie quotidienne du Conseil d'Etat. La vocation même de celui-ci est d'être le conseiller du gouvernement et de lui donner librement ses avis.

— Votre commission n'est-elle pas entrée, de fait, dans le débat



politique ? En lui confiant ce dossier, le gouvernement n'a-t-il pas voulu se tirer d'un mauvais pas, enterrer son projet de loi, ou, au contraire, le relancer ?

— *Dans une démocratie*, un problème de société, que l'opinion s'accorde à regarder comme fondamental, doit être étudié et discuté. Le débat qu'il suscite est inévitablement *politique, dans la mesure où* il intéresse tous les citoyens. Quant aux intentions du gouvernement, je me borne à constater qu'il a voulu que la réflexion sur la nationalité *soit élargie, approfondie et clarifiée*. S'il ne l'avait pas souhaité réellement, il aurait eu tort de me confier la présidence de la commission, puisque c'est moi qui ai décidé de procéder à des auditions publiques télévisées.

— Et le gouvernement ne vous a pas dissuadé de convoquer les caméras ?

— Au contraire, il nous a même donné des crédits pour le faire.

— Certains « sages » ont reconnu publiquement avoir changé d'avis. Votre propre opinion a-t-elle été modifiée ?

— J'ai tant appris au cours des travaux de la commission qu'il m'est difficile d'exposer honnêtement l'opinion que j'avais avant son installation. *Je crois bien avoir eu l'idée*, compte tenu de l'âpreté du débat, que laisser le code en l'état était peut-être, au moins provisoirement, la meilleure solution. Mon conservatisme rejoignait *alors les positions* les plus avancées... Les auditions publiques de la Commission ont mis en lumière, plus encore que la technicité des règles de droit, la complexité *des situations humaines*. Il faudrait être de mauvaise foi, ou purement tacticien, pour refuser la réalité et s'accrocher à des règles techniques qui n'ont pas de valeur, *indépendamment des situations* humaines qu'elles ont pour objet de régler. »

Propos recueillis par
ROBERT SOLÉ.

Les seize

Présidée par M. Marceau Long, vice-président du Conseil d'Etat et ancien PDG de l'ORTF et d'Air France, la commission *de la nationalité compte quinze* autres membres : MM. Léon Boutbien, médecin, vice-président du Comité d'action de la Résistance ; Jean-Jacques de Bresson, conseiller d'Etat honoraire ; Mme Hélène Carrère d'Encausse, universitaire, spécialiste des pays socialistes ; MM. Pierre Catala, universitaire ; Pierre Chaunu, historien, membre de l'Institut ; Berthold Goldman, universitaire ; Salem Kacet, cardiologue ; Pierre-Patrick Kaltenbach, conseiller *référendaire à la Cour des* comptes ; Emmanuel Le Roy Ladurie, historien, professeur au Collège de France ; Yvon Loussouarn, spécialiste de droit *international* ; Jean Rivero, juriste ; Mme Dominique Schnapper, sociologue ; M. Alain Touraine, directeur d'études à l'Ecole des hautes études en sciences sociales ; Me Jean-Marc Varaut, criminologue et avocat et M. Henri Verneuil, réalisateur de films.

Français de naissance et Français d'adhésion

(Suite de la première page.)

Il contredit ainsi des législations plus récentes, ne tenant pas compte, par exemple, de l'abaissement de l'âge de la majorité.

Mal connu, mal compris, le code de la nationalité est souvent mal appliqué. Cela varie d'une préfecture à l'autre. « *Dans un climat de suspicion à l'égard des étrangers*, souligne la commission, *des pratiques dont le caractère est souvent illégal se multiplient* ». Quant aux fraudes constatées, elles tiennent essentiellement au fait que « *le droit de la nationalité a été utilisé dans la période récente pour tourner la législation sur le séjour des étrangers* ». Ne pouvant résider en France, on devient français. Et des responsables politiques ont été tentés de suivre le même processus : ne réussissant pas à fermer les frontières, ils ont voulu fermer l'accès à la citoyenneté.

Mais l'inadaptation du code, selon les « sages », tient aussi au changement de paysage : la population étrangère est plus sédentaire que jadis, plus jeune, plus féminine, plus atteinte par le chômage, et *en provenance* de cultures de plus en plus lointaines. Sa difficulté d'intégration se combine avec « *un affaiblissement du creuset français* ». D'autre part, le code de 1973 *ne tient* assez compte ni de la décolonisation et de la francophonie, ni de la liberté de circulation croissante en Europe. L'ouverture des frontières va d'ailleurs *conduire* les Etats européens à harmoniser de plus *en plus* leurs politiques à l'égard des ressortissants des pays tiers. C'est pourquoi, même s'ils proposent la refonte de la législation la plus ambitieuse depuis 1927, les « sages » savent par avance qu'elle aura un caractère provisoire.

La commission ne remet pas en cause pour autant les principaux critères sur lesquels repose, depuis plus d'un siècle, la définition de la nationalité française : filiation, lieu de naissance et résidence. Selon elle, aucun bouleversement de la législation ne se justifie. Il faut, en revanche, favoriser l'intégration des étrangers en l'associant à l'« *affirmation d'une identité française forte* ». Concrètement, cela veut dire simplifier les textes et les procédures, supprimer des obstacles inutiles et « *favoriser l'expression de la volonté individuelle* ». On ne devrait, en somme, devenir français ni malgré soi ni contre la société d'accueil.

Pas de serment d'allégeance

Il n'est pas question de demander aux jeunes étrangers nés en France et qui ne bénéficient pas de la nationalité française à la naissance de prêter un quelconque *serment* d'allégeance à la République, comme le souhaitaient certains responsables de la majorité. L'« *adhésion* » pourra prendre de multiples formes, à l'occasion d'une démarche administrative par exemple, dès seize ans. Ces jeunes n'auront plus besoin de l'accord de leurs parents et, jusqu'à leur majorité, aucune condamnation et aucun arrêté d'expulsion ne leur seront opposables. De *dix-huit ans à vingt et un* ans, seules quelques catégories limitées de condamnations pourraient les empêcher de devenir français. Sur le principe de la démarche volontaire, les « sages » rejoignent le point de vue du gouvernement. Mais sur tout le reste, ils se *montrent* beaucoup plus libéraux.

La commission rejoint également M. Chirac dans son souci de lutter contre les mariages dits de complaisance. Elle va même plus loin que le projet gouvernemental en demandant la renégociation de *la convention sur le service militaire* pour les Franco-Algériens : ceux-ci devraient remplir leurs obligations dans le pays de résidence, c'est-à-dire la France. Mais *sur le reste, là aussi, l'ouverture* prévaut : les « sages » demandent même que l'administration soit contrainte de révéler les motifs du refus d'une naturalisation.

On comprend la colère du Front national. C'est lui qui avait lancé le débat et réclamé une refonte complète du code de la nationalité. Aujourd'hui, il est servi — au moins par les « sages » — dans un esprit exactement opposé : il ne s'agit plus de poser de nouvelles barrières mais de favoriser l'accueil en exigeant non plus un ticket mais le désir d'entrer.

R. S.

Une démarche individuelle dès seize ans

Selon la législation en vigueur, l'enfant né en France est français de plein droit, dès sa naissance, si l'un de ses parents étranger, est lui-même né en France. C'est l'article 23. La commission des « sages » recommande de ne pas modifier ce « double droit du sol ».

Quant aux enfants nés en France, mais dont les deux parents étrangers sont nés à l'étranger, ils peuvent actuellement acquérir la nationalité française de trois manières :

— soit lorsqu'ils sont âgés de moins de seize ans, par l'effet d'une déclaration souscrite en leur nom par leurs parents, à condition que ceux-ci résident en France depuis au moins cinq ans (article 54 du code de la nationalité ;

— soit lorsque, entre seize ans et dix-huit ans ils demandent à souscrire une déclaration de nationalité, avec l'autorisation de leurs parents : ils doivent, dans cette hypothèse, faire la preuve qu'à cette date ils résident en France depuis au moins cinq années (articles 52 et 53) ;

— soit enfin à leur majorité, s'ils ont eu pendant les cinq années qui précèdent leur résidence habituelle en France (article 44) ; dans ce cas, la nationalité française leur est acquise sauf si, avec l'autorisation de leurs parents, ils ont exercé la faculté de la refuser ouverte par la loi dans l'année précédant leur majorité (article 45) ou si, durant la même période, le gouvernement s'est opposé à cette acquisition pour indignité ou défaut d'assimilation (article 46).

Dans tous ces cas, l'acquisition de la nationalité française par l'effet direct de la loi est aujourd'hui subordonnée à deux autres conditions : que les intéressés n'aient pas fait l'objet d'un arrêté d'expulsion ou d'assignation à résidence, ni de l'une des condamnations énoncées à l'article 79 du code de la nationalité, parmi lesquelles une peine quelconque d'emprisonnement pour vol, coups ou violences.

Sans autorisation des parents

La commission des « sages » souhaite que soient reconnus « *le droit à la nationalité française des jeunes nés en France et y ayant résidé pendant une période significative* (la résidence de cinq ans prévue par les textes actuels devrait être maintenue), mais, selon elle, « *les jeunes devraient exprimer la volonté d'en bénéficier par une décision individuelle très simplifiée* ».

● *» L'expression de la décision individuelle doit être personnelle : il convient donc de supprimer la procédure de l'article 54 qui permet aux parents de demander pour leurs enfants mineurs la nationalité française en leurs lieu et place. L'autorisation parentale ne devrait plus être exigée des jeunes lorsqu'ils se prononcent entre seize et dix-huit ans.*

● *» L'expression de la décision individuelle doit pouvoir être précoce : le droit de jouir de leur nationalité française doit pouvoir être exercé librement par ces jeunes dès l'âge de seize ans.*

● *» La possibilité d'exprimer leur volonté doit être ouverte durant une période suffisamment étendue : la décision de faire valoir son droit à la nationalité française pourra être prise par un jeune de seize ans jusqu'à vingt et un ans.*

● *» Les modalités d'expression de la volonté individuelle doivent être simples et diversifiées : la possibilité pour les jeunes nés en France de manifester leur volonté devrait être suscitée lors des nombreuses démarches qu'ils sont, en tout état de cause, amenés à accomplir : lorsqu'ils viennent demander la carte de séjour requise par la loi ; lors des opérations liées au service national ; lorsqu'ils sollicitent des mairies, pour des raisons diverses, une fiche d'état civil ou de nationalité ; lorsqu'ils demandent au tribunal d'instance un certificat de nationalité. L'administration compétente pour la formalité qui est l'occasion du choix (préfecture, mairie, commissariat, tribunal d'instance, etc.) devra demander à l'intéressé s'il souhaite faire usage de son droit d'être français. En cas de réponse positive, l'administration recevra cette décision sous une forme simplifiée, par exemple un formulaire ordinaire. La décision est enregistrée au tribunal d'instance, à la diligence de l'administration.*

» Lorsque ce droit n'est pas revendiqué, un titre de séjour « étranger » est délivré pour une durée égale à la période de report possible du choix (jusqu'à vingt et un ans). Pendant cette période, la décision individuelle peut être suscitée à l'occasion de démarches administratives courantes des intéressés ; certaines démarches emportent par elles-mêmes acquisition de la nationalité (dans le cas de l'incorporation par exemple) sans formalité supplémentaire.

Interdits à certains délinquants

» Toute restriction à ces formes d'acquisition de la nationalité est levée lorsque la décision est prise entre seize et dix-huit ans ; au-delà de la majorité légale, est maintenu un nombre restreint d'empêchements : condamnation à une peine d'emprisonnement pour crimes et délits liés au terrorisme, ou atteintes à la sûreté de l'Etat ; condamnation à une peine de six mois ferme d'emprisonnement pour proxénétisme ou trafic de stupéfiants ; arrêté d'expulsion prononcé en raison de la menace pour l'ordre public que constitue la présence de l'intéressé sur le territoire français. »

Une plus longue attente pour les conjoints étrangers

Actuellement, pour devenir Français — par simple déclaration — le conjoint étranger d'un époux français doit justifier d'une communauté de vie de six mois avec ce dernier (article 37-1). La commission des « sages » propose de porter ce délai à un an. Mais il serait supprimé en cas de naissance d'un enfant.

● **Des naturalisations plus simples et plus transparentes.**

« La procédure de naturalisation devrait être accélérée par une déconcentration partielle de la responsabilité au niveau du préfet, représentant de l'Etat dans les départements.

» Les candidats à la naturalisation devraient être plus systématiquement qu'aujourd'hui reçus pour un entretien personnalisé, dans un lieu prévu à cet effet, par un personnel autant que possible volontaire pour cette tâche et formé en conséquence.

» Toutes les décisions prononçant le rejet ou l'ajournement d'une demande de naturalisation devraient être motivées par l'administration. »

● **Régime de faveur pour les francophones.**

« L'article 64-1 devrait être modifié pour permettre aux ressortissants d'un Etat dont la langue officielle ou l'une des langues officielles est le français, d'être naturalisés sans que soit exigée la condition de résidence de cinq ans, dès lors qu'ils auraient été scolarisés pendant cinq ans au moins dans des établissements enseignant en langue française.

» Il est proposé d'adapter à la francophonie les modalités prévues pour les jeunes relevant de l'article 44 ; les enfants nés en France de parents ressortissants d'un Etat dont la langue officielle ou l'une des langues officielles est le français, pourraient réclamer la nationalité française entre seize et vingt et un ans s'ils résident alors en France ; celle-ci pourrait leur être accordée dans les mêmes conditions que pour tout enfant né en France de parents étrangers, même s'ils n'ont pas la durée de résidence habituelle de cinq ans, dès lors qu'ils auront été scolarisés pendant cinq ans au moins dans la langue française avant d'établir leur résidence en France.

● **Suppression de la réintégration par déclaration.**

« Il est proposé de supprimer la procédure de réintégration par déclaration de nationalité souscrite, après autorisation du ministre des affaires sociales, par les personnes domiciliées dans les anciens territoires d'outre-mer au moment de l'accès de ceux-ci à l'indépendance (art. 153). Les intéressés pourront réintégrer la nationalité française selon la procédure de droit commun prévue pour toute personne ayant possédé la qualité de Français (réintégration par décret — art. 97-3).

● **Renégocier des accords militaires pour les binationaux.**

« La commission préconise en outre une plus grande souplesse dans la politique de libération des liens d'allégeance des double-nationaux, qu'ils soient Français résidant à l'étranger ou que, résidant en France, ils désirent quitter le territoire.

» Dans les conventions bilatérales sur le service national devrait être inclus systématiquement par voie de renégociation le principe de l'accomplissement des obligations militaires et de la mobilisation des individus concernés dans leur pays de résidence habituelle. Ce souhait concerne l'ensemble des conventions, mais en priorité la convention franco-israélienne de 1959 dans ses dispositions relatives à la mobilisation des double-nationaux, et la convention franco-algérienne de 1983 en ce qui concerne les obligations militaires des Franco-Algériens. »

LES RÉACTIONS

« Très négatif » selon M. Le Pen

M. Jean-Marie Le Pen, président du Front national, a estimé, le jeudi 7 janvier à Nice, que le rapport des « sages » est « *très négatif* » car il entraîne, selon lui, l'« *automaticité* » de l'acquisition de la nationalité française et qu'il représente une « *conjonction* » avec le rapport « *Chirac-Hannoun* » sur l'immigration. « *Malgré quelques broutilles positives, ce rapport traduit l'évolution que nous avons vue s'esquisser ces deux dernières années* », a déclaré M. Le Pen, qui avait récemment présenté le rapport Hannoun sur le racisme comme « *le signe du virage à 180 degrés du RPR et de l'UDF sur l'immigration et l'identité nationale* ».

● **M. Gérard FUCHS (PS) : un texte de bon sens**

M. Gérard Fuchs, député PS de Paris et ancien président de l'Office national d'immigration « *salue* » le rapport de la commission des « sages » comme « *un texte de bon sens qui ne doit cependant faire oublier à personne que nous avons frôlé le pire* ». M. Fuchs estime que ces orientations « *confirment à quel point le gouvernement de Jacques Chirac s'était fourvoyé en présentant le projet Chalandon* ».

● **M. Michel HANNOUN (RPR) : une évolution décisive**

M. Michel Hannoun, député de l'Isère, secrétaire national du RPR, chargé des questions de société, déclare : « *Il n'est plus possible désormais d'ignorer la nécessité d'adapter le code de la nationalité, ni de se méprendre sur la portée de cette adaptation. C'est le mérite du gouvernement que d'avoir suscité un travail d'une telle qualité qui marque une évolution décisive. Les « sages » ont dissipé un malentendu. La réforme du code de la nationalité ne doit pas relever d'un sentiment ou d'une volonté d'exclusion, mais d'un souci de l'intégration dans la nation. Le principe du volontariat dans l'acquisition de la nationalité est ainsi reconnu. D'autre part, cette réforme n'a pas vocation à régler à elle seule le problème de l'immigration.* »

Dans la presse parisienne

La presse parisienne du vendredi 8 janvier commente de manière plutôt positive le rapport des « sages » :

● *LIBÉRATION* : « *Le principe de réalité.* » — Gérard Dupuy estime que la commission a fait le choix de la « *modestie* » : « *Considérons plutôt la réalité que l'idée qu'on s'en fait (...). La gauche a déjà fait son deuil du concept hâtif de « multiculture », et, habituée par tradition internationaliste à relativiser l'appartenance nationale, elle a dû accepter de relativiser l'idée de nationalité. L'évolution de la droite n'a pas été moindre. Partie pour durcir la loi, elle aboutit aujourd'hui à un texte qui l'aménage en la modernisant.* » Gérard Dupuy estime cependant qu'« *il y a loin des textes des « sages » à la pratique de commissariat* ».

● *LE QUOTIDIEN DE PARIS* : « *Accord parfait* ». — Patrick Carmouze estime, lui aussi, que le rapport de Marceau Long « *prend en défaut* » aussi bien ceux qui « *souhaitaient amoindrir le pouvoir de contrôle de l'Etat que ceux qui voulaient au contraire le renforcer (...) Les « sages » sont parvenus à un consensus. Cet accord parfait, inimaginable il y a six mois, n'a été rendu possible que grâce à un long travail qui a consisté à examiner les faits et a abouti à ce constat qu'en fin de compte la situation française paraissait être, sur ce point, d'une grande stabilité* ».

● *L'HUMANITÉ* : « *Quelles valeurs ?* » — Le quotidien du PCF s'interroge sur les « valeurs » auxquelles on demandera d'adhérer à ceux qui veulent devenir Français. « *Ces valeurs sont-elles celles du système capitaliste et de l'idéologie de la fatalité ? Il ne s'agit sûrement pas, pour les membres de cette commission frappée du sceau de la cohabitation, de valeurs telles que le respect de la dignité et la défense des libertés, auxquelles les travailleurs immigrés ont plus d'une fois montré leur attachement.* »



Société

L'affaire Boulin : suspicion sur un suicide

(Suite de la première page.)

Quelques jours plus tard, les docteurs Bailly et Deponge remettaient un rapport complémentaire tenant compte des renseignements communiqués par la police, ainsi que de l'examen préalable du contenu de l'estomac. Ils concluaient alors *« que le décès de M. Robert Boulin est survenu dans la soirée du 29 octobre et vraisemblablement entre 19 h 30 et 20 heures »*. Soit entre 12 h 30 et 14 heures avant la découverte du cadavre. Or ces mêmes spécialistes avaient écrit, le 30 octobre, dans leur rapport d'autopsie, que les *« lividités »* observées sur le corps de M. Boulin siégeaient *« au niveau de la face postérieure du corps »*.

Le problème des lividités

Ces lividités cadavériques sont des sortes de taches cutanées dues à un phénomène *post mortem* de vasodilatation des capillaires sanguins. Selon les traités de médecine légale, ces lividités apparaissent entre trois et cinq heures après la mort. Leur intensité devient maximale entre douze et quatorze heures après la mort. Point essentiel : sous l'action de la pesanteur, elles apparaissent toujours dans les points déclives du corps. Or le cadavre de Robert Boulin a été retrouvé dans 50 centimètres d'eau, en position accroupie, le thorax penché en avant, le visage contre le fond de l'étang. *« Une photographie le montre dans cette position*, confie un spécialiste de médecine légale, *seul le dos du cadavre émergeait de la surface de l'eau. »* Compte tenu de tous ces éléments – en supposant qu'il s'agissait bel et bien de *« lividités cadavériques »* et non de simples ecchymoses, – il apparaît que le corps de Robert Boulin aurait alors changé de position entre le moment de la mort et celui où il a été retrouvé dans l'étang.

L'examen toxicologique réalisé ensuite par les docteurs R. Le Breton et J. Garat concluait à une absorption d'une dose, en aucun cas mortelle, de Valium (1,2 milligramme par litre de sang, soit sept à dix comprimés dosés à 10 milligrammes), ainsi qu'à une alcoolémie nulle. Aucun autre examen complémentaire ne fut ensuite pratiqué. Pourtant, des prélèvements d'organes — notamment de poumons – avaient été effectués en vue d'une analyse anatomo-pathologique afin de confirmer de manière définitive l'hypothèse de la mort par noyade. De même, aucun examen comparatif entre le liquide retrouvé dans l'estomac et l'eau de l'étang ne fut jamais demandé et donc effectué.

La version officielle fut dès lors fixée : il s'agissait d'un suicide par noyade précédé d'une absorption de Valium, et la mort remontait au 29 novembre vers 20 heures. Il fallut attendre 1983, la plainte de la famille Boulin et l'exhumation du corps pour disposer de nouveaux éléments. La contre-expertise fut réalisée, à Bordeaux, par les professeurs L'Epée, Lazarini et Delorme. On découvrit d'abord que le cadavre avait fait l'objet d'un début d'embaumement alors que jamais la famille n'en avait fait la demande. Une telle pratique est pourtant rigoureusement réglementée compte-tenu de la toxicité des produits utilisés, qui peuvent fausser tous les résultats des examens toxicologiques ultérieurs.

On découvrit aussi que ce que les premiers experts avaient initialement décrit, en dépit de la pratique de l'examen radiographique, comme *« des petits plaies contuses »*, des *« zones contusives »* et des *« ecchymoses avec excoriations épidermiques »* sur le visage de Robert Boulin correspondait en fait à des fractures des os propres du nez et du maxillaire supérieur. Ces fractures, selon les experts bordelais, s'apparentaient à un *« traumatisme appuyé du massif facial du vivant de Robert Boulin »*.

Selon ces mêmes experts, *« il manquait un élément fondamental »* pour établir indiscutablement *« l'hypothèse de la mort par noyade » : « L'étude anatomo-pathologique des poumons dont*, précisaient-ils, *on ne trouve aucune trace dans le dossier »*.

Cette étude anatomo-pathologique était-elle alors – en 1983 – matériellement possible ? Sans aucun doute, même si les témoignages divergent quant au devenir d'une série de prélèvements d'organes effectués en 1979. Propriété de la justice, cette série de prélèvements organiques contenus dans des bocaux identifiés et scellés a vraisemblablement quitté, entre janvier et mars 1983, l'Institut médico-légal de Paris. Ces prélèvements ont-ils effectivement été enterrés au cimetière de Thiais... là où l'on enterre habituellement ces pièces avec, entre autres, les restes des cadavres de ceux qui donnent leur corps à la science ? Une longue fouille pratiquée en novembre 1987 à la recherche de ces bocaux n'a pas permis de conclure, alors même que la grande majorité des autres bocaux similaires ont pu être identifiés.

Mais un autre élément, encore inédit, apparaît aujourd'hui. En 1986, une autre série de prélèvements d'organes provenant du corps de Robert Boulin était toujours présente dans un réfrigérateur, fermé à clé, de l'Institut médico-légal. En témoigne un échange de correspondance entre M Jean Daubigny, chef de cabinet du préfet de police, et le docteur Le Breton, ancien directeur du laboratoire de toxicologie de la préfecture de police. Répondant à M. Daubigny, qui lui réclamait les clés de ce réfrigérateur, le docteur Le Breton écrivait le 3 juin 1986 : *« L'affaire Boulin Robert n'est pas terminée, elle est venue au parquet de Paris et a fait l'objet de l'ouverture d'une information. Des vérifications pourraient donc être demandées par les parties en cause sur ces scellés reconstitués qui appartiennent à la justice et non aux experts, qui ont rempli leur mission et ont pris, selon leur devoir professionnel, les mesures conservatoires habituelles...*

Le bocal sous clé

« La mise sous clé des prélèvements appartenant à Robert Boulin a été décidée, quasi instantanément, par votre prédécesseur, M. le préfet Fromion, qui a fait acheter le réfrigérateur à cette fin (...) en demandant que cet appareil soit muni d'un système de fermeture à clé. Cette mesure a été prise à la suite de la disparition du flacon de sang de Robert Boulin (...). »

Le docteur Le Breton expliquait notamment aux autorités policières que le bocal concernant ces prélèvements contenait des morceaux de poumons et de cœur et qu'un examen simple (la recherche de certaines algues microscopiques ou diatomées) permettrait de conclure ou non à la mort par noyade de Robert Boulin. Pas plus que celui anatomo-pathologique, ce simple examen des poumons ne devait être demandé par le magistrat instructeur depuis la plainte, déposée en 1983 par la famille. Il devait également apporter ces précisions à M. Yves Corneloup, le magistrat instructeur, le 23 décembre 1987, date à laquelle il fut pour la dernière fois entendu par un juge d'instruction. Pourquoi ? Les prélèvements, conservés sous clé par le docteur Le Breton jusqu'à son départ de son laboratoire début 1985, existent-ils encore et, sinon, qui les a détruits, et pourquoi ? Au-delà des fautes ou des négligences d'ordre médico-légal, au-delà des questions que soulève l'enquête policière, tout semble ici s'être passé comme si l'on n'avait jamais réellement voulu obtenir des résultats précis et connaître ainsi les causes exactes de la mort de Robert Boulin.

JEAN-YVES NAU.

La famille de l'ancien ministre condamnée pour diffamation envers un juge

La dix-septième chambre correctionnelle présidée par Mme Marie-Claude Duvernier, a condamné, jeudi 7 janvier, Mme Colette Boulin, veuve de l'ancien ministre, et ses enfants, M. Bertrand Boulin et Mme Fabienne Burgeat, à une amende de 8 000 F chacun pour diffamation envers M. Robert Barbat, procureur de la République de Versailles en 1984.

Le 30 octobre 1979, le corps de Robert Boulin était découvert en forêt de Rambouillet et, en juin 1983, sa veuve et ses enfants combattaient la thèse du suicide en déposant une plainte pour *« homicide volontaire »*. Au cours de la procédure, la famille de l'ancien ministre reprochait au procureur de la République de Versailles d'avoir voulu *« cacher les causes réelles de la mort de Robert Boulin »* et, dans un tract distribué à la presse le 17 janvier 1984, sur les marches du palais de justice de Versailles, M. Barbat était notamment accusé d'avoir tenté *« de soustraire les assassins au bras de la justice »*.

Dans son jugement, le tribunal estime qu'il s'agit là d'une des plus graves atteintes que l'on puisse porter à l'honneur et à la considération d'un magistrat. Tout en admettant que le décès subit de Robert Boulin *« ait pu provoquer au sein de sa famille, tant la stupeur qu'une profonde affliction et que celle-ci fut encore aggravée et prolongée par les investigations judiciaires auxquelles il donna nécessairement lieu (...) »*, le jugement déclare : *« Il n'en demeure pas moins que les prévenus, qui purent librement présenter toutes observations sur le déroulement de ces investigations et, notamment, déposer plainte pour étayer leur conviction sur les causes du décès, être assistés en leur qualité de partie civile de tout conseil de leur choix et intervenir dans l'information ouverte, ne pouvaient, au motif que celle-ci ne répondait pas à leur attente, s'attaquer à un magistrat du parquet pour le rendre responsable de manquements professionnels particulièrement graves. »*

M. P.

Sur fond de scandale immobilier

Robert Boulin, membre important et influent du RPR, considéré jusqu'à l'été 1979 comme pouvant devenir premier ministre, était ministre du travail et de la participation dans le gouvernement de M. Raymond Barre, lorsqu'il fut retrouvé mort, le mardi 30 octobre 1979, à 8 h 30, dans les eaux d'un étang de la forêt de Rambouillet. L'enquête devait conclure le 7 novembre à un suicide.

Au cours des semaines précédant sa mort, le ministre avait été mis en cause par plusieurs organes de presse à propos d'une opération immobilière douteuse projetée sur des terrains situés sur la commune de Ramatuelle (Var). Robert Boulin, propriétaire d'un terrain acquis en 1974, se trouvait en effet au centre d'un imbroglio juridico-immobilier avec d'autres personnes, notamment son ami Henri Tournet, homme d'affaires.

Vingt-quatre heures après la mort du ministre, plusieurs organes de presse recevaient des lettres de Robert Boulin dans lesquelles ce dernier – expliquant son suicide – portait de graves accusations contre M. Henri Tournet et mettait en cause son collègue au gouvernement et au RPR, M. Alain Peyrefitte, alors garde des sceaux, pour des violations du secret de l'instruction concernant l'affaire de Ramatuelle.

Ces diverses accusations devaient provoquer une vive agitation et une large polémique dans les milieux politiques et dans la presse. Au mois de novembre 1980, Henri Tournet, en fuite et réfugié aux Baléares, était condamné par contumace à quinze ans de réclusion par la cour d'assises de la Manche pour faux en écritures publiques.

En 1983, La famille Boulin, remettant en cause de manière spectaculaire la thèse du suicide, déposait plainte contre X pour homicide volontaire. L'instruction de cette plainte, confiée successivement à plusieurs magistrats, n'a, au-delà des péripéties judiciaires et des débats de procédure, toujours pas abouti.

Blessé par un tueur circulant à moto

Le président de la Foire de Toulon est victime d'un attentat

Le président de la Foire de Toulon, M. Bernard Franck-Israël, trente-huit ans, a été blessé, jeudi 7 janvier dans la matinée, de deux balles de pistolet tirées par deux motards non identifiés montés sur la même moto alors qu'il circulait à bord de sa voiture à La Garde, près de Toulon (Var). M. Franck-Israël roulait à vitesse réduite après un tunnel, vers 8 h 30, quand il a été la cible du passager de la moto. Atteint de deux projectiles à la hanche et à l'épaule, le président de la Foire de Toulon a été opéré et, selon des sources médicales, ses jours ne sont pas en danger.

Les circonstances de cette tentative d'assassinat ont aussitôt rappelé aux enquêteurs le meurtre durant l'été 1986 de Daniel Perrin, conseiller régional (UDF) de la région Provence-Côte-d'Azur et adjoint au maire de La Seyne.

Sans pouvoir, dans l'état actuel de l'enquête, faire un rapprochement entre ces deux affaires, des similitudes, rapporte l'Agence France-Presse, ont été relevées dans les deux agressions commises dans la périphérie toulonnaise. Les deux personnalités visées ont été atteintes par des projectiles vraisemblablement tirés par une arme de même type, un 38 Spécial ou un Magnum 356, par deux hommes circulant à moto alors que les victimes se trouvaient dans leur voiture, une BMW dans les deux cas. A ce jour, l'enquête sur la mort de Daniel Perrin n'a pas encore abouti. Cette mort, et les rumeurs qu'elle avait suscitées, avait mis en évidence le malaise qui régnait au sein de la majorité varoise, sur fond de rivalités politiques et d'affairisme (*le Monde* daté 21-22 septembre 1986).

Un homme entreprenant

TOULON
de notre correspondant régional

L'agression commise contre M. Bernard Franck-Israël et, plus encore, le style de cette agression, qui évoque l'exécution d'un « contrat » par des malfaiteurs professionnels, ont créé une grande surprise à Toulon. M. Franck-Israël compte parmi les notables de cette ville où il a acquis, en quelques années, dans les milieux économiques, la réputation d'un homme entreprenant ayant un sens aigu des affaires.

Né le 27 mars 1950 à Rabat (Maroc) et diplômé de l'Institut supérieur de commerce de Paris, il a d'abord secondé son père dans l'entreprise de meubles créée par celui-ci avant de s'intéresser à l'organisation de foires et de salons commerciaux. En 1982, il a, surtout, relancé la Foire de Toulon en sommeil depuis plusieurs décennies, en lui redonnant rapidement la prospérité puisque cent cinquante mille visiteurs ont été dénombrés en 1987. Sa société, Var Expansion, a aussi organisé à Toulon un Salon de la voyance, le Salon des métiers du Var et le Forum des associations.

Très ambitieux, M. Franck-Israël était devenu vice-président-secrétaire de la chambre de commerce et d'industrie (CCI) du Var en janvier 1986, quatre ans seulement après en avoir été élu membre. Son ascension dans les sphères économiques toulonnaises a toutefois été contrariée par un procès, pour *rupture de contrat*, engagé et gagné par son associé dans la société organisatrice de la Foire de Toulon. La cour d'appel d'Aix-en-Provence a confirmé, en juin 1987, un jugement du tribunal de Toulon le condamnant à verser de fortes indemnités (2 500 000 francs), qu'il n'a que partiellement acquittées. Il semble que M. Franck-Israël ait dû faire face, dans ses affaires, à d'autres difficultés expliquant la tentative d'incendie de son véhicule en octobre 1986, et deux mois plus tard, une agression à la bombe lacrymogène commise contre lui par deux hommes à Saint-Raphaël après une réunion de travail de la chambre de commerce et d'industrie du Var.

L'ancien maire de Toulon, le sénateur (PR) Maurice Arreckx, président du conseil général du Var, avait longtemps appuyé les initiatives de M. Franck-Israël, avant de prendre ses distances avec lui il y a quelques mois. Récemment, le PDG de la Foire de Toulon avait adhéré à l'Association des amis de Jacques Chirac.

L'hypothèse d'une agression liée à ses activités professionnelles est la plus vraisemblable. La police ne privilégie cependant, pour le moment, aucune piste. Le bureau de la chambre de commerce du Var a tenu, jeudi, à *« témoigner sa sympathie »* à M. Franck-Israël en exprimant le souhait que *« toute la lumière soit faite sur cette affaire »*.

GUY PORTE.

Transport illégal de déchets radioactifs

Le centre nucléaire de Mol, en Belgique, est mis en accusation

BRUXELLES
de notre correspondant

Mise sur pied d'un groupe de travail belgo-ouest-allemand, création d'une commission d'experts indépendants, proposition de constitution d'une commission d'enquête parlementaire au niveau européen, demande de la Commission de Bruxelles de pouvoir dépêcher sur place des experts : le scandale des déchets nucléaires — devenu une véritable affaire d'Etat en Allemagne fédérale — commence à créer de sérieux remous en Belgique. Avec, au centre du débat, une interrogation : que se passe-t-il réellement au centre nucléaire de Mol (CEN) situé en Campine, dans le nord-est de la Belgique, tout près des frontières néerlandaise et ouest-allemande ?

Plusieurs responsables du centre sont, en effet, impliqués dans ce que l'hebdomadaire *Der Spiegel* dénonce comme *« le plus grand scandale de l'histoire de l'industrie ouest-allemande de l'atome »*.

L'hebdomadaire belgo-français *le Vif-l'Express*, dans son édition du vendredi 8 janvier, estime pour sa part qu'*« il n'est pas impossible qu'un trafic similaire à celui qui s'est produit avec l'Allemagne fédérale se soit déroulé avec d'autres pays »*. Cet hebdomadaire avait aussi révélé, en avril 1987, que le centre de Mol aurait pu collaborer indirectement à la fabrication de la bombe atomique au Pakistan et en Libye. Il n'est pas exclu non plus qu'il se trouve au centre d'un trafic international de plutonium.

Pour le moment, les regards se focalisent sur le trafic des déchets nucléaires. Tout commence le 21 octobre 1986 avec l'accident survenu à un camion de la firme allemande Transnuklear, qui transporte des déchets faiblement radioactifs de la centrale nucléaire de Krümmel, en RFA, vers le centre de Mol. Or il s'avère que les produits réellement convoyés ne correspondent pas à leur description sur les documents de bord du camion. Le scandale rebondit le 17 août 1987, lorsque la télévision ouest-allemande révèle que Transnuklear aurait versé pour près de 20 millions de francs de pots-de-vin, notamment à certains responsables du centre de Mol. Le chef du département « déchets » du centre, M. Van de Voorde, est licencié.

Rapidement, on découvre que les déchets transportés en Belgique par Transnuklear ne répondent pas aux prescriptions officielles. En décembre, des fûts de déchets nucléaires belges, stockés illégalement, sont découverts en RFA. Il s'agit de 321 fûts contenant des traces, minimes, de plutonium. Il y aurait en fait 2 000 fûts « belges » en Allemagne fédérale, apprend-on par la suite. Le montant des pots-de-vin augmente aussi et on parle maintenant de 400 millions de francs belges (environ 60 millions de FF). Et le 6 janvier encore, 150 fûts de déchets allemands, faiblement radioactifs, étiquetés comme étant des déchets belges, sont découverts à Mol. (A Bruxelles, certains experts vont jusqu'à se demander si, en plus du trafic crapuleux révélé par le scandale de Transnuklear, il n'y aurait pas aussi la dissimulation d'accidents survenus à certaines centrales nucléaires, qui auraient eu tout intérêt à évacuer, sous une forme ou sous une autre, certains de leurs déchets.)

Vers l'éclatement du centre

Le trafic, selon *le Vif-l'Express*, pourrait ne pas être limité à la Belgique et à l'Allemagne. Le 10 juillet 1987, un contrat avec Transnuklear avait été signé par les responsables de Mol pour l'évacuation de déchets provenant de la centrale nucléaire de Caorso, en Italie. *« Les experts*, écrit *le Vif-l'Express*, *estiment que le marché présente des anomalies sur le plan financier. »* Autre contrat signé par le centre de Mol : celui avec la centrale de Mühl, en Suisse. Quant à EDF, elle aurait aussi eu des contacts avec Transnuklear et Mol pour la prise en charge d'huiles de refroidissement utilisées dans des circuits secondaires de réacteurs. *« Il semblerait*, écrit *le Vif-l'Express*, *que Transnuklear ait soumissionné à un prix très bas et ait emporté l'affaire. Les huiles devaient être acheminées à Mol, mais, après la révélation du scandale ouest-allemand, EDF a renoncé. (1) »*

Compte tenu de l'ampleur du scandale, le gouvernement belge, qui avait jusque-là été très discret, semble maintenant dans l'obligation d'intervenir et de tenter de remettre un tant soit peu d'ordre dans la gestion du centre de Mol. A terme, certains évoquent même la fermeture pure et simple du centre qui emploie mille deux cents personnes. Il est plus vraisemblable que l'on s'achemine vers un éclatement du centre : la partie non nucléaire de ses activités serait confiée à l'exécutif de la région flamande. Le traitement des déchets nucléaires, à l'origine du scandale, lui, serait mis sous la responsabilité d'un autre organisme, l'ONDRAF (Office national des déchets radio-actifs et des matières fissiles). Seul donc, le département études resterait au CEN.

JOSÉ-ALAIN FRALON.

(1) Interrogée sur cette affaire, EDF a précisé qu'il n'y avait pas, à sa connaissance, de contrat signé sur ce point, car EDF retraite elle-même ses huiles radio-actives. Cela ne signifie pas, cependant, qu'une centrale française n'ait pas, de sa propre initiative et pour ses propres besoins, passé un tel contrat. Il est vrai, cependant, qu'EDF fait appel à Transnuklear pour le traitement de certains déchets solides.

Les rancœurs d'un magistrat « en résidence surveillée »

Si M. Paul Léonetti a la dent dure, c'est qu'il a beaucoup souffert. Régulièrement, ce magistrat rebelle — aujourd'hui substitut général à la cour d'appel de Nancy — entend faire connaître tout à la fois ce qui le hérisse dans la justice contemporaine et ce qui le révulse dans sa situation personnelle.

Prenant bien des libertés avec l'obligation de réserve, M. Léonetti — ancien résistant, ancien policier, ancien magistrat de l'Algérie française, ancien responsable départemental du SAC (Service d'action civique) de 1968 à 1970 dans le Haut-Rhin — commença par adresser aux journaux des missives emportées où il dénonça tour à tour le sort fait aux magistrats gaullistes, le laxisme de la justice, sa *« paralysie »* après l'évasion de Jacques Mesrine et la toute-puissance du Syndicat de la magistrature. En novembre 1985, il s'en prit, à l'occasion du procès en appel de l'agresseur d'un chauffeur de taxi, à la politique pénale de Robert Badinter dans un réquisitoire qu'il prit soin de dactylographier et de distribuer à la presse. Il y annonçait (*le Monde* du 28 novembre 1985) son refus d'appliquer les instructions du garde des sceaux et de recourir à des peines de substitution qui *« heurtent* [sa] *conscience et vont contre la conception* [qu'il *se fait*] *de* [*son*] *devoir »*. Cette « sortie », si elle ne lui valut point de sanctions disciplinaires, auxquelles le garde des sceaux d'alors était hostile, conduisirent les supérieurs de M. Léonetti à le *« dispenser d'audience »*.

Depuis, chargé de l'exécution des peines, il a retrouvé une audience correctionnelle. Il n'en a pas perdu sa verve pour autant. Aussi n'a-t-il pas hésité à convoquer des journalistes, — il préfère parler de *« causerie juridique »* plutôt que de conférence de presse, — le 7 janvier, dans un hôtel de Nancy. Il entendait parler des « affaires ». *« A aucune époque*, a-t-il déclaré, *on n'a vu la politique exercer une telle influence sur les juges, que les pressions viennent de droite ou de gauche* [...]. *Les magistrats sont dans l'œil du cyclone. »* Le Conseil supérieur de la magistrature *« devrait être composé de grands magistrats et n'est composé que de hauts magistrats qui dépendent, pour leur carrière, du bon vouloir du prince* [...]. *Après deux ans de pouvoir de la droite, deux ans pendant lesquels ont fleuri les scandales politico-judiciaires, on se croirait dans un très bon film d'Yves Boisset. »*

Plus surprenant encore pour un magistrat, il a violemment critiqué la décision de la chambre d'accusation de la cour d'appel de Dijon ordonnant la mise en liberté de Jean-Marie Villemin, décision *« parfaitement inattendue et inopportune.* [...]. *Pendant ce temps, Bernard Laroche pourrit à 6 pieds sous terre et n'aura pas eu la joie de passer Noël avec sa femme et ses enfants »*.

Mais c'est aussi sur ses rancœurs personnelles que M. Léonetti entend attirer l'attention. A soixante-trois ans, il estime sa carrière injustement bloquée : *« Je suis en résidence surveillée à Nancy. La plupart de mes collègues me devancent. Et moi, je piétine. »*

Hélas pour M. Léonetti, sa situation a peu de chances de changer. Ses incartades irritent et la qualité de son travail est sévèrement jugée. *« Il n'aura jamais d'avancement*, dit-on à la chancellerie. *S'il veut savoir pourquoi, il lui suffit de consulter son dossier. »* Dès lors, il ne lui reste plus, dans l'amertume et la colère, qu'à attendre l'heure d'une retraite qui n'en finit pas de sonner.

AGATHE LOGEART.

Médecine

Une première au Mexique

Le cerveau des fœtus humains utilisé pour traiter la maladie de Parkinson

Un groupe de chirurgiens mexicains, dirigés par le docteur Ignacio Madrazo (Raza Medical Center, Mexico), a annoncé, le mercredi 6 janvier, avoir récemment — apparemment avec succès — greffé dans le cerveau de deux malades atteints de la maladie de Parkinson des cellules prélevées notamment dans le cerveau d'un fœtus humain (1). C'est la première fois au monde qu'une telle intervention est tentée. Les quelques greffes déjà effectuées dans le cerveau des malades parkinsoniens avaient été faites avec des cellules prélevées chez les malades eux-mêmes.

La maladie de Parkinson est une affection fréquente, grave et très invalidante. Elle est la conséquence d'une série d'anomalies dans le métabolisme de certaines cellules nerveuses capables, normalement, de synthétiser une molécule (la dopamine) indispensable au bon fonctionnement du système nerveux central. Après les progrès accomplis dans la compréhension des mécanismes physiopathologiques en cause et dans le traitement médicamenteux de la maladie, quelques équipes de médecins et de neurochirurgiens ont envisagé de traiter les malades en implantant dans leur cerveau des cellules capables de synthétiser naturellement de la dopamine. Ces cellules sont prélevées dans la glande surrénale du malade lui-même.

« On estime en général que plus d'une centaine de malades ont, aujourd'hui à travers le monde, été traités chirurgicalement, explique M. Marc Peschansky (INSERM U 161). *Ces interventions sont réalisées au Mexique, aux Etats-Unis, au Brésil, en Chine populaire, à Cuba et en Suède. Il semble, selon les derniers résultats dont on peut disposer, que des cas d'amélioration progressive et continue peuvent, avec un recul de quinze mois, être obtenus. »*

Plusieurs équipes spécialisées envisageaient depuis peu de greffer dans le cerveau des malades parkinsoniens des cellules prélevées sur des fœtus humains. Ici l'idée est de profiter de la « plasticité » des cellules fœtales à des fins thérapeutiques, les cellules de la glande surrénale prélevées sur le malade pouvant apparaître trop « âgées » pour s'adapter aux nouvelles fonctions qu'on cherche à leur faire acquérir. En 1986, à Marseille, le professeur Anders Bjorklünd annonçait publiquement qu'il allait tenter la première implantation expérimentale de ce type (*le Monde* du 17 et 24 septembre 1986). L'équipe suédoise devait toutefois buter sur des difficultés inattendues. C'est donc aujourd'hui l'équipe mexicaine qui annonce cette première mondiale.

Les cellules greffées ont été prélevées après avortement sur un fœtus âgé de treize semaines. Le prélèvement a été effectué à la fois au niveau de la glande surrénale et du cerveau *(locus niger)* du fœtus.

L'avortement s'était produit spontanément chez une femme de trente et un ans déjà victime de plusieurs fausses couches. Les cellules ont été greffées sur M. Mario Tellez Martinez, cinquante ans, atteint de la maladie de Parkinson depuis neuf ans. Dans le même temps, l'équipe mexicaine a greffé une partie du prélèvement fœtal dans le cerveau d'une femme âgée de trente-cinq ans, parkinsonienne depuis cinq ans. *« Je pense que cette nouvelle approche thérapeutique utilisant des tissus fœtaux offre un grand espoir et pas seulement aux malades parkinsoniens »*, a déclaré le docteur Madrazo.

Un enthousiasme qui n'est toutefois pas unanimement partagé par l'ensemble des spécialistes, certains soulignant que l'état des recherches menées sur l'animal ne permet pas de passer dès maintenant à l'expérimentation sur l'homme. On peut aussi soulever le problème éthique que poseraient de telles interventions si elles se généralisaient.

J.-Y. N.

(1) Cette expérimentation doit faire l'objet d'une publication dans le *New England Journal of Medicine*.

EDUCATION

● ***Vingt-cinq mille heures supplémentaires pour l'enseignement secondaire.*** — M. René Monory, ministre de l'éducation nationale, a annoncé, jeudi 7 janvier, à Lyon, l'attribution dès la prochaine rentrée de vingt-cinq mille nouvelles heures supplémentaires à l'enseignement secondaire. Cette rallonge, récemment accordée par le ministre délégué au budget, représente l'équivalent de 1 400 emplois à temps plein, ou encore une augmentation de près de 50 % par rapport aux créations de postes initialement prévues par la loi de finances 1988, alors que, selon les prévisions actuelles du ministère de l'éducation nationale, il y aurait 85 000 élèves en plus dans les lycées à la prochaine rentrée et 70 000 élèves en moins dans les collèges.

En annonçant cette mesure aux recteurs de 7 académies du sud-est de la France, M. René Monory a souligné qu'elle était la traduction des bonnes relations qu'il entretient avec son collègue des finances et, que, en tout état de cause, *« le patron du gouvernement est le premier ministre »*. — (Corresp.)

Le Carnet du Monde

Naissances

— **Eric MANDEL**
et
Isabelle, née Marcus,
ont la joie de faire part de la naissance de

Robin.

Paris, le 5 janvier 1988.

7, rue Degas,
75016 Paris.

Fiançailles

— On nous prie d'annoncer les fiançailles de

Mlle Lorraine LACARRIÈRE,

fille de
M. Pierre LACARRIÈRE
et de Mme, née Aude Mengin,
avec le

comte Frédéric de GENNES,

fils du
comte Jacques de GENNES
et de la comtesse,
née Jacqueline Bourdeau de Fontenay.

Mariages

— M. et Mme Joël PUTOIS
sont heureux de faire part du mariage de leur fils

Emmanuel
avec
Mlle Maya DHONDY.

La cérémonie a eu lieu à Bombay (Inde), le 23 décembre 1987.

108, rue Saint-Dominique,
75007 Paris.
Bombay 400020.
19, Mayfair,
Veer Nariman Road,
Churchgate.

Décès

— M. et Mme Raymond Guilloré,
David Auclair,
Les familles Caspar et Guilloré,
Ses amis,
ont la douleur de faire part du décès de

Michel AUCLAIR,

survenu le jeudi 7 janvier 1988.

Cet avis tient lieu de faire-part.

Saint-Paul-en-Forêt,
83440 Fayence.

— Que ses amis se joignent à lui en pensée, car

Michel AUCLAIR

nous a quittés le jeudi 7 janvier 1988, à Saint-Paul-en-Forêt (83440 Fayence).

Konstanze et George Lambert,
13 *bis*, avenue de La Motte-Picquet,
75007 Paris.

(Le Monde *du 8 janvier.)*

— M. et Mme Jacques Bahry,
ses enfants,
Mlle Anna Guerdan,
sa sœur,
Les familles Guerdan, Janemian, Tavitian, Elmayan, Esmérian,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme Grégoire BAHRY,
née Marie Guerdan,

survenu le 2 janvier 1988.

La cérémonie religieuse sera célébrée *le 11 janvier à 10 h 30, en l'église* arménienne, 15, rue Jean-Goujon, Paris-8e, suivie de l'inhumation au cimetière de Boulogne (Hauts-de-Seine), avenue Pierre-Grenier, vers 12 heures.

Cet avis tient lieu de faire-part.

— Mme Janine Bénot-Barbéris,
Patrick, Jean-Pierre et Delphine Barbéris,
Ses parents et amis,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme veuve François BÉNOT,
née Anne-Marie Riou,

survenu le 7 janvier 1988, à quatre-vingt-cinq ans.

Une messe sera célébrée le mardi *12 janvier, à 15 h 45, en la* chapelle de Lelégard, 1, rue Lelégard, Saint-Cloud, et sera suivie de l'inhumation au cimetière de Saint-Cloud, dans le caveau de famille.

7, place de Rungis,
75650 Paris Cedex 13.

— Mme Françoise Blumberg,
ses enfants et petits-enfants,
Mme Françoise Blumberg-Jamet
et ses enfants,
Ses parents et amis,
ont la douleur de faire part du décès de

Georges BLUMBERG,

survenu le 31 décembre 1987.

Cet avis tient lieu de faire-part.

8, *rue* des Bourguignons,
77450 Esbly.

— Ses élèves
Et ses nombreux amis
ont l'immense tristesse de faire part du décès de

Mme Lily LASKINE,
harpiste,
officier de la Légion d'honneur,
grand croix
de l'ordre national du Mérite,
commandeur des Arts et Lettres,
ancien professeur au CNSM de Paris,

décédée le lundi 4 janvier 1988, munie des sacrements de l'Eglise, dans sa quatre-vingt-quinzième année.

La cérémonie religieuse aura lieu le lundi *11 janvier 1988, à 10 h 30, en* l'église Saint-Roch, 296, rue Saint-Honoré, Paris-1er, suivie de l'inhumation dans le caveau de famille au cimetière parisien de Saint-Ouen.

Cet avis tient lieu de faire-part.

(Le Monde du 6 janvier.)

— Le docteur et Mme Jean-Jacques Willard,
leurs enfants et petits-enfants,
M. et Mme Paul Marmin
et leur fille,
ont la tristesse de faire part du décès de

Mme Georges MARMIN,
née Eva Kohr,

leur mère, belle-mère, grand-mère et arrière-grand-mère, à Londres le 31 décembre 1987.

Les obsèques ont été célébrées dans la plus stricte intimité.

— Mme François Moreau
Et ses enfants
ont la douleur de faire part du décès de

M. François MOREAU,
médecin-chef des armées,
chevalier de l'ordre national du Mérite,
titulaire de la médaille d'honneur
du service de santé des armées,

survenu subitement le 5 janvier 1988, à Dakar, dans sa quarante-cinquième année.

La cérémonie religieuse sera célébrée le mardi 12 janvier, à 10 h 30, en la cathédrale Saint-Etienne de Bourges, suivie de l'inhumation.

Cet avis tient lieu de faire-part.

12, rue Robespierre,
18000 Bourges.

— M. Robert Hollier,
Mme Tamara Morvan,
ses enfants et petits-enfants,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme Madeleine MORVAN-HOLLIER,
sous-directeur
au ministère de l'équipement,

survenu au Havre, le 5 janvier 1988.

La cérémonie religieuse est célébrée le vendredi 8 janvier, à 10 h 30, en l'église Sainte-Jeanne-d'Arc, au *Havre* (Seine-Maritime).

19, rue Ginoux,
75015 Paris.

— M. Claude Robert,
directeur de l'architecture et de l'urbanisme,
Le personnel de la direction de l'architecture et de l'urbanisme,
Les directeurs des écoles d'architecture,
ont la profonde tristesse de faire part du décès de

Madeleine MORVAN-HOLLIER,
sous-directeur
des enseignements et des professions.

Une messe sera célébrée *en son souvenir* à Notre-Dame-de-Grâce de Passy, Paris-16e, le 19 janvier 1988, à 18 heures.

MELATT-DAU,
2, avenue du Parc-de-Passy,
75016 Paris.

Nos abonnés, bénéficiant d'une réduction sur les insertions du « Carnet du Monde *», sont priés de joindre à leur envoi de texte une des dernières bandes pour justifier de cette qualité.*

— Les Frères de l'Effort 83, au Grand Orient de France,
ont la douleur de faire part du passage à l'Orient Eternel, le 7 janvier 1988, *de* leur bien-aimé Frère

George-Bernard RENOUARD.

Gémissons !

— L'Institut Curie,
section de biologie,
a la tristesse de faire part du décès de

M. René ROYER,
directeur de recherche au CNRS,
chef du service de chimie
de l'Institut Curie,
membre associé
de l'Académie nationale de pharmacie,
ancien président
de la Société de chimie thérapeutique,
officier de l'ordre national du Mérite,

survenu le 5 janvier 1988, à l'âge de soixante et un ans.

26, rue d'Ulm,
75005 Paris.

Anniversaires

— **Mahmoud AL HAMCHARI**

est mort un 9 janvier.

« Les morts sont des vivants mêlés à nos combats. »
Victor Hugo.

Marie-Claude et Amina.

— Il y a trois ans,

Léon ROUDINE

nous quittait.

A *tous* ceux *qui* l'ont connu *et* aimé, une pensée est demandée.

Communications diverses

— **Pierre Mendès France et l'économie : pensée et action.** — Tel sera le thème du colloque organisé par l'Institut Pierre-Mendès-France, les 11 et 12 janvier 1988, à l'Assemblée nationale. Le colloque sera ouvert par M. Claude Cheysson, président de l'Institut, *puis les thèmes suivants seront* traités autour de la pensée et de l'action de Pierre Mendès France : « La théorie économique » (sous la présidence de Claude Gruson) ; « Les problèmes internationaux » (présidence : Philippe de Seynes) ; « Les acteurs sociopolitiques » (présidence : Jean-Pierre Rioux) ; « Les problèmes de la croissance française » (présidence : Pierre Bauchet). François Bloch-Lainé conclura la journée, dont les actes seront *publiés en 1988.*

Institut Pierre-Mendès-France, 52, rue du Cardinal-Lemoine, 75005 Paris. Tél. : (1) 46-33-10-30.

Soutenances de thèses

— Université Paris-II, le vendredi 8 janvier, à 14 h 30, salle des Commissions, M. Guillaume Ekambi-Dibongue : « La menace communiste dans le discours politique en Afrique noire francophone et ses incidences sur la diplomatie des Etats (Sénégal, Côte-d'Ivoire, Cameroun, Gabon) ».

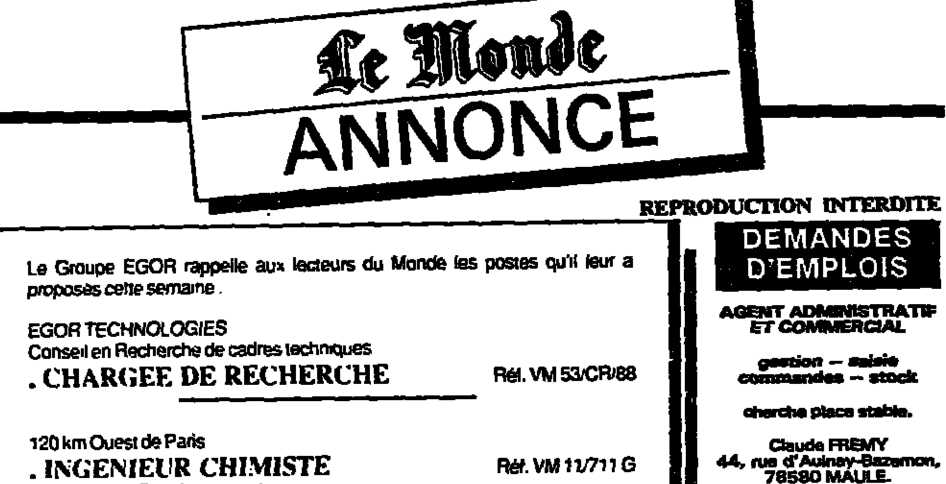
— *Université Paris-I*, le lundi 18 janvier, à 14 heures, salle C 22 04, Centre Pierre-Mendes-France, M. Jean-Paul Karsenty : « Analyse socio-économique de la coopération scientifique et technologique européenne. Genèse et ambitions d'Eurêka ».

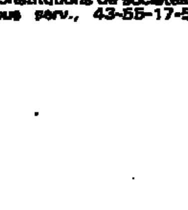
— Université Paris-IV, le mardi 19 janvier, à 10 h 30, salle des actes, centre administratif, M. Marc Gaucherand : *« Le sens du travail dans la pensée de Charles Péguy »*.

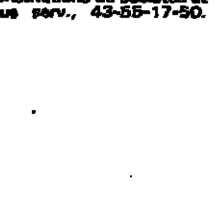
— Université Paris-I, le jeudi 21 janvier, à 14 h 30, salle Louis-Liard, M. Alain Michel : « Etude sur la constitution et *les développements* de la théorie moderne de l'intégration ».

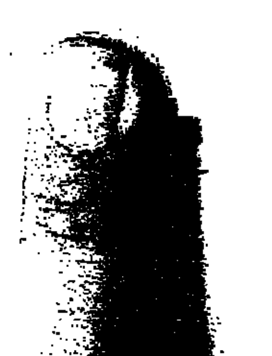
— Université Paris-IV, le vendredi 22 janvier, à 14 heures, salle Louis-Liard, M. Jean-Pierre Lavaud : « L'imbroglio bolivien. Turbulences politiques et fluctuations sociales *(1952-1982)* ».

— Université Paris-IV, le samedi 23 janvier, à 14 heures, amphithéâtre Charles, escalier E, 3e *étage*, M. Jean-Maurice Biziere : « Economie et dirigisme. *La* politique manufacturière du Danemark de 1730 à 1784 ».





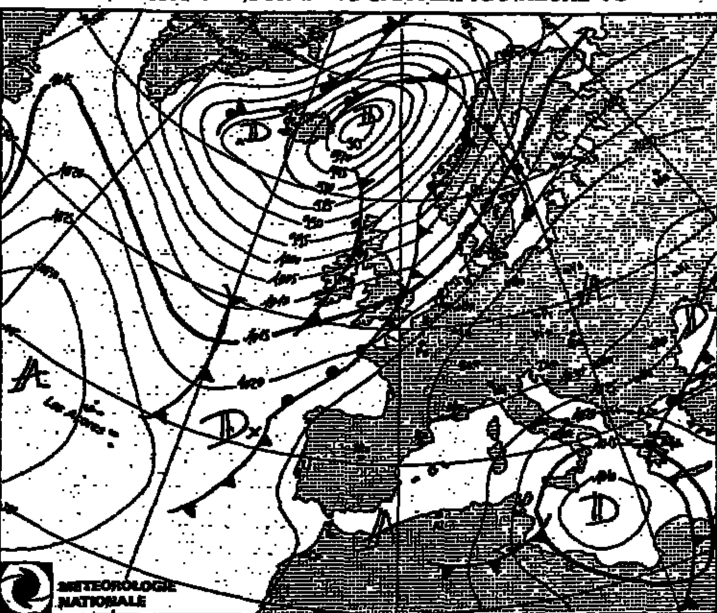




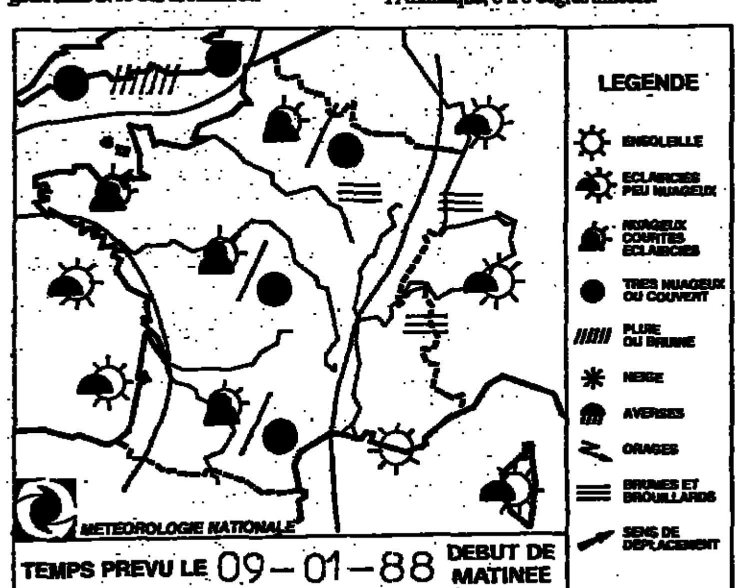
Informations « services »

MÉTÉOROLOGIE

SITUATION LE 8 JANVIER 1988 A 0 HEURE TU



PRÉVISIONS POUR LE 10 JANVIER A 0 HEURE TU



Evolution probable du temps en France entre le vendredi 8 janvier à 0 h TU et le samedi 9 janvier à 24 h TU.

L'établissement d'une nouvelle dorsale d'altitude sur l'Europe occidentale fea encore circuler de l'air doux sur le pays.

Après le passage d'un front chaud actif vendredi, un front froid viendra onduler sur la Manche.

Samedi : prédominance des nuages dans le Nord-Ouest, des éclaircies dans le Sud-Est.

En matinée, le ciel sera très nuageux à couvert sur une grande partie du pays. Les régions plus favorisées seront les côtes atlantiques où des éclaircies se développeront, la Provence Côte-d'Azur et la Corse où le temps sera déjà ensoleillé et les régions du Nord-Est aux Alpes et aux Bouches-du-Rhône où le ciel sera peu nuageux mais avec des brouillards.

Sur les autres régions, les nuages seront abondants. Un faible risque de petite pluie persistera des Ardennes aux Cévennes. Quelques brouillards seront observés en Champagne et, près de la Manche, des rafales modérées de sud-ouest.

Pour l'après-midi, le ciel restera très nuageux au nord de la Loire, au Nord et à la Lorraine. Quelques pluies tomberont en Bretagne. Des rafales seront encore observées en Manche.

Des éclaircies l'emporteront sur les nuages. Elles seront plus belles dans le Sud-Est, sauf sur le littoral du Languedoc où des nuages bas persisteront.

Les températures minimales seront de l'ordre de 2 degrés, localement 0 degrés du Nord-Est aux Alpes et à l'Ardèche, 1 à 3 degrés des Ardennes aux Cévennes, 5 à 7 degrés sur le littoral méditerranéen, 9 à 11 degrés sur ceux de la Manche et de l'Atlantique, 6 à 8 degrés ailleurs.

LEGENDE

ENSOLEILLE

ECLAIRCIES PEU NUAGEUX

NUAGEUX COURTES ECLAIRCIES

TRES NUAGEUX OU COUVERT

PLUIE OU BRUINE

NEIGE

AVERSES

ORAGES

BRUMES ET BROUILLARDS

SENS DE DÉPLACEMENT

MÉTÉOROLOGIE NATIONALE

TEMPS PREVU LE 09-01-88 DEBUT DE MATINEE

TEMPÉRATURES maxima - minima et temps observé le 08-01-1988

Valeurs extrêmes relevées entre le 07-01 à 6 heures TU et le 08-01-1988 à 6 heures TU

FRANCE			
AJACCIO	15	4	A
BIARRITZ	12	7	C
BORDEAUX	10	4	P
BOURGES	6	−1	D
BREST	9	6	P
CAEN	7	1	N
CHERBOURG	6	0	P
CLERMONT-FERR.	9	−3	N
DIJON	8	−3	D
GRENOBLE St-M-H	6	5	N
LILLE	6	1	D
LIMOGES	6	−2	C
LYON	10	−1	D
MARSEILLE-MAR.	11	5	D
NANCY	7	−1	N
NANTES	9	3	P
NICE	16	6	D
PARIS-MONTS.	8	0	D
PAU	8	4	C
PERPIGNAN	12	7	N
RENNES	8	3	P
ST-ÉTIENNE	8	0	–
STRASBOURG	7	2	C
TOURS	7	0	C
TOULOUSE	8	5	P
POINTE-A-PITRE	30	20	A

ÉTRANGER			
ALGER	11	8	N
AMSTERDAM	8	2	A
ATHÈNES	16	9	N
BANGKOK	33	22	D
BARCELONE	15	3	D
BELGRADE	16	4	C
BERLIN	10	4	P
BRUXELLES	6	5	P
LE CAIRE	19	14	D
COPENHAGUE	7	2	P
DAKAR	25	21	D
DELHI	22	10	D
DJERBA	17	11	P
GENÈVE	7	−1	–
HONGKONG	21	16	D
ISTANBUL	10	8	–
JÉRUSALEM	10	4	D
LISBONNE	14	6	D
LONDRES	7	−2	C
LOS ANGELES	16	8	D
LUXEMBOURG	4	1	C
MADRID	10	−2	D
MARRAKECH	18	6	D
MEXICO	24	8	B
MILAN	9	−2	B
MONTRÉAL	−18	−23	C
MOSCOU	1	0	C
NAIROBI	28	27	A
NEW-YORK	−5	−10	C
OSLO	1	−8	C
PALMA-DE-MAL.	14	7	N
PÉKIN	1	−5	D
RIO-DE-JANEIRO	29	22	P
ROME	16	6	N
SINGAPOUR	32	25	N
STOCKHOLM	1	−3	A
SYDNEY	31	21	N
TOKYO	6	3	P
TUNIS	18	7	P
VARSOVIE	9	2	C
VENISE	9	5	B
VIENNE	8	4	C

A	B	C	D	N	O	P	T	*
averse	brume	ciel couvert	ciel dégagé	ciel nuageux	orage	pluie	tempête	neige

★ TU = temps universel, c'est-à-dire pour la France : heure légale moins 2 heures en été ; heure légale moins 1 heure en hiver.

(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)

PHILATÉLIE

Amitié franco-allemande

Evènement ! A l'occasion du 25e anniversaire du traité sur la coopération franco-allemande, la France et la RFA émettront, le 15 janvier, un timbre-poste commun aux deux pays – à 2,20 F pour la France, à 80 PF pour l'Allemagne.

La maquette du timbre a été l'objet d'un concours remporté par Jean-Paul Véret-Lemarinier, un artiste français, dont le projet a été choisi parmi une trentaine d'autres. La gravure du timbre a été confiée à Egon Falz, un graveur allemand.

Pour la première fois en France, la poste publie les projets non retenus dans une petite brochure en couleurs très bien faite, sur le modèle de ce qui existe déjà en Allemagne fédérale.









De haut en bas : le timbre et trois projets refusés.

Ce timbre rappelle que, le mardi 22 janvier 1963, à 17 heures, dans le salon Murat du palais de l'Elysée, le chancelier Konrad Adenauer et le président de la République, le général de Gaulle, signent le taité franco-allemand de coopération. Cet acte historique demeure pour les deux pays le fait essentiel de leur diplomatie depuis la fin de la seconde guerre mondiale.

Le traité prévoit que les dirigeants politiques et les hauts fonctionnaires se rencontreront périodiquement, deux fois par an pour les chefs d'Etat ou de gouvernement, quatre fois pour les ministres des affaires étrangères. Il stipule que des programmes communs seront élaborés en matière de politique étrangère, de défense nationale, d'éducation et de jeunesse. En ce domaine, un office franco-allemand, l'OFAJ, facilite les échanges entre jeunes des deux pays.

Déjà, le 23 janvier 1973, la France et l'Allemagne avaient émis chacune un même timbre (à 0,50 F et à 40 PF) pour le dixième anniversaire du traité.

Le timbre, au format horizontal 52 × 31 mm (no PTT 1988-1), est *dessiné par Jean-Paul Véret-Lemarinier*, gravé par Egon Falz et imprimé en taille-douce en feuilles de 40.

★ Vente anticipée du timbre français le 14 janvier à Paris, de 9 heures à 18 heures, au bureau temporaire ouvert au Musée de la Poste, 34, boulevard de Vaugirard, Paris-15e ; de 8 heures à 19 heures, à la recette principale, *52, rue du Louvre, Paris-1er et au bureau* de Paris-41, 5, avenue de Saxe, Paris-7e.

Des fonctionnaires de la poste allemande assureront la vente et l'obligation du timbre allemand au bureau temporaire *du Musée de la Poste* (prix de vente du timbre allemand fixé à 3,50 F).

★ Une pochette souvenir (35 F plus port) et un souvenir philatélique composé des deux timbres oblitérés (6,50 F plus port) seront disponibles le 14 janvier au Musée de la Poste puis par correspondance auprès du service philatélique de la poste, 18, rue François-Bonvin, 75758 Paris cedex 15.

Rubrique réalisée par la rédaction du *Monde des philatélistes* 24, rue Chauchat, 75009 Paris Tél. (1) 42-47-99-08.

LE WEEK-END D'UN CHINEUR

Nouveau Drouot, samedi 9 janvier, 14 heures : fourrures.

ILE-DE-FRANCE

Dimanche 10 janvier

Provins, 14 heures : décorations françaises et étrangères.

PLUS LOIN

Samedi 9 janvier

Dieppe, *14 h 30 :* mobilier, objets d'art.

Les mots croisés se trouvent dans « le Monde sans visa » page 16

JOURNAL OFFICIEL

Sont publiés au *Journal officiel* du mercredi 6 janvier :

DES LOIS

- De programme no 88-12 du 5 janvier 1988 relative au patrimoine monumental.
- No 88-13 du 5 janvier 1988 d'amélioration de la décentralisation.
- No 88-14 du 5 janvier 1988 relative aux actions en justice des associations agréées de consommateurs et à l'information des consommateurs.
- No 88-15 du 5 janvier 1988 relative au développement et à la transmission des entreprises.
- No 88-16 du 5 janvier 1988 relative à la Sécurité sociale.
- No 88-17 du 5 janvier 1988 relative aux fusions et aux scissions de sociétés commerciales et modifiant la loi no 66-537 du 24 juillet 1966 sur les sociétés commerciales.
- No 88-19 du 5 janvier 1988 relative à la fraude informatique.

EN BREF

● **Lignes oubliées du Haut-Jura.** – Les associations Régiorail et la Randonnée ferroviaire (25560 Frasne) proposent les 30 et 31 janvier un week-end de découverte hivernale des lignes ferroviaires oubliées du Haut-Jura. Un train spécial quittera Besançon le 30 janvier au matin puis permettra de découvrir Morez, Saint-Claude, La Cluse, le viaduc de Cize-Bolozon, Nantua, Bellegarde, Neuchatel (hébergement), La Chaux-de-Fonds, Morteau et retour à Besançon. Prix : 1 600 francs.

★ *Renseignements et inscriptions,* avant le 13 janvier, à Régiorail, 21, rue du Royaume, 91440 Bures-sur-Yvette. Tél. : 69-07-90-25.

● **Monuments historiques.** – La Caisse nationale des monuments historiques signale qu'en raison de travaux, la Conciergerie sera fermée au public jusqu'au 29 février inclus. Les salles médiévales (salles des gens d'armes, salle des gardes, cuisines...) seront à nouveau accessibles à partir du 1er mars, mais les parties révolutionnaires (cachot de Marie-Antoinette...) resteront fermées pour une durée indéterminée.

★ La Sainte Chapelle sera fermée du 11 au 23 janvier inclus.

La gravure en deuil

Le monde de la gravure est en deuil avec la disparition, le 1er janvier, du maître graveur Albert Decaris dans sa quatre-vingt-septième année. Et plus particulièrement les philatélistes regretteront cet artiste dont plus de cinq cents timbres portent la signature (*le Monde* du 4 juillet).

Albert Decaris est né le 6 mai 1901 à Sotteville-lès-Rouen, (Seine-Maritime). Il commence à graver en 1915 à l'école Estienne, puis aux Beaux-Arts. Il remporte le premier grand prix de Rome en 1919. Il reste à la Villa Médicis jusqu'en 1926. Ce séjour marque profondément cet artiste amoureux de la civilisation méditerranéenne : il a gravé plusieurs milliers de paysages, de *portraits, de compositions,* qui en sont inspirés.

Comme peintre, Albert Decaris a réalisé de grandes décorations murales : exposition à Paris en 1937, New-York en 1938... Elu membre de l'Institut en 1943 (Académie des beaux-arts), il en a exercé la présidence en 1963 et 1966. Il était officier de la Légion d'honneur et des Arts et Lettres.

Les philatélistes qui l'approchèrent se souviendront du petit *bonhomme accueillant qu'il fut* toujours, énergique et plein de projets.

Il venait d'achever une exposition sur la commedia dell'arte à la Galerie du Cercle à Paris, et travaillait sur un ensemble de gravures colorées pleines d'humour pour le centenaire de la tour Eiffel.



Albert Decaris. Autoportrait « pompier ».

Jamais il n'abdiqua son style qui rend d'ailleurs sa production philatélique attachante par la force, la puissance de son burin et par l'originalité constante de ses compositions.

CAMPUS

Un « parc scientifique et technique » à Nîmes

« L'*EUROPE, c'est demain.* » Pour se préparer à cette échéance, la chambre de commerce de Nîmes a décidé de se doter d'un outil moderne en créant le parc d'activités scientifiques et techniques Georges Besse (du nom du PDG de Renault assassiné l'an dernier), où seront rassemblés des établissements de formation et de recherche et des entreprises. Une écoles des hautes études et recherches en informatique et électronique (HERIE) formera, en cinq ans, à partir de la rentrée prochaine, des *ingénieurs en systèmes informatiques et électroniques. En dernière* année, les élèves choisiront une spécialité entre génie logiciel, intelligence artificielle et imagerie numérique.

Aux côtés de cette école s'ouvriront un laboratoire d'études et *de recherches en informatique* (LERI) pour étudier les applications industrielles des travaux des chercheurs et un Centre européen de l'entreprise et de l'innovation, qui proposera ses services aux entreprises pour le transfert technologique, l'assistance technique, scientifique et financière. *« Pour les entreprises de production,* explique M. Pierre Lanvers président de la chambre de commerce, *l'avenir est à l'informatique, car celle-ci va régir toute la vie industrielle. D'autre part, les entreprises qui ne s'orientent pas vers la recherche et l'innovation seront condamnées. »*

Situé au sud de Nîmes, non loin de l'autoroute A 9, le parc Georges Besse s'étendra sur 15 hectares, l'HERIE occupant 15 000 mètres carrés dont 9 800 de bâtiments. Le coût total de l'opération est de 210 millions, assurée en majorité par les entreprises membres de la CCI, avec l'aide de la Communauté européenne, de la région, du département et de la ville. – *(Correspondant.)*

O. C.

Théâtre et grandes écoles

Le sixième Festival de théâtre des grandes écoles aura lieu du 8 au 12 mars dans le grand auditorium du CERAM (Centre d'enseignement et de recherche appliquée au management). La sélection des pièces se fait sur cassette video envoyée par les écoles ayant déposé leur candidature.

A. B.

CERAM, BP 20. Sophie-Antipolis, 06560 Valbonne Cedex.

De l'école à l'emploi

Plusieurs associations – dont la Fédération nationale des Centres sociaux, la JOC, Culture et Liberté..., – organisent dimanche 17 janvier à la Maison de la Mututalité à Paris un forum intitulé : *« De l'école à l'emploi »*. Au cours de cette journée seront notamment présentées une série d'expériences d'insertion menées par des jeunes avec des associations.

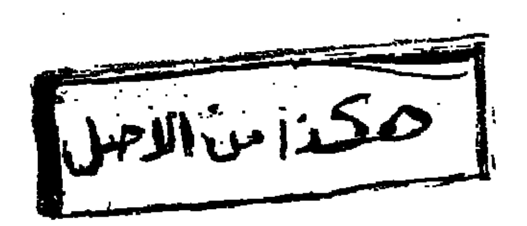
Fédération Relais, 10-12, rue de la Volga, 75020 Paris.

Droit et concurrence

Le colloque sur « le secteur public et la concurrence » organisé à l'université de Nanterre aura lieu le vendredi 29 janvier (et non le 28 comme nous l'avons annoncé par erreur).

Université de Paris- Nanterre, *UFR de sciences juridiques, padministratives et politiques.* 200, avenue de la République, 92001 Nanterre Cedex. Tél. : 47-25-92-34).





Radio-télévision

Les programmes complets de radio et de télévision sont publiés chaque semaine dans notre supplément du samedi daté dimanche-lundi. Signification des symboles : ▶ Signalé dans « le Monde radio-télévision » □ Film à éviter ■ On peut voir ■■ Ne pas manquer ■■■ Chef-d'œuvre ou classique.

Vendredi 8 janvier

TF 1

20.35 Variétés : C'est un Leeb show. Avec Basia, Swing Out Sisters, Claude Nougaro, Les petits chanteurs d'Asnières, Michel Galabru, Jean Lefebvre, André Pousse, Achille Zavata, Lucien Gruss, Gipsy Gruss, l'Ecole du cirque d'Annie Fratellini. **22.10 Magazine : Ushuaïa.** Le magazine de l'extrême, présenté par Nicolas Hulot. Sommaire : Les Ghobicéphales aux îles *Féroé* ; Barefoot avec Grégory Riffi ; Plongeon d'un pont avec des élastiques ; Rafting au Zimbabwe ; « Pourquoi pas ? » : les saltimbanques du ciel ; Course contre le vent : Hobby cat. **23.10 Journal et la Bourse. 23.20 Magazine : Permission de minuit.** Emission de Frédéric Mitterrand et Jérôme Garcin.

A 2

20.30 Série : Espionne et tais-toi. De Claude Boissol. Sosie et ciseaux. Avec Grace de Capitani, François Balmer, Christian Barbier. **21.30 Apostrophes.** Magazine littéraire de Bernard Pivot. Sur le thème « Les livres du mois », sont invités : Régis Debray *(les Masques)* ; Hervé Hamon et Patrick Rotman *(Génération, tome II)* ; David Landes *(L'heure qu'il est)* ; Marc-Edouard Nabe *(le Bonheur)* ; et Antoine de Gaudemar. **22.50 Journal. 23.00 Ciné-club : les Temps modernes** ■■■ Film américain de Charlie Chaplin (1935). Avec Charlie Chaplin, Paulette Goddard, Henry Bergman. *Charlot travaille dans une usine, déglingue une chaîne de serrage de boulons, sert de cobaye pour une « machine à manger », devient fou, puis chômeur, et rencontre une fille vagabonde. Satire du machinisme comique et virulente. Tourné à l'origine en muet, sauf une chanson en charabia, le film fut ensuite sonorisé. L'individualisme et l'idéalisme de Charlot s'y manifestent dans la fantaisie et la tendresse de ses rapports avec la « gamine », merveilleusement interprétée par Paulette Goddart.* **0.30 Entrez sans frapper.**

FR 3

20.30 Feuilleton : Un jour viendra. De *Luigi Perelli (Prix spécial du jury au* dernier Festival de Monte-Carlo). Avec Virna Lisi, Jean-Pierre Cassel, Mathilda May (1er épisode). *Une actrice célèbre et très occupée découvre que sa fille, dont elle s'occupe peu, se drogue...* **21.30 Magazine : Thalassa.** De *Georges Pernoud.* Kaohsiung : Un port export (Taiwan). **22.15 Journal. 22.35 Documentaire : Ballerina.** Première émission d'une série de quatre, à l'occasion de l'Année de la danse. Avec Natalia Makarova, Carlo Fracci, Isabelle Guérin, Maya Plissetskaya, Susan Jaffe... et de nombreux extraits de ballets. **23.30 Musicales.** Trois années dans la vie de Mozart : Concerto pour flûte et harpe, Sonate nº 12 pour piano.

CANAL PLUS

20.30 Série : Le retour de Mike Hammer. ▶ **21.15 Cinéma : le Beau Serge** ■ Film français de Claude Chabrol (1959). Avec Gérard Blain, Jean-Claude Brialy, Bernadette Lafont. *Un jeune homme revient à son village natal, dans la Creuse. Son ancien ami, Serge, a sombré dans l'alcoolisme. Il en cherche les raisons et veut l'empêcher de boire. Chronique villageoise traversée par le thème de la rédemption. Le premier film de Claude Chabrol. De jeunes acteurs « nouvelle vague ». Aujourd'hui, une curiosité.* **22.50 Flash d'informations. 22.55 Cinéma : l'Etat de grâce** ■ Film français de Jacques Rouffio (1986). Avec Nicole Garcia, Sami Frey, Pierre Arditi. **0.20 Cinéma : la Foire des ténèbres** ■ Film américain de Jack Clayton (1983). Avec Jason Robards, Jonathan Price, Diane Ladd, Pam Grier. **1.50 Cinéma : les Moissons du ciel** ■■ Film américain de Terence Malik (1978). Avec Richard Gere, Brooke Adams, Sam Shepard, Linda Manz, Robert Wilke (v.o). **3.25 Cinéma : les Sept Derniers Outrages** (classé X). Film français de Michel Ricaud (1986). Avec Régine Bourgeois, Christine Leval, Chantal Valle. **4.40 Téléfilm : Sadiquement vôtre. 6.05 Série : Les monstres.**

LA 5

20.30 Téléfilm : Voyage dans l'inconnu. De Richard Lang, avec Lloyd Bridges, Eve Plumb, William Watson. *Condamné, il y a sept ans, sur le témoignage d'un médecin, Teddy Jakes sort de prison et décide de se venger...* **22.10 Spécial Rallye Paris-Dakar. 22.30 Magazine : Bains de minuit.** De Thierry Ardisson. **0.00 Série : Maigret** (rediff.). **1.30 Série : La grande vallée.** Le contre-feu (2e partie, rediff.). **2.20 Série : Max la Menace** (rediff.). **3.10 Spécial Rallye Paris-Alger-Dakar** (rediff.).

M 6

20.30 Série : Le Saint. Le noyé. **21.20 Feuilleton : La clinique de la** *forêt Noire.* 19e épisode : L'enfant trouvé. **22.10 Série : Addams family.** La famille Addams rencontre un agent secret. **22.40 Journal. 22.50 Météo. 22.55 Sexy clip. 23.35 Série : Aventures dans les îles.** Les intrus. **0.15 Musique : Boulevard des clips. 1.55 Clip des clips.**

FRANCE-CULTURE

20.30 Radio-archives. La radio de Clara. **21.30 Musique : Black and blue.** Le jazz en « Que sais-je ? ». **22.40 Nuits magnétiques.** Les fantasmes dans les contes de fées (dernière partie). **0.05 Du jour au lendemain. 0.50 Musique : Coda.**

FRANCE-MUSIQUE

20.30 Concert (donné le 8 mars 1987 à Sarrebrück) : Musique d'accompagnement pour une scène de film, op. 34, de Schönberg ; Symphonie nº 5, op. 50, de Nielsen ; Concerto pour piano et orchestre nº 1 en ré mineur, op. 15, de Brahms, par l'Orchestre radio-symphonique de Sarrebrück, dir. Myung-Whun Chung ; sol. : Stephen Bishop-Kovacevich, piano. **22.00 Premières loges.** Joseph Schmidt (1904-1942). Airs du Trouvère et de Rigoletto, de Verdi ; de Paillasse, de Leoncavallo ; de L'élixir d'amour, de Donizetti ; de Martha, de Flotow ; de Tosca et de La bohème, de Puccini ; du Postillon de Longjumeau, d'Adam ; de L'Africaine, de Meyerbeer. **23.07 Club de la musique ancienne. 0.30 Archives.**

Samedi 9 janvier

TF1

13.45 La Une est à vous. Les téléspectateurs choisissent un téléfilm à la carte. **13.50 Série : Matt Houston.** Meurtre à la gélatine. **14.50 La Une est à vous** (suite). **15.45 Tiercé. 16.00 La Une est à vous** (suite). **18.05 Trente millions d'amis.** Emission de Jean-Pierre Hutin. Doudou, l'*Européen du président* Faure ; L'insémination artificielle : les chiennes aussi ; Gros plan : le dogue argentin. **18.35 Série : Agence tous risques.** Extorsions. **19.25 Série : Marc et Sophie.** Astro - chiens. **20.00 Journal. 20.35 Météo. 20.40 Tapis vert et tirage du Loto. 20.45 Jeux : Intercontinents.** Emission présentée par Guy Lux et Simone Garnier. RFA - Côte d'Ivoire - Corée - France. Invité : Serge Lama. **22.40 Série : Commissaire Moulin.** Le diable aussi a des ailes, avec Yves Rénier. **0.10 Journal. 0.25 Série : Les incorruptibles.**

A2

14.00 Variétés : Noël à New-York avec Line Renaud (rediff.). **15.00 Sports.** Handball : France-Yougoslavie à Bercy. **17.15 Jeu sportif. 17.30 Magazine : Sport passion.** Club des dirigeants : M. Matalou, président de l'A.S.-Vésinet ; Spécial rugby : le *premier numéro du nouveau magazine* de rugby ; Montagne : Bambou avec Isabelle Patissier. **17.50 Série : Ah ! quelle famille. 18.25 Magazine : Entre chien et loup.** D'Allain Bougrain-Dubourg. Au sommaire : L'animal-star : Le cesky, terrier de Bohême ; Sur le terrain : *La ménagerie de l'Opéra* ; Mémoire de chien ; Animalement vôtre : Douchka ; Du coq à l'âne : les bus « Paris-Nature » ; Bestiaire sans frontière : le rodéo ; Le toutou de la semaine. **19.05 INC. 19.10 Actualités régionales. 19.35 Jeu : Bêtes à malices.** *Présenté par Fabrice.* **20.00 Journal. 20.30 Variétés : Champs-Elysées.** Avec : Sheila, Serge Gainsbourg, Patricia Kaas, Michel Fugain, Crescendo, Mory Kante, Hongkong Syndicat, Pierre Desproges, Marcel Marceau, Bernard Giraudeau, *Caroline Cellier,* Jean Piat, Jane Manson, Taxy. **22.15 Série : Deux flics à Miami.** Le triangle d'or (2e partie). ▶ **23.05 Les enfants du rock.** Emission de Patrice Blanc-Francard. Autoportrait dans une chambre d'*hôtel* : Charlélie Couture. **0.35 Journal.**

FR3

14.00 Espace 3 : Entreprises. **14.15 Espace 3 : Portrait de la réussite. 14.30 Espace 3 : Samedivision. 15.30 Espace 3 : Sernam. 16.00 Espace 3 : Objectif santé. 16.45 Espace 3 : Top moteurs. 17.00 Flash d'informations. 17.03 Disney Channel.** Dessins animés. **18.00 Disney Channel.** Feuilleton : Diligence Express. **19.00 Le 19-20 de l'information.** De 19.07 à 19.30, actualités régionales. **19.50 Dessin animé :** Il était une fois la vie. Le système lymphatique. **20.05 Jeux : La classe.** Présentés par Fabrice. **20.35 Disney Channel.** Dessins animés ; à 21.00, un épisode du Chevalier Lumière. **21.50 Journal.** ***22.10 Magazine : Le divan.*** Emission d'Henry Chapier. Invitée : Juliette Gréco. **22.30 Feuilleton : La montagne magique.** De H. W. Geissendörfer, d'après le roman de Thomas Mann. Avec Elmut Griem, Hans Cristian Blech, Flavio Bucci, Marie-France Pisier (2e épisode). **23.30 Magazine : Sports 3.** Le portrait de l'invité ; La séquence anniversaire, souvenir ; Le film de la semaine ; Le dossier médical ; L'aventure ; Les régions ; L'actualité de la semaine ; Le concours. **0.30 Musiques, musique.** Toccata en mi mineur de Bach.

CANAL PLUS

14.00 Magazine : Le monde du sport. 14.55 Série : Superman. 15.20 Série : Throb. 15.45 Série : Stalag 13. 16.10 Documentaire : Amazonie, la nature épanouie. 16.35 Cabou cadin. Rambo ; Le cheval de feu ; SOS fantômes ; Rahan. **18.15 Flash d'informations. 18.18 Top 50. 19.30 Flash d'informations. 19.35 Mon Zénith à moi.** Présenté par Michel Denisot. Invité : Philippe Séguin. **20.30 Téléfilm : La rançon mexicaine.** De Roger Young avec Audrey Hepburn, Robert Wagner, Patrick Bauchau. *Pour payer la rançon de son fiancé kidnappé, une célèbre pianiste vole une œuvre d'art...* **22.00 Les superstars du catch. 22.50 Flash d'informations. 23.00 Cinéma : Poltergeist II.** ■ Film américain de Brian Gibson (1986). Avec Jobeth Williams, Craig T. Nelson, Heather O'Rourke, Oliver Robins. **0.25 Cinéma : Le voyageur de la Toussaint.** ■■ Film français de Louis Daquin (1942). Avec Assia Noris, Gabrielle Dorziat, Jean Desailly, Simone Valère, Jules Berry. **2.05 Cinéma : On a volé Charlie Spencer.** □ Film français de Francis Huster (1986). Avec Francis Huster, Béatrice Dalle, Isabelle Nanty. **3.40 Cinéma : Phantom of the paradise.** ■■ Film américain de Brian De Palma (1974). Avec Paul Williams, William Finlay, Jessica Harper, George Memmoli (vo). **5.10 Téléfilm : Meurtriers sauvages.**

LA 5

13.30 Série : Superminds. Devine qui vient dîner ? **14.25 Série : Au cœur du temps.** La dernière patrouille. **15.15 Série : Cosmos 1999.** Déformation spatiale. **16.10 Variétés :** *Childérie.* Spécial Julien Clerc, avec Jill Jones, Marc Seberg, Blues Trottoir, Marc Lavoine. **16.55 Dessin animé : Le magicien d'Oz. 17.20 Dessin animé : Flo et les Robinson suisses. 17.45 Dessin animé : Le tour du monde de Lydie.** ***18.10 Série : Wonder woman.*** L'homme qui ne pouvait pas mourir. **19.00 Jeu : La porte magique. 19.30 Boulevard Bouvard spécial.** Les meilleurs moments de la semaine. ***20.00 Journal. 20.30 Feuilleton :*** Dallas. Le réveil (1re et 2e partie). **22.10 Magazine : Télé-matches.** Rétrospective de la semaine : spécial Paris-Dakar et rediffusion du magazine Circuit.

M6

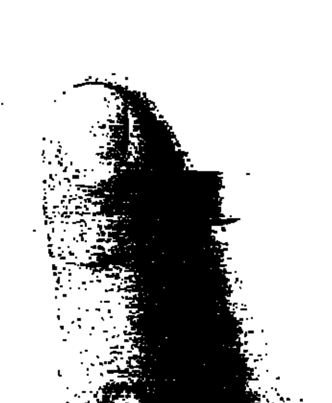
13.45 Hit, hit, hit, hourra ! 13.55 Clip fréquence FM. ***14.45 Série : Le Saint.*** Le noyé (rediff.). **15.35 Série : Destination danger.** La fille du colonel. **16.25 Magazine : Danarama. 17.10 Feuilleton : La clinique de la Forêt-Noire.** *19e épisode (rediff.).* **18.00 Journal. 18.10 Météo. 18.15 Série : La petite maison dans la prairie.** A l'épreuve de la vie (1re partie). **19.30 Série : Mon ami Ben.** Un cas de conscience. **19.54 Six minutes d'informations. 20.00 Série : Le frelon vert.** Programme pour tuer. **20.30 Série : Le prisonnier.** Le retour. ***21.20 Série : Poigne de fer et séduction.*** Triple jeu. **21.50 Série : Clair de lune.** Instinct de meurtre. **22.40 Série : Portraits crachés.** Reagan et ses copains. **23.10 Journal et météo. 23.25 Série : Aventures dans les îles.** Héros malgré lui. **0.15 Magazine : Danarama** (rediff.). ***1.00 Musique :*** **boulevard des clips. 1.55 Clip des clips.**

FRANCE-CULTURE

20.30 Photo-portrait. Ruth Francken, plasticienne. **20.45 Dramatique : Pierre, Edgar et le loup,** de Gert Hofmann, suivie d'un entretien avec *Henri* Christophe à propos de La gauche et la *droite, de Jelena Kohout.* ***22.35 Musique :*** **Opus.** Maria de Buenos-Aires, autour de l'opéra-tango d'Astor Piazzolla et d'Horacio Ferrer. **0.05 Clair de nuit.**

FRANCE-MUSIQUE

20.05 Opéra (donné *le 2 août 1987* au Festival de Vienne) : Orfeo e Euridice, opéra de chambre en un acte, et Sérénade à huit pour trois clarinettes, deux hautbois, basson, deux violons, alto et continuo, de Fux, par le London Baroque, dir. Charles Medlam ; sol. : *Michael Chance* (contre-ténor) ; Nancy Argenta (soprano) ; à 21.15, Entracte : Sonate à quatre pour violon, cornet, trombone, hautbois et continuo, de Fux ; à 22.40 : Après-concert : Concerto Castello. **23.05 Transcriptions et alentours. 0.00 Musique de chambre.**



Dimanche 10 janvier

TF1

10.00 Série : Tarzan. L'homme qui voulait être roi. **10.50 Dorothée dimanche** (suite). Pas de pitié pour les croissants. **11.00 Les animaux du monde.** Emission de Marlyse de La Grange et *Antoine* Reille. **11.30 Magazine : Auto-moto. 12.00 Magazine : Téléski. 13.00 Journal. 13.20 Série : Starsky et Hutch.** Une croisière mouvementée (1re partie). **14.20 Jeu : Le juste prix.** Présenté par Max Meynier et *Harold* Kay. **15.25 Tiercé à Vincennes.** ***15.40 Variétés : A la folie.*** Emission de Patrick Poivre d'Arvor. Avec Michel Torr, Hugues Auffray, Jairo, Augustin Dumay, Axel Bauer. **17.30 Série : Pour l'amour du risque.** Peinture fraîche. **18.30 Série : La calanque.** *De* Jean Canolle, avec Marthe Villalonga, Jean-Pierre Darras, Franck Fernandel. **19.00 Magazine : 7 sur 7.** Emission d'Anne Sinclair. Invité : Pierre Bérégovoy. **19.55 Loto sportif. 20.00 Journal. 20.30 Météo. 20.35 Tapis vert. 20.40 Cinéma : Lune de miel.** □ Film français de Patrick Jamain (1985). Avec Nathalie Baye, Richard Berry, John Shea, Maria Lukovsky. *A New-York, une Française est aux prises avec un psychopathe, qu'elle a épousé — en payant et sans le connaître — pour obtenir un visa. Cela veut faire penser à un « thriller » façon William Irish, et c'est complètement raté.* **22.15 Sport dimanche soir. 23.00 Journal. 23.15 Documentaire : A la recherche de Carl Dreyer.** De Michelle Porte. *On a beaucoup écrit sur ses films, dont La passion de Jeanne d'Arc. L'homme est secret, discret, modeste. A travers des lieux de sa vie, des extraits de ses films, des textes qu'il a écrits, une approche au plus près.*

A2

8.55 Flash d'informations. 9.00 Connaître l'islam. 9.15 Emissions israélites. 10.00 Présence protestante. 10.30 Le jour du Seigneur. 11.00 Messe. 11.55 Votre vérité. 12.05 Dimanche Martin. Comme sur un plateau. Emission présentée par Jacques Martin et Claude Sarraute. **13.00 Journal. 13.20 Le monde est à vous.** De Jacques Martin. Avec Georges Guétary, Frédéric François, Sabine Paturel. **15.00 Série : L'homme qui tombe à pic. 15.50 L'école des fans.** Invitée : Sylvie Vartan. **16.35 Thé tango.** Avec Gérard Meissonnier, Rosita, l'orchestre de jazz de Robert Quibel. ▶ **17.15 Feuilleton : Le chevalier de Pardaillan.** De Josée Dayan, d'après le roman de Michel Zevaco. Avec Valérie Allain, Dominique Blanchar, Manuel Bonnet (2e épisode). ***18.20 Stade 2.*** *Ski alpin : Coupe du* monde (super-géant hommes et slalom femmes) ; Rugby : championnat de France ; Ski nordique : Coupe du monde et biathlon de la Bresse ; Handball : France-Yougoslavie ; Basket : championnat de France ; Ski nordique : Tournée des quatre tremplins à Bischofshofen. **19.30 Série : Magny.** Pub, pub, pub, hourra ! **20.00 Journal. 20.30 Série : Les enquêtes du commissaire Maigret.** La pipe de Maigret. **21.55 Musiques au cœur.** Emission d'Eve Ruggieri. Jane Anderson et Alfredo Kraus. Duo du premier acte de La traviata, Sempre libera de La traviata, de Verdi ; *Duo de Lakmé* et Gérard, extrait du premier acte de Lakmé, de Delibes ; Alfredo Kraus : la cavatine de Faust, de Gounod ; La fille du régiment, de Donizetti. **22.55 Magazine : Apos.** De Bernard Pivot. **23.15 Informations : 24 h sur la 2. 23.45 Série : L'homme qui tombe à pic** (rediff.).

FR3

9.00 Magazine : Ensemble. *L'Institut* du monde arabe. **10.30 Latitudes. 11.30 Magazine : RFO hebdo. 12.00 Musicales** (rediff.). **12.57 Flash d'informations. 13.00 D'un soleil à l'autre.** Magazine agricole. **13.30 Forum RMC-FR 3.** Invitée : Edith Cresson. **14.30 Expression directe. 14.50 Magazine : Sports loisirs.** Panorama de la saison 1987 de surf en France ; Salon auto-moto de Bordeaux ; Funboard ; Biathlon ; Hockey sur glace : Tournoi international de Noël. **17.00 Flash d'informations. 17.03 Magazine : Pare-chocs. 17.30 Série : Souris noire.** La nuit du voleur, de Maurice Frydland, d'après Hubert Humbert. Avec Vanessa Guedj. *Souris noire à la poursuite d'un homme masqué.* **17.45 Amuse 3.** Il était une fois la vie ; Les petits malins ; Signé Cat's eyes. **19.00 Série : Mission casse-cou.** Un homme dangereux (2e partie). **19.57 Flash d'informations. 20.05 Série : Benny Hill. 20.30 Variétés : Sur les traces de Liza Minnelli à New-York.** Emission présentée par Vincent Perrot et Pierre Billon. Avec Daniel Lavoie, Johnny Hallyday, Claude Nougaro, Catherine Lara, Charles Aznavour, un groupe de bamba de New-York, Régine. **21.50 Journal. 22.10 Dessin animé : Tex Avery. 22.30 Cinéma de minuit : Le cambrioleur.** ■■ Film américain de Paul Wendkos (1957). Avec Dan Duryea, Jane Mansfield, Martha Vickers, Peter Capell, Mickey Shaughnessy. *Une femme s'associe à un cambrioleur. Un policier véreux les traque. Ce petit film réalisé en production indépendante (d'après le roman de David Goodis) présente un mélange étrange d'amateurisme et de recherches formelles, de série noire conventionnelle et de situations ambiguës. Jane Mansfield s'y montre excellente comédienne.* **0.00 Musiques, musique.**

CANAL PLUS

8.35 Cinéma : Rosa Luxemburg. ■■ Film allemand de Margarethe von Trotta (1985). Avec Barbara Sukowa, Daniel Olbrychski, Otto Sander, Adelheid Arndt. **10.30 Cinéma : Deux super flics.** □ Film italo-américain de E.B. Clucher (1977). Avec Terence Hill, Bud Spencer, Laura Gemser, Luciano Catenacci. **12.30 Série : SOS fantômes. 13.00 Flash d'informations. 13.05 Série : Max Headroom. 13.30 Sportquizz.** Présenté par Marc Toesca. **14.00 Football américain. 14.55 Téléfilm : Noël dans la montagne magique.** De Henry Winkler, avec Dolly Parton, Lee Majors, Bo Hopkins. **16.35 Feuilleton : Tachycardie. 16.45 Documentaire : Les allumés du sport.** Paul Newman, coureur automobile. **17.10 Série : Le retour de Mike Hammer. 18.00 Cinéma : Absolute beginners.** ■ Film anglais de Julian Temple (1985). Avec Eddi O'Connell, Patsy Kensit, David Bowie, James Fox, Ray Davies. **19.40 Flash d'informations. 19.50 Dessins animés : Ça cartoon.** Présentés par Philippe Dana. **20.30 Cinéma : Kamikaze.** ■ Film français de Didier Grousset (1986). Avec Richard Bohringer, Michel Galabru, Dominique Lavanant, Riton Liebman. **21.55 Flash d'informations. 22.00 Cinéma : Phantom of the paradise.** ■■ Film américain de Brian De Palma (1974). Avec Paul Williams, William Finlay, Jessica Harper, George Mennoli (v.o.). **23.30 Cinéma : Liés par le sang.** □ Film américain de Terence Young (1979). Avec Audrey Hepburn, Ben Gazzara, James Mason, *Irène Papas, Maurice Ronet.* **1.25 Cinéma : Les sept derniers outrages.** (Classé X.) Film français de Michel Ricaud (1986). Avec Régine Bourgeois, Christine Leval, Chantal Valle, Gabriel Pontello, Dany Verneuil.

LA 5

10.00 Série : Wonder woman. L'homme qui ne pouvait pas mourir (rediff.). **10.50 Top Nuggetts. 11.20 Série : Au cœur du temps.** La dernière patrouille (rediff.). **12.10 Série : Superminds.** Devine qui vient dîner ? (rediff.) **13.00 Journal.** ***13.25 Série : K 2000.*** Bactéries. **14.15 Magazine : Télé-matches dimanche.** Présenté par Pierre Cangioni, en direct d'Agades (Niger). **15.20 Variétés : L'autre caravane.** En direct d'Agades, émission présentée par Gilles Schneider, avec Jane Manson, Gérard Lenorman, Catherine Lara, Desireless, Maxime Le Forestier. ***17.20 Série : L'inspecteur Derrick.*** L'embuscade. **18.20 Série : Kojak.** Le double. **19.10 Monde Dingo.** De Stéphane Collaro. **20.00 Journal. 20.30 Cinéma : Le parrain** (1re partie). ■■ Film américain de Francis Ford Coppola (1972). Avec Marlon Brando, Al Pacino, James Caan. *En 1945, le « parrain » d'une des familles les plus puissantes de la Mafia américaine marie sa fille à un bookmaker. Il refuse de couvrir un trafic de drogue entrepris par une autre famille. C'est la guerre. D'après le roman de Mario Puzo. Film de gangsters, chronique de mœurs, peinture de la vie des immigrants italiens, c'est aussi un film d'auteur, réalisé avec virtuosité, remarquablement interprété.* **22.00 Spécial Paris-Dakar. 22.20 Variétés : L'autre caravane.** En direct d'Agades (rediff.). **0.20 Série : Kojak.** Le double (rediff.). **1.10 Série : Baretta.** Une journaliste obstinée. **2.00 Spécial Paris-Dakar** (rediff.).

M6

10.30 Revenez quand vous voulez. Invitée : Régine Deforges. **11.40 Magazine : Au calme, citoyens.** Présenté par Marc Ullmann. Sur le thème : Perspective économique 1988, Où va notre porte-monnaie ? Sont invités : Jacques Attali et Bernard Esambert. **12.25 Infoconsommation. 12.30 Journal. 12.40 Météo. 12.45 Magazine : Le glaive et la balance.** De Charles Villeneuve. L'affaire Klaus Croissant. ***13.15 Musique : Jazz 6.*** Emission de Philippe Adler Home, Sweet Home Chicago. **13.45 Hit, hit, hit, hourra ! 13.55 Jeu : Fan de... 15.00 Série : Clair de lune** (rediff.). **15.50 Série : Destination danger.** Suivez la femme. **16.40 Série : Espion modèle** (Rediff.). **17.30 Magazine : Turbo** (rediff.). **18.00 Journal. 18.10 Météo. 18.15 Série : La petite maison dans la prairie.** A l'épreuve de la vie (2e partie). **19.00 Série : Cher oncle Bill. 19.30 Série : Mon ami Ben. 19.54 Six minutes d'informations. 20.00 Série : Mash.** Œil de lynx n'y voit rien. **20.30 Cinéma : King Kong.** ■ Film américain de John Guillermin (1977). Avec Jessica Lange, Jeff Bridges, Charles Grodin, John Randolph. *Les membres d'une expédition scientifique abordent sur une île où règne un gorille géant, auquel les indigènes offrent une jeune femme en sacrifice. Ne pas chercher l'onirisme, le surréalisme, l'érotisme de l'irremplaçable version de 1933. Mais les effets spéciaux sont du grand spectacle, et Jessica Lange troublée, émeut.* **22.45 Série : Drôles de dames.** Las Vegas. **23.35 Journal. 23.45 Météo. 23.50 Magazine : Le glaive et la balance.** L'affaire Klaus Croissant (rediff.). **0.20 Magazine : M6 aime le cinéma.** Spécial tournages (rediff.). **0.50 Revenez quand vous voulez.** De Philippe Meyer (rediff.). **1.55 Clip des clips.**

FRANCE-CULTURE

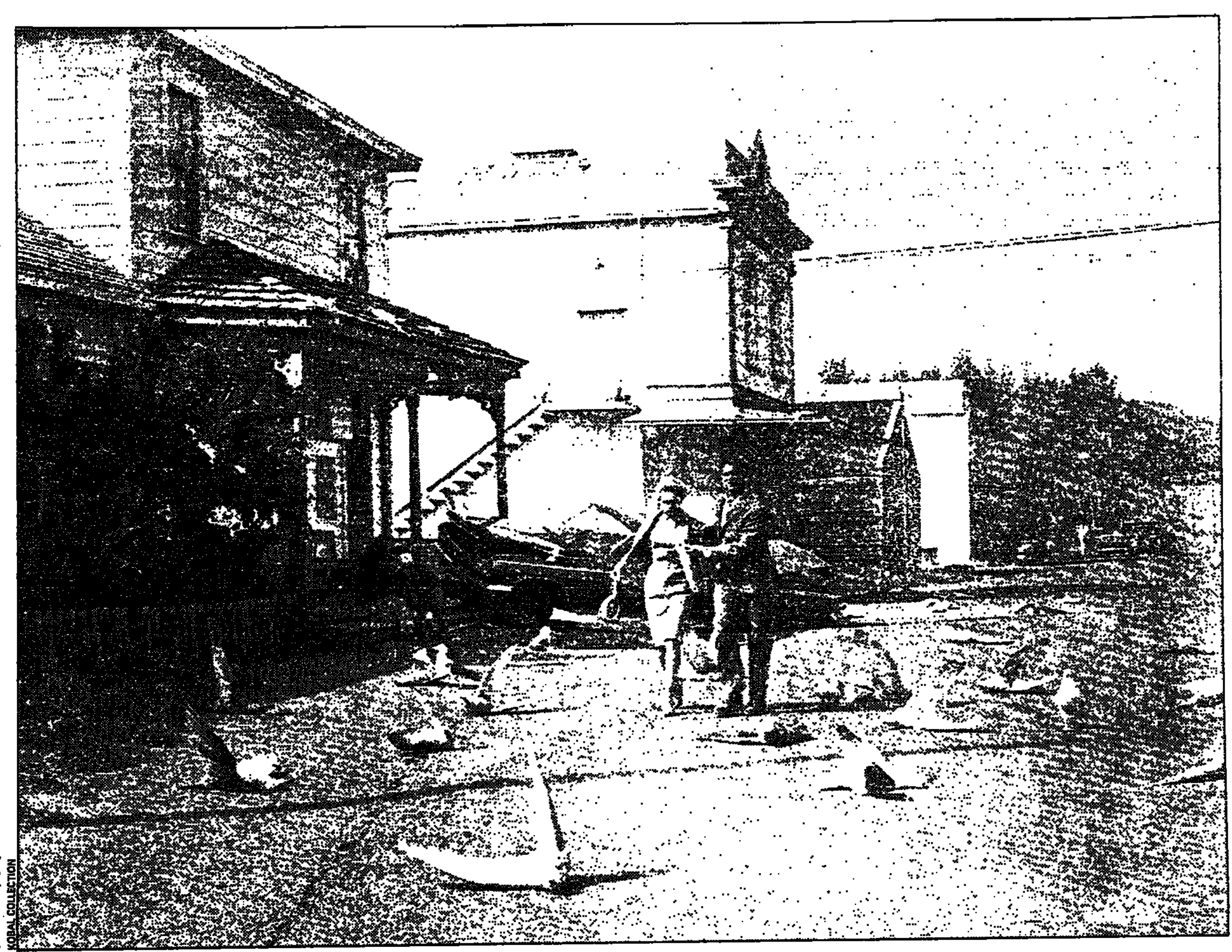
20.30 Atelier de création radiophonique. Au bois du roy, des cochons y'en a guerre. **22.35 Musique : Le concert.** Feuillets d'Orphée. Œuvres de Schubert, Webern, par Alain Neveux, piano. **0.05 Clair de nuit.**

FRANCE-MUSIQUE

20.30 Concert (donné le 23 août 1987 lors du Festival suédois de musique baroque) : Concerto brandebourgeois nº 1 en fa majeur, BWV 1046, de Bach ; Sinfonia en ré majeur, d'Agrell ; Concerto pour clavecin et cordes en la majeur, BWV 1055, et Cantate BWV 42, de Bach ; Sinfonia nº 2 en mi bémol majeur, Wq 183/2, de C.P.E. Bach, par l'Orchestre baroque d'Amsterdam, dir. et clavecin : Ton Koopman, 1er violon : Mónica Huggett. **23.05 Climats.** La musique traditionnelle et la danse (2e partie). **1.00 Ocora.**

Le Monde
SANS VISA

C'est ici, à Bodega-Bay, sur la côte ouest des Etats-Unis, qu'Alfred Hitchcock tourne, en 1962, *The Birds. Les Oiseaux.* « *Souvenez-vous,* nous prévenait-il, *le prochain hurlement que vous entendrez sera peut-être le vôtre !...* »



KOBAL COLLECTION

Bodega birds

par Jean-Louis Perrier

POURQUOI Bodega-Bay? Pourquoi pas Borobudur, Louqsor ou Teotihuacan, comme il eût été convenable? Fallait-il y voir une victoire de plus de l'immonde audiovisuel sur l'honorable écrit? Une revanche de la futilité américaine sur l'histoire et ses légendes? Ou une rengaine d'adolescent qui s'obstinerait à rester en tête?

Bodega-Bay. Combien de fois ce nom était-il répété dans ce film, *les Oiseaux*? Une dizaine, une vingtaine de fois? Sans doute plus que ceux des personnages pour que ses quatre syllabes et son jeu de mot – beaux dégâts baie – tiennent ainsi le devant de la scène.

Aussi bien, ce récit d'oiseaux, toutes espèces mêlées, se rassemblant soudain sans raison apparente pour attaquer les humains, ne pouvait guère avoir été inventé de toutes pièces. A l'époque, il y a très exactement vingt-cinq ans, on avait cherché des précédents et on les avait trouvés. On avait alors parlé de conjuration, ou plutôt d'exorcisme, le grand prêtre Alfred Hitchcock faisant surgir les démons pour mieux les détruire, mieux nous protéger. Afin de bien marquer combien ils étaient nôtres, il prévenait d'ailleurs gentiment avant la projection : « ... *Et, souvenez-vous, le prochain hurlement que vous entendrez sera peut-être le vôtre!...* »

Reste qu'aujourd'hui, époque aveuglément éprise de réalisme et qui exige des bilans, nous parlerions sans doute plus volontiers de simulation ou d'exercice, comme l'on simule une catastrophe pour tester la rapidité et l'efficacité des services d'urgence, le courage et la résistance des hommes. Le metteur en scène deviendrait témoin ou participant, commenterait en direct, et le prochain hurlement que vous entendriez pourrait bien être le sien.

Exorcisme ou exercice, quelle que soit l'hypothèse retenue car il en est d'autres, toutes butent contre les mêmes quatre syllabes : Bo-de-ga-bay. On conviendra en effet que pour que la tragédie des *Oiseaux* soit crédible, c'est-à-dire que la catastrophe soit possible, il faut que le lieu s'accorde avec elle. Mieux, qu'il l'appelle, qu'il la contienne.

Si l'auteur avait tout inventé, nous en serions restés là. Mais comme il le confiait à François Truffaut, il s'était précisément attaché à « *montrer sur la même image la topographie exacte de la baie de Bodega, avec la ville par derrière, la mer, la côte et la station-service en flammes...* »

A bien y regarder, cette image garante du réel, de son unité, qui plaçait soudainement le spectateur très haut dans le ciel aux côtés – du côté – des oiseaux, lui donnait aussi l'impression qu'il pouvait s'approprier le paysage, qu'il était en mesure d'y intervenir, voire d'y apparaître. Cette image valait le voyage, elle était comme une synthèse des espoirs que l'on y place.

Plus, chaque élément de Bodega-Bay, réduit à la taille d'un jouet renvoyait au monde de l'enfance, des objets qu'on manipule, du jeu qu'on organise. S'approprier cet espace, c'était retrouver celui de l'enfance. Celui de contes plus tranquilles où tout se conjugue au singulier : LA poste, LE restaurant, LA station-service, LA grange, et surtout, cette merveilleuse et impossible école perchée sur LA colline, où éclatait sans ambiguïté – peut-être parce que avec son clocheton de temple elle était plus proche du ciel – la volonté collective de tuer les oiseaux – de faire mal là où cela fait le plus mal – sur la personne des petits écoliers. « *Bodega-Bay* note Bruno Villien (1), *ressemble aux villages modèles de Disneyland, quoique la fête enfantine y vire au cauchemar.* »

Cauchemar en effet, et il y avait quelque chose de profondément malsain à vouloir se rendre là-bas. Passe encore d'être présent par hasard sur les lieux d'un drame, mais entreprendre volontairement un long voyage pour en trouver des traces, cela devenait inconvenant. Il y avait eu mort d'homme, ne l'oublions pas ! Et cependant la construction de Borobudur, Louqsor ou Teotihuacan avait dû faire infiniment plus de victimes, et nous n'avions pas souvenir de voyageurs qui y fussent partis particulièrement honteux.

Et puis, vérification faite, ce n'était pas un nom de cinéma. Il y avait bel et bien un port de pêche nommé Bodega-Bay à une centaine de kilomètres au nord de San-Francisco par 38° 19 de latitude nord et 123° 05 de longitude ouest, à proximité d'un énième *Land's end.* A lui seul, ce bout du monde, ce Finistère, assurerait au voyageur la satisfaction tout intellectuelle d'un lieu qu'il ne peut dépasser, où le voyage s'épuise de lui-même et où l'idée de retour apparaît d'avance comme une exigence honorable.

La route de l'Aston Martin

A peine sortis de San-Francisco, les premiers fantômes hitchcokiens viennent à notre rencontre. Curieusement, ils semblent avoir été égrenés sur l'itinéraire-type du touriste (parking assuré). James Stewart repêche Kim Novak au pied du Golden Gate Bridge. C'est *Vertigo (Sueurs froides)*. Quelques collines au-delà, dans la forêt de sequoïas de Muir-Woods, la même montre à son sauveur sur la coupe d'un arbre millénaire l'espace improbable qui l'a vu naître et mourir. Plus loin encore, sur la *scenic route* n° 1 qui domine le Pacifique, zigzague l'Aston Martin de l'héroïne des *Oiseaux.* Il n'y a qu'à suivre.

Jusqu'à Bodega-Bay, la route court au long de la faille San-Andreas (2). On se surprend à écarquiller bêtement les yeux à l'idée que ce qui est à gauche s'écarte de 5 centimètres par an de ce qui est à droite. L'impassibilité apparente du paysage est-elle un signe d'humour ? Qu'importe, les Américains, prévoyants, ont déjà transformé la partie gauche en une sorte d'île : le parc naturel national de Point-Reyes. Et pour n'être pas en reste, l'océan lui-même, de Bodega-Bay aux îles Farallon, *via* Point-Reyes, a été déclaré « sanctuaire » marin. Ses eaux froides sont les plus poissonneuses de Californie, ce qui en fait le lieu de passage favori des baleines grises lorsqu'elles descendent puis remontent du golfe du Mexique de décembre à avril, à portée de jumelle de la côte, popularité oblige.

L'abondance de poisson fait d'autres heureux : les oiseaux (nous y voilà revenus). Trois cent mille mouettes, goélands, pétrels ou macareux naissent dans les îles Farallon chaque année et se nourrissent dans les eaux alentours. Trois cent mille becs ! Hitchcock avait raison : si les oiseaux devaient attaquer le continent en groupe, ce ne pouvait guère être que là. Le louable souci du législateur – sans doute formé dans la guerre contre les Indiens – apparaissait en pleine lumière : il n'avait pas créé une réserve pour protéger les oiseaux, mais pour NOUS protéger des oiseaux.

C'est à ce simple geste peut-être que Bodega-Bay devait d'avoir prospéré depuis le drame... et à celle de cette main mystérieuse qui semblait avoir éliminé systématiquement un à un les témoins de la folie des oiseaux. LA vieille poste : remplacée il y a quatre ans. LE restaurant : transformé. LA station d'essence : méconnaissable. Quant à LA grange, amoureusement reconstituée par Hitchcock sur le modèle d'un bâtiment russe du siècle dernier, elle avait été balayée par une nouvelle espèce de prédateurs : les plaisanciers, à qui l'on avait dédié un port là où il n'y avait que sables.

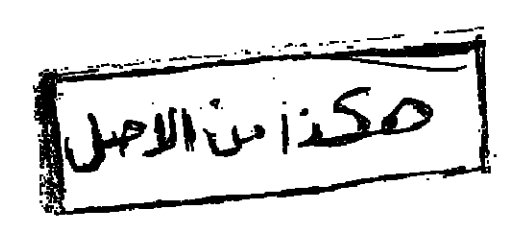
Manque l'école. On a beau parcourir la baie circulaire dans un sens puis dans l'autre. Se hisser sur les dunes. Point de trace. Une affichette touristique donne la clé de l'absence : l'école se trouve dans un autre Bodega. Il faut oublier la côte, quitter les collines dénudées pour l'herbe grasse de l'intérieur, les arbres et l'eau douce. Plus de vent, plus d'horizon, plus de mouettes : un petit vallon moussu où vient mourir un ranch.

L'école est là, au sommet de la colline. Un instant, le cœur bat. Il pleuviote. Ce n'est pas dans le film que ce serait arrivé. La brume donne au bâtiment un air poussiéreux, ou plutôt absent. C'est qu'il n'est pas à sa place. Ou bien sommes-nous ailleurs ? Ni enfants, ni comptines qu'on ânnonne, ni chants. Le silence. L'attente d'un signe. Rien ne se passera.

Au pied de la colline, une porte est ouverte : le drugstore du village et son boutiquier qui vous hèle : « *Français ? Pas plus tard qu'il y a quinze jours j'avais des Français ici. J'ai des Suédois, des Suisses, et encore des Danois, des Allemands. Tous grimpent la petite colline, tournent autour de l'école, puis redescendent.* » Chez lui. Inévitablement.

(Lire la suite page 14.)

(1) *Hitchcock*, éditions Colonna.
(2) Voir « San-Francisco, priez pour nous » (*le Monde* du 7 février 1987).



ESCALES

Paquebots des glaces

Toute l'année, des paquebots assurent la liaison entre Stockholm et Helsinki. Mais entre la fin de l'automne et le début du printemps, la mer gèle, sur une grande épaisseur, surtout lorsqu'on approche de la Finlande. Qu'à cela ne tienne : les navires de Finnjet-Siljaline *sont de* véritables brise-glace capables de se frayer un chemin en faisant éclater la « banquise » dans un fracas impressionnant. Si vous occupez une cabine à l'avant de ces embarcations, vous ne *manquerez pas* une miette de ce festin sonore. A vous donner des frissons.

Si la mer est glacée, à bord l'atmosphère est chaude et les occupations multiples : discothèque, bars, boutiques hors taxes, saunas et gastronomie. Spécialiste de la Scandinavie, Scanditours (dans les agences de voyages) vous propose de vous envoler pour Stockholm, d'y passer la *nuit et une jour*née avant d'embarquer pour une soirée et une nuit à bord. Le lendemain, après le petit déjeuner, vous débarquerez à Helsinki. Quatre jours d'un dépaysement assuré pour 4 700 F par personne en chambre et cabine double (*première catégorie*), *avion* compris ainsi que trois petits déjeuners et deux dîners.



D.R.

Gammes hongroises

Spécialiste des périples musicaux, Les Voyages bleus (147, rue Ordener, 75018 Paris, tél. : 42-64-52-42), dirigés par Jean-François Coblence, *ouvrent le nouveau* cycle de leurs voyages par une balade hongroise, du 19 au 26 mars, à l'occasion du Festival de Budapest. Un pro*gramme* très copieux (cinq concerts, un récital de piano et un opéra de *Bartok, le* Château de Barbe-Bleue) occupera toutes les soirées des partici*pants qui, dans la journée,* effectueront une série de visites touristiques.

Aux deux pèlerinages imposés (la maison de Bartok *et le musée* Liszt) s'ajoutera la visite de l'Institut Kodaly qui permettra *d'assister, dans* une école primaire, à l'enseignement de cette *méthode* destinée à favoriser l'éveil musical des enfants. Prix en pension complète : 7 200 F par personne (950 F de supplément *pour une chambre individuelle*), avion, hébergement, concerts *et excursions compris.*

Fond russe

Vastes étendues de plaines et de forêts de bouleaux, neige garantie, climat froid mais sec. A croire que l'URSS a été inventée pour le ski de fond. Une adéquation qui n'a pas échappé à l'Association *France-URSS (61, rue* Boissière, 75116 Paris, tél. : 45-01-59-00), qui propose deux produits : l'un dans les environs de Leningrad, à Répino ; l'autre à Rostov-le-Grand, vieille cité russe située à 200 *kilomètres de Moscou.*

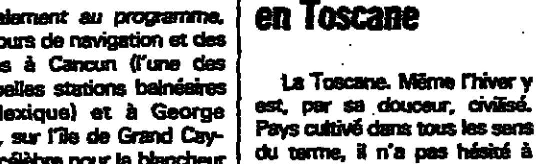
Des séjours de neuf jours qui se distinguent, non seule*ment* par leur rapport qualité-prix (3 440 F tout compris à *Répino, et 3 560 F à Rostov*), mais aussi par des programmes qui entendent ne pas s'en tenir à la seule pratique du ski mais favoriser également la *découverte d'un pays et d'un* peuple.

Un objectif facilité par le fait que *les* centres de vacances retenus sont fréquentés par des Soviétiques. Selon les goûts, on optera *pour* Leningrad ou Rostov (nombreux monastères et *églises ainsi* qu'un splendide kremlin du XVII[e]), étant entendu que les deux voyages se terminent par la visite de Moscou. Départs *les 6, 13 et 20 février.*

Dans le sillage des Mayas

Des brumes d'Europe au *soleil* des tropiques, il n'y a qu'un saut d'avion, de Paris à New-York puis à Orlando avec, pour *préface* à cette évasion, une visite de Disney World, *avant de gagner* Tampa où on embarque sur le *Regent-Sea,* un paquebot de 22 000 tonneaux pouvant transporter sept cent vingt passagers. Vous voilà conviés, six jours durant, à partir sur les *traces des Mayas* et à découvrir les hauts lieux de leur mystérieux empire. De la petite île de Cozumel, au large du Yucatan (ils y vénéraient la déesse de la lune), à la forteresse de Tulum et à la cité de Chichen *Itza avec sa pyramide* aux trois cent soixante-cinq marches et *le* trône *du jaguar* rouge, le tout dédié au « serpent à plumes ».

Egalement au programme, trois jours de navigation et des escales à Cancun (l'une des plus belles stations balnéaires du Mexique) et à George *Town,* sur l'île de Grand Cayman, célèbre pour la blancheur de son sable. *Un* voyage de dix jours, du 30 janvier au 8 février, pour un prix moyen de 14 000 F *par personne,* en *cabine double* (extérieure et *pont supérieur*), en pension complète, avion, transferts et nuit à Orlando inclus mais excursions et repas à terre non compris. A noter que la CIT (3, boulevard des Capucines, 75002 Paris, tél. 42-66-00-90), *agent général pour la* France, offre, sur cette croisière, l'excursion à Chichen Itza. Autres départs tous les samedis, jusqu'au 23 avril, à *des prix légèrement supérieurs.*

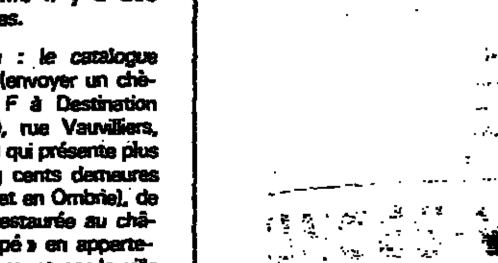


D.R.

Une maison en Toscane

La Toscane. Même l'hiver y est, par sa douceur, civilisé. Pays cultivé dans tous les sens du terme, il n'a pas hésité à orner son blason de vins, d'olives et de cyprès. Fidèle à ses *racines.* Raison de plus pour le découvrir, non d'un *hôtel mais à partir d'une* maison que vous louerez le temps de redécouvrir la beauté de Florence ou de Pise mais, surtout, de découvrir d'autres lieux, peut-être encore plus magiques, car moins galvaudés. *Comme Sienne,* ville fatale comme il y a des femmes fatales.

Une bible : le catalogue Cuendet 88 (envoyer un chèque de 40 F à Destination Cuendet, 10, rue Vauvilliers, 75001 Paris) qui présente plus de mille cinq cents demeures (en Toscane et en Ombrie), de la fermette *restaurée au château* « découpé » en appartements, en *passant par la* villa moderne avec piscine. Les plus belles maisons sont réservées longtemps à l'avance. L'été, les prix sont plus élevés, et ceux qui peuvent partir hors saison seront des plus inspirés. *A signaler, également, le* catalogue Italie d'Interhome (dans les agences et au 15, avenue Jean-Aicard, 75011 Paris) qui propose, lui aussi, cent cinquante villas en Toscane.



Bodega birds

(Suite de la page 13.)

Entre deux bières et un sac d'engrais, il loue des vidéos. « *Chez nous, la cassette des* Oiseaux *dure une heure. A cause des enfants. Quelle pitié !* » Mais lui, *en a vu une version de quatre* heures ! « *Alors vous comprenez !* »

On comprend que cet affable gardien du souvenir s'est mué en *producteur de souvenirs.* Oh ! *pas* grand-chose : quelques mouettes de bois peint aux ailes en hélices et à l'œil sévère – référence oblige – « *vous la cassez, vous la payez* » qui guettent en tournoyant le chaland sur le pas de la *porte.* Et sa femme, « une artiste », a recopié le profil de Hitch sur des T-shirts. *Très sobre*ment est écrit : *The birds-Bodega-California.* Une exclusivité. Une preuve.

Le boutiquier perçoit la déception, *le doute du client. Alors* il s'accoude au comptoir... Vingt-cinq ans auparavant, *il* était déjà là chaque matin, lorsque Hitchcock arrivait de San-Francisco dans sa limousine. L'école vide ? Il est là pour la peupler. Le ciel trop bas ? Il le fait trouer par les oiseaux mécaniques et les mouettes dressées de Sir Alfred. Rien ne lui a échappé du tournage.

Lentement, il restitue le film à son territoire, aux voisins, aux collines, à la mer. En sorte que scène après scène, ce gardien des *Oiseaux* en devient le destructeur. A vouloir enraciner à tout prix le film dans son village, il l'enterre. Il fait un véritable montage du *tournage, mélange les bobines,* décrit des plans invisibles, réordonne le récit, sabote la fiction.

« *Vous savez, l'attaque des écoliers par les oiseaux. La sortie a été filmée ici, la course des enfants à Bloomfields, quelques kilomètres au sud, et le repli dans le restaurant à Bodega-Bay, 10 kilomètres à l'ouest. Dans le film c'est d'un seul tenant.* » Il se meut aussi aisément dans l'un et l'autre espace, celui du film, et celui de sa vie. *D'ailleurs ils n'en* font qu'un. Comme s'il était le réalisateur. Un réalisateur qui manquerait un peu d'imagination.

Ce ne serait donc pas lui qui indiquerait le chemin de traverse pour regagner Bodega-Bay. Là, des hautes collines qui barrent l'air du Pacifique, *nous aurions* quelque chose comme le point de vue des oiseaux *sur* la baie. Nous découvririons que la baie a exactement la forme d'un œil gigantesque, un hiéroglyphe tourné vers le ciel dont les larmes couleraient vers l'océan à chaque *marée des*cendante. L'œil tourbillonnant de *Vertigo,* l'œil qui surgit dans la baignoire de *Psychose,* l'œil caché de *Oiseaux,* l'œil du maître : A. H.

JEAN-LOUIS PERRIER.

Carnet de route

● **Un film.** – *The Birds (les Oiseaux),* par Alfred Hitchcock (1963), *avec Rod Taylor et* Tippi Hedren. Durée deux *heures. En dehors des projec*tions à la Cinémathèque ou des rééditions périodiques, on peut en trouver une version vidéo chez les principaux loueurs.

● **Un livre.** – *Hitchcock-Truffaut.* Existe maintenant en version brochée chez Ramsay, 312 p., 120 F.

● **Un avion.** – Air France et UTA assurent des vols directs en alternance vers San Francisco. Au prix d'une escale à Newark, la compagnie américaine *Continental Airlines offre* des tarifs très attrayants, et un Airpass à multiples entrées qui couvre l'ensemble du territoire *américain* (tél. : (1) 42-56-05-93).

● **Un hôtel.** – Le Bodega Bay *Lodge permet d'observer* les oiseaux sans quitter sa chambre, près d'un bon feu de cheminée. Vue sur la baie et golf à proximité (tél. 19 (1) 707-875-35-25).

● **Un restaurant.** – The Tides, à Bodega-Bay : quelconque, s'il n'était le restaurant du film. Poissons frais, fruits de mer et huîtres plates de Tomales et Point Reyes à com*mander half shelves* si l'on veut éviter de les voir frites.

La poule de Numidie

LA pintade ! Ce gallinacé dont Buffon disait qu'il est vif, inquiet et turbulent, est, pour les savants, le *Meleagris numida*. *Meleagris* parce que la mythologie la supposait née de la métamorphose des sœurs de Méléagre, et *numida* parce que, venus d'Afrique, les Romains l'appelaient « poule de Numidie ». Au surplus, Dumas, dans son Grand Dictionnaire de cuisine, nous assure que leur nom de pintade vient de ce que les taches blanches sur le fond gris bleuâtre de leur plumage les firent baptiser « oiseaux peints ».

Passons. Mais Dumas dit encore que, étant élevées en liberté, leur chair est égale en délicatesse à celle du faisan. En *tout cas, pintade et pintadeau* bénéficient aujourd'hui d'un label rouge garantissant l'origine, l'alimentation et la durée de l'élevage, et le terme « fermier » s'applique aux oiseaux élevés « sur parcours » par opposition à ceux de batterie.


DESCLOZEAUX

Bien entendu, les pintades de Loué *sont fermières*. Et c'est bien pour cela que le deuxième Trophée Coq-Saint-Honoré, fondé par André Mary Josse (l'an dernier il couronna des recettes de *poulets de Loué*), *était, cette* fois, réservé à la pintade. Une première sélection avait désigné huit finalistes, qui s'affrontèrent l'autre jour au « piano » de l'hôtel Nikko.

Le gagnant fut Marc Marchand (du *Sofitel*, à la Défense) pour sa pintade à l'ancienne (farcie de chair de volaille, pieds de porc, brunoise de carottes, céleri et brocoli, trompettes de la mort) accompagnée de pâtissons aux béatilles de volailles et d'un gratin de macaroni.

Le second fut Alain Deboves (du *Relais du Coq chantant*, à Chantilly) pour sa pintade de Loué en croûte (une vraie croûte, farine et sel, et non point ces feuilletages à la mode), mais préalablement marinée avec canelle, gingembre, huile d'olive, miel, oranges et citrons verts, et accompagnée de tartelettes d'aubergines et de poivrons confits.

Le troisième fut Michel Mabé (du *Relais Brenner*, à Lézardrieux), pour une pintade aux noix fraîches assortie de croquettes de *riz aux artichauts et* de petits oignons farcis.

Mon vote (puisque j'avais l'honneur de faire partie du jury) fut à peu près celui-*là*, avec peut-être une préférence pour la pintade en croûte du second, qui eût fait, lui aussi, un excellent premier. En *tout cas il faut* reconnaître que, en comparaison du Trophée de l'an dernier à propos des poulets, il y eut, cette fois, moins de « chichis » autour de la volaille. Et surtout faites simple, aimait à dire Curnonsky !

Cette démonstration pintades*que faite, il faut bien constater* que cet oiseau exotique qu'au quinzième siècle on appelait « poule de Turquie » et les Anglais « volaille de Guinée » figure rarement sur les cartes. Aux temps glorieux du Véfour, Raymond Oliver nous servit un pintadeau Jean Cocteau (pintadeau farci, rôti et entouré de pommes fruits citronnées, de petits boudins blancs et noirs).

Tandis qu'à Lille Robert Bardot *(Le Flambard*, 79, rue d'Angleterre) a ramené de la Réunion une recette de pintade à la vanille garnie de légumes au gingembre. Pourquoi diable n'a-t-il pas fait le concours du *Trophée Coq-Saint-Honoré ?*

LA REYNIÈRE.

SEMAINE GOURMANDE

La Campanette

A peine une année que voici M. Pierre Lala installé au fourneau de cette petite auberge de quartier. Carte assez variée, passant d'une salade de queue de veau aux lentilles (36 F) au saumon cru mariné crème moutardée (60 F) dans les entrées. Quelques poissons entre 55 F et 86 F (les noisettes de lotte aux courgettes) et viandes (andouillette en feuilleté – pourquoi ce feuilletage ? parce que c'est la mode !) sauce bordelaise (65 F) et daube de bœuf tagliatelle (70 F). Bons desserts. Des vins à moins de 100 F (château gaussens 1985 à 77 F *par exemple*). *Service* aimable. Un menu à 118 F avec café mais sans fromage ET dessert, hélas !

● *LA CAMPANETTE*
52 bis, *rue Sainte-Anne*
75002 Paris.
Tél. : 47-03-44-09.
Fermé dimanche et fériés.
Salon 6/8 couverts.
AE - CB - Visa

Le Croquant

Partant pour le treizième arrondissement, Hervé Rumen a laissé son Croquant en bonnes mains. Entre bonnes mains, *même, celles de Jean-Yves* Bigot (en cuisine) et de sa jolie Chantal (en salle). Le cadre est le même, agréablement rustique. Dans les entrées un simple persillé de tourteaux (40 F), amusant, un solide sauté de pied de porc et langoustines aux lentilles (90 F), puis le turbot au *pommeau et ses pommes (fruit)* rôties (100 F) ou les lisettes sauce aux moules (75 F), un filet de bœuf poêlé crème d'échalotes (95 F), desserts agréables (une tatin qu'il faut *attendre un quart d'heure, cela* change des tatins réchauffées à la commande d'un peu partout). Honorable carte des vins. Un menu « Découverte », sept services. 220 F.

● *LE CROQUANT*
28, rue Jean-Maridor
75015 Paris.
Tél. : 45-58-50-83.
Fermé dimanche et lundi midi.
Parking :
98, rue de la Convention.
AE - CB - DC

Dagobert

Le bon roi Dagobert, dit-on, chassait dans les parages. Il y a bien longtemps ! Aujourd'hui, le chasseur de « petites boîtes » gourmandes découvrira, inattendue, une vieille petite maison retapée où le quartier se régale d'un menu à 105 F et, à la carte, de bons poissons crus *marinés, de pétoncles à la nage,* d'une marmite du pêcheur, de rougets aux pignons de pin avant un onglet aux lardons et moelle, avant les desserts. Pour des additions (les vins étant modestes de prix comme d'origine) de 200/250 F. C'est tout près de la porte de Clichy, *dépaysant, rustiquement allé*chant, et la jolie patronne (le patron, lui, est en cuisine) est charmante.

● *DAGOBERT,*
76, rue Martre
92110 Clichy.
Tél. : 42-70-05-64.
Fermé samedi midi
et dimanche.
CB

L. R.

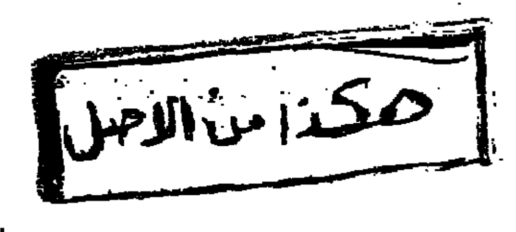
MIETTES

● **Foies gras !** La revue *Que Choisir* s'élève une fois de plus contre la législation déficiente concernant les conserves. Que sur les 6 000 tonnes de foies gras traités en France en 1986 notre production nationale n'ait été que de la moitié (3 000 tonnes sont venues d'ailleurs : Hongrie, Israël, Pologne, Roumanie même), passe ! Mais que l'on puisse les vendre sous le nom de foie gras du Périgord, c'est là plus qu'une confusion regrettable, un abus de confiance des conserveurs.

Et n'est-ce pas d'autant plus dommage au moment où le professeur Pous, de l'observatoire régional de la santé Midi-Pyrénées, entend démontrer que, si le beurre contient 51 % d'acides gras saturés favorisant l'augmentation du cholestérol, la graisse d'oie n'en propose que 32,4 % ! Tandis que, d'après les chercheurs de l'INSERM de Toulouse, la graisse d'oie a une teneur de 10,1 % d'acides gras polyinsaturés, protecteurs de l'organisme, contre 2,2 % pour le beurre et... 0 % pour la margarine !

L. R.





JEUX

échecs

Nº 1262

UNE SACRÉE SURPRISE

(Championnat de l'URSS, 1987)

Blancs : SALOV

Noirs : M. GUREVITCH

Défense Nimzo-indienne.

1. d4	Cf6	14. Ff4 (m)	a×b4? (n)
2. ç4	é6	15. F×b8	b×ç3
3. Cç3	Fb4	16. Da4 (o)	C×b8
4. é3	ç5 (a)	17. T×b8	Cd7!
5. Cé2 (b)	ç×d4 (ç)	18. Ta8 (p)	C×ç5
6. é×d4	d5 (d)	19. Db5 (q)	Dd6? (r)
7. a3 (é)	Fé7 (f)	20. Ff3	Fa6
8. ç5	0-0	21. T×f8+	F×f8
9. g3 (g)	b6 (h)	22. Da5 (s)	Cd3+
10. b4	b×ç5	23. Rf1	Cé5
11. d×ç5 (i)	a5	24. D×ç3 (t)	d4
12. Tb1	Cç6 (j)	25. Db3	Fç4
13. Fg2 (k)	Tb8! (l)	26. abandon (u).	

NOTES

a) Une des défenses les plus populaires face au « système Rubinstein ».

b) Les Blancs veulent éviter le doublement de leur pion ç aussi longtemps que leur adversaire n'aura pas avancé le pion d7 en d5 ; cette idée positionnellement justifiée est cependant un peu lente et retarde le développement de l'aile-R.

c) Ou 5..., d5 ; 5..., Cé4 ; 5..., b6 et 5..., ç×d4 comme dans la partie.

d) La suite la plus logique. 6..., 0-0 et 6..., Cé4 sont moins satisfaisants.

é) Une autre tentative de prendre l'initiative consiste en 7. ç5 ; après 7..., Cé4 ; 8. Fd2, C×d2 ; 9. D×d2, a5 ; 10. a3, F×ç3 ; 11. C×ç3, a4 ; 12. Fd3, b6 ; 13. 0-0, Fa6 ; 14. f4, b×ç5 ; 15. f5, 0-0 ; 16. d×ç5, Cb-d7, les deux camps ont des chances égales (Baguirov-Youssoupov, Frunze, 1979).

f) La perte de temps est ici sans importance, les Blancs ayant du retard sur l'aile-R. 7..., F×ç3+ ; 8. C×ç3, d×ç4 ; 9. F×ç4 conduit à une autre variante bien connue.

g) Les Blancs doivent se hâter de mobiliser leur aile-R.

h) Et les Noirs de trouver du contre-jeu, sous peine d'être asphyxiés.

i) Avec une dangereuse majorité de pions sur l'aile-D et la case d4 pour le Cé2.

j) Gurevitch pense-t-il à la partie qu'il joua quelques semaines plus tôt, avec les Blancs, contre Lerner à Tallinn ? Après 12..., a×b4 ; 13. a×b4, Cç6 ; 14. Fg2, Tb8 ; 15. Fa3, Fa6 ; 16. 0-0, Fç4 ; 17. Té1, Dç7 ; 18. Cd4, Tf-d8 ; 19. C×ç6, D×ç6 ; 20. Fç1, Tb7 ; 21. Dd4! il obtenait un avantage minime et insuffisant.

k) Et non 13. b5?, Cé5.

l) Une nouveauté par rapport à la suite familière 13..., a×b4 ; 14. a×b4, Tb8.

m) Ce dont les Blancs profitent immédiatement, en pensant gagner du temps, tout en plaçant un joli piège sans en avoir l'air : si 14..., é5 ; 15. C×d5!, é×f4 ; 16. C×f6+, F×f6 ; 17. F×ç6, D×d1+ ; 18. R×d1. A déconseiller est 14. b5 à cause de 14..., F×ç5 ; 15. b×ç6, T×b1 ; 16. C×b1, Db6 menaçant b1 et f2. A examiner est 14. Cd4 ou aussi 14. Da4.

n) Une sacré surprise pour les Blancs !

o) Ou 16. Fd6, F×d6 ; 17. ç×d6, Da5! ; 18. 0-0, D×a3 ; 19. Dç2, D×d6 et les Noirs sont légèrement mieux.

p) Si 18. Tb1, C×ç5 ; 19. Dç2, Fa6 ou 19. Dd4, ç2.

q) Si 19. Dd4, Db6! ; 20. C×ç3, Db7 ; 21. Ta5, Cb3 et si 19. Dç2, d4.

r) Mieux que 19..., d4 ; 20. 0-0, ç2? ; 21. T×ç8, D×ç8 ; 22. C×d4.

s) Si 22. Db1, Cd3+ ; 23. Rf1, Dç5.

t) Ou 24. Rg2, C×f3 ; 25. R×f3, d4.

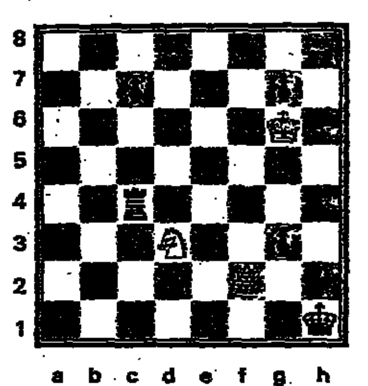
u) Si 26. Db7, C×f3 ; 27. D×f3, Fd5.

Solution de l'étude nº 1261
An. Kuznetsov et O. Perbakov, 1987.

1. Fb3, Ré6 ; 2. Cf4+ (si 2..., Ré5 ; 3. C×g6+, Rd4 ; 4. Rg2, Cé3+ ; 5. Rg3 et il est clair que les chances de nullité des Noirs sont dans le sacrifice provisoire d'une pièce), Rd6! (maintenant si 3. C×g6?, Cé3 ; 4. Cf4, Ré5 ; 5. g6, C×g4 ; 6. g7, Ch6 ; 7. C×g2, Fb7 ; 8. g8=D, C×g8 ; 9. F×g8, Fd5 ; 10. F×d5, R×d5 ; 11. Rg1, Rd4 ; 12. Rf2, Rç3 ; 13. Ré2, Rb2 ; 14. Rd2, R×a2 ; 15. Rç2, Ra1 suivi de 16..., a2 et du pat) ; 3. F×d5, Ré5! ; 4. Cé6!, Fç8! ; 5. Cç7+, Rd6! ; 6. C×a8!, F×g4! (si 6..., R×d5 ; 7. Cb6+ et si 6..., Fd7 ; 7 Cb6 ou encore 6..., Fa6 ; 7. Rh2) ; 7. Cb6!, Rç5! ; 8. Cç4, Fé2 (ou 8..., Rd5 ; 9. Cé3+ ou 8..., F joue ; 9. Ff7) ; 9. Cé3, Rd4 ; 10. Cg2!, une extraordinaire manœuvre du C qui vient de loin, de a8, R×d5 les Noirs sont bien obligés de regagner la pièce ; 11. Cf4+ et 12. C×é2 et les Blancs gagnent.

ÉTUDE Nº 1262

B. RIVKIN (1978)



BLANCS (3) : Rg6, Tf2, Cd3.
NOIRS (5) : Rh1, Tç4, Pç7, g7, g3.

Les Blancs jouent et font nulle.

CLAUDE LEMOINE.

bridge

Nº 1260

MERVEILLEUSE DÉFENSE

Le jeu de flanc est un art difficile, car il oblige à imaginer le plan du déclarant et à collaborer étroitement *avec le partenaire pour l'aider à* comprendre la situation. La donne *suivante est une des plus belles illustrations* de l'art de la défense :

	♠ D 4 ♡ R 10 5 ♢ D V 2 ♣ 10 8 7 5 3	
♠ 10 8 7 6 ♡ 9 7 6 3 2 ♢ R 5 ♣ A D	N O E S	♠ V 9 3 2 ♡ D 4 ♢ A 10 9 7 6 ♣ V 9
	♠ A R 5 ♡ A V 8 ♢ 8 4 3 ♣ R 6 4 2	

Ann. : S. don. Tous vuln.

Sud	*Ouest*	*Nord*	*Est*
1 SA	passe	2 ♣	passe
2 SA	passe	passe	passe

(La réponse conventionnelle de 2 Piques indiquait une main de 8 points avec une distribution régulière).

Ouest a entamé le 3 de Cœur pour la Dame d'Est et l'As de Sud qui est monté au mort en jouant le 5 de *Pique pris par* la Dame du *mort (sur* laquelle Est a fourni le 3 de Pique). *Le déclarant a joué ensuite le 3 de* Trèfle, Est a mis le 9 de Trèfle et Sud le Roi de Trèfle. *Comment Kopera, en Ouest, a-t-il joué* et comment la défense a-t-elle fait chuter DEUX SANS ATOUT ?

Réponse :

Le début du coup avait bien éclairé la situation. Ouest savait maintenant que Sud détenait à l'origine As Roi de Pique (puisque Est n'avait pu prendre la Dame de Pique), As Valet de Cœur (car Est *aurait mis* le Valet de *Cœur s'il avait* eu Dame Valet) et enfin le Roi de Trèfle, mais *sans doute pas le Valet de Trèfle* (sinon il aurait plutôt fourni le Valet de Trèfle quand il a joué Trèfle).

L'ouverture de Sud étant limitée à 15 points, Ouest pouvait donc localiser en Est l'As de Carreau et le Valet de Trèfle et, s'il avait cinq Carreaux, il y avait un moyen pour la défense de faire six levées.

Après avoir bien réfléchi, Kopera prit le Roi de Trèfle avec l'As et il contre-attaqua *le Roi de Carreau, puis le 5 de Carreau.* Est (Ira Herman) comprit la situation et, au lieu de laisser passer le Valet de Carreau (pour conserver la reprise de l'As de Carreau), il prit et *continua Carreau,* tandis que Ouest s'empressa de *jeter l'As de Trèfle* pour qu'Est puisse reprendre la main avec le Valet de Trèfle et faire chuter le contrat avec au total quatre Carreaux et deux Trèfles.

La chance des impasses

On a coutume de dire que le bridge est un jeu d'impasses, mais qu'il faut « différer » une impasse *quand* c'est possible. Il arrive cependant qu'il soit indispensable de les essayer dès le début du coup comme dans cette donne jouée dans la Coupe Belfond de 1985 par quelques-uns des meilleurs joueurs français. La chance aidant, le résultat à chaque table a été assez étonnant.

	♠ 7 6 ♡ 10 6 ♢ A V 8 4 ♣ A D 9 4 3	
♠ V 9 3 2 ♡ D ♢ 7 5 3 2 ♣ R V 10 8	N O E S	♠ R 10 4 ♡ 9 7 4 3 2 ♢ R D ♣ 7 6 2
	♠ A D 8 5 ♡ A R V 8 5 ♢ 10 9 6 ♣ 5	

Ann. : S. don. Pers. vuln.

Sud	*Ouest*	*Nord*	*Est*
Delmouly	Perron	Roudin.	Chemla
1 ♡	passe	2 ♣	passe
2 ♡	passe	3 ♡	passe
4 ♡	passe	passe	passe

Perron, en Ouest, a entamé le 5 de Carreau pris par la Dame de Chemla (Est) qui a contre-attaqué le 4 de Pique. *Comment Delmouly a-t-il gagné* QUATRE CŒURS avec deux levées de mieux (12 levées) ?

Note sur les enchères :

En salle fermée, les deux premiers tours d'enchères de Lebel-Soulet en Nord-Sud ont été les mêmes, mais sur « 3 Cœurs » Soulet a préféré dire « 3 SA ». La malchance cependant était au rendez-vous de ce contrat, et Soulet chuta de trois levées sans avoir grand-chose à se reprocher.

PHILIPPE BRUGNON.

Courrier des lecteurs

A propos de : *Pour garder le contrôle* (chronique nº 1233) :

« *Il existe,* écrit Bismuth, *une deuxième ligne de jeu qui est plus spectaculaire. Elle consiste à tirer As Roi de Cœur, puis à couper le troisième Cœur (pour affranchir le Valet) ; ensuite on joue l'as d'atout et petit atout...* »

Parfait si les atouts sont 3-2, mais s'ils sont 4-1 ne va-t-on pas douloureusement « casser du bois » à l'atterrissage ?

scrabble ®

Nº 284

LES DENTS DE LA MÈRE

N'ayant pas reçu d'ordinateur en guise d'étrennes, nous n'avons pu crypter quelques données que ce soient, mais nous nous sommes consolé en chiffrant manuellement, à votre intention, certains mots choisis dans des aphorismes concoctés ou décochés par Pierre Desproges dans son *Dictionnaire des mots superflus* (le Seuil, 1985), ouvrage se trouvant dans la hottée à nous destinée. Si vous *ne parvenez ni à décrypter ni à* déchiffrer, reportez-vous en fin d'article.

1. *Je* précise à l'intention des jeunes pour qui l'histoire de la musique commence à Liverpool et bute à la porte de Pantin que Beethoven fit 32 AENOSST, 9 symphonies, pas mal de AOQRSTUU, et un CEELRU du DDEMNOUU qui lui donne un douloureux ACEFIS de cégétiste sous banderole.

2. « Ou kilé li misée di Lôvre ? - CEEEGNY pas. »

3. On reconnaît le INOQRUU, mammifère AEIIPRVV EIMNOORV assez voisin du blondinet, aux cheveux du père et le EINQRU aux dents de la mère.

4. La Fontaine est un EILLPRU d'EOPSSTY, un CEIRSTU indélicat, un CEEHLRU d'ACEINPRS(S), dont la EEEILRVU plate assura de longues années le gîte, le couvert et la baisouillette.

5. Dans l'ouest de l'Afrique, le sombre cadre supérieur, l'BEOSTU attachée de fesses, le ABEELLRT creux des ACEIFRST publicitaires, BENNORTZ frénétiquement en *février dans l'espoir d'épater en* mars d'autres ABEILMMU(S) crétins bureaucratiques.

AMNESTY INTERNATIONAL
Sainte-Geneviève-des-Bois
6 décembre 1987
(deuxième manche).

Utilisez un cache afin de ne voir que le premier tirage. En baissant le cache d'un cran, vous découvrirez la solution et le tirage suivant.

Sur la grille, les rangées horizontales sont désignées par une lettre de A à *O* ; les colonnes, par un numéro de 1 à 15.

Lorsque la référence d'un mot commence par une lettre, ce mot est horizontal ; par un chiffre, il est vertical. Le tiret qui précède parfois un tirage signi*fie que le reliquat du tirage pré*cédent a été rejeté, faute de voyelles ou de consonnes.

Le dictionnaire en vigueur est le Petit Larousse illustré (PLI) de l'année.

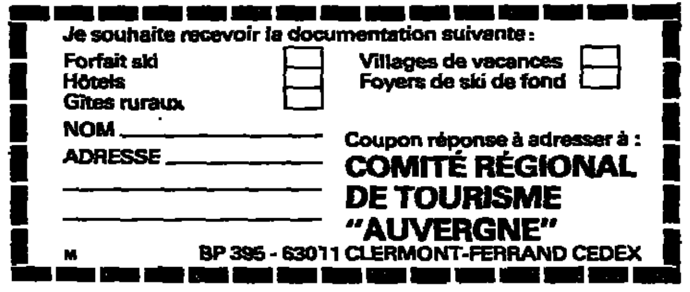
Nº	TIRAGE	SOLUTION	RÉF.	PTS
1	AAACEER			
2	A+AEISUV	ARACÉE	H 4	18
3	DEELOST	SAUVERAI	5 C	72
4	E+HMORRU	DÉLOTS	K 1	38
5	M+AAFGTY	HOURDER	1 G	36
6	AFT+IJNU	GAMAY	D 4	52
7	-AEEEST?	JAUNIE	2 F	44
8	ILMNOZ?	SÉTA(C)ÉE	10 H	69
9	EIKLNTU	MO(U)LINEZ	M 4	69
10	EINU+ESX	KILT (a)	8 L	69
11	EINU+OPR	SEXY	8 A	66
12	AFIILNS	ÉPURIONS	A 1	83
13	DEHIITT	ENFILAIS	B 8	88
14	DIITT+BE	EH (b)	L 3	26
15	BDE+DELV	TITI	B 1	22
16	BDDEL+AO	IVE	J 5	27
17	ADLO+BEM	BLED	12 A	20
18	EO+CEGPT	LAMBDA	K 9	20
19	EG+QRSUU	CAPOTE	14 J	32
20	GRSU+FOW	QUE	15 H	34
21	FGOR+NNR	WUS	N 2	32
22		FORER	O 11	27
23				944

(a) UNISEXE sec implaçable.
(b) ou BLETTI, 12 A.
1. Mme Epingard, 944 ; 2. Mme Delol, 940 ; 3. Lahmi et Duguet, 939.

● *Solution des tirages : 1. SONATES - QUATUORS - ULCÈRE - DUODÉNUM* - FACIÈS. 2. GYNÉCÉE. 3. ROUQUIN - VIVIPARE - OMNIVORE - REQUIN. 4. PILLEUR - YSOPETS - CUISTRE - LÉCHEUR - ESCARPINS - VEULERIE. 5. OBTUSE - BELLATRE - CRÉATIFS - BRONZENT - IMMUABLES.

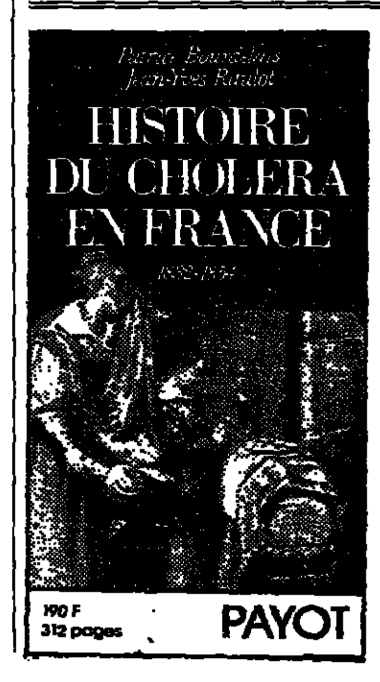
● *Festival de Cannes, du 6 au 14 février 1988. Parties libres et duplicate. Tél. : 43-80-40-36.*

MICHEL CHARLEMAGNE.



Mots croisés

A la suite d'une erreur technique, nous ne sommes pas en mesure de publier la rubrique des mots croisés. Nous prions nos lecteurs de bien vouloir nous en excuser.



anacroisés ®

Nº 491

Les anacroisés sont des mots croisés dont les définitions sont remplacées par les lettres des mots à trouver.

Les chiffres qui suivent certains tirages correspondent au nombre d'anagrammes possibles, mais implaçables sur la grille.

Comme au scrabble, on peut conjuguer. Tous les mots figurent dans la première partie du Petit Larousse illustré de l'année. (Les noms propres ne sont pas admis.)

Horizontalement

1. ACEEORU. – 2. EEIOLLPY. – 3. CEEGNRY. – 4. ACEMNOOT. – 5. ACEMOST (+ 1). – 6. CEEINR (+ 1). – 7. ADIMNNO. – 8. EEPSTY. – 9. AEELNPT (+ 2). – 10. BEENRSU. – 11. ABIORTV. – 12. AEJNST. – 13. CEIIORV. – 14. AADGNORU. – 15. DEGINORU (+ 1). – 16. EEINSUX. – 17. GHNOOSU. – 18. ELMOOSSY. – 19. AHOSSTU.

Verticalement

20. BEEEINST. – 21. BILRTUV. – 22. CEOOOPST. – 23. ABIORSV. – 24. EINNORST (+ 1). – 25. DEELORU (+ 2). – 26. AEEILST (+ 1). – 27. EEEMRSUU. – 28. BEIINOT. – 29. AEEMPRTU. – 30. EEGJPRU. – 31. ACEEINNO. – 32. AEGILNS (+ 3). – 33. AAEMRSST. – 34. CENORSUU. – 35. EEEIMNTY. – 36. NOORSTU (+ 3). – 37. CEEILNS (+ 1). – 38. AEINOPTT (+ 2).

SOLUTION DU Nº 490

1. SULFATES. – 2. FLEURIR. – 3. ASIAGOS, fromage italien. – 4. POUSSIVE. – 5. PISSETTE. – 6. VESSIE (VISEES, VISSEE). – 7. LAISSER (LISERAS, LISSERA, SERAILS, SERIALS). – 8. AERATEUR. – 9. NEFLES (ENFLES). – 10. CRENASSE (CASERNES, CERNASSE, ENCRASSE, RECENSAS, SERANCES). – 11. SECHENT (CHENETS). – 12. RUISSEAU. – 13. ALLIENT (AILLENT, NIELLAT). – 14. AMIABLES (AIMABLES). – 15. GUANACO, lama des Andes. – 16. ENFOUIT. – 17. DOREUSE (RODEUSE). – 18. FANEURS (FANURES). – 19. GINDRES, boulanger (GREDINS). – 20. SENSUEL. – 21. DEBRIS (BRIDES). – 22. EMERISE (REMISEE). – 23. BOSSUAT. – 24. SAPONACE. – 25. USINIER. – 26. PLAFONNE. – 27. FASEYANT, v.i. pour une voile, battre au vent. – 28. INONDER. – 29. TAUREAU. – 30. TOTALES. – 31. UNCINEES, muni d'un crochet. – 32. AUSSITOT (TOUSSAIT). – 33. ETIREES. – 34. CSARDAS. – 35. HEMIONE, équidé du Tibet. – 36. VENGEAL. – 37. ESPERE. – 38. NUAGEUSES. – 39. RISSOLE. – 40. BLESSERA (BLESERAS, BRELASSE). – 41. IVOIRES (VOIRIES). – 42. STRESS.

MICHEL CHARLEMAGNE et MICHEL DUGUET.

IMAGINA

Au royaume des nouvelles images

Le super-ordinateur japonais Links 2, capable de générer de longs métrages entièrement synthétiques, le parc d'attractions sous-marin d'Apple simulé par l'informatique, les séquences tournées en images artificielles pour les prochains films de Luc Besson et Jean-Jacques Annaud : la caravane féerique des nouvelles images s'installe à Monaco du 3 au 5 février pour la septième édition d'Imagina.

Ce forum, qui réunit chaque année informaticiens et artistes, images et machines, est organisé par l'Institut national de l'audiovisuel et le Festival international de télévision de Monte-Carlo. Il reçoit l'appui de la Commission des Communautés européennes, qui a confié à l'INA le soin de mettre en œuvre un plan d'action en faveur des nouvelles images dans le cadre du programme MEDIA. Sur ce marché, les pays européens disposent en effet de sérieux atouts pour concurrencer les Etats-Unis et le Japon.

Un enjeu industriel et culturel pour l'Europe

DERNIÈRE-née des techniques de l'audiovisuel, inventée voici près de vingt ans dans le secret de la recherche militaire (simulation de vol, reconnaissance topographique), l'infographie a suivi l'itinéraire de son illustre aînée, l'informatique, vers la vie civile, d'abord dans des applications industrielles (CAO-FAO), ensuite vers l'illustration et les représentations culturelles.

Deux dates marquent l'avènement des « nouvelles images » dans la communication audiovisuelle : *à la fin des années 70*, les animations infographiques apparaissent dans « l'espace public de la représentation » avec leur utilisation par la publicité télévisuelle. En 1980, le cinéma s'en empare avec le film *Tron*, produit par Walt Disney pour nous inviter à un voyage extraordinaire au cœur même du principe des images de synthèse : les circuits intégrés d'un ordinateur. Située entre ces deux extrêmes, la manifestation artistique et la simulation d'une réalité des objets de la sphère marchande, l'image de synthèse s'est peu à peu imposée sur nos écrans, à travers les génériques de télévision, les annonces météorologiques, le dessin animé, l'information, etc.

Aujourd'hui, en plaçant l'infographie au rang des priorités du programme MEDIA (Mesures pour encourager le développement des industries de l'audiovisuel), la Commission des Communautés européennes (faisant suite en cela aux initiatives de certains pays membres de la CEE comme la France avec son « plan image ») a explicitement reconnu l'importance stratégique de cette technologie dans l'univers audiovisuel. La recherche d'une cohérence européenne dans le développement des techniques de communication audiovisuelle (télévision numérique, haute définition, vidéodisque, services télématiques), gage de la compétitivité de l'Europe face à ces concurrents nord-américains et japonais, ne pourra se faire sans une politique d'alliance et de partage des compétences.

Une production de terminaux spécialisés

Le marché mondial de l'infographie enregistre depuis quelques années une croissance supérieure à celle du marché de l'informatique, à raison de plus de 25 % par an. Evalué en 1986 à 7 milliards de dollars — dont 2 milliards pour la seule Europe, — ce marché comptera en 1990 pour plus de 20 milliards de dollars (soit près de 6 % du total des investissements en informatique). A l'intérieur de ce volume d'affaires, la conception assistée par ordinateur (CAO) a vu sa proposition passer de 80 % en *1982 à 66 % en 1986*. Elle ne représentera plus en 1990 que 50 % des applications.

Dans les secteurs de la communication, le marché des équipements se segmente : d'une part, des matériels informatiques dits « universels », dont les fonctions classiques de traitement binaire de l'information ont été « détournées » de leurs tâches scientifiques ou de gestion vers la création graphique par l'exploitation de périphériques et de logiciels spécialisés ; d'autre part, le marché des équipements plus spécifiques, dédiés exclusivement à la conception et au traitement des images.

Dans la première catégorie de marché, l'offre européenne de systèmes graphiques souffre de son infériorité dans le domaine des technologies de « hardware » vis-à-vis des Etats-Unis et dans une moindre mesure du Japon. L'accroissement du rôle des micro-ordinateurs dans la conception du graphisme numérique de communication, essentiellement à destination du « business graphic » — graphisme d'affaire qui représentait en 1986 un marché de matériel de l'ordre de 1 400 millions de dollars, soit 60 % du marché de la micro-infographie, — a fourni à des petites entreprises européennes d'ingénierie informatique un marché des logiciels ou des périphériques graphiques (Benson en France).

Dans le domaine des équipements spécialisés, les pays européens disposent de solides assises industrielles grâce à la présence de quelques-uns des plus grands fabricants mondiaux de matériels audiovisuels professionnels : Siemens et Bosch en RFA, Thomson en France, Philips aux Pays-Bas. Sur la base de ces capacités de productions nationales et des entraînements industriels (recherche et développement, sous-traitance, etc.) qu'elles peuvent susciter, des entreprises plus modestes ont su se placer sur des créneaux technologiques plus spécialisés.

Ainsi, dans le domaine des palettes 2D destinées à la création graphique, des sociétés comme Quantel en Grande-Bretagne, Dali'm en RFA, X-Com et Gixi en France, ont pu consolider leurs activités sur le marché de l'audiovisuel professionnel, et soutenir la concurrence vis-à-vis des Etats-Unis, et pour certaines d'entre elles, conquérir une réputation internationale (Quantel réalise près de 25 % de son chiffre d'affaires aux Etats-Unis).

Un développement multimédia

A l'emploi des ordinateurs graphiques *dans la production vidéo*, s'ajoutent désormais des utilisations dans des secteurs aussi divers que l'édition et l'imprimerie, le « design » industriel et commercial, la documentation...

Déjà, l'offre européenne a réagi à ces nouvelles orientations économiques des industries de l'image. Des stratégies d'alliances horizontales entre les différents constructeurs de matériels pour la communication se font jour : la firme allemande Hell, filiale de Siemens, leader mondial dans la fourniture des équipements d'imprimerie s'accorde avec le britannique Quantel pour assurer une comptabilité de leurs matériels. Dans le même registre, l'anglais Crossfield, concurrent de Hell, propose en coopération avec la société néerlandaise Aesthedes, productrice d'une palette 2D, un système de création graphique *pour l'édition*.

Dans le domaine de l'animation audiovisuelle, d'autres alliances pourraient profiter des projets *communautaires de Télévision* haute définition, ou d'une recherche européenne en génie logiciel.

Certes, le coût d'accès à ces *formes* d'expression graphique apparaît souvent dissuasif aux yeux des utilisateurs potentiels, et limite ainsi les profits portés par la technologie aux effets spectaculaires du cinéma. Cependant, il n'est pas pertinent de considérer que la diffusion d'une technologie relève d'une situation « parfaite » du marché ou qu'une innovation (*a fortiori* lorsque celle-ci est d'ordre culturelle) est utilisée par ceux qui la jugent immédiatement rentable. Au contraire, l'intervention de l'ordinateur dans la création culturelle implique le risque et l'incertitude, et justifie de ce fait des politiques d'intervention publique.

Face à ces bouleversements, tant économiques que culturels, la Communauté européenne se devait d'inciter, comme elle le fait pour la recherche en informatique (programme Esprit) ou dans les télécommunications (programme Race), son propre développement des outils de création par ordinateur. Définir les cadres d'une information sur ces technologies, mais aussi répondre aux exigences de formation des hommes de la recherche et du développement, et favoriser une coopération européenne dans ce secteur, sont autant d'impératifs pour qu'existe une Europe de l'*infographie*.

Déjà, la totalité des pays membres de la CEE ont répondu en décembre dernier à l'invitation de *l'INA et de la Commission* européenne à Barcelone, pour concevoir ensemble des politiques concertées de formation à l'info*graphie. Première étape dans* l'élaboration des propositions du programme MEDIA, afin d'ouvrir en Europe un champ *d'exploration pour tous ceux qui* veulent nous « *donner à voir* ».

LIONEL LEVASSEUR,
direction de la recherche-INA.

GRANDE-BRETAGNE

De la télévision à l'entreprise

LA Grande-Bretagne a joué un rôle important dans le développement, en Europe, de toute la gamme des images de synthèse. La place occupée par Londres en tant que centre important de télévision indépendante et de production cinématographique en est certainement une des raisons, de même que ses liens étroits avec les marchés américains et l'abondance de ses innovations techniques.

L'appareil courant utilisé pendant les années 80 pour réaliser des images de synthèse est une invention britannique, la Quantel Paintbox. A travers le monde entier, cette palette électronique a fortement influencé les techniques de production et façonné le style télévisuel pendant cette décennie.

Le public britannique s'est rendu compte pour la première *fois que quelque* chose de complètement nouveau et d'intéressant faisait son apparition sur le petit écran en octobre 1982, lors de l'inauguration d'une nouvelle chaîne de télévision, Channel 4.

Des barres, de couleurs vives, composaient le chiffre 4 en se rabattant vers le devant de l'écran dans un mouvement en trois dimensions, avant de se réassembler. La première apparition de ce logo a eu un tel impact qu'on en parlait longtemps après. Le fait qu'il soit toujours utilisé aujourd'hui est la preuve que l'animation par ordinateur peut braver le temps.

La guerre de Corée sur ordinateur

Electronic Arts et Digital Pictures furent les premières entreprises londoniennes à offrir des animations en trois dimensions, suivies bientôt de Cal Video Graphics. Parmi les autres qui ont pris place à la tête de ce marché, on peut citer Electric Image, Virgin Computer Graphics, Computer FX, Crown Computer Graphics et Amazing Array Productions.

Le premier spot publicitaire animé à l'aide d'un ordinateur à être diffusé à la télévision britannique fut créé par Digital Pictures en 1983 pour les pneus Michelin. Il a fallu à ces pionniers de l'ordinateur cinq mois pour réaliser ce travail, alors qu'aujourd'hui Digital Pictures entreprend des projets infiniment plus complexes en une semaine ou deux.

C'est ainsi que Digital Pictures a réalisé une séquence de six minutes d'animation par ordinateur, *destinée à un documentaire* diffusé en janvier et en février aussi bien par la BBC que par la télévision américaine, intitulé *la Guerre en Corée. L'intérêt parti*culier du projet vient du fait que l'animation remplace la photographie aérienne, rendue impossible à cause des problèmes *politiques* posés par le tournage dans ce pays.

La jonction avec l'imprimerie

Digital Pictures releva le défi, en utilisant son nouveau logiciel « fractal » pour modeler le terrain, avec l'adjonction de brume pour rendre l'effet de la distance, et même de la neige sur les montagnes afin d'harmoniser ces séquences avec celles qui étaient tournées en direct.

De telles réalisations, parce qu'elles font appel à l'avant-garde de la technologie, sont fort coûteuses. Ce qui rend le marché de l'animation par ordinateur très périlleux. De récentes expériences aux Etats-Unis ont été très amères pour les meilleures entreprises d'animation par ordinateur. L'une après l'autre, les grands noms du secteur ont disparu : Digital Pictures, Robert Abel, Omnibus et Cranston Csuri n'existent plus. Il est clair qu'il n'y a pas la place pour un nombre infini d'entreprises qui voudraient se spécialiser dans l'animation par ordinateur.

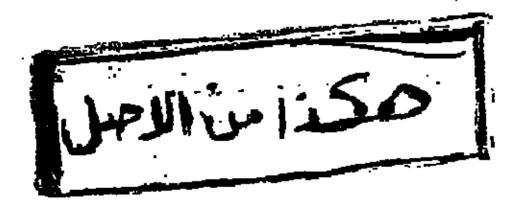
Quantel est toujours en tête sur le marché des images de synthèse, mais il concentre ses efforts actuellement sur la reproduction en couleurs. Un champ fascinant s'ouvre dès lors, situé au point de rencontre entre la technologie de l'imprimerie et celles des images de synthèse. La plupart des grands producteurs se lancent aujourd'hui dans le développement de ce marché énorme, où Quantel a été le premier à pénétrer.

La Quantel Graphic Paintbox est une version en haute définition de la Vidéo Paintbox existante. *Elle permet au dessinateur de sai*sir des images photographiques, de les retoucher, de les agrandir, de les assembler en y ajoutant *tous les éléments* en images de synthèse voulus. La production de la machine peut alors être introduite directement dans un scanner *reprographique pour fournir* les clichés en quadrichromie utilisés dans le processus final d'imprimerie.

Mais c'est aujourd'hui à l'intérieur des grandes entreprises que l'image de synthèse connaît le plus spectaculaire développement. Le département audiovisuel de la plupart des grosses compagnies possède aujourd'hui des installations pour réaliser les images de synthèse, et beaucoup d'autres départements y ont également recours. Ce qui est particulièrement attirant pour les responsables de la communication institutionnelle, c'est que les images de synthèse peuvent réunir la production des diapositives, la vidéo et l'imprimerie en une seule unité.

Il fut un temps où les images de synthèse étaient avant *tout le fruit* de l'enthousiasme des créateurs. Mais, comme en témoigne le nombre d'entreprises qui ont disparu, l'enthousiasme *ne suffit plus. Les* rêveurs n'existent pratiquement plus, car l'avenir appartient à ceux qui ont un sens des affaires poussé. Ceux d'entre nous qui ont suivi avec plaisir l'évolution de cet art au long des années espèrent cependant que le bon sens commercial peut s'allier avec un bon usage des idées créatrices.

BOB SWAIN.



ESPAGNE

Sur les traces des pionniers du fantastique

PARMI les précurseurs des images de synthèse, il faudrait faire figurer le peintre Don Francisco de Goya, dont Baudelaire disait qu'il était capable *« de rendre le monstrueux vraisemblable »*.

Mais c'est un Espagnol beaucoup moins connu, Segundo de Chomon, qui fut l'un des pionniers du cinématographe. En 1905, il pointa sa caméra sur une éclipse du Soleil, réalisant du même coup l'un des premiers documents filmés sur l'astronomie. Mais par-dessus tout Chomon fut l'un des premiers à inventer les effets spéciaux, les trucages qui permirent la création d'images « illusoires » et, partant, l'avènement d'une nouvelle forme de cinéma. Il fut l'un de ceux qui ouvrirent au cinéma les portes de la fantaisie et de la fiction, le document cessant d'être l'unique objet de la caméra.

En 1905, il réalise *Service à l'Hôtel électrique*, un hôtel où tous les serveurs sont des robots mécaniques capables de défaire les bagages, d'accrocher les vêtements dans les penderies, de cirer les chaussures, de raser les barbes et même d'écrire aux parents. Mais, à la fin, quelqu'un coupe le courant, et tout va à vau-l'eau, hôtel et clients. Pour réaliser ce film, Chomon avait employé des fils invisibles, des éclairages spectaculaires, des trucages mécaniques... Il bricola même une caméra pour pouvoir tourner les images plan par plan. On peut donc considérer Segundo de Chomon comme l'un des fondateurs du cinéma d'animation et par conséquent l'un des « grands-pères » des images de synthèse.

Il fut le premier à installer à Barcelone un laboratoire de coloration des pellicules, dans un but comparable à celui des laboratoires actuels de coloration électronique (premier avatar de la synthèse d'images), mais avec une signification toutefois différente.

Plus tard, Chomon travailla en France pour Pathé, grand rival de Méliès, l'autre inventeur des effets cinématographiques. C'est là qu'il mit au point une infinité de trucages de caméra et de tournages, les premiers travellings, la superposition des images et bien d'autres découvertes qui allaient faire évoluer le cinéma. Dans *Liquéfaction des corps durs* (1909), il va déformer l'image de l'acteur jusqu'à ce qu'elle devienne un mannequin de fil de fer évoluant à son tour vers une masse informe. Aujourd'hui, cette manipulation de l'image est bien familière à tous ceux qui créent des images sur ordinateur.

« Place aux inventeurs »

Mais, en dépit de ces illustres prédécesseurs, Goya et Chomon, les films à effets spéciaux et trucages, les films fantastiques, n'ont pas connu de grands développements en Espagne. Excepté le dessin animé, qui, lui, de façon irrégulière, a réussi à survivre.

A la fin des années 40, en Espagne, la consigne était *« Place aux inventeurs »*. Mais, à l'époque, il était plutôt difficile de créer et d'inventer, surtout dans des domaines dépendant à la fois de la science et de la technologie. Curieusement, c'est pourtant dans ces années-là que le dessin animé connaît la plus grande productivité de son histoire : cent trente courts et quatre longs métrages. Une fécondité due en partie à un décret de l'époque stipulant que chaque dessin animé produit donnait droit à un certain nombre de licences d'importation de films d'images réelles. La disparition, dans les années 50, de ce singulier mécénat culturel franquiste sonna le déclin de la production de dessins animés, qui devint quasiment inexistante.

Il fallut attendre la croissance économique des années 60 pour qu'elle soit relancée. Grâce surtout à la publicité, industrie naissante dont les censeurs du régime jugeaient le langage efficace et peu subversif. C'est la grande époque des studios Moro à Madrid et de ceux de Buch San Juan à Barcelone.

Dans le courant des années 1968-1969, des mathématiciens et des plasticiens se réunirent au centre de calcul de l'université de Madrid, sous la direction de E. Garcia Camorero et de F. Briones pour étudier les différentes manières de *« mettre la puissance de l'outil informatique au service de la composition et de la création d'œuvres plastiques »*. Le *« puissant outil informatique »* en question n'était qu'un IBM 7090, à peine plus puissant que nos actuels ordinateurs domestiques. Mais un intéressant travail graphique allait naître de cette expérience, comme celui du peintre Barbadillo, que l'on a pu voir en 1986 au Siggraph. Se référant aux travaux du groupe de recherche de l'université de Madrid, un écrivain français disait : *« Sous la botte franquiste, de jeunes espagnols cherchent des langages d'expression du futur. »*

A côté des maisons de production de dessins animés, pour la plupart petites, isolées et fragiles économiquement, on trouve en Espagne les succursales des studios d'animation américains comme Filman, de Hanna Barbera. La majorité des animateurs actuels ont été formés dans les années 60, à la grande époque des comics, d'où des styles variés et originaux. L'Espagne est un pays où la tradition du dessin et de la création graphique est grande, mais aujourd'hui il est clair que l'offre et la capacité des dessinateurs espagnols sont supérieures aux possibilités de production. Citons néanmoins *les Voyages de Gulliver* et *Don Quichotte* (1979), de Cruz Delgado ; *Histoires d'amour et de massacre* (1975), et la série télévisée « Molfi, le petit koala » (1987), de Jordi Amoros, produit par Equip. Actuellement, cinq longs métrages sont en cours de réalisation.

Une technologie importée

Quant aux images de synthèse sur ordinateur, les premières maisons de production sont AIC, installée à Madrid en 1983, et Animatica, à Barcelone, l'année suivante. A la première, on doit quelques variations infographiques autour du tableau de Velazquez, *les Ménines*. Les images produites par Animatica s'inspirent, elles, plutôt des comics et de l'illustration graphique. Elles ont d'ailleurs reçu plusieurs prix nationaux et ont figuré dans la plupart des sélections internationales de graphisme électronique. Animatica bénéficie du système Bosch et des systèmes Iris/Wavefront.

Trois ou quatre autres nouvelles maisons de production d'images de synthèse doivent bientôt voir le jour au sein de compagnies de post-production vidéo. L'objectif de toutes ces sociétés est avant tout de conquérir un marché publicitaire actif et d'un niveau créatif élevé, ainsi que le réseau de télévision bientôt composé de deux chaînes nationales publiques, cinq ou six régionales publiques, trois privées, sans compter les chaînes transmises par satellite.

Il faut pourtant déplorer, tant du point de vue esthétique que technologique, l'absence d'intérêt des enseignants et de l'Université pour l'animation et les images de synthèse. On comptera bientôt en Espagne plus de chaînes de télévision que de palettes graphiques dans les écoles de beaux-arts.

Enfin, en ce qui concerne les images en trois dimensions, il faut signaler les travaux d'un groupe de chercheurs de l'université polytechnique de Catalogne.

On notera enfin la faible proportion de la technologie *« made in Spain »* — hardware comme software — utilisée par les équipes graphiques, ce qui n'est que le reflet de la situation plus générale de l'informatique en Espagne. Sur plus de 300 000 millions de pesetas dépensées en Espagne en 1986 dans des produits informatiques, 93 % l'ont été dans des produits d'importation. La plus conséquente exportation informatique espagnole provient d'une entreprise de Valence appartenant à IBM.

Les images de synthèse, ainsi que toutes les technologies digitales d'aide à la création (traitement de textes, musique de synthèse) ont pour vertu de dévoiler à la création technologique, industrielle, mais aussi artistique, de nouveaux champs d'application. Pour l'Espagne, pays traditionnellement plus littéraire et artistique que technique, et qui vient d'étrenner sa modernité, elles devraient constituer une réponse naturelle.

XAVIER BERENGUER.

ALLEMAGNE FÉDÉRALE

Un marché balbutiant

LORSQUE l'ombre à la silhouette bogartienne a terminé son périple le long des rues de Berlin et découvre enfin dans une chambre mystérieuse les dés marqués des initiales M.I., il y a dans la salle du Siggraph à Los Angeles, en juillet dernier, des applaudissements chaleureux pour ce film de huit minutes au titre-programme, *Mental Images*. Ce qui rend ces applaudissements remarquables, c'est que, malgré la suprématie historique des animateurs américains, ils vont à une entreprise allemande, installée à Berlin. Quant à la deuxième contribution allemande, l'explosif *Black Trinitron* produit par Steiner Films, à Munich, il a été accueilli tout à fait favorablement, même s'il frappait surtout par ses qualités techniques.

La reconnaissance internationale du Siggraph est l'indice que l'animation par ordinateur en Allemagne est sortie de la petite enfance et a atteint le niveau international. Après avoir surmonté les difficultés liées à l'installation et à la maîtrise de cette nouvelle technique, la profession commence à s'interroger sur ses champs d'intervention et ses moyens artistiques. Les producteurs lèvent donc les yeux au-delà de leur travail et cherchent la confrontation avec la concurrence.

Contrairement à ce qui se passe en France, dans les studios de télévision allemands l'animation par ordinateur ne fait toujours pas partie des pratiques courantes de l'expression visuelle. Actuellement, seize maisons de production allemandes (et quatre filiales étrangères) s'emploient à faire bouger les choses en RFA. On peut les classer selon trois concepts. Mis à part les représentants de producteurs étrangers (France, Belgique et Luxembourg), on trouve d'abord quelques maisons de production qui — souvent depuis plusieurs années — se servent de l'animation par ordinateur comme d'un moyen artistique parmi d'autres.

Elles ont introduit sans façon les ordinateurs graphiques dans leurs matériels de studio et les proposent à leurs clients comme un produit complémentaire. On y présente souvent l'ordinateur comme une simple machine à effets spéciaux un peu sophistiquée. Cela ne veut pas dire qu'il ne sort de ces studios rien d'exceptionnel dans le domaine des images numériques.

Une clientèle prudente

Des productions comme le déjà nommé *Black Trinitron* recueille bien une reconnaissance internationale, mais leur succès commercial, comme celui de *Bibo TV*, à Francfort ou de *Voss und Partner*, à Düsseldorf, ne dépend pas essentiellement de l'utilisation de l'animation par ordinateur. De l'autre côté, on trouve des producteurs qui s'y consacrent entièrement, comme Dino à Berlin et 4 Art à Munich. Pour la quasi-totalité, ces sociétés ont été constituées au cours des deux dernières années par des managers, le plus souvent informaticiens, qui ont vu dans les images numériques à haute valeur ajoutée un marché en pleine expansion.

Mais le marché en RFA grandit trop lentement pour le nombre de studios qui s'ouvrent. Qui plus est, la clientèle des télévisions ou de la publicité est restée fort prudente, sachant que les nouveaux producteurs ou leurs clients avaient souvent payé fort cher leurs erreurs d'apprentissage. A cela s'est ajoutée l'énorme chute des prix du matériel. Aussi n'est-il pas très étonnant que l'année 1987 ait enregistré deux faillites importantes : le Computer Animation Laboratorium, créé depuis peu à Francfort, et un pionnier, Computer Grafik Design, à Stuttgart.

Les survivants de l'art numérique s'échinent avec un zèle de missionnaire à ouvrir et à élargir le marché de l'animation par ordinateur. Les Berlinois de *Mental Images*, épaulés par des spécialistes américains, attribuent à leurs animations, au-delà de la télévision et du cinéma (« logos volants »), les domaines suivants : architecture, architecture intérieure, construction de stands, scénographie, design/mode, industrie, science... Eux et d'autres animateurs voient dans la simulation de phénomènes physiques et dans la visualisation de processus abstraits et inobservables un champ d'intervention très important.

Une formation insuffisante

Mais un obstacle sérieux se dresse devant tous ces missionnaires. Pendant que, en France, les nouveaux créateurs reçoivent des subventions généreuses de l'Etat, leurs collègues allemands ne peuvent compter que sur les clients privés. Seule la société hambourgeoise Isys bénéficie du soutien du ministère fédéral de la recherche, de la technique et du développement. Cela non pour les qualités artistiques de ses animations, mais parce qu'elle se préoccupe avant tout de développer des matériels nouveaux. Grâce à l'utilisation de calculateurs parallèles et de puces à grande capacité, Isys devait faire sensiblement baisser les prix des configurations d'ordinateurs graphiques. Mais au-delà de ces allocations de recherche, il ne faut guère compter sur l'Etat. Des prix de 30 000 DM, 1 000 000 DM ou plus, pour de courtes séquences d'animation, ont peu d'attrait pour l'administration, les urbanistes, et les institutions scientifiques !

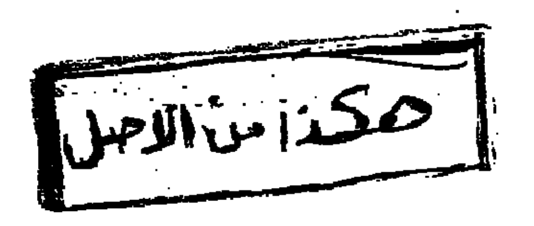
Il paraît donc douteux que les entreprises d'animation par ordinateur autonomes, dans ces secteurs comme dans d'autres plus traditionnels, produisent des œuvres fracassantes ou connaissent la réussite économique. Partout manque la cohésion du travail. Les grandes entreprises en Allemagne craignent par-dessus tout de se laisser inspirer par des créateurs indépendants. Ainsi, la grande firme de Brême Krupp Atlas Elektronik, filiale du konzern Krupp, qui développe des systèmes de simulation pour le pilotage des navires, l'armée et le contrôle des centrales nucléaires, ne voit aucune raison de se référer à l'expérience des animateurs sur ordinateur. Peu de liens également avec le film à effets spéciaux traditionnel. Pour la plupart, ce sont des informaticiens et des mathématiciens qui pianotent, les graphistes, designers et surtout cinéastes formés étant encore rares.

L'explication tient sans doute à la situation dans les universités. Partout, cette discipline manque d'argent, d'enseignants et de matériels. La technique fait peur aux professeurs, qui n'ont pas là un savoir d'avance sur leurs étudiants. Et ceux qui s'y intéressent doivent se battre contre l'inflexible administration universitaire. Le temps qu'un ordinateur soit accordé et acheté, il est souvent déjà dépassé. Des efforts louables ont pourtant été tentés à l'Académie des beaux-arts de Stuttgart, à l'université de Brême et à Berlin.

A Stuttgart, le cours d'effets spéciaux du professeur Ade a eu la possibilité d'effectuer des travaux pratiques sur l'ordinateur de la société Polygon. Son directeur commercial, Thomas Haegele, lui-même graphiste, assure un cycle d'enseignement à l'Académie. Du coup, les demandes d'inscriptions dépassent largement les places disponibles. A Brême, le groupe de recherche Dynamique Complexe du professeur Peitgen reçoit des subventions de l'Université et se consacre essentiellement à la visualisation des problèmes mathématiques. Au Projet Art Com de Berlin, créé il y a peu par le professeur Bannwart, on essaie, par la collaboration entre l'Ecole des beaux-arts et l'industrie publicitaire, d'abattre les barrières de la formation universitaire. Là où s'arrête la formation dispensée par l'Etat, s'ouvrent des possibilités pour les institutions privées. L'Institut Media Digital à Munich est la seule institution allemande à offrir quatre mois de formation de graphiste sur ordinateur, formation qui comprend un stage sur station 3D.

Les travaux allemands convainquent surtout pour leur précision et la présentation homogène des produits dans les spots publicitaires. Cela n'empêche pas les budgets de production allemands d'aller régulièrement en Grande-Bretagne ou en France. Tant que les Français brilleront de toute l'élégance de leur look, tant que les Britanniques s'imposeront par leur humour, ils seront supérieurs au travail « fait main » des Allemands. Mais l'amertume est grande parmi les animateurs allemands de voir s'expatrier quelques-uns des rares gros budgets de production, car les commandes dépassant 100 000 DM sont exceptionnelles, et les budgets moyens sont raflés par les petits studios utilisant des techniques bien adaptées et meilleur marché.

JENS THEO MULLER et ROLAND SPRUNG.


هكذا من الاصل

Culture

ARTS

L'ouverture du Musée national d'art africain à Washington

En face de la Maison Blanche : l'Afrique noire

Fin septembre, le premier musée national consacré aux arts africains ouvrait ses portes aux Etats-Unis. Il est amarré à Washington, à quelques encablures de la Maison Blanche. Aujourd'hui, en présentant simultanément cinq expositions, il a atteint sa vitesse de croisière. Un paquebot de luxe.

« *L'art africain ? Connais pas !* », affirmait Picasso, un peu irrité des questions sur les « sources primitives de son œuvre ». L'auteur de cette boutade avait raison. Il n'existe pas, bien sûr, *un* art africain, mais une *infinité* d'expressions artistiques nées au sud du Sahara. Cette évidence est immédiatement perceptible à qui met les pieds dans un des musées qui leur sont consacrés depuis trois quart de siècle. Le plus récent est situé aux Etats-Unis. C'est ici le premier du genre.

Il se trouve en bordure du périmètre sacré, parmi les mastodontes culturels qui prospèrent à l'ombre du Capitole. Le benjamin de cet impressionnant troupeau est timidement enfoui derrière le Smithonian Castle, une construction néo-gothique de brique rouge, siège de l'administration centrale chargée de veiller sur quatorze établissements qui vont du Zoo à la National Gallery et du Space and Air Museum à l'Art and Industries Building.

Du jardin victorien dont la remise en état a coûté 3 millions de dollars à Mme Enid Haupt, n'émergent que les coupoles de cuivre qui signalent l'entrée du Musée d'art africain et les pyramides de la Sackler Gallery, son homologue dédié à l'Asie. Ce complexe souterrain a nécessité 73 millions de dollars et près de quatre ans de travaux. Il a été conçu par l'architecte japonais Junzo Yoshimura. Jean-Paul Carlhian, Français installé depuis longtemps à Boston, en a été le maître d'œuvre. L'espace d'exposition dévolu à l'Afrique est de 7 000 mètres carrés, sur deux niveaux éclairés par d'ingénieux puits de lumière.

Force de frappe financière

On y trouve également une bibliothèque de quinze mille volumes, les archives d'Eliot Elisofon, un ancien photographe de *Life*, deux cent vingt mille clichés et une cinquantaine de films ; des réserves ; un atelier de restauration et un laboratoire entièrement informatisé. Le tout à faire pâlir d'envie les malheureux conservateurs français. Le musée, dirigé par Silvia Williams, emploie cinquante-quatre personnes. Son budget annuel est de l'ordre de 3 millions de dollars.

Philipp Ravenhill, le conservateur en chef à la moustache toute britannique, a passé quinze ans de sa vie en Côte-d'Ivoire. Il a maintenant la charge des six mille objets abrités par l'établissement. La Smithonian Institution a réuni ici ses collections africaines éparpillées ailleurs (en particulier une série de bronzes du Bénin, appartenant au Hirshhorn Museum, aujourd'hui entièrement dévoué à l'art contemporain occidental). Grâce à sa force de frappe financière, le musée augmente rapidement son fonds initial.



JEFFREY PLOSKOWKA

« Maternité » vili (Congo) en ivoire

Une grosse collection belge a quitté l'Europe en bloc pour les rives du Potomac. Mais, plutôt que d'étaler massivement ces richesses, les responsables du musée préfèrent les présenter par roulements à travers des expositions thématiques. Chacune d'entre elles génère son propre espace grâce à un système de cloisons éphémères, coûteux mais modulable à l'infini. Le moindre détail – socle, vitrine, éclairage, signalisation, parcours – est étudié avec le plus grand soin. Richard Franklin, designer attaché à plein temps au musée, a résolu avec succès cette muséographie mouvante et d'un raffinement extrême.

L'accent est mis sur l'esthétique des pièces et non pas sur leur fonction : nous ne sommes pas dans un musée d'ethnologie. Ce parti pris n'exclut pas les objets de la vie courante. L'une des expositions s'attache à montrer que le souci esthétique des artisans africains explore aussi cette voie. Ainsi cet appui-tête en bois clair, d'une découpe minimaliste, subtilement ponctué d'une incrustation d'aluminium. L'espace consacré aux textiles contemporains est une autre illustration de cette démarche.

Le musée en a acquis quelque mille cinq cents et il en présente un échantillonnage significatif. En dehors des différentes techniques, ce qui frappe le visiteur, c'est l'invention constante des tisserands. La symétrie trop sage est soudain brisée par des éléments placés pour troubler l'œil : une lame vermillon illumine un damier blanc et bleu. La disposition du motif dont le savant désordre rythme une composition strictement dosée. A l'évidence, l'art africain ne doit pas être cantonné au rituel ou au magique.

Les royaumes africains ont d'ailleurs développé un faste dont on a, à Washington, un bel exemple à travers l'exceptionnelle collection de bronzes du Bénin rassemblée par Joseph Hirshhorn. Une trentaine de pièces qui viennent toutes de la même région, au cœur du Nigéria, et dont la capitale fut ravagée par une expédition punitive anglaise en 1897. Les troupes britanniques firent main basse sur les trésors royaux qui, plus tard, furent dispersés à travers l'Europe. Les têtes de bronze, apanages, des princes, et les plaques du même métal montrent la qualité de la décoration du palais de l'Oba du Bénin. Un art qui tend au naturalisme autant par sa facture que par ses thèmes : hauts dignitaires, musiciens, paysans, marchands, flanqués de soldats en armes – parfois des mercenaires portugais – scènes de guerre et de chasse qui corroborent la description que le Hollandais Dapper fit de ce royaume dès le dix-septième siècle.

Ailleurs, un panorama de cent cinquante pièces des différentes civilisations africaines donne un aperçu des richesses du musée et de l'exigence de la sélection. On passe d'une terre cuite de Jenné (Mali) à une « maternité » vili (Congo) en ivoire, à la patine presque rouge, d'un masque de jeune fille tchokwé (Zaïre-Angola) en bois, fibres et tissu à une coupe divinatoire yoruba (Nigéria) dont le pied figure un cavalier avec sa monture.

Mais le clou du musée est aujourd'hui l'exposition consacrée aux cycles de la vie qui emprunte à toutes les ethnies de l'Afrique sub-saharienne mais qui fait aussi appel à toutes les collections publiques et privées de la planète, françaises comprises. Les différents personnages suggérés ou décrits par le sculpteur sont à la fois héros mythiques, ancêtres et symboles de ce qui constitue l'univers mental et psychique de ces peuples. Tour à tour sont évoqués la naissance : doubles figures de la fertilité ashanti (Ghana), couple primordial dogon (Mali), images multiples de la mère et de l'enfant (Vili, Kongo, Yoruba...).

Influence étrangère

Ensuite sont évoqués les rites de passage d'une classe d'âge à l'autre : masque de danse bundu (Libéria), avec son côté art-déco et sa patine « téléphone » ou celui-ci, fang (Gabon), en bois et kaolin qui fait irrésistiblement penser à Brancusi. Puis les liens avec l'au-delà : plateau divinatoire yoruba (Nigéria) qui, dès le dix-septième siècle, avait trouvé sa place dans un « cabinet de curiosités » européen ; grand fétiche à clous kongo (Zaïre) dont les Allemands reprirent sans le savoir le principe au cours de la première guerre mondiale quand ils dressèrent à Berlin une monumentale effigie en bois du maréchal Hindenburg où l'on pouvait, moyennant une obole, planter un clou pour la victoire.

L'influence étrangère s'est fait sentir assez tôt, comme dans la confection de ce crucifix de cuivre kongo. Mais celui-ci ne représente plus, après l'éphémère christianisation du royaume, à la fin du quinzième siècle, qu'un attribut du pouvoir dont on peut voir aussi, côté traditionnel, une tête de « reine-mère » du Bénin (archicélèbre) prêtée par le British Museum. Le pouvoir colonial qui se met en place laisse de nombreuses traces. Un sculpteur a représenté sur une porte en bois la visite d'un planteur anglais. Une œuvre qui dénote son étonnante maîtrise des hauts-reliefs et génie de la couleur. Le nom de l'artiste est connu. Il s'agit d'Olowé, natif d'Isé (Nigéria), mort en 1938. Cette identification va à l'encontre du cliché tenace qui voudrait que l'art africain ne soit que « *l'expression anonyme de tout un peuple* ».

Pour contredire ce truisme, Philip Ravenhill organisera l'année prochaine une exposition sur les maîtres sculpteurs africains et dès l'automne il fera venir les œuvres d'une femme sculpteur nigériane, Sokari Douglas Camp : des sculptures d'acier soudé tridimensionnelles. L'art africain ne s'est pas arrêté avec l'urbanisation et la décolonisation. Le musée de Washington le prouve.

EMMANUEL DE ROUX.

Une monographie et une correspondance inédite

Le retour de Fernand Léger

Un volume de correspondance inédite, une monographie volumineuse : voilà que l'on s'intéresse enfin au grand Léger. Il était temps.

Léger, Fernand Léger, ce grand peintre un peu délaissé, avait, semble-t-il, un goût fort prononcé pour les femmes. Il les peignait volontiers, nues de préférence, et monumentales. Il les aimait tout aussi volontiers, violemment et peu discrètement, et leur écrivait d'innombrables lettres. Ce sont ces correspondances que l'on publie enfin, et qui se révèlent d'une rare richesse, garnies de réflexions, de jugements et de courts récits de voyages ou de conversations. Un bavardage, sans doute, mais un bavardage substantiel.

L'une de ces correspondances est, si l'on peut dire, légitime : Fernand raconte à Jeanne, son épouse, ses voyages dans le monde entier, sa traversée de la France de 1940 et son exil américain. L'autre est un peu moins « honnête ». Elle s'adresse à une dame Simone, avec laquelle Léger entretint une liaison de neuf ans, de 1931 à la guerre. A l'une comme à l'autre, sans que le ton change selon les destinataires, à la femme et à l'égérie, Léger se raconte et raconte sa peinture en style télégraphique, sautant d'un ami à l'autre, d'une futilité à une confidence. Et l'on apprend au vol que Léger dessine des esquisses d'après les animaux du Muséum, que ses tableaux font « *très bonne impression* » à New-York ou que Romain Rolland est un rien « *mélo* ». On y capture aussi des pensées dans le style de celle-ci, à propos de Cézanne : « *C'est au fond un brave bonhomme de peintre qui ne casse rien – et qui a permis à des gars un peu plus gros de voir le jour – c'est déjà pas mal* ». Voilà de la gratitude de peintre...

Il convient désormais de reprendre l'analyse de Léger grâce à ces documents inestimables et de s'en servir pour démonter, plus savamment qu'on ne l'a tenté jusqu'ici, la complexité d'une peinture qui affronte les difficultés du « moderne », la frontalité et la couleur en volume, et ne paraît simple que pour mieux masquer ses ruses et ses adresses. Georges Banquier, qui publie les lettres à Jeanne à l'intérieur d'un livre mi-biographie mi-recueil de souvenirs (il fut le massier de l'académie où Léger a enseigné des décennies durant), s'y exerce par places. Il cède souvent à un excès de piété, assurément, mais l'illustration est d'une abondance remarquable, et l'on a plaisir à lire un ouvrage français sur Léger, qui avait jusqu'ici plus de commentateurs à Buffalo qu'à Paris. Les lettres à Simone ont elles fait l'objet d'une annotation savante de Christian Derouet, qui semble tout savoir de qui signait ses lettres : « *Ton ours marin* ».

PHILIPPE DAGEN.

★ *Lettres à Simone*, Fernand Léger, éditions Skira et MNAM, 288 pages, 198 F.

★ *Fernand Léger*, Georges Banquier, éditions Maeght, 368 pages, 620 F.

★ Le MNAM présente actuellement *la Femme couchée*, de 1913-1914, avant son attribution au Musée de Villeneuve-d'Ascq où elle rejoindra les Léger de la donation Masurel.

La bonne année de François Léotard

« *Comme François n'a pas osé vous le dire, je vous dis : à l'année prochaine* ». André Santini, secrétaire d'Etat à la communication a ainsi conclu, après le ministre de la culture, son intervention devant la presse rassemblée pour la traditionnelle cérémonie des vœux. Le ministre a souri, bien qu'il ait visiblement en tête d'autres projets pour cette date.

Aussi sa propre allocution ressemblait-elle plutôt à un bilan de son action à la tête du ministère depuis bientôt deux ans. Il a néanmoins indiqué que 1988 serait l'année des grandes échéances pour un certain nombre de travaux en cours, le début de l'ouverture du Grand Louvre, l'achèvement de l'Opéra de la Bastille – il doit faire une déclaration concernant le sort des ateliers à la fin du mois de janvier – l'extension des Archives nationales. Le réaménagement du jardin des Tuileries qui doit également être amorcé.

En province, divers musées d'art contemporain s'ouvriront à Nice et à Grenoble ainsi que des théâtres à Lille, Bordeaux, Orléans et Nice. Le ministre s'est également félicité du nouveau paysage de l'audiovisuel, en dépit de « quelques problèmes d'adaptation ». Le secrétaire d'Etat a, quant à lui, souligné l'intérêt qu'il porte à la presse écrite, s'est déclaré attentif à ses problèmes, et prêt à soutenir des « états généraux de la presse » si celle-ci en prenait l'initiative.

Des vœux pieux.

E. de R.

MUSIQUE

« Roméo et Juliette » de Berlioz, aux Champs-Elysées

John Nelson le berliozien

John Nelson s'était révélé en dirigeant à Genève l'admirable intégrale des *Troyens* en 1974. Cet Américain né à Costa-Rica fut ensuite avec Serge Baudo l'un des principaux chefs du Festival Berlioz à Lyon ces dernières années, et c'est très naturellement que Radio-France lui a confié le soin de monter les œuvres du grand Hector avec le Nouvel Orchestre philharmonique, à commencer par *Roméo et Juliette*, jeudi soir au Théâtre des Champs-Elysées et sur France-Musique.

Sans revenir sur l'œuvre elle-même (cf. *le Monde Radio-télévision* du 3 janvier), on louera l'excellente mise au point et mise en scène de cette vaste symphonie dramatique. Pas très grand, mais très autoritaire, Nelson tient constamment en haleine l'orchestre et les chœurs par une baguette et des gestes très expressifs qui répartissent à merveille les différents plans du décor et du récit, d'un relief sonore si particulier ; sa direction, d'une grande virtuosité descriptive, quasi cinématographique parfois, allie pittoresque, charme et mystère avec une spontanéité toute berliozienne.

Peut-être cependant cette vision reste-t-elle un peu extérieure, Nelson n'a sans doute pas encore le fluide magique d'un Munch ou d'un Georges Prêtre qui, il y a tout juste trois ans, offrait ici, avec l'Orchestre national, une interprétation si chaleureuse et si poignante de ce *Roméo*.

Le Nouvel Orchestre philharmonique et les chœurs de Radio-France, captivés par ce Berlioz très intense, donnaient le meilleur d'eux-mêmes avec, en soliste, la voix sombre de Sara Walker chantant la tristesse de Roméo, les délicieuses gamineries du ténor Frédérick Plantak et l'émouvant Frère Laurence de Laurence Albert, un Noir américain de grande allure qui a besoin d'étoffer beaucoup ses aigus. Mais quel beau personnage !

Roméo est redonné ce vendredi à Radio-France en concert privé pour la société Europe Computers Systems, mécène du NOP pour ses enregistrements de Franck, Saint-Saens et Florent Schmitt.

JACQUES LONCHAMPT.

● **Double élection à l'Académie française.** – L'Académie française procédera, le jeudi 24 mars prochain, à une double élection afin de pourvoir aux sièges vacants à la suite des décès de Georges Dumézil et du duc Jean de Broglie et dont elle vient d'ouvrir la vacance.

Culture

VARIÉTÉS

La mode du flamenco

Allons-y... Franco

La mode du flamenco a commencé par conquérir Madrid. Des cadres dynamiques, des cadresses entreprenantes et quelques cadrillons habiles ont transformé les boîtes de nuit en « tablaos » de pacotille. Puis ils ont commencé à danser. Séville *revue et corrigée par la* capitale. La mode a passé les Pyrénées, Poitiers, la voici à Paris. Bernardo Sandoval fait la première partie de Jonasz. Le New Morning affiche un « compas flamenco ». La Chapelle des Lombards met des volants à ses programmes. Flamenco-rock, tous les jeudis soirs, au Palace. Les Gipsy Kings font un malheur, l'expression semble adéquate, partout où ils trimballent leur rumba des Saintes-Maries. On l'appelle flamenco. Ce n'est pas grave. On appelle bien tout le reste « flamenco ».

Les Gipsy Kings sont au flamenco ce que Vanessa Paradis est au chant grégorien. Tiens : justement, la niaisote qui s'est illustrée avec *Joe le taxi,* vient de tourner un clip intitulé *Manolo Manolete* dans les arènes de Bayonne. Manolo y rime avec Saint-Malo. Aux abris. Un flamenco singulier résonne dans les restaurants branchés de la rue de Lappe qui en a vu d'autres. Le troisième arrondissement donne dans la « movida » à retardement. Les couturiers dessinent la première ligne qui transforme n'importe quelle jolie fille en boudin. Nîmes se prend pour Séville. Arles pour Jerez. Et France Gall pour Ella Fitzgerald.

Une idée désolante de l'Espagne

Cette mode est sympathique. Elle correspond dans la version naïve (ou perverse) à une certaine idée, assez désolante, de l'Espagne. Elle correspond aussi à son dynamisme actuel. Quand ils débarquent à Séville aujourd'hui, les touristes prennent l'air entendu. Avec le sourcil de celui à qui on ne la fait pas, ils demandent du « flamenco puro », pur (prononcer pureau). Après quoi, ils veulent voir des taureaux dans le campo (idem). Bref, ils entendent retrouver Nîmes à Séville. Les portiers d'hôtel se chargent de leur donner satisfaction.

On ne va contre une mode. D'abord, ça fait grincheux. Ensuite cela ne sert à rien. Enfin, il est devenu vain de l'analyser. Tout le monde joue, et c'est aussi bien ainsi. Nul besoin de rappeler ce qu'est le *cante jondo.* Puisqu'on ne saurait l'acheter. Enfin : pas de la façon moderne. Que le *cante* et le *baile* (la danse) restent où ils sont. Les Gipsy Kings profitent de l'engouement des ballots. Qui leur en ferait décemment reproche ? D'autant qu'ils ont l'air assez doués pour s'amuser.

Sur M 6, l'autre jour, une table ronde de philosophes a fait le point de la situation. Il y avait là deux ou trois zozos, un animateur pataud d'émissions de variétés, sollicité en « spécialiste » (en effet, il y avait de quoi : il se trouvait à Madrid, pour le Mundial, en 1982 !) et Angela, l'organisatrice des jeudis du Palace. C'est elle, qui a finalement vendu la mèche. Elle a minaudé de sa bouche carminée, *faisant référence à la folklorisation* générale de l'Espagne par le franquisme : *« Le flamenco, si on est né en Andalousie, c'est la vie, ce sont les racines. Mais maintenant, même si on n'est pas andalou, tant pis, grâce à Franco — il faut au moins lui reconnaître ça — c'est la racine aussi... »*

FRANCIS MARMANDE.

CINÉMA

1988, année du film arabe

On les appelle *« les trois grâces du cinéma arabe ».* L'Egyptienne Magda Wacef et les Françaises Florence Bory et Catherine Arnaud. Ces dernières années, notamment à *travers le Festival arabe de Paris,* elles ont largement contribué à diffuser en France cette cinématographie méconnue, qui est pratiquement privée de débouché télévisé depuis que l'émission « Cinéma sans visa » a été supprimée. Désormais, avec l'Institut du monde arabe (IMA), qui les a recrutées, les « trois grâces » peuvent sortir toutes *leurs griffes.*

Pour leur première opération, elles n'y vont pas de main morte, l'étalant sur tout un trimestre, à partir du samedi 9 janvier. Au septième art arabe, elles ont ajouté à bon escient les films sur les Arabes et elles inaugurent ce trimestre avec *les Mille et Une Nuits,* de Rawlins (1942, Etats-Unis) ; viendront ensuite, entre autres raretés, *le Bled* de Renoir (1929) et *l'Atlantide,* d'Ulmer (1960). Puis des cycles de dix œuvres chacun, sur le cinéma tunisien (Ben Ammar, Behi, Ben Aïcha, Louichi, etc) ; l'acteur Omar Charif (l'immortel *Goha le Simple,* de Baratier, 1957) ; la femme arabe cinéaste et, enfin, un hommage à la Levantine Marie Queeny, inénarrable étoile des écrans égyptiens des années 50.

D'autres manifestations cinématographiques arabes sont prévues à l'IMA pour le reste de 1988.

J.-P. P. H.

★ Institut du monde arabe, 23, quai Saint-Bernard, 75005, Paris. Tél. : (1) 46-34-25-25, poste 4049 ou 4050 ; du 9 janvier au 26 mars. Tarif de 12 F à 18 F.

Fellini renonce à la saisie d'« Intervista » en version française

Audience fellinienne au Palais de justice de Paris. Devant le très affable juge des référés, Mme Huguette Le Foyer de Costil, on disserta gravement sur le point de savoir si la traduction la plus fidèle qui pouvait être faite de *« culo »* était, oui ou non, « cul »... Il s'agissait de traiter la plainte engagée par Federico Fellini *contre les versions françaises* — sous-titrées et doublées de son film *Intervista,* et sa demande de saisie immédiate de toutes les copies projetées actuellement en France, sous peine d'une astreinte de 100 000 francs par jour.

Jeudi après-midi, trois heures n'ont pas suffi au tribunal pour rendre un jugement. L'audience devait reprendre vendredi en fin de matinée. Mais jugeant que ses arguments avaient suffisamment été entendus et ne voulant pas nuire à la carrière d'*Intervista* (100 000 spectateurs à Paris en deux semaines), Federico Fellini a renoncé à exiger la saisie de la version française.

« Le Proviseur » de Christopher Cain

Nettoyage scolaire

Il a de beaux yeux verts, le visage ouvert, le cheveu long mais la cravate soignée. Monté sur une moto nickel, armé d'une batte de basse-ball, il n'attaque que lorsqu'on le houspille, ne boit que par jalousie ou désespoir, pratique, quitté par sa femme, une évidente chasteté et se nourrit le soir, à la veillée, de poudre chocolatée allongée de Coca-Cola. Professeur mal noté, il est bombardé — un coup bas — proviseur du lycée le plus mal famé d'une ville difficile à situer, dans un quartier peuplé de Blancs à une écrasante minorité.

Tout ce qu'il possède, c'est son collège, et il entreprend de le nettoyer non de ses graffitis — le cas semble désespéré — mais d'une poignée de dealers, tabasseurs et violeurs dont le noyau dur se trouve, tout à fait par hasard, composé d'homosexuels noirs.

La partie saine de la jeunesse américaine ne demandant, comme on sait, qu'à passer son bac en toute tranquillité, l'épurateur scolaire jouera sur du velours, velours un peu râpeux il est vrai : oui, il sera tabassé, oui il risquera d'y passer, mais l'espoir luira toujours dans son œil ensanglanté. Destiné aux douze-quinze ans, *le Proviseur* est, hélas ! un film bien torché.

ANNE REY.

Mort de l'acteur Trevor Howard

L'acteur britannique Trevor Howard est mort jeudi 6 janvier près de Londres. Il était âgé de soixante et onze ans.

Ancien élève de l'Académie *royale* d'art dramatique, Trevor Howard commence sa carrière de comédien après avoir été sérieusement blessé pendant la guerre lors d'un parachutage sur la Sicile. Très vite ses compositions d'homme bourru firent merveille. On le voit dans *Brève rencontre,* de David Lean (1945) et *le Troisième Homme,* de Carole Reed (1949).

Il donne la réplique à Marlon Brando dans *les Révoltés du Bounty,* de Lewis Milestone où il interprète le rôle du tyrannique capitaine Bligh. S'il se spécialise dans les *rôles d'officier* de l'armée anglaise *(la Charge de la brigade légère,* de Tony Richardson — 1968), il assume également des rôles plus complexes comme celui de Wagner dans le *Ludwig,* de Luchino Visconti (1972). Parmi ses succès à l'écran, il faut également signaler *les Racines du ciel,* de John Huston (1958) *et la Fille de Ryan,* de David Lean (1970). Le cinéma l'empêcha peut-être de monter sur les planches autant qu'il l'aurait aimé. Il interpréta néanmoins un certain nombre de pièces de Shakespeare, notamment *la Mégère apprivoisée.*

Ces dernières années, il portait une barbe grise et s'amusait à expliquer à ceux qui l'interrogeaient qu'il jouait *le Roi Lear.* Ce qui était vrai. Mais pour la radio...

Tarifs réduits, salles de prestige

UGC veut redonner au public le goût du cinéma

Quelques semaines après Pathé, c'est au tour d'UGC d'annoncer une nouvelle politique commerciale pour tenter de stopper *l'hémorragie* qui frappe la *fré*quentation des salles de cinéma. *« Nous avions étudié ces mesures depuis plusieurs mois,* affirme M. Guy Verecchia, président du groupe cinématographique. *Mais nous avons préféré attendre le début de l'année 1988 pour bien signifier qu'une page était tournée, que le cinéma français allait sortir de la crise par le haut en proposant aux spectateurs plus de confort et plus de services. »*

Premier volet de cette contre-offensive : des facilités tarifaires destinées à fidéliser principalement un public jeune, gros consommateur de films mais que la hausse du prix des places a sans doute un peu découragé. Pour 100 francs, une carte magnétique donne droit à quatre entrées dans les 130 salles UGC de la région *parisienne, puis,* dans le courant de l'année, dans les 300 salles du groupe en France. Elle n'est valable qu'un mois à partir de la première utilisation et ne permet qu'une entrée par séance.

Réservation des places par minitel

UGC veut ensuite redonner au public le goût de la grande salle de spectacle en faisant oublier le mauvais souvenir laissé par certains complexes aux conditions d'accueil et de projection médiocres. Sous le label « prestige », on trouvera des écrans d'au moins 10 mètres de base, du son dolby stéréo, des fauteuils confortables et des « agents d'accueil » remplaçant ouvreuses et pourboires. La première salle « prestige » ouvre le 13 janvier au Normandie, à Paris. Une vingtaine d'autres salles subiront cette transformation dans la capitale et en province dans les dix-huit mois qui viennent.

Enfin, dès le second semestre, il sera possible d'éviter les queues en réservant ses places par minitel. Les réservations pourront se faire du mercredi au mardi suivant et jusqu'à quinze minutes avant la séance.

Conscient que les solutions à la crise du cinéma ne passent pas exclusivement par le renouveau de l'exploitation, UGC veut aussi relancer une production française plus ambitieuse. *« Par l'intermédiaire de notre Sofica ou de nos activités de distributeur,* explique M. Verecchia, *nous allons favoriser des producteurs indépendants qui soient de véritables entrepreneurs et prennent des risques en fabriquant des œuvres qui ne soient pas de simples téléfilms. »*

J.-F. L.

Communication

Dans l'attente d'une solution financière

« Le Matin de Paris » suspend sa parution

Le Matin de Paris joue son existence au quitte ou double. L'absence du quotidien dans les kiosques, le vendredi 8 janvier — et sans doute aussi le samedi 9 — peut soit lui fournir une ultime chance de survie, soit le condamner à un nouveau dépôt de bilan, situation dans laquelle il s'était déjà trouvé en juillet dernier.

La décision de suspendre la parution du journal, prise le jeudi 7 janvier par M. Didier Tourancheau, président du directoire et membre du groupe des « dix », ces salariés propriétaires du titre depuis août 1987, peut attirer à nouveau l'attention des médias sur les difficultés du quotidien de gauche. Mais elle est destinée surtout, dans l'esprit des « dix », à leur donner le laps de temps nécessaire à des négociations financières.

Le Matin, selon l'expression de l'un d'entre eux, *« n'a plus un sou en caisse ».* Les 10 millions de francs de capital qu'ils ont rassemblés cet été dernier, après d'épiques tribulations, sont épuisés. Les salaires de novembre n'ont pu être payés qu'*in extremis,* grâce au prêt d'un journal ami. Ceux de décembre ainsi que le treizième mois (qui figure au budget prévisionnel) sont encore impayés, ce qui a incité soixante salariés sur cent dix à engager, dès le jeudi 7 janvier, une procédure de référé auprès des tribunaux afin d'obtenir le versement de ces sommes de la part de la direction.

Le capital du *Matin* est à ce point tari que sa direction n'a pas pu rassembler les quelques dizaines de milliers de francs nécessaires à l'achat du papier qui aurait permis la fabrication du journal ces jours-ci.

Les raisons de cette crise sont multiples. Outre leurs propres erreurs de gestion et de prévision — comme le retard mis à procéder à une seconde augmentation de capital prévue en septembre et finalement amorcée en novembre, — les « dix » se heurtent au refus des banques de leur consentir les lignes de crédit nécessaires. Une intervention récente de M. Jean-François Kahn, directeur de *l'Evénement du jeudi, actionnaire à 8 % du Matin,* n'a pu apparemment les faire fléchir. *« La banque que nous avons appelée a expliqué que tous les crédits possibles pouvaient être accordés à* l'Evénement *mais pas au Matin »,* assure le patron de l'hebdomadaire, qui a proposé ces derniers jours aux salariés du quotidien sa solution de relance *(le Monde* du 7 janvier).

Hésitation et doute

Mais le blocage vient surtout des actionnaires actuels du journal. Ceux-ci avaient souscrit récemment une nouvelle augmentation de capital de 6 millions de francs, qui aurait facilité le paiement des salaires en retard et des fournitures. Mardi 5 janvier, le conseil de surveillance du quotidien entérinait cette augmentation de capital.

Depuis, le flou le plus total règne sur les positions des différents actionnaires. Certains sont prêts à participer à cette augmentation à condition que M. Jean-François Kahn confirme sa volonté de mener un tour de table apportant entre 10 et 13 millions de francs au quotidien.

D'autres sont partagés entre l'hésitation et le doute. Résultat : malgré l'engagement formel qui a été pris par ces actionnaires, les 6 millions de francs manquent à l'appel. Des conversations se sont engagées entre eux et M. Jean-François Kahn, le vendredi 8 janvier dans la matinée.

Pour mener à bien son projet de relance, le patron de *l'Evénement* suggère que les actionnaires actuels jouent les *« relais financiers »* pendant un mois ou deux, le temps nécessaire à la mise en place d'une nouvelle formule du *Matin* sous son égide. S'ils refusent, quelle sera la décision de M. Kahn ? La rédaction de *l'Evénement du jeudi,* même si elle est partagée vis-à-vis du quotidien, ne pousse guère son patron à entrer plus franchement dans les problèmes du *Matin de Paris.* Et M. Jean-François Kahn affirme lui-même *« ne s'être pas encore mis en chasse de partenaires potentiels ».*

Enfin, le personnel du *Matin* est épuisé par une crise qui dure maintenant depuis mai dernier. La journée du jeudi 7 janvier, ponctuée par trois assemblées générales où les mots d'ordre de grève et les motions de défiance se sont succédé avant que la suspension de parution soit annoncée, donne une idée de la tension interne. *« C'est une atmosphère de fin de règne »,* note un membre du groupe des « dix », lui-même traversé par des débats contradictoires et des oppositions, notamment à propos de M. Kahn.

La suspension de parution du *Matin* constitue peut-être une solution provisoire. Mais elle laisse subsister de sérieux dangers pour l'existence du journal.

YVES-MARIE LABÉ.

Nouvelles chroniques sur France-Inter

France-Inter procédera, dès lundi 11 janvier, à quelques aménagements de sa grille d'information du matin. Une réforme marquée par l'arrivée de deux nouveaux chroniqueurs : Michel Tatu, journaliste au *Monde,* qui assurera chaque jour à *7 h 55 une chronique de politique* étrangère, et Jean-Yves Casgha, qui, une heure plus tôt, à 6 h 55, fera une chronique consacrée à la science et à la recherche.

Jacques Mailhot, bien connu des auditeurs de « L'oreille en coin », diffusera, quant à lui, un billet d'humeur ne répugnant, dit-on, ni à la causticité ni au vitriol. « L'invité », de Dominique Souchier, change également d'horaire pour prendre place à 8 h 20, décalant ainsi les interventions des correspondants à l'étranger (désormais à *7 h 15 au lieu de 8 h 20),* la chronique spectacle de Guy Claisse (8 h 15 au lieu de 8 h 25) et donc aussi celle de Gabriel Milési (7 h 37 au lieu de 8 h 16).

Problèmes économiques et concurrence institutionnelle

La difficile harmonisation des radios françaises du Proche-Orient

Sans attendre la publication du rapport de M. Michel Péricard sur la politique audiovisuelle extérieure de la France, le holding d'Etat SOFIRAD a d'ores et déjà entrepris un rapprochement entre la SOMERA Radio-Monte-Carlo-Moyen-Orient (dont elle a la tutelle) et Radio-France internationale. Un accord prévoit en effet la substitution sur l'antenne de la SOMERA aux émissions d'information préparées par sa rédaction francophone de quatre bulletins quotidiens provenant de RFI. Voilà posé à nouveau le problème de la cohérence de la politique radiophonique extérieure.

Connue dans les pays arabes sous le nom de RMC-Moyen-Orient, la SOMERA a été créée par le gouvernement français en 1970, afin d'assurer une présence radiophonique dans une zone du monde réputée sensible. Ses émissions, fabriquées dans des studios parisiens et transmises par câble jusqu'à Chypre, d'où elles sont diffusées par un émetteur ondes moyennes de 600 kilowatts, sont en effet reçues par les pays bordant la Méditerranée orientale et le nord de la mer Rouge (Egypte, Jordanie, Liban, Syrie, Arabie saoudite) et — mais dans de moins bonnes conditions — dans la péninsule arabique et la région du Golfe. Emissions essentiellement musicales, animées en direct par des présentateurs arabes, et programmes d'information comportant deux heures quotidiennes en langue arabe et une demi-heure en langue française. Avec, dit-on, près de dix millions d'auditeurs, la SOMERA est, avec la BBC, l'une des stations étrangères les plus écoutées dans la région.

Pourtant, ces dernières années, la situation de la SOMERA s'est largement dégradée : gonflement de la masse salariale, affaiblissement de la part du français sur l'antenne et surtout effondrement des recettes publicitaires.

En 1985, pour essayer de redresser la barre et éviter la faillite menaçante, la SOFIRAD confiait alors la gestion commerciale de la SOMERA à une régie proche-orientale, laquelle se révélait finalement incapable de remplir son contrat et de verser à la SOMERA le minimum garanti convenu. L'accord était donc dénoncé en 1987 par l'actuel président de la SOFIRAD, M. Antoine Schwartz, dans des conditions, semble-t-il, obscures — notamment l'abandon d'une créance importante sur la régie en question — la SOFIRAD affirmant son intention de reprendre elle-même le contrôle de la publicité sur ses stations internationales. La crise n'en est pas moins persistante. La SOMERA affiche un déficit de 14 millions de francs pour 1987 (pour un budget de fonctionnement de l'ordre de 35 millions de francs), et les perspectives économiques ne sont guère prometteuses.

C'est dans ce contexte qu'intervient l'accord avec Radio-France internationale. Dynamique, cette dernière rêve depuis longtemps d'émettre sur le Moyen-Orient. La fenêtre que la SOMERA s'apprête à lui ouvrir (en location) sur son antenne en lui confiant la responsabilité des seules éditions d'information en langue française est donc un pas important dans sa stratégie d'expansion. *« Une stratégie naturelle,* explique son PDG, M. Henri Tezenas du Montcel. *Nous comptons bien saisir toutes les occasions pour démultiplier les capacités à faire entendre RFI sur le maximum de supports. L'accord avec la SOMERA ? Nous sommes fin prêts. Il aurait même pu prendre effet dès le 4 janvier. »*

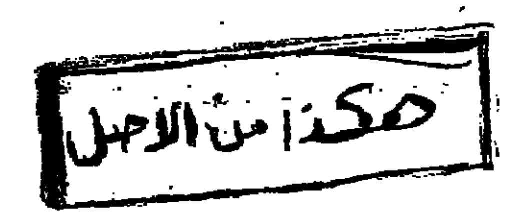
Le discours a effectivement l'avantage de la clarté. Celui de la SOFIRAD l'est, en revanche, un peu moins. D'abord sur les dispositions de l'accord (date, modalités financières etc.) qui restent à préciser. Puis sur le sort des sept journalistes composant la rédaction française et qui n'ont pas encore été officiellement avertis des projets en cours. *« Des propositions de rechange leur seront adressées »,* rassure M. Schwartz. Pour RFI, confrontée à des obligations de réduction d'effectifs, il n'est, cependant, pas question actuellement de reprendre les journalistes de la SOMERA. Enfin, sur la cohérence de cette antenne où alterneront des bulletins d'information — certains en arabe, d'autres en français — provenant de deux sociétés distinctes.

« La répartition est loin d'être absurde, affirme M. Schwartz. *RFI est bien placée pour le français, l'arabe est le domaine de la Somera. »*

Mais RFI n'a jamais acquiescé à ce partage des rôles. Forte d'un feu vert gouvernemental et de crédits récemment obtenus pour la création d'une rédaction arabophone, la station prévoit de lancer d'ici quelques semaines ses premières émissions en arabe. Objectif : Maghreb et Proche-Orient...

Reste le rapport Péricard attendu pour le 18 janvier et placé, dit-on, sous le signe de la concertation et de la cohérence. Concertation recommandée entre les deux stations, dont les identités doivent être préservées. Et cohérence dans la politique rédactionnelle et éditoriale à destination de l'étranger. Un discours qui plaide, assure-t-on, en faveur d'un regroupement de toutes les tâches d'information entre les mains de RFI.

ANNICK COJEAN.



Spectacles

théâtre

▷ : *Ne sont pas jouées le mercredi.*
◇ : *Horaires irréguliers.*

SPECTACLES NOUVEAUX

LA DERNIÈRE BANDE. Théâtre de la Cité internationale (45-89-38-69). 20 h 30.

LE PRINCE DES RATS. Théâtre Essaion de Paris (42-78-46-42), 21 h.

QUAND J'AVAIS CINQ ANS, JE M'AI TUÉ. Théâtre du Ranelagh, 5, *rue des Vignes* (42-88-64-44). 20 h 30.

LE PUBLIC. Théâtre national de la Colline (43-66-43-60). 20 h 30.

RUE BLANCHE, UN MIROIR POUR LA MÉMOIRE. Petit Théâtre (48-74-44-30). 10 h 30 et 18 h.

TOMAS, TEREZA, SABINA, FRANZ ET LES AUTRES. Théâtre 347 (48-74-44-30). 20 h 30.

DIEU A MORT. Théâtre de Ménil*montant (11, rue du Retrait, 75020* Paris). Le 8 à 20 h 45.

FEMMES DE CIRQUE. Porte de La Villette (2, rue de la Clôture). Sous chapiteau (48-45-20-20).

LINE OU LE PREMIER. Théâtre Marie-Stuart (45-08-17-80). 20 h 30.

LA TAUPE. Théâtre de la Porte-Saint-Martin (46-07-37-53). 20 h 45.

MERCIER ET CAMIER; MOZART AU CHOCOLAT. Maison des arts de Créteil (48-99-18-88). 20 h 30.

L'AVARE. Saint-Denis. Théâtre Gérard-Philipe (42-43-17-17). 20 h 30.

SUZANNA ANDLER. Théâtre 13 (45-88-16-30). 20 h 45.

Les autres salles

ARLEQUIN (RESTAURANT-THÉATRE) (45-89-43-22). ◇ Ne reste que l'amour : 20 h 30.

ARTS-HÉBERTOT (43-87-23-23). Daphnis et Chloé + l'Ile de Tulipatan : 20 h 30.

BATACLAN (47-00-30-12). Zouc : 20 h 45.

BOUFFES PARISIENS (42-96-60-24). ◇ L'Excès contraire : 20 h 45.

CARRÉ SILVIA MONFORT (45-31-28-34). ◇ Iphigénie : 20 h 30.

CARTOUCHERIE EPÉE DE BOIS (48-08-39-74). ◇ Volpone ou le renard : 20 h.

CARTOUCHERIE THÉATRE DE LA TEMPÊTE (43-28-36-36). Salle 1. La Vénus à la fourrure : 20 h 30. Les Pragmatistes : 20 h 30.

CARTOUCHERIE THÉATRE DU SOLEIL (43-74-24-08). *L'Indiade ou l'Inde de leurs rêves* : 18 h 30.

CENTRE WALLONIE-BRUXELLES (42-96-12-27). La *Revue Paris-Gipsy* (Festival d'automne à Paris) : 21 h.

CHAPITEAU ANNIE-FRATELLINI (48-45-20-20). ◇ Femmes de cirque : 20 h 30.

CITÉ INTERNATIONALE UNIVERSITAIRE (45-89-38-69). La Galerie. La Dernière Bande : 20 h 30.

COMÉDIE CAUMARTIN (47-42-43-41). ◇ Reviens dormir à l'Elysée : 21 h.

COMÉDIE DES CHAMPS-ELYSÉES (47-23-37-21). Mon Faust : 20 h 45.

COMÉDIE ITALIENNE (43-21-22-22). *Casanova ou la Dissipation : 20 h 30.*

DAUNOU (42-61-69-14). ◇ Monsieur Masure : 21 h.

DIX-HUIT THÉATRE (42-26-47-47). S.O.S. : 20 h 30.

EDGAR (43-20-85-11). Les Babas-Cadres : 20 h 30. Nous on fait où on nous *dit de faire : 22 h.*

ESPACE KIRON (43-73-50-25). ◇ Le Temps...le fou : 20 h 30.

ESSAION DE PARIS (42-78-46-42). Salle I. le Prince des rats : 21 h.

FONTAINE (48-74-74-40). Au secours, tout va bien ! : 21 h.

GAITÉ-MONTPARNASSE (43-22-16-18). ◇ L'Eloignement : 21 h.

GAVEAU-THÉATRE (SALLE GAVEAU) (45-63-20-30). ◇ La petite chatte est morte : 19 h.

GUICHET MONTPARNASSE (43-27-88-61). La Colombes, + Aux abysses : *20 h 30.*

LE BEAUBOURGEOIS (42-72-08-51). Claude Véga : 22 h 30.

LE GRAND EDGAR (43-20-90-09). Bien dégagé autour des oreilles, s'il vous plaît ! : *20 h 15. Carmen Cru : 22 h.*

LES DÉCHARGEURS (42-36-00-02). ◇ Fous-moi la paix avec Gainsbarre : 19 h. *L'Etonnante Famille Brontë* : 21 h.

LUCERNAIRE FORUM (45-44-57-34). **Théâtre noir.** Parlons-en comme d'un créateur à un autre : 20 h. Nous, Théo et Vincent Van Gogh : 21 h 15. **Théâtre *rouge.*** *Le Petit Prince : 20 h. Veuve martiniquaise* cherche catholique chauve : 21 h 15.

MADELEINE (42-65-07-09). Les Pieds dans l'eau : 21 h.

MARAIS (42-78-03-53). En famille, on s'arrange toujours : 20 h 30.

MARIE STUART (45-08-17-80). ◇ Line *ou le Premier : 20 h 30.*

MARIGNY (PETIT) (42-25-20-74). ◇ La Menteuse : 21 h.

MICHEL (42-65-35-02). ◇ *La* Chambre d'ami : 21 h 15.

MOGADOR (42-85-28-80). Cabaret : 20 h 30.

MONTPARNASSE (43-22-77-74). ◇ Le Secret : 21 h.

ODÉON (COMÉDIE-FRANCAISE) (43-25-70-32). Le Marchand de Venise (Festival d'automne à Paris) : 19 h 30.

ODÉON *(PETIT)* (43-25-70-32). ◇ L'Ange de l'information : 18 h.

PALAIS DES GLACES (46-07-49-93). Grande salle. La Madeleine Proust à Paris : 21 h.

PALAIS DES SPORTS (48-28-40-90). ◇ L'Affaire du courrier de Lyon : 20 h 30.

PALAIS ROYAL (42-97-59-81). ◇ L'Hurluberlu ou le Réactionnaire amoureux : 20 h 30.

PARIS-VILLETTE (42-02-02-68). Y'a bon Bamboula : 21 h.

POCHE-MONTPARNASSE (45-48-92-97). Salle I. Reine mère : 20 h 45.

PORTE SAINT-MARTIN (46-07-37-53). ◇ La Taupe : 20 h 45.

RANELAGH (42-88-64-44). ◇ Quand *j'avais cinq ans, je m'ai tué* : 20 h 30.

THÉATRE 13 (45-88-16-30). ◇ Suzanna Andler : 20 h 45.

THÉATRE DE DIX HEURES (42-64-35-90). Macha et compagnie : 20 h 15.

THÉATRE DE L'EST PARISIEN (43-64-80-80). Le Fauteuil à bascule : 20 h 30.

THÉATRE DE L'OMBRE QUI ROULE (48-74-30-11). La Légende dorée : 21 h.

THÉATRE DE LA PLAINE (42-50-15-65). ◇ *La Chasse* au corbeau : 20 h 30.

THÉATRE DE LA VILLE (42-74-22-77). *La Savetière prodigieuse : 20 h 45.*

THÉATRE DE PARIS (43-59-39-39). ◇ Le Pont des soupirs : 20 h 30.

THÉATRE DES CHAMPS ELYSÉES (47-20-36-37). ◇ Marcel Marceau : Pantomimes de style : 20 h 30.

THÉATRE MUSICAL DE PARIS (42-33-00-00). A Chorus Line : 20 h 30.

Vendredi 8 janvier

THÉATRE NATIONAL DE LA COLLINE (43-66-43-60). ◇ Le Public : 20 h 30.

THÉATRE RENAUD-BARRAULT (42-56-60-70). **Petite salle.** Le Trio en mi bé*mol : 21 h.*

TINTAMARRE (48-87-33-82). ◇ Arrivez les filles : 18 h 30. Le Détournement d'avion le plus fou de l'année : 22 h 15.

TOURTOUR (48-87-82-48). Peinture sur soi : 19 h. Profession imitateur ! Et en plus... : 20 h 30. J'aime Brecht : 22 h 30.

ZÈBRE (43-57-51-55). Poèmes : 18 h 30. La maison accepte l'échec : 20 h 30.

Les concerts

PÉNICHE OPÉRA (42-45-18-20). Les Plaisirs du palais. 21 h. Ou « Oh ! Ils chantent la bouche pleine », opéra de bouche qui tente d'associer le plaisir de *chanter au plaisir de la bouche. Chansons* du XVIe siècle. *Mise en scène de* M. Larroche, avec l'Ensemble Janequin, D. Visse (haute-contre), B. Boterf (ténor), Ph. Cantor (baryton), A. Sicot *(basse) et Cl. Deboves (luth), B. Massin* (danseuse) et F. Zipperlin (jongleur). 120 F. 100 F FNAC.

cinéma

La cinémathèque

PALAIS DE CHAILLOT
(47-04-24-24)

D'où viens-tu Johnny ? (1963), de Noël Howard, 16 h ; Tout ce que le Ciel permet (1955, v.o.s.t.f.), de Douglas Sirk, 19 h ; Enquête à Chicago (1949, v.o.s.t.f.), de *Lewis Allen, 21 h.*

CENTRE GEORGES-POMPIDOU
(42-78-35-57)
VENDREDI

Whispering Ghosts (1942, v.o.), de Alfred L. Werker, 15 h ; les Guérilleros (1961, v.o.), de Mario Camerini, 17 h ; C'étaient des hommes (1950, v.o.), de Fred Zinnemann, 19 h.

SALLE GARANCE,
CENTRE GEORGES-POMPIDOU
(42-78-37-29)
VENDREDI

Hommage à Pierre Braunberger : Lumière (1967), de Marc Allégret, 14 h 30 ; Forfaiture (1937), de Marcel L'Herbier, 14 h 30 ; Pierre Boulez (1965), de Michel Fano, 17 h 30 ; le Salaire du péché (1956), de Denys de La Patellière, 17 h 30 ; Comme je te veux (1969), de Jean-Louis Comolli, 20 h 30 ; Fric-Frac *(1939), de M. Lehmann et Claude Autant*-Lara, 20 h 30.

Les exclusivités

AENIGMA (*) (It., v.f.) : Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; Le Galaxie, 13e (45-80-18-03).

L'AGE DE MONSIEUR EST AVANCÉ (Fr.) : Reflet Logos II, 5e (43-54-42-34).

LES AILES DU DÉSIR (Fr.-all., v.o.) : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Bretagne, 6e (42-22-57-97) ; Saint-André-des-Arts I, 6e (43-26-48-18) ; Gaumont Colisée, 8e (43-59-29-46) ; La Bastille, 11e (43-54-07-76).

L'AMI DE MON AMIE (Fr.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34) ; Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14).

AU REVOIR LES ENFANTS (Fr.-all.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; *Gaumont Ambassade,* 8e (43-59-19-08) ; Les Montparnos, 14e (43-27-52-37).

L'AVENTURE INTÉRIEURE (A., v.o.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; *UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94)* ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Pathé *Montparnasse, 14e (43-20-12-06)* ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Le Maillot, 17e (47-48-06-06) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01) ; Trois Secrétan, 19e (42-06-79-79).

AVRIL BRISÉ (Fr., v.o.) : *Utopia Champollion, 5e* (43-26-84-65).

LA BAMBA (A., v.o.) : UGC Ermitage, 8e (45-63-16-16) ; *v.f. : UGC Ermitage, 8e* (45-63-16-16).

BIGFOOT ET LES HENDERSON (A., *v.o.) : George V, 8e (45-62-41-46)* ; v.f. : Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Maxéville, 9e (47-70-72-86) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Les Montparnos, 14e (43-27-52-37) ; Gau*mont Convention, 15e* (48-28-42-27).

CARAVAGGIO (Brit., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Cluny Palace, 5e (43-54-07-76).

CAYENNE PALACE (Fr.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40) ; *Convention Saint-Charles, 15e* (45-79-33-00).

CHAMBRE AVEC VUE... (Brit., v.o.) : *14 Juillet Parnasse, 6e* (43-26-58-00) ; Le Triomphe, 8e (45-62-45-76).

LA CONFÉRENCE DE WANNSEE (All., v.o.) : Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77).

CREEPSHOW 2 (*) (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; v.f. : George V, 8e (45-62-41-46) ; Maxéville, 9e (47-70-72-86).

CROCODILE DUNDEE (Austr., v.f.) : Pathé Français, 9e (47-70-33-88).

DE GUERRE LASSE (Fr.) : Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; *Paramount Opéra,* 9e (47-42-56-31) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27).

LES DENTS DE LA MER 4, LA REVANCHE (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; Pathé Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16) ; v.f. : Maxéville, 9e (47-70-72-86) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; Fauvette Bis, 13e (43-31-60-74) ; Miramar, 14e (43-20-89-52) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Images, 18e (45-22-47-94) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96).

LE DERNIER EMPEREUR (Brit.-it., v.o.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; *Ciné Beaubourg, 3e* (42-71-52-36) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Bretagne, 6e (42-22-57-97) ; Racine Odéon, 6e (43-26-19-68) ; La Pagode, 7e (47-05-12-15) ; Pathé Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23) ; Max Linder Panorama, 9e (48-24-88-88) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Kinopanorama, 15e (43-06-50-50) ; Pathé Mayfair, 16e (45-25-27-06) ; Le Maillot, 17e (47-48-06-06) ; v.f. : Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; Pathé Français, 9e (47-70-33-88) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Pathé Montparnasse, 14e (43-20-12-06) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Pathé Wepler, 18e (45-22-46-01) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96).

DIRTY DANCING (A., v.o.) : Forum Arc-en-Ciel, 1er (42-97-53-74) ; *Pathé* Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; v.f. : Pathé Impérial, 2e (47-42-72-52) ; Pathé Montparnasse, 14e (43-20-12-06) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01) ; *Trois Secrétan, 19e* (42-06-79-79).

FULL METAL JACKET (*) (A., v.o.) : Saint-Michel, 5e (43-26-79-17) ; Gaumont Colisée, 8e (43-59-29-46) ; v.f. : Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Miramar, 14e (43-20-89-52).

LES FILMS NOUVEAUX

CORDES ET DISCORDES. Film américain de Jerry Belson, v.o. : *Forum Horizon, 1er (45-08-57-57)* ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; *v.f. : UGC Montparnasse, 6e* (45-74-94-94) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; UGC *Gobelins, 13e (43-36-23-44)* ; Convention Saint-Charles, 15e (45-79-33-00).

GARDENS OF STONE. *Film américain* de Francis Coppola, v.o. : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; Pathé Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Pathé Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; *14 Juillet Bastille,* 11e (43-57-90-81) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Le Maillot, 17e (47-48-06-06) ; v.f. : *Pathé Français, 9e* (47-70-33-88) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67) ; Fauvette Bis, 13e (43-31-60-74) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Pathé Montparnasse, 14e (43-20-12-06) ; *Pathé Wepler, 18e (45-22-46-01).*

IL Y A MALDONNE. Film français de John Berry : UGC Ermitage, 8e *(45-63-16-16)* ; *UGC Boulevard, 9e* (45-74-95-40) ; Le Galaxie, 13e (45-80-18-03) ; Convention Saint-Charles, 15e (45-79-33-00).

LE PROVISEUR. Film américain de Christopher Cain, v.o. : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; UGC Nor*mandie, 8e (45-63-16-16)* ; *v.f.* : Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; Le Galaxie, 13e (45-80-18-03) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01) ; Trois Secrétan, 19e (42-06-79-79).

LE GRAND CHEMIN (Fr.) : George V, 8e (45-62-41-46).

HOPE AND GLORY (Brit., v.o.) : Gaumont *Les Halles,* 1er (40-26-12-12) ; 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00) ; Pathé Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79).

IL EST GÉNIAL PAPY ! (Fr.) : Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; *Gaumont Parnasse,* 14e (43-35-30-40).

LES INCORRUPTIBLES (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; v.f. : Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31).

LES INNOCENTS (Fr.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; *UGC Rotonde, 6e* (45-74-94-94) ; UGC Champs-Elysées, 8e (45-62-20-40) ; UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Images, 18e (45-22-47-94).

INTERVISTA (Fr.-it., v.o.) : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Pathé Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Publicis Saint-Germain, 6e (42-22-72-80) ; La Pagode, 7e (47-05-12-15) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Escurial, 13e (47-07-28-04) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; *Bienvenüe Montparnasse,* 15e (45-44-25-02) ; Le Maillot, 17e (47-48-06-06) ; v.f. : Les Nation, 12e (43-43-04-67) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40).

L'IRLANDAIS (*Brit., v.o.*) : *Ciné Beaubourg,* 3e (42-71-52-36) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40).

ISHTAR (A., v.o.) : Forum Orient *Express,* 1er (42-33-42-26) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Pathé Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; v.f. : Les *Montparnos, 14e (43-27-52-37).*

LES KEUFS (Fr.) : Forum Arc-en-Ciel, 1er (42-97-53-74) ; 14 Juillet Odéon, 6e *(43-25-59-83)* ; *Gaumont Ambassade,* 8e (43-59-19-08) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Maxéville, 9e (47-70-72-86) ; Pathé Français, 9e (47-70-33-88) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; *Fauvette, 13e (43-31-56-86)* ; *Gaumont* Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Miramar, 14e (43-20-89-52) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96).

LES LUNETTES D'OR (It.-fr., v.o.) : Latina, 4e (42-78-47-86) ; v.f. : Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

LES MAITRES DE L'UNIVERS (A., v.f.) : Rex, 2e (42-36-83-93) ; George V, 8e (45-62-41-46).

MAURICE (Brit., v.o.) : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Pathé Impé*rial, 2e (47-42-72-52)* ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77) ; Gaumont Champs-Elysées, 8e (43-59-04-67) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; *Escurial, 13e (47-07-28-04)* ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (45-44-25-02).

NEUF SEMAINES ET DEMIE (*) (A., *v.o.) : Le Triomphe,* 8e (45-62-45-76).

LES NOCES BARBARES (*) (Bel.-fr.) : Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

NOCES EN GALILÉE *(Fr.-bel.-palestinien,* v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; Saint-Germain Huchette, 5e (46-33-63-20).

LE NOM DE LA ROSE (Fr.-it.-all., v.o.) : Latina, 4e (42-78-47-86) ; v.f. : Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43).

NOYADE INTERDITE (Fr.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Pathé Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; Pathé Français, 9e *(47-70-33-88)* ; *Fauvette,* 13e (43-31-56-86) ; Trois Parnassiens, 14e (43-20-30-19).

L'OEIL AU BEURRE NOIR (Fr.) : George V, 8e (45-62-41-46) ; UGC *Boulevard, 9e (45-74-95-40)* ; *Sept Parnassiens,* 14e (43-20-32-20).

OU QUE TU SOIS (Fr.) : Studio 43, 9e *(47-70-63-40).*

LA PASSION BÉATRICE (*) (Fr.-it.) : Utopia Champollion, 5e (43-26-84-65) ; Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; Trois Parnassiens, 14e (43-20-30-19).

PRICK UP YOUR EARS (*) (Brit., v.o.) : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Saint-André-des-Arts I, 6e (43-26-48-18).

PROMIS... JURÉ ! (Fr.) : Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; *Les* Montparnos, 14e (43-27-52-37).

RENEGADE (It.-a., v.f.) : Le Triomphe, 8e (45-62-45-76) ; Maxéville, 9e (47-70-72-86) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; *Le Galaxie, 13e (45-80-18-03)* ; Pathé Montparnasse, 14e (43-20-12-06) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).

ROXANNE (A., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).

SENS UNIQUE (A., v.o.) : Forum Arc-en-Ciel, 1er (42-97-53-74) ; Pathé Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94) ; Pathé *Marignan-Concorde,* 8e (43-59-92-82) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; *La Bastille,* 11e (43-54-07-76) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; v.f. : Pathé Impérial, 2e (47-42-72-52) ; Rex, 2e (42-36-83-93) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Pathé Montparnasse, 14e (43-20-12-06) ; Images, 18e (45-22-47-94).

SEPTIÈME CIEL (Fr.) : Studio 43, 9e (47-70-63-40) ; Convention *Saint-*Charles, 15e (45-79-33-00).

SOIGNE TA DROITE (Fr.) : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; 14 Juillet Odéon, 6e *(43-25-59-83)* ; *Gaumont* Colisée, 8e (43-59-29-46) ; 14 Juillet Bastille, *11e (43-57-90-81)* ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27).

LES SORCIÈRES D'EASTWICK (A., v.o.) : Studio de la Harpe, 5e (46-34-25-52) ; Le Triomphe, 8e (45-62-45-76).

SOUS LE SOLEIL DE SATAN (Fr.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

Les grandes reprises

AMADEUS (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

LES AVENTURES DE BERNARD ET BIANCA (A., v.f.) : Forum Arc-en-Ciel, 1er (42-97-53-74) ; Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; UGC Ermitage, 8e (45-63-16-16) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; *Mistral, 14e* (45-39-52-43) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Napoléon, 17e (42-67-63-42) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).

LE BAL (Fr.-it.) : Studio de la Harpe, 5e (46-34-25-52).

BASIL DÉTECTIVE PRIVÉ (A., v.f.) : Napoléon, 17e (42-67-63-42).

LA BELLE AU BOIS DORMANT (A., v.f.) : Napoléon, 17e (42-67-63-42).

BLUE COLLAR (A., v.o.) : Utopia Champollion, 5e (43-26-84-65).

LES 101 DALMATIENS (A., v.f.) : Napoléon, 17e (42-67-63-42).

LA CITÉ DES FEMMES (It., v.o.) : Accatone (ex-Studio Cujas), 5e (46-33-86-86).

DELTA FORCE (A., v.f.) : *Hollywood* Boulevard, 9e (47-70-10-41).

DIAMANTS SUR CANAPÉ (A., v.o.) : *Action Ecoles, 5e* (43-25-72-07).

DOCTEUR FOLAMOUR (Brit., v.o.) : Le Champo, 5e (43-54-51-60).

DON GIOVANNI *(Fr.-it., v.o.)* : Vendôme Opéra, 2e (47-42-97-52).

FANTASIA (A.) : Action Ecoles, 5e (43-25-72-07).

FANTOME A VENDRE (Brit., v.o.) : Le Champo, 5e (43-54-51-60) ; Les Trois *Balzac, 8e* (45-61-10-60).

IF (*) (Brit., v.o.) : Accatone (ex Studio Cujas), 5e (46-33-86-86).

SEULS LES ANGES ONT DES AILES (A., v.o.) : Action Christine, 6e (43-29-11-30).

LE TEMPLE *DU DIEU* SOLEIL (*It.,* v.f.) : Hollywood Boulevard, 9e (47-70-10-41).

TOM, JERRY, DROOPY ET TEX AVERY (A., v.o.) : Action Ecoles, 5e (43-25-72-07).

PARIS EN VISITES

SAMEDI 9 JANVIER

« Une heure au Père-Lachaise », 10 heures, 11 h 30 et 15 heures, boulevard Ménilmontant, face à la rue de la Roquette (V. de Langlade).

« Le Musée d'Orsay : sculptures et mobilier de 1848 à 1914 », 10 heures, 2, *rue de Bellechasse (Mathilde* Hager).

« La chambre de commerce dans les salons de l'hôtel Potocki », *10 h 30,* 27, avenue de Friedland (Monuments historiques).

« Regalia. Le trésor du sacre des rois de France au Louvre », 11 heures, métro Louvre, sortie (Didier Bouchard).

« Picasso et l'hôtel Salé », 14 h 15, dans la cour (Christine Merle).

« Mystérieuse Egypte au Louvre. Vie *quotidienne et symbolique des pharaons.* Rituel des prêtres et embaumement », 14 h 30, métro Louvre, sortie (Isabelle *Hauller*).

« Le pharaon », 14 h 30, Louvre, porte Saint-Germain-l'Auxerrois (Arcus).

« Ruelles *inconnues du Marais.* Abbaye Maubuisson », 14 h 30, église Saint-Paul (Le vieux Paris).

« Les *francs-maçons* », *14 h 30,* 16, rue Cadet (La France et son passé).

« L'église Saint-Sulpice et ses sous-*sols* », parvis (Michèle Pohyer).

« Maisons, rues du Moyen-Age du quartier Latin », 14 h 30, métro Cardinal-Lemoine (Paris pittoresque et insolite).

« La mode du musée au service de l'histoire du costume », 14 h 50, Palais Galliera, 10, avenue *Pierre-1er-de-Serbie* (L'art pour tous).

« La Mosquée et le monde musul*man », 15 heures, place du Puits-de-*l'Ermite (Monuments historiques).

« Trésors des vieux hôpitaux parisiens et *décors* de l'hôtel de *Miramion* », 15 heures, 47, quai de la Tournelle (Approche de l'art).

« L'étrange quartier Saint-Sulpice », 15 heures, métro Saint-Sulpice (Résurrection du passé).

« *Le Marais,* de l'hôtel Lamoignon à la place des Vosges », 15 heures, métro Saint-Paul (Lutèce visites).

« L'Académie et l'Institut », 15 heures, 23, quai Conti (Pierre-Yves Jaslet).

« *Pont-Neuf,* place Dauphine », 15 heures, métro Pont-Neuf (D. Fleuriot).

CONFÉRENCES

Maison des Mines, 270, rue Saint-*Jacques, 14 heures* : « *Triomphe et mort* de l'arianisme », par Christian Marquant ; 16 heures : « Dernières découvertes en Sardaigne, le monde mystérieux des Nouraghes », par Aude Cougnard (*Clio-Les amis de l'histoire*).

6, place d'Iéna, 15 heures : « L'art de l'Inde (1) », par Mme Amina Okada (Musée Guimet).

62, rue Saint-Antoine 16 h 30 : « Cycle Paris, le dix-huitième siècle » (Monuments historiques).

Le Monde

SPORTS

AVENTURE : le Rallye Paris-Alger-Dakar

L'assistance ne suit pas

La neuvième étape du Rallye Paris-Alger-Dakar *qui devait avoir* lieu vendredi 8 janvier entre Djanet et Djado au Niger, a été supprimée. Les organisateurs ont estimé que la piste que devaient emprunter les concurrents était trop dangereuse. De plus, le ravitaillement en carburant des hélicoptères et des véhicules d'assistance ne pouvait être assuré. Les « rescapés » *devaient se retrouver samedi 9 janvier* au départ de la dixième étape Djado-Arlit. Au bout d'une semaine de course il est vrai, plus de la moitié des six cents concurrents ont abandonné. Ce « dégraissage » de 50 %, obtenu d'habitude à mi-course, du côté d'Agadez, a été volontairement organisé pour éliminer le surnombre de concurrents. Mais cette politique dure a aussi provoqué l'abandon de pilotes de renom comme Laffite et Jabouille, sur Porsche, d'Auriol sur buggy prototype, et peut-être de Zaniroli sur Range-Rover, car ce dernier a cassé son moteur dans les dunes de Djanet, le 7 janvier.

DJANET
de notre envoyé spécial

C'est la grogne. Les pilotes se plaignent d'enfiler des étapes trop dures ou trop longues avant même de s'être *« fait les roues »* au désert. Les camions d'assistance n'arrivent plus à suivre, car ils sont encore trop chargés de pièces détachées pour « attaquer » dans les dunes. Et les mécaniciens doivent attendre le petit jour pour s'occuper des bolides de leur équipe, faute de véhicule d'assistance. Même René Metge, le directeur de course, s'est fâché contre l'imprudence des concurrents qui roulent trop vite et se battent comme des chiffonniers pour arriver en tête. Mais c'est lui qui les oblige à foncer pour ne pas se retrouver hors course, tant le programme est chargé...

En fait, l'humeur du rallye est extrêmement changeante. Après les deux dernières étapes de Bordj-Omar-Driss et de Djanet, certains concurrents au bord du découragement ont été saisis par le décor grandiose qu'ils ont traversé. *« Je n'avais jamais vu de dunes aussi belles,* avoue Daniel Doizé, instituteur à Angers, *on se croyait en descente à skis. Des motards ont même sorti l'appareil photo en pleine spéciale. »* Même un « pro » comme Patrick Tambay a succombé au charme des massifs noirs du Hoggar, des falaises roses du Tassili et des dunes blondes de Djanet. *« Sur le plan visuel, on a été gâté,* dit-il, enthousiaste, *maintenant, on peut casser, on aura vu ça. Ceux qui faisaient la gueule ce matin avaient l'air béat cet après-midi. C'était saisissant. »*

Le soir venu, cependant, l'enthousiasme retombe. La fatigue accumulée, l'inconfort du bivouac, la queue à la cantine et surtout ces maudits camions qui n'arrivent pas plongent chacun dans la morosité. Même au bivouac Peugeot, d'habitude si ronflant, c'est l'abattement chez les mécanos. Des ombres plongent furtivement sous les capots, maugréant contre l'obscurité et... l'absence de chiffons. *« On ne peut rien faire,* dit l'un d'eux. *Hier, nos camions sont arrivés à 4 heures du matin. On ne sait même pas s'ils vont pouvoir passer avant le jour. »*

Dans l'écurie Honda, qui a trois motards aux quatre premières places, il n'y a plus qu'une voiture en guise d'assistance. Dans l'écurie Objectif dunes — trois motards et dix assistants employés à l'Aérospatiale de Toulouse, — on scrute aussi l'horizon avec inquiétude : le retard du camion ne va-t-il pas compromettre la bonne tenue des trois pilotes ? Ça fait deux jours qu'ils n'ont pas sorti les duvets, disent-ils de leurs camarades de l'assistance.

Gaston Rahier, le champion belge, explose : *« Depuis deux jours, je roule avec mon réservoir fixé par des attaches de fortune. Nos camions d'assistance sont à deux jours de là. Et ils risquent de ne pouvoir franchir les dunes. »*

Un coordonnateur Yamaha ajoute : *« Les gens sont tous crevés, y compris dans les camions d'assistance. Même s'il y a des pièces à Agadez, restera-t-il des camions pour les transporter ? Il y en a marre de jouer* On achève bien les chevaux *et* Démolition Derby. *Il faut calmer le jeu. »*

Cette immense fatigue ne peut être compensée en Algérie par l'enthousiasme des spectateurs. A la différence du public français, venu en masse encourager les « aventuriers du désert », les habitants du désert, eux, semblent se désintéresser totalement du passage de la caravane mécanique.

Ni à Alger ni à Tamanrasset, on a vu les gens se déplacer en masse, ne serait-ce que par curiosité. Même les petits vendeurs sont rares sur le parcours. Bouderie contre « la horde sauvage » ? *« Non,* répond un fonctionnaire algérien de Tamanrasset. *Nous savons que ce sont les touristes qui font le plus de dégâts. Il suffit de se rendre à la Guelta, à 30 kilomètres d'ici, pour voir le gâchis. Mais tout ce déploiement de matériel nous surprend. Nous nous sentons étrangers à cette aventure. »*

Des épreuves longues et dures, un terrain splendide mais truffé de pièges, une assistance à la traîne et aucun encouragement du public, en voilà assez pour saper le moral des plus endurcis... jusqu'au briefing du lendemain matin.

ROGER CANS.

TENNIS : les Internationaux d'Australie

Les atouts de Lendl

IVAN LENDL fera-t-il, à Melbourne la première levée du grand chelem tennistique dont il rêve pour 1988 ? Le numéro un mondial se prépare depuis le 15 décembre en Australie dans le camp d'entraînement de Tony Roche. Et il va bénéficier des nouvelles installations de la Fédération australienne de tennis : abandonnant le stade de Kooyong et ses courts en gazon, l'open d'Australie se disputera du 11 au 24 janvier sur surface synthétique, le « Rebound Ace », et éventuellement sous un toit amovible. Les balles également seront d'un modèle nouveau fabriqué en Asie (Nassau).

Tout cela ne fait guère l'affaire de Pat Cash qui est, par ailleurs, la cible des mouvements anti-apartheid pour avoir joué en Afrique du Sud. Le dernier vainqueur de Wimbledon estime que Lendl aura ainsi un avantage important. Le futur ex-Tchécoslovaque parviendra-t-il pour autant à faire aussi bien que Rod Laver en 1969 ? Le gaucher rouquin avait enlevé son deuxième grand chelem en s'imposant sur deux surfaces : le gazon (Kooyong, Wimbledon, Forest-Hills) et la terre battue (Roland-Garros). Ivan Lendl devrait vaincre sur trois : le synthétique (Melbourne, Flushing-Meadow), la terre battue (Roland-Garros) et le gazon (Wimbledon). Un tour de force que seules Martina Navratilova et Chris Evert ont réalisé au cours de leur dernière décennie.

SKI ALPIN : Catherine Quittet

Une ambition contagieuse

***La saison passée avait bien* commencé pour Catherine Quittet. Mais de mauvais résultats aux championnats du monde, puis une blessure au genou, effacèrent les *premiers espoirs. Cette année, elle* repart de plus belle. Première au slalom géant de Piancavallo, fin décembre, elle vient à nouveau d'approcher la première place à Tignes au début de la semaine. Cathy l'ambitieuse inquiète les skieuses suisses.**

TIGNES
de notre envoyé spécial

UN soir de course. Les deux manches du slalom avalées sans faute, le podium escaladé pour la seconde place, les questions des journalistes, les demandes pressantes d'autographes, tout cela est déjà loin. En pantalon de survêtement et chaussures de tennis, Catherine Quittet et sa copine Carole Merle trottinent discrètement dans les rues sombres de la station. Le contrôle du préparateur physique de l'équipe de France est maintenant superflu. Les deux jeunes filles savent qu'elles doivent faire travailler leurs muscles.

Une arrivée à l'hôtel vers 18 heures ne sonne pas la fin de la journée de travail pour Cathy la star ; la télévision est là. Quittet au réveil, Quittet au coin du feu, près de ses skis, à table, dehors, dedans. Une heure durant, la séance de pose se poursuit. Catherine la professionnelle répond à toutes les sollicitations. *« La télé me fascine,* glisse en confidence la championne. *Et puis je m'amuse tellement à voir les résultats des montages ».* Cathy sourires...

La joie de vivre de la jeune fille de Notre-Dame-de-Bellecombe, petite station proche de Megève, fait presque oublier les malheurs de l'an passé. Car elle en a connu des tourments, au cours de cette saison écoulée, la jeune blonde qui aura vingt-quatre ans dans quinze jours. Tout avait bien commencé pour la championne du monde junior en descente de 1982. A Val-d'Isère, elle monte deux fois sur le podium lors d'une épreuve de descente et d'une épreuve de super-géant à la fin de l'année 1986. Elle récidive en janvier en remportant le super-géant de Pfronten (Allemagne). A l'aube des épreuves du championnat du monde de Crans-Montana, la skieuse fait figure de leader dans une équipe de France quelque peu terne.

Et c'est l'échec. Le trou noir d'une neuvième place qui ne sauve même pas l'équipe nationale des critiques et des sarcasmes. Quittet ne parvient pas à masquer les déboires de toute une fédération. On lui fait sentir, sans lui expliquer, comment ses frêles épaules auraient pu empêcher une déroute. Perturbée, la jeune fille continue néanmoins à se jeter dans les descentes. Jusqu'à la chute, le 20 février à Megève, au cours de l'épreuve de descente des championnats de France.

Sérieusement blessée au genou, Quittet, la joyeuse connaît la déprime. Mais une opération rapidement menée à Lyon par le professeur Chambat fait disparaître ses inquiétudes. Le Gore-tex, une matière synthétique, remplace les ligaments rompus. Avec un genou tout neuf, la skieuse reprend les entraînements plus tôt que prévu. Cependant, les articulations trop sollicitées demeurent rebelles aux réceptions brutales liées aux épreuves de descente. Alors, Catherine délaisse légèrement cette discipline pour le travail technique. Abandonnant la vitesse pure, elle se passionne pour le slalom géant.

A l'assaut du monopole suisse

La Cathy dévoreuse de portes fait son apparition sur le circuit. Les neiges douces, les pentes pas trop rapides l'enchantent. Et elle le montre en remportant le premier slalom géant de la saison fin décembre à Piancavallo (Italie). *« Cette première place a conforté mes ambitions »,* reconnaît l'athlète ; car de l'ambition, elle en possède à revendre. Selon elle, les skieuses françaises ne doivent pas cacher leur envie de gagner. *« Il faut oser se fixer des objectifs difficiles,* explique-t-elle, *car c'est seulement ainsi que l'on progresse. »*

Loin d'être impressionnée par les skieuses suisses, Catherine se lance à l'assaut de leur monopole. Elle inquiète la championne du monde, Vreni Schneider ; elle distance Michaela Figini en signant une deuxième et une quatrième place lors des deux slaloms géants disputés en début de semaine à Tignes. La victoire de son amie Carole Merle la ravit sans la surprendre : *« Elle a triomphé de ses blocages lors des épreuves. »*

Les tapes amicales échangées et les félicitations sincères prononcées entre les skieuses françaises sur les aires d'arrivées sont l'un des signes de la bonne ambiance qui règne dans l'équipe. Catherine en témoigne. Elle évoque sa « grande famille » et les bons rapports avec les entraîneurs. Elle plaisante avec le président de la fédération et laisse aller sa verve naturelle avec le directeur technique national. La fille d'instituteur à la répartie facile.

Bachelière avant l'âge, la Savoyarde regrette parfois de n'avoir pu poursuivre ses études. Ses tentatives pour mener de front compétition et travail universitaire ont échoué. Adieu le diplôme de gestion. Catherine profite de ses moments libres pour se perfectionner en anglais. Et puis, il y a la lecture, sa passion. *« Je ne peux pas m'empêcher de lire »,* reconnaît-elle, en remerciant son frère, qui poursuit ses études de philosophie, pour ses conseils.

Cathy l'intellectuelle a les deux pieds posés sur ses skis mais aussi dans la vie. Elle ne formule pas encore de projet pour son avenir en dehors de la compétition. Car elle se donne deux saisons pour accumuler des victoires et des podiums dans la Coupe du monde. Et surtout *« des années sans blessure » :* le rêve d'une jeune fille qui a trop fréquenté les salles d'opérations.

SERGE BOLLOCH.

LES HEURES DU STADE

Automobilisme

Rallye Paris-Alger-Dakar. — Jusqu'au 22 janvier (la Cinq, *tous les jours, sauf le mercredi* et le samedi, de 10 h 30 à 11 h 30 ; résumé quotidien vers 22 h 10).

Basket-ball

Championnat de France (4e tour retour). — Samedi 9 janvier à 20 h 30.

Coupe d'Europe des clubs champions, Tel-Aviv/Orthez, jeudi 14 janvier.

Biathlon

Championnat de France. — Jusqu'au dimanche 10 janvier à La Bresse (FR3, dimanche 10 à partir de 14 h 50).

Cyclo-cross

Championnat de France. — Samedi 9 et dimanche 10 janvier à Münster.

Hand-ball

France-Yougoslavie (amical). — Samedi 9 janvier à *Paris-Bercy (A2, 15 heures en* direct) et dimanche 10 janvier à Dijon.

Hockey sur glace

Championnat de France. — (2e tour des « play off » les 9 et 10 janvier.

Karaté

Championnat de France féminin (individuels et équipes), le 10 janvier au stade Coubertin de Paris.

Patinage artistique

Championnat d'Europe à Prague du 11 au 16 janvier.

Rugby

Championnat de France (2e phase, 6e journée). Dimanche 10 janvier.

Ski alpin

Coupe du monde. — Samedi 9 janvier à Val-d'Isère, descente hommes (Canal Plus, à 14 heures) ; dimanche 10 janvier à Val-d'Isère, Super G. **Deuxième semaine internationale de la glisse.** Du 9 au 17 janvier à ARC 1600, monoski, surf.

Tennis

Open d'Australie à Melbourne du 11 au 24 janvier

Economie

SOMMAIRE

Après une certaine confusion due à la Bundesbank

Légère remontée du dollar

Les autorités monétaires japonaises ne sont pas les seules à s'inquiéter de la confusion qui règne *toujours sur les marchés* des changes. Il aura fallu que le vice-président de la Réserve fédérale américaine, M. Manuel Johnson, déclare, le jeudi 7 janvier, qu'il était favorable à un dollar plus fort et que *le déficit commercial américain allait connaître « une nette amélioration »* pour que le dollar, qui s'effritait, reprenne une lente courbe ascendante.

A l'affût d'indications sur la politique économique et monétaire des principaux pays industriels, les marchés avaient été peu auparavant désagréablement impressionnés par la décision de la Bundesbank de réduire de 6 milliards de marks *(20,4 milliards de francs), le contingent de réescompte offert* aux banques. Après avoir, comme les autres instituts d'émission, joué le jeu du soutien au dollar en intervenant massivement — sans doute *25* milliards de deutschemarks depuis octo*bre* — la « Buba » n'allait-elle par durcir sa politique monétaire, prenant à contre-pieds les opérateurs ? Les dirigeants de la Bundesbank s'en sont défendus, estimant nécessaire de diriger de façon *« plus fine »* leur gestion de liquidités *surabondantes.*

Refroidis dans leurs ardeurs d'achat de billets verts par l'Allemagne, les opérateurs étaient revigorés par l'apparente volonté de Washington de jouer la fermeté de la monnaie américaine. Mais le cœur n'y était plus vraiment. Les opérations, le vendredi 8 janvier, portaient sur des volumes sensiblement moins importants que les jours précédents. Une prudence qui *n'empêchait pas le billet vert de s'apprécier* à Tokyo, où il clôturait à 129,50 yens, en retrait marginal par rapport aux 128,95 yens de la veille. Les rumeurs sur l'arrêt de la politique interventionniste de la Banque du Japon qui avaient, eux aussi, contribué à semer une certaine confusion dans les esprits étaient rapidement démenties, la Banque centrale faisant savoir que le dollar lui semblait sur *« une bonne pente »*, mais qu'elle était prête, en coordination avec les *autres instituts d'émission* à renouveler ses achats de soutien au premier signe de rechute.

Apparemment quelque peu rassurée, l'Europe jouait la reprise douce du dollar, qui s'échangeait dans la matinée à *Paris à 129,95 yens, 1,6620 DM et 5,5770 FF. Dans les salles de change on* affichait en revanche un certain manque d'intérêt pour les mouvements et déclarations des dernières vingt-quatre heures sur les taux d'intérêt. Les Pays-Bas ont pourtant annoncé une baisse de 0,25 % du taux de l'escompte, ramené à 3,25 %, alors *que* le Canada augmentait très légèrement le sien pour l'établir à 8,7 %, à compter du jeudi 7 janvier, contre 8,66 % précédemment. Un tel mouvement de bascule des deux côtés de l'Atlantique n'intéressera véritablement les marchés *des changes que lorsqu'il touchera les « grands »* pays comme les Etats-Unis d'une part, le Japon ou la RFA d'autre part. L'évolution du loyer de l'argent a toutefois de quoi préoccuper les Britanniques. Devant la chambre de commerce de Dundee and Tayside, en Ecosse, *le gouverneur de la Banque d'Angleterre*, M. Robin Leigh-Pemberton s'est inquiété du dynamisme de l'activité économique, même après le krach boursier d'octobre. Un rythme jugé *« insoutenable »* et qui pourrait exiger, s'il persiste, un relèvement des taux d'intérêt britanniques.

L'Allemagne fédérale est contrainte d'accepter une augmentation de son déficit budgétaire

BONN
de notre correspondant

M. Gerhard Stoltenberg, ministre des finances de RFA, était vraiment à contre-emploi, jeudi 7 janvier, lorsqu'il est venu annoncer la décision prise la veille par le gouvernement de Bonn *d'accepter, pour l'année 1988, un défi*cit budgétaire de 40 milliards de deutschemarks (environ 136 milliards de francs). *Lui qui, depuis sa prise de* fonction, en octobre 1982, s'était fait une solide réputation de « chasseur de gaspi » dans les finances publiques, qui se glorifiait d'avoir en cinq ans réduit l'endettement public de plus de 4 % du produit national brut à la fin du gou*vernement Schmidt à 2,2 % en 1986*, devant l'opinion publique était contraint d'accepter un déficit budgétaire qui *lui* fait viscéralement horreur. Au cours du débat budgétaire au Bundestag du mois de décembre dernier, le ministre des finances s'était vivement opposé aux sociaux-démocrates, qui proposaient un accroissement des investissements publics propres à *relancer la conjoncture et l'emploi. « Ce sera 29 milliards et pas un sou de plus ! »*, avait-il alors lancé à ses détracteurs.

Les circonstances et l'évolution des marchés internationaux en ont décidé autrement : la chute persistante du dollar sur le marché de Francfort, qui est tombé début janvier en dessous de la barre psychologique de 1,60 DM pour un dollar, l'augmentation prévisible de la contribution ouest-allemande *au budget de la Communauté européenne*, l'amenuisement des recettes fiscales dû à une faible croissance, ont mis à mal l'édifice budgétaire échafaudé à la fin de 1987 par M. Stoltenberg.

La tourmente sur la monnaie américaine prive pour cette année le budget fédéral d'une ressource importante. Alors que l'on s'attendait à un bénéfice de la Bundesbank de l'ordre de 7 milliards de deutschemarks, il apparaît que, à la suite d'achats massifs de billets verts par la banque centrale ouest-allemande, ce bénéfice tendra vers *zéro, ou presque. D'autre part*, les prévisions d'évolution de la conjoncture économique intérieure — tous les experts prévoient une croissance inférieure à 2 % en 1988 — ne laissent pas espérer de rentrées supplémentaires d'impôts. Enfin, il n'est pas question, *alors même que commence la prési*dence allemande de la Communauté européenne, d'envisager de réduire la contribution de la RFA au budget de la CEE. *Le chancelier Kohl a fait du* succès de cette présidence une affaire personnelle, et si la RFA se montre par trop intransigeante dans ce domaine, il lui sera impossible, comme elle le souhaite, de faire oublier l'échec de Copenhague.

M. Stoltenberg était donc contraint d'expliquer qu'il s'adaptait à une situation nouvelle, *mais qu'il n'abandonnait en rien ses principes de rigueur*. Un exercice difficile, d'autant plus que sa prestation était accompagnée des quo*libets de l'opposition, qui ne manque* pas une occasion de l'appeler *« Dr Schuldenberg »* (montagne de dettes), à sa grande rage...

M. Stoltenberg estime cependant que cette entorse à ses principes n'est qu'un entracte regrettable, et qu'il *reviendra dès que possible à sa ligne* antérieure. Il a, d'autre part, démenti de la manière la plus formelle les rumeurs concernant un éventuel avan*cement de la mise en œuvre de la* réforme fiscale, une solution prônée par certains hommes politiques membres de la coalition au pouvoir, comme *l'ancien ministre de l'économie*, le comte Lambsdorff. Enfin, pour se prémunir contre un dérapage encore plus important du déficit budgétaire, M. Stoltenberg a annoncé, pour le début de l'été 1988, des augmentations de *certains* impôts à *la* consommation — on parle de l'impôt sur les carburants et des taxes sur l'alcool et le tabac.

Le *ministre des finances a par ail*leurs justifié l'attitude prise par le groupe des sept pays les plus industrialisés de *ne pas faire de réunion for*melle et officielle des ministres des finances et gouverneurs de banque centrale (*G7*), *et s'est montré confiant* dans la volonté des Etats-Unis de défendre leur monnaie. Il n'a fait, en *revanche, aucun commentaire sur* la proposition de M. Edouard Balladur visant à *« examiner la possibilité de créer une banque centrale européenne »* (*le Monde* du 8 janvier). On se montre particulièrement sceptique, pour *ne* pas dire plus, dans les milieux proches de la chancellerie, sur la volonté réelle du ministre français des finances d'avancer sur ces questions. Le gouvernement de la RFA reste, jusqu'à nouvel ordre, sur l'impression plutôt désagréable d'un premier ministre français lançant, lors du sommet franco-allemand de Karlsruhe, l'idée d'un *« comité économique et financier »* commun aux deux pays, sans que cela soit suivi par des propositions françaises allant au-delà de la brève *déclaration publiée à cette occasion.*

LUC ROSENZWEIG.

Vive hausse des réserves monétaires

La balance des paiements ouest-allemande a enregistré un excédent de 14,694 milliards de *marks* (49 milliards de francs) en novembre, contre 3,94 milliards en octobre et un déficit de 3,405 milliards *en novembre* 1986, annonce la Bundesbank. Cette progression recouvre essentiellement les opéra*tions de soutien des monnaies, et* tout particulièrement l'application des accords au sein du système *monétaire européen (SME)* sur les interventions intermarginales : à elles seules, ces dernières ont provoqué une augmentation de 10 milliards de marks des réserves ouest-allemandes. *La balance des* capitaux s'est, pour sa part, soldée par un excédent de 524 millions de marks, contre un déficit de *1,280 milliard en octobre. Quant à* la balance des comptes courants, elle affiche un excédent de 10,337 milliards de marks, en *hausse de 9,8 % sur novem*bre 1987.

Au Forum de « l'Expansion »

M. Chirac annonce qu'il prendra des initiatives dans le domaine monétaire

Invité du Forum de *l'Expansion*, le jeudi 7 janvier, M. Chirac a esquissé un programme économique pour les années à venir, qui requièrent, selon lui, *« lucidité »*, *« combativité »* et *« continuité »*. Le premier ministre a souligné, notamment, la nécessité de *« progresser dans le domaine monétaire »* ; il a indiqué qu'il *« se propose de prendre de nouvelles initiatives »*.

Dans le cadre européen, M. Chirac s'est demandé si *« le moment n'est pas venu d'avoir une monnaie commune à tous »*, ainsi qu'*« une banque centrale commune à tous »*. Sur le plan mondial, il entend *« participer à la réforme du système monétaire »*, pour laquelle il a suggéré le choix d'une *« autre monnaie ou valeur de référence »* que le dollar, la *« prise en compte de l'existence de trois grand pôles monétaires »* (le yen, le dollar et l'ECU) et la mise en place d'un dispositif qui *« ait ses propres sanctions »*.

Répondant aux questions des participants, M. Chirac a précisé son point de vue sur le système monétaire européen et sur son fonctionnement. *« Si on ne l'améliorait pas, il vaudrait mieux le supprimer »*, a-t-il dit. Ses critiques ont porté sur le fait que la livre britannique et la lire italienne ne soient pas vraiment parties prenantes du système, lequel *« renforce artificiellement le poids du deutschemark »* (*« Le SME est-il autre chose qu'une zone mark ? »*, avait demandé un intervenant).

Le premier ministre a stigmatisé l'attitude allemande en déclarant : *« Je ne trouve pas normal, sans vouloir m'ingérer dans les affaires allemandes, que la Bundesbank n'intervienne pas autrement que sur le dollar et qu'elle se refuse à acheter toute autre monnaie. Ce n'est pas compatible avec l'esprit du SME. »* En effet, a-t-il observé, *« dès que le dollar baisse, il se produit un phénomène de traction, dont le franc souffre sans que nous y soyons absolument pour rien »*. M. Chirac estime qu'*« il faut approfondir le SME, c'est-à-dire renforcer ses solidarités »*.

Interrogé sur d'éventuelles aides à l'investissement, le premier ministre a déclaré que *« les entreprises dynamiques investissent et ne sont pas celles qui demandent des aides pour le faire »*. L'investissement est favorisé, selon lui, par la diminution des charges plutôt que par des aides spécifiques, hormis pour l'investissement immatériel (recherche, formation et réseaux commerciaux à l'étranger). Au sujet de la diminution des charges, il a souligné que le marché unique européen impose une diminution de la TVA en France. Pour l'impôt sur les sociétés, il estime nécessaire de parvenir, *« avant 1992, à un taux se situant entre 30 % et 35 % »*. Il s'est prononcé, enfin, pour la baisse de la taxe professionnelle.

M. Chirac a réaffirmé sa volonté de préserver le système de protection sociale, *« l'une des choses dont la France peut être fière »*. Ce système, a-t-il dit, *« était en train d'imploser, ce qui n'était rien d'autre que le résultat de la gestion antérieure »*. Pour 1988, le premier ministre prévoit un déficit de 13 milliards à 14 milliards de francs, au lieu des 19 milliards annoncés par le commission des comptes de la Sécurité sociale, en décembre dernier.

Observant que *« la durée du travail et l'âge de la retraite sont les plus bas de la CEE et de l'Europe en général »*, et que *« le déficit du régime vieillesse est de 10 milliards de francs par an, automatiquement »*, M. Chirac a souligné la nécessité de faire des choix portant sur l'âge de la retraite, le niveau des pensions ou le financement. Il a expliqué pourquoi il avait retardé ces choix : *« Je ne voulais pas*, a-t-il dit, *que ce débat essentiel soit tranché dans le climat général plus ou moins démagogique qui est celui d'une campagne électorale »*. M. André Bergeron, secrétaire général de FO, présent dans la salle, a approuvé M. Chirac.

Le premier ministre a exprimé l'intention de *« poursuivre »* les progrès accomplis sur le plan économique, selon lui, depuis deux ans. Il a insisté sur l'importance du problème de l'éducation, en expliquant : *« Il est beaucoup plus grave d'avoir 25 % d'échec scolaire à Paris que des faiblesses dans les importations d'ordinateurs. »* Il a déclaré *« extrêmement instructif »* le rapport de M. Jacques Lesourne sur la *situation* de l'éducation nationale et annoncé le dépôt d'un *« projet ambitieux »*, tenant compte des observations et recommandations de ce rapport.

De la « riposte » de M. Perigot aux avertissements de MM. Bergeron et Kaspar

Les chefs d'entreprise ont réservé un accueil poli mais dénué d'enthousiasme, le jeudi 7 janvier au « Forum de *l'Expansion* », à M. François Perigot. Le président du CNPF était venu souhaiter à ses pairs une *« bonne année 1992 »*. *« Nous sommes à 1 737 jours de l'échéance européenne. Ce décompte doit devenir une inquiétude quotidienne »*, a-t-il lancé.

M. Perigot a certes accordé un satisfecit à la politique du gouvernement : *« En 1987, la France aura bougé et nos idées ont fait leur chemin dans les esprits de nos concitoyens, qui ont une plus claire conscience de la nécessité de la déréglementation. »* Mais le pouvoir politique est d'autant moins quitte que les *« négligences du passé »* n'ont pas été tout à fait effacées et qu'il y a encore des mesures à prendre pour *« préparer la riposte »* afin d'éviter que l'*« onde de choc »* de la crise boursière *« ne nous atteigne avec trop de brutalité »*.

Jusqu'alors plus optimiste *(voir encadré)*, le « patron des patrons » redoute aujourd'hui qu'au second semestre une réduction des débouchés *« pèse sur l'activité et les programmes d'investissement de nos entreprises et les capacités d'emploi »*. Il a donc demandé la mise en œuvre d'un plan *« cohérent et ambitieux »*, intensifiant la *« politique de redressement »* contre les effets de la crise avec notamment *« une stimulation de l'investissement public et privé »* et *« une accélération de l'allégement des prélèvements obligatoires »*.

Intervenant après M. Perigot, M. André Bergeron, secrétaire général de FO, et M. Jean Kaspar, secrétaire national de la CFDT, ont l'un et l'autre adressé des mises en garde au patronat. M. Bergeron a de nouveau évoqué *« le danger qu'il y aurait à laisser dépérir les corps intermédiaires, dont le syndicalisme est un aspect »*. Faisant allusion à la situation en Italie, où des comités de base veulent *« surveiller »* les syndicats, il a relevé que des chefs d'entreprise *« redoutent par exemple que, lors des restructurations, les effets de foule, les réactions de panique, créent des situations incontrôlables parce que les représentants du personnel ne sont plus en état de se faire entendre. Je partage cette inquiétude »*.

M. Kaspar s'est montré encore plus ferme, en dénonçant *« ce décalage qui existe entre d'une part le progrès des techniques, de la science et des technologies et d'autre part le développement de la pauvreté, du chômage, de la marginalisation et de l'exclusion sous toutes ses formes. Cela peut un jour nous péter à la figure si nous n'essayons pas d'y apporter les réponses adaptées »*. M. Kaspar a demandé à la majorité des employeurs de faire *« leur petite révolution culturelle en reconnaissant la légitimité de la fonction syndicale »*. L'accueil, là aussi, n'a été que poli.

M. N.

Imprudence

Au « Grand Jury RTL-*le Monde* », le 25 octobre, donc six jours après le lundi noir, le président du CNPF avait fait preuve d'optimisme et de sérénité en déclarant : *« L'ouragan qui s'est abattu sur les marchés financiers internationaux, et qui est venu d'ailleurs, c'est-à-dire des Etats-Unis, a touché la France mais n'a pas ébranlé les entreprises françaises, qui s'en sortent tout à fait indemnes. »*

Et il est vrai que la Bourse de Paris n'avait baissé que de 11,6 % en une semaine, alors que celle de New-York chutait de 17 %. Mais à la fin décembre 1987, New-York affichait, tout de même, par rapport au début de l'année, une hausse de 2 %, Tokyo de 14 % et Paris une baisse de 29,5 %. On comprend donc qu'aujourd'hui M. Périgot réclame une *« riposte »* contre l'onde de choc de la crise boursière et monétaire, qui provoque un *« risque sérieux »* de ralentissement de la croissance.

Au « Grand Jury RTL-*le Monde* », M. Périgot avait donc péché non par inexactitude mais par imprudence.

F. Gr.

L'IPECODE n'exclut pas une récession en fin d'année

Les chefs d'entreprise, les ménages, les pouvoirs publics doivent s'attendre à vivre plus difficilement en 1988 que pendant les deux années précédentes. Telle est, en substance, l'analyse que donne l'IPECODE (1) de la situation économique après la crise boursière et surtout la crise des changes survenue à la fin de l'année dernière.

L'économie française va peu à peu perdre *son* allant du fait d'*« un environnement international devenu moins porteur »*. Le point haut de l'activité aurait été atteint au quatrième trimestre 1987. Par la suite, le rythme des affaires se ralentirait peu à peu, *« l'année 1988 se terminant beaucoup moins bien qu'elle n'aura commencé »*. Au total, l'IPECODE prévoit — si le dollar reste stable — une croissance du produit intérieur brut marchand de 1 % seulement après + 1,7 % en 1987, et + 2 % en 1986. Encore cette faible *progression exprimée en moyenne* annuelle dissimule-t-elle un profil peu enthousiasmant : légère croissance au premier semestre, légère dépression au second semestre.

Fin 1988, l'économie française pourrait donc, selon l'IPECODE, se trouver en récession. Mais si le dollar baissait encore pour se situer, par exemple, aux environs de 5,20 F en moyenne, la croissance serait encore plus faible (+ 0,8 %). Il en irait de même si le taux d'intérêt recommençait à augmenter, hypothèse que l'IPECODE n'exclut pas du fait des risques d'une renaissance de l'inflation aux Etats-Unis.

Les effets du krach boursier sont eux-mêmes peu importants pour la France. L'IPECODE estime que la *consommation* des ménages en sera ralentie de 2/10 de point (+ 1,2 % en 1988 par rapport à 1987 au lieu de 1,5 %). Mais, aux Etats-Unis, au Japon, en Grande-Bretagne, ils sont plus sensibles, freinant d'autant l'activité dans le monde.

Pression sur l'emploi

Malgré cela, les exportations progresseraient de 3,3 %. Notre compétitivité s'améliorant, nous regagnerions des parts du marché. Mais dans la mesure où les importations progresseraient aussi vite que les exportations, le commerce extérieur ne jouerait aucun rôle dynamique sur la croissance. Seule consolation : l'investissement des entreprises poursuivrait sur sa lancée avec une progression de 3,8 %, après plus de 2,5 % en 1987. Les entreprises continueraient, en effet, d'améliorer leur *situation, grâce à un partage* toujours favorable de la valeur ajoutée.

Quelles conséquences auront pour la France ces évolutions ? L'économie perdrait 100 000 *emplois* cette année, et le chômage pourrait augmenter de 250 000 si le traitement social restait le même. Mais l'IPECODE souligne la fragilité de ces calculs concernant le nombre des sans-emploi.

Autre point négatif : le déficit du commerce extérieur resterait à peu près égal à celui de 1987 (36 milliards de francs), alors que la balance des paiements courants s'améliorerait un peu revenant de moins 23 milliards de francs à moins 14 milliards de francs.

Prélèvements croissants

Pour les ménages, le pouvoir d'achat du revenu disponible n'augmenterait presque pas : plus 0,6 % seulement après plus 1,1 % en 1987 et plus 3,4 % en 1986. Les temps deviennent de plus en plus difficiles, du fait notamment des prélèvements sociaux *croissants. Le taux* des prélèvements obligatoires remonte : 44,9 % en 1988 après 44,6 % en 1987. *La* consommation des familles est d'autant plus freinée que le taux d'épargne ne baisse plus : 13,2 % du revenu disponible cette année après 13,3 % l'année dernière et 14 % en 1986.

Telle est la façon dont l'IPECODE voit l'année qui commence. M. Gérard Maarek, directeur des études de l'IPECODE, a *souligné, jeudi 7 janvier*, au cours d'une réunion de presse, que l'incertitude majeure portait sur le *moment où le « retournement conjoncturel se produirait »*, et a déclaré que ce retournement pour*rait ne se produire que fin 1988*, ou même en 1989. Les années 1988-1989 vont être des années de rééquilibrage, a poursuivi M. Maarek, d'un rééquilibrage rendu nécessaire par les déficits américains.

Quant à la baisse du dollar, elle aura, certes, beaucoup d'inconvénients — pour le Japon et la RFA surtout, — mais elle aura aussi des avantages. L'inflation se ralentira et les pays dont les comptes extérieurs sont déficitaires amélioreront leur position. *« Il y aura surtout des investissements à faire aux Etats-Unis. C'est une année dont il faudra tirer parti. »*

(1) *Revue de l'IPECODE*, nº 18. L'Institut des prévisions économiques et financières pour le développement des entreprises est proche du patronat.

Affaires

Point Air attaque la décision ministérielle qui a provoqué son dépôt de bilan

Cent trente personnes environ restaient bloquées, le 8 janvier, à Saint-Denis-de-la-Réunion, en raison de la défaillance technique qui paralyse le DC-8 de la compagnie de charter Point Air. Celle-ci attaquait, le même jour devant le tribunal administratif de Strasbourg, la décision du ministre des transports du 5 février 1987 clouant ses avions au sol pour des raisons de sécurité et déclenchant la cascade de déboires financiers ayant abouti en décembre au dépôt de bilan.

STRASBOURG
de notre correspondant

Point Air et l'association Le Point ont attaqué, jeudi 7 janvier, devant le tribunal administratif de Strasbourg la décision du ministre des transports qui avait cloué au sol, pendant six semaines en février et mars 1987, les avions de la compagnie. Le 5 février, un télex avait suspendu l'autorisation d'exploitation de Point Air et la direction générale de l'aviation civile (DGAC) avait posé plusieurs conditions – des changements d'hommes, de moyens et de méthodes – à une reprise.

Délégation de signature

Devant le juge administratif, les avocats du Point et de Point Air ont évoqué le contexte qui entourait *« l'arrêté terrible d'interdiction de vol et d'affrètement »* : *« des heurts quotidiens avec la DGAC parce que Point Air gênait l'entente entre les compagnies aériennes sur les destinations et les tarifs »*, a estimé Mᵉ Dupeu. Ils ont aussi soutenu qu'une « suspension » de l'autorisation de Point Air n'était pas légale, et que, depuis la loi d'orientation sur les transports aériens intérieurs du 30 décembre 1982, le ministre ne pouvait plus que donner ou retirer ces autorisations. Mᵉ Charles Rivière *s'est indigné qu'au nom de* l'urgence aucun contact n'ait été pris avec Point Air avant la décision pour lui permettre de formuler ses observations et que le Conseil supérieur de l'aviation marchande n'ait pas été consulté.

L'administration, qui a contesté ces arguments, a eu un avocat important : M. Claude Frantzen, sous-directeur chargé du contrôle technique à la direction générale de l'aviation civile. Celui-ci a précisé qu'il était *« inquiet depuis de longs mois »* pour les passagers de Point-Air. *« Nous avions déjà constaté un très grand désordre dans la documentation technique, une irrégularité dans le maintien des compétences des personnels navigants et craignions la dissimulation d'accidents. »* Un contrôle technique surprise, le 25 janvier 1987, a confirmé, estime M. Frantzen, des *« tricheries sur les masses, la présence de matériels non arrimés, et la méconnaissance de l'avion par les navigants ». Il y avait là une « prise de risque délibérée »*, a conclu M. Frantzen.

« Ces contrôleurs sont des personnels des compagnies nationales, qui, quelques semaines avant, avaient fait grève contre les autorisations accordées au Point ! » se sont indignés les avocats, pour qui le Super DC-8 avait été trouvé en parfait état par le Bureau Véritas au mois de décembre.

Le commissaire du gouvernement, Mˡˡᵉ Heers, a conclu au rejet de la requête du Point. A ses yeux, le ministre, qui avait le droit de suspendre l'autorisation – le texte ancien s'appliquait encore – n'a pas commis *« d'erreur manifeste d'appréciation »*. En revanche, elle a proposé au tribunal de donner raison à Point-Air sur deux autres demandes : l'annulation de l'interdiction de vols hebdomadaires entre Bâle-Mulhouse et Paris, en avril 1986, et celle d'employer un avion de la compagnie zaïroise SCIBE en février 1987. Dans les deux cas, les décisions n'avaient pas été signées par le ministre, mais par un fonctionnaire dépourvu de délégation de signature.

Jugement fin janvier ou début février.

JACQUES FORTIER.

La panne du DC-8

700 passagers connaîtront des difficultés pour quitter la Réunion

SAINT-DENIS
de notre envoyée spéciale

Plus de trois cents passagers du Point-Mulhouse ont quitté, soulagés, la Réunion, le jeudi 7 janvier, grâce à Air France. La compagnie nationale avait affrété un Boeing-747 pour *« des raisons humanitaires »*, afin de rapatrier les touristes bloqués dans l'île depuis plusieurs jours à la suite de la panne survenue à Marseille à l'appareil de Point Air, la filiale de l'association Le Point-Mulhouse.

La situation n'en reste pas moins chaotique à l'aéroport Gillot de Saint-Denis-de-la-Réunion, dans l'attente d'un règlement de l'affaire en métropole. Cent trente passagers munis de billets pour le 5 janvier n'ont pu embarquer et restaient en perdition le 8 janvier, les vols d'Air France étant complets jusqu'au 16. Excédés, une quinzaine d'entre eux ont occupé les locaux de l'agence locale du Point. Après médiation d'un commissaire de police, ils ont obtenu que leur hébergement soit pris en charge par la compagnie, alors *qu'on leur conseillait* auparavant de payer eux-mêmes leur note d'hôtel et d'essayer de la présenter à Paris. Ils *ont quitté les lieux* sans incident. La plupart des visiteurs en attente, cependant, sont logés chez des parents ou des amis, ce qui a beaucoup contribué à limiter le mécontentement.

D'ici au 15 janvier, ce sont encore 700 passagers qui doivent quitter le département, et au total 8 000 billets ont déjà été vendus par *Le Point pour des départs avant septembre* 1988. Ces billets seront-ils remboursés ou les passagers seront-ils transférés sur d'autres compagnies ?

Alors que les clients sont maintenus dans l'incertitude, la situation tourne au règlement de comptes politico-aérien. Dans une interview au *Journal de la Réunion*, le président du Point-Mulhouse, M. Maurice Freund, accuse le président du conseil général, M. Auguste Legros (RPR), les députés Michel Debré (RPR) et Jean-Paul Virapoullé (UDF) d'avoir *« tout fait pour démonter l'opération* (de charters vers la Réunion) » dans la mesure où elle bénéficiait, selon lui, au président du conseil régional, M. Pierre *Lagourgue* (*majorité* nationale). Le conseil régional a, en effet, participé au financement de l'appareil aujourd'hui immobilisé, un DC-8 baptisé *Région Réunion*.

En tout cas, pour nombre de passagers, et même pour la responsable locale de l'association, *« Le Point à la Réunion, c'est fini »*.

CORINE LESNES.

● **L'extension de l'aéroport de Djakarta confiée à des entreprises françaises.** – L'administration de l'aviation civile indonésienne a attribué la deuxième partie de l'extension de l'aéroport de Djakarta à un groupement français composé de SBI (groupe SOGEA), de SAE et de Colas. Le montant de ce marché s'élève à 2,2 milliards de francs et représente le plus important marché de travaux publics à l'exportation signé par des entreprises françaises en 1987. Le même groupement avait construit, de 1981 à 1984, l'aéroport de la capitale indonésienne, et obtenu, en décembre 1986, la première tranche de l'extension programmée pour entrer en service dans quatre ans.

BILLET

L'aménagement du territoire côté jardin

Pour présenter les grands objectifs de l'aménagement du territoire, en ce début 1988, M. Jean-François Carrez avait choisi, le 7 janvier, de se faire jardinier. Le patron de la Délégation à l'aménagement du territoire (DATAR) a évoqué tour à tour *« la culture des fleurs »* et *« les fruits qu'on recueille »* après avoir planté.

Même si l'aménagement du territoire ne tient toujours pas, dans les préoccupations gouvernementales, une place cardinale, au-delà des incantations, la DATAR revient de loin. On ne songe plus à la supprimer, et c'est déjà beaucoup. M. Carrez croit même discerner chez les candidats à l'élection présidentielle une *« rivalité »* pour placer cette politique dans leurs toutes premières priorités.

1987 avait été l'année de la réorganisation ; 1988 doit être *« celle où la DATAR s'ouvre à l'extérieur et reprend l'initiative »*.

Réorganisation ? Les équipes des fonctionnaires ont changé et se sont rajeunies. Un groupe de travail franco-allemand, auquel s'intéressent les Espagnols, réfléchit sur l'avenir des zones rurales fragiles. Un sous-préfet va animer un groupe de hauts fonctionnaires, chargé d'étudier une meilleure péréquation financière entre les ressources des collectivités locales et d'harmoniser les rapports entre la DATAR et les préfets. Enfin, un comité scientifique d'une quinzaine d'experts et professeurs français et étrangers a été mis en place, qui doit servir de relais entre la DATAR et le monde (insuffisamment associé) de la recherche et de l'Université.

Ouverture ? *« Il nous faut aller au-devant des partenaires et, tout d'abord, des autres administrations. »* M. Carrez a cité, à ce propos, les démarches communes entreprises avec la direction des postes et les ministères de l'agriculture et de l'éducation nationale pour lancer des expériences permettant de maintenir un minimum de population et de services publics dans les cantons de campagne. Ouverture aussi vers les grandes villes à vocation européenne, les régions et les villes moyennes, qui vont d'ailleurs se grouper dans une fédération nationale.

Mais, jusqu'à ce jour, il y a eu davantage de fleurs écloses que de fruits mûrs. Mis à part le lancement du plan autoroutier et du schéma des TGV, les mesures concrètes tardent. C'est vrai pour le sauvetage du monde rural (menacé par le projet de la Commission européenne de mettre en jachère 1 million d'hectares), pour la localisation des investissements étrangers (1987 aura été une année de contre-performances) ou pour le déménagement hors de Paris de nombreuses administrations qui n'ont rien à y faire.

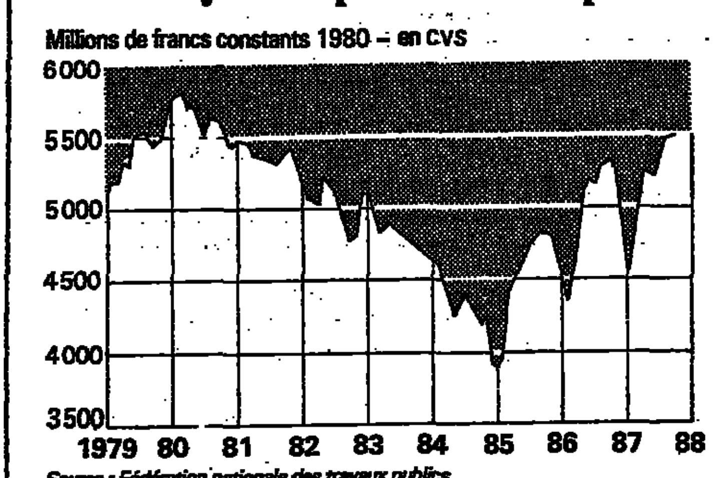
La DATAR va avoir vingt-cinq ans. Une fête ? Une commémoration ? *« Je me méfie de l'autoglorification et ne suis pas homme à rouler des mécaniques »*, a lancé le délégué. Plus simplement et plus sérieusement, il promet pour l'occasion la publication d'un atlas sur un quart de siècle d'aménagement du territoire. Pour fin février, début mars.

FRANÇOIS GROSRICHARD.

● **Le maire de Saint-Germain contre les trois projets d'autoroute A-14.** – M. Michel Péricard, député et maire RPR de Saint-Germain-en-Laye (Yvelines) a pris position dans le débat qui doit aboutir avant la fin du mois de janvier à un choix entre les trois projets pour faire franchir à l'autoroute A-14 la forêt de Saint-Germain. Les trois propositions en concurrence ont été élaborés par la SAPN (Constructeur Bouygues), Villexpress (Spie-Batignoles) et Autorif (GTM et Jean Lefebvre). *« Ces projets sont tous meilleurs que celui élaboré par l'administration et que j'avais récusé »*, a déclaré M. Péricard, *« mais dans l'état actuel des projets présentés, aucun n'est susceptible de recueillir mon assentiment »*.

Bonne conjoncture pour les travaux publics

Millions de francs constants 1980 – en CVS



Source : Fédération nationale des travaux publics

Le montant des travaux réalisés par les entreprises de travaux publics a atteint plus de 10 milliards de francs au cours du mois d'octobre 1987. Cette poursuite de l'amélioration de l'activité porte à + 4,5 % la variation, en volume, des réalisations sur les dix premiers mois de l'année 1987, par rapport à la période correspondante de 1986, indique la Fédération nationale des travaux publics. Quant au volume des marchés conclus, il est supérieur de 10 % à la moyenne de l'année 1986.

REPÈRES

Loyers

Hausse annuelle de 3,95 % en France

La hausse des loyers du secteur libre, dont le contrat a pour référence l'indice du coût de la construction du troisième trimestre, est de 3,95 %, lors de leur révision annuelle (à la *date anniversaire du bail*). L'indice trimestriel du coût de la construction de l'INSEE s'établit en effet à 895 au troisième trimestre de 1987, contre 861 au troisième trimestre de 1986. Cet avis a été publié au *Journal officiel* du 8 janvier.

Distribution

Pas de catastrophe pour les grands magasins américains

La période des fêtes de fin d'année n'a pas été brillante pour les grands magasins américains, mais le « fiasco » que certains redoutaient après le krach boursier du 19 octobre a été évité. Sears, Roebuck and Co a enregistré une progression de 4,9 % de son chiffre d'affaires de décembre par rapport au mois correspondant de 1987. K. Mart et J.C. Penney font match égal, avec une hausse de 8 %. Federated Department Stores annonce une progression de 5,2 % ; May, de 10 % ; Dayton Hudson, de 19 % ; Montgomery Ward, de 5,4 %, et Woolworth de 10 %. Les responsables de ces grands magasins se déclarent malgré tout déçus : ils avaient avancé les soldes pour éviter le pire et resserré les prix au maximum. Le moindre enthousiasme des consommateurs américains a également été illustré par une poussée réduite des crédits à la consommation, qui ont augmenté de 4,4 % en novembre, contre 5,7 % en octobre, et une pointe exceptionnelle de 12,9 % en septembre, due à l'époque aux offres alléchantes des constructeurs automobiles.

AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS

CAISSE NATIONALE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

CNT - Obligations 8,30 % 1973

Les intérêts courus du 19 janvier 1987 au 18 janvier 1988 seront payables à partir du 19 janvier 1988 à raison de 74,70 F par titre de 1000 F nominal (coupon nº 14) après une retenue à la source donnant droit à un avoir fiscal de 8,30 F.

En cas d'option pour le régime de prélèvement d'impôt forfaitaire, le complément du prélèvement libératoire sera de 14,10 F, soit un net de 60,60 F.

CAISSE NATIONALE DE L'ENERGIE

Obligations 15,70 % décembre 1982 – Société anonyme de gestion et de contrôle de participations (SAPAR)

Les intérêts courus du 10 janvier 1987 au 9 janvier 1988 sur les obligations « SAPAR 15,70 % décembre 1982 » seront payables, à partir du 10 janvier 1988 à raison de 706,50 F par titre de 5 000 F nominal, contre détachement du coupon nº 5 ou estampillage du certificat nominatif après une retenue à la source donnant droit à un avoir fiscal de 78,50 F (montant global : 785 F).

En cas d'option pour le régime du prélèvement d'impôt forfaitaire, le complément de prélèvement libératoire sera de 117,70 F auquel s'ajouteront les retenues de 1 % calculées sur l'intérêt brut (contribution sociale, loi de finances pour 1984), soit 7,85 F et 1 % (CNAVTS, loi du 10 juillet 1987), soit 7,85 F faisant ressortir un net de 573,10 F. Ces retenues ne concernent pas les personnes visées au III de l'article 125 A du Code général des impôts.

A compter de la même date, les 17 752 obligations comprises dans la série de numéros 212 826 à 230 577, sortis au tirage du 27 novembre 1987 cesseront de porter intérêt et seront remboursables à 5 000 F coupon nº 6 au 10 janvier 1989 attaché.

Ci-après, sont rappelées les séries de numéros d'obligations sortis aux tirages antérieurs :

- Amortissement 1984 : 14 507 à 24 413
- Amortissement 1985 : 164 874 à 176 335
- Amortissement 1986 : 122 589 à 135 849
- Amortissement 1987 95 005 à 110 348.

Affaires

Nouvelle avancée d'ATT dans l'informatique

Nouvel exemple de convergence entre les téléphonistes et les informaticiens : le numéro un mondial des télécoms, ATT (American téléphone and telegraph), a décidé de prendre, au cours des trois prochaines années, une participation de 20 % dans Sun Microsystems, le leader américain sur le marché des stations de travail. ATT va acquérir 5 % des actions sur le marché et acheter l'équivalent de 15 % du capital à l'occasion de nouvelles émissions d'actions Sun. Le capital de cette société était, jusqu'à présent, ventilé entre le public (20 %), les employés (20 %), les fondateurs (20 %), des investisseurs des banques (20 %) et des compagnies privées (20 %).

L'arrivée d'ATT donnera à cette entreprise, créée en 1982, de nouveaux moyens de développement. Sun avait déjà conclu avec ATT, ces derniers mois, une série d'accords technologiques. Les deux entreprises ont notamment coopéré pour développer une gamme d'ordinateurs reposant sur un nouveau microprocesseur faisant appel à la technologie dite du jeu d'instructions réduit (RISC) et sur le système d'exploitation UNIX.

L'accord renforcera également la présence d'ATT dans l'informatique, un métier sur lequel il n'a pas réussi jusqu'à présent à s'imposer, et où il serait déficitaire.

La fin de son monopole dans le téléphone avait forcé le géant à se redéployer dans les ordinateurs. ATT a, d'une part, lancé une gamme propre de minis et, d'autre part, a signé un accord de distribution de micros d'Olivetti, dont il a pris 30 % du capital. Mais depuis un an, face à IBM ou DEC, le groupe est contraint de repenser sa stratégie. L'accord avec Sun en marque le premier signal. ATT va chercher à intégrer tous ses matériels autour du système d'exploitation UNIX, afin d'offrir une informatique compatible et communicante, condition devenue essentielle pour réussir et problème sur lequel butent aujourd'hui presque tous les constructeurs.

F. V.

Pallas s'associe au courtier suisse Tradition

Le groupe Pallas, présidé par M. Pierre Moussa, s'associe avec la Compagnie financière Tradition, de Lausanne, spécialiste des opérations de marché, dans lequel il a une participation de 35 % au sein d'une nouvelle « maison de titres », Equation Finance, créée à l'automne dernier par Tradition. Pallas détiendra 40 % du capital et la Midland Bank 20 %, le reste étant conservé par Tradition. Equation Finance exercera ses activités dans le domaine des opérations de trésorerie sur les marchés de capitaux et apportera son concours à la Banque Pallas-France, qui va être réorganisée, avec des compressions d'effectifs.

● *FRAIS FIXES DU CRÉDIT A LA CONSOMMATION* : **Accord de principe avec les banques.** — Les organisations de consommateurs et les banques sont parvenues à un accord de principe sur la réforme du système des frais de dossier perçus par les banques pour les crédits à la consommation : les perceptions forfaitaires payées chaque mois seraient remplacées par un forfait qui serait versé en une seule fois au moment de l'ouverture du crédit ou chaque année. En revanche, les positions restent très divergentes sur les tarifs de ces frais fixes qui alourdissent les taux d'intérêt pratiqués.

Marchés financiers

NEW-YORK, 7 janv. ↑

Reprise en fin de séance

Et de quatre. Une nouvelle fois, Wall Street a monté jeudi. Mais la surprise aura duré presque jusqu'au dernier moment. Des ventes bénéficiaires avaient, durant la majeure partie de la séance, passablement érodé les niveaux des cours. Dès la première demi-heure, le « Dow » perdait 27 points. Il devait ensuite naviguer à plus de 30 points en dessous de son niveau précédent avant de se redresser. Une demi-heure avant la clôture, son avance était de 3 points seulement. C'est alors qu'une vague d'achats déferla. Au coup de cloche final, l'indice des industrielles s'établissait à 2 051,89, avec un gain de 14,09 points. Le bilan global a été très correct. Sur 1 956 valeurs traitées, 918 ont monté, 621 ont baissé et 417 n'ont pas varié.

Explication de ce retournement de tendance : les ordinateurs se sont mis à cracher des programmes d'investissements. « C'est très encourageant », disait un broker. Cependant, beaucoup se gardaient d'émettre un avis. Le véritable test aura lieu le 15 janvier avec la publication du résultat commercial des Etats-Unis pour novembre. Les prévisions vont déjà bon train. Elles tablent toutes sur une réduction du déficit aux alentours de 15 milliards de dollars (contre 17,6 milliards en octobre). Le volume des échanges a porté sur 175,36 millions de titres, contre 169,7 millions la veille.

VALEURS	Cours du 6 jan.	Cours du 7 janv.
Alcoa	47 5/8	47 1/4
Allegis (ex-UAL)	74 3/8	73 1/2
A.T.T.	28 1/2	29 3/8
Boeing	41 1/2	41 7/8
Chase Manhattan Bank	22 3/4	23 1/4
Du Pont de Nemours	88 3/4	88 1/8
Eastman Kodak	51 7/8	52 3/8
Exxon	40 1/2	41 1/4
Ford	80 3/4	82 1/8
General Electric	46 3/4	47 1/4
General Motors	64 1/4	68 1/8
Goodyear	62	61 1/4
I.B.M.	122 7/8	123 1/2
I.T.T.	47 1/4	48 3/4
Mobil Oil	40 3/4	42 1/4
Pfizer	53 1/2	53 1/2
Schlumberger	31 3/8	32 1/8
Texaco	38	38 3/4
Union Carbide	24 3/8	24 3/8
U.S.X.	32 5/8	33 3/4
Westinghouse	54 1/4	53 7/8
Xerox Corp.	61 1/8	61 7/8

PARIS, 8 janvier ↓

Contraction de l'activité

Après un temps d'arrêt jeudi, la Bourse a enregistré une légère amélioration lors de la dernière séance de la semaine. L'indicateur de tendance enregistrait à la clôture une progression de 0,82 %, effaçant presque le recul de la veille. La reprise de dernière minute de Wall Street, due aux déclarations d'un des responsables du FED prédisant une nette diminution du déficit commercial américain, est à l'origine du raffermissement de la place parisienne. A cela s'ajoute la hausse sensible du dollar.

Toutefois, cette amélioration de la tenue des valeurs s'est effectuée dans un marché très calme.

Ce tassement de l'activité se discerne également dans la position de place. A la fin du mois de décembre, elle était de 4,3 milliards de francs. Elle ne représenterait que deux séances de Bourse, ce qui est très faible.

Vendredi, les écarts à la hausse et à la baisse n'étaient pas très importants. Seul se distinguait Elf-Aquitaine, avec un gain supérieur à 8 %. La compagnie pétrolière devrait enregistrer des résultats meilleurs que prévu. Fermeté également du secteur du BTP, avec des hausses significatives pour Dumez et Jean Lefebvre. Dans le sillage, Eurotunnel se maintenait au-dessus de 25 F. En revanche, les Avions Marcel-Dassault continuaient leur recul, ainsi que Pennaroya et Locabail.

Sur le MATIF, le contrat de mars s'appréciait de 0,2 % à 98,35.

Enfin, quelques jours avant le *remboursement de l'emprunt* Giscard, a débuté le lancement *de l'emprunt de 5 milliards de* francs, qui est réservé pendant *une semaine aux particuliers.*

LONDRES, 7 janvier ↓

Irrégularité

La tendance a évolué irrégulièrement jeudi au Stock Exchange. Les valeurs ont montré quelques signes de faiblesse en fin de séance à la vue de la baisse de Wall Street dès son ouverture. L'indice FT a terminé en baisse de 3,5 points à 1 434,5, après une hausse de 8,2 points. Le volume des transactions a diminué à 27 642, contre 29 026.

Le groupe minier Rio Tinto Zinc est demeuré stable après avoir porté sa participation à 54,8 % dans MK Electric. Grand Metropolitan s'est inscrit en repli après l'annonce de sa surenchère sur Martell.

D'autre part, le marché des options négociables sur actions françaises s'est ouvert pour la première fois jeudi. Trois valeurs ont été cotées : Elf-Aquitaine, Peugeot et Saint-Gobain. Le niveau d'activité est toutefois demeuré modeste, puisque trente et un contrats ont été enregistrés. « Ce chiffre était conforme à l'attente », a précisé un des opérateurs. Les teneurs de marchés pour ces contrats, qui portent sur cent titres, sont les firmes James Capel, Smith New Court et O'Connor Securites.

TOKYO, 7 janvier ↑

Bien tenu

Le marché de Tokyo a continué de bien tenir le coup. Vendredi, il a gardé le cap à la hausse malgré de nouvelles ventes bénéficiaires. A la fin de la séance, l'indice Nikkeï enregistrait une avance de 80,43 points à 22 872,56 points.

La fermeté du dollar, bien que toute relative, a continué d'encourager les investisseurs à maintenir leurs positions, voire à les renforcer en acquérant des valeurs de haute technologie. Les valeurs liées aux industries de la pâte à papier, des métaux non ferreux et du raffinage de sucre ont été assez activement recherchées aussi. A l'inverse, les sidérurgiques, Nippon Steel en tête, se sont alourdies. Encore une fois, au moins un milliard de titres ont été échangés.

VALEURS	Cours du 7 janv.	Cours du 8 jan.
Akaï	447	437
Bridgestone	1 230	1 220
Canon	983	995
Fuji Bank	3 070	3 050
Honda Motors	1 410	1 370
Matsushita Electric	2 280	2 300
Mitsubishi Heavy	560	546
Sony Corp.	4 970	5 000
Toyota Motors	1 900	1 880

FAITS ET RÉSULTATS

● **L'Etat lance un emprunt de 5 milliards de francs à 9,90 %.** — Le prix d'émission de l'emprunt de 5 milliards de francs que l'Etat français devait lancer vendredi 8 janvier a été fixé à 97,60 %, soit 1 952 F par coupure.

Le Trésor a annoncé que le taux de rendement actuariel de cet emprunt était de 9,90 % pour des coupures de 2 000 F nominal. Les souscriptions seront ouvertes exclusivement aux particuliers à partir du 11 janvier. Le règlement de l'émission, qui sera close sans préavis, aura lieu le 25 janvier. Il sera remboursé en totalité le 25 juin 1998.

● **La Société générale détient près de 14 % de La Redoute.** — La famille Pollet, fondatrice du groupe La Redoute, a cédé plus de 12 % du capital du leader français de la vente par correspondance (VPC) à la Société générale, un actionnaire de longue date, qui ne possédait, jusqu'à présent, qu'environ 2 % des parts.

L'augmentation de la participation de la Société générale à 14 %, annoncée par la Chambre syndicale des agents de change à Paris, constitue une surprise : la plupart des observateurs voyaient plutôt dans le groupe Le Printemps le mystérieux acquéreur des 157 703 actions La Redoute échangées lors de la séance du 30 décembre.

● **Assubel contre-attaque avec les AGF à l'offre de AG.** — Le conseil d'administration d'Assubel-Vie, numéro trois du secteur belge des assurances, a décidé de s'opposer à l'offre publique d'achat (OPA) lancée sur ses titres par le groupe belge Assurances générales (AG) et de faire une contre-offre avec l'aide notamment des Assurances générales de France (AGF). Les AG, numéro deux du secteur, ont lancé du 4 au 5 janvier une OPA sur l'ensemble des titres d'Assubel-Vie à la suite d'un projet de rapprochement d'Assubel avec les AGF. A l'issue de sa réunion, le conseil a résolu de « défendre la société » contre cette OPA. Il décidera avant le 1er février s'il donne son agrément à la cession aux AG des titres offerts en réponse à l'OPA. S'il refuse cet agrément, indique un communiqué, le conseil « *désignera des acquéreurs* (...) *disposés à reprendre au même prix de 6 000 francs belges* (proposé par les AG) *l'ensemble des actions Assubel-Vie, dans le cadre d'une offre de reprise effectuée selon les règles et modalités applicables* » aux OPA.

● ***Privatisation de BP.*** — Le filet de sécurité mis en place par le gouvernement britannique pour limiter les pertes des institutions chargées de placer les 2,2 milliards de titres cédés au public en octobre n'a, comme prévu (*le Monde* du 8 janvier) quasiment pas été utilisé. La Banque d'Angleterre, qui s'était engagée à racheter pendant deux mois pour 70 pence les actions (émises à 120 pence en octobre), n'a finalement dû reprendre que 39 millions de titres, soit 1,8 % du total, pour un coût total de 27 millions de livres (270 millions de francs environ), le cours de l'action étant resté supérieur au prix minimum. Cette mesure a pris fin mercredi 8 janvier. Elle a « *totalement atteint les objectifs fixés* », a estimé le chancelier de l'Echiquier.

PARIS :

Second marché (sélection)

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours	VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
A.G.P. S.A.	720	....	Metallurg. Minière	113	117 40
Alain Manoukian	202	201	Mécalogie Internat.	278	278
Arnault & Associés	375	375	Métroservice	123	120
Asystel	261	261	M.M.B.M.	480	485
B.A.C.	450	445	Molex	195	190
B. Demachy & Assoc.	399 40	392	Navale-Delmas	550	550
B.I.C.M.	675	680	Olivetti-Logabax	180	180
B.I.P.	411	412	Om. Gest.Fin.	300	300
Bolloré Technologies	695	704	Petit Boy	125	130
Buisson	620	645	Petrofigaz	316 80	304
Câbles de Lyon	930	940	Pier Import	180	172 80
Calberson	586	580	Prénbourg (C. In. & Fin.)	100	100 20
Canal Plus	359	384	Razel	750	729
Cardif	1000	1020	St-Gobain Emballage	958	980
C.D.M.E.	788	800	St-Honoré Matignon	123	123
C. Equip. Elect.	299 50	....	S.C.G.P.M.	123 50	132 50 d
C.E.G.I.D.	582	580	Segin	285	275
C.E.G.E.P.	148 30	148 30	Seine-Marne	403	419
C.E.P.-Communication	880	870	S.E.P.	800	798
C.G.I. Informatique	459	477 40	S.E.P.R.	935	950
Ciments d'Origny	380	385 20	Sigos	861	850
C.N.I.M.	255	260	S.M.T.Goupil	202 80	205
Concept	214	215	Sodinforg	630	650
Conforama	440	447	Sofibus	395	....
Dafsa	160	163 60	Sopra	265	254 40
Dauphin O.T.A.	2720	2720	TF 1	176	177
Devanlay	1250	1280	Union Financ. de Fr.	389	404 60
Deville	749	720	Valeurs de France	309	319
Drouot-Ob. courtant.	....	....			
Editions Belfond	122	117 10			
Elect. S. Dassault	388	388			
Elysées Investiss.	15 50	15			
Expand	420	403			
Filipacchi	345	331 20			
Guimoli	625	621			
Guy Degrenne	790	800			
I.C.C.	233	240			
IDIA	135	146			
I.G.F.	92 20	90			
IMZ	109	104 60			
Int. Metal Service	188	189			
La Commande Electro.	227	236			
Le gd livre du mois	155	161 20 d			
Loca Investissement	247	247			
Locamic	168	168			
Manutan	235	260			
Marlin Immobilier	277	278			

MARCHÉ DES OPTIONS NÉGOCIABLES
le 7-01-88 à 17 heures

VALEURS	PRIX exercice	OPTIONS D'ACHAT Mars dernier	Juin dernier	Sept. dernier	Déc. dernier	OPTIONS DE VENTE Mars dernier	Juin dernier	Sept. dernier	Déc. dernier
Lafarge Cop.	1550	28	–	–	–	365	–	–	–
Paribas	320	33	45	–	–	29	43	–	–
Peugeot	1100	51,50	116	–	–	200	–	–	–
Thomson-CSF	136	24	–	–	–	14,50	28	–	–
Elf-Aquitaine	240	24,50	34	–	–	20	24	–	–
Midi	1100	126	–	–	–	110	–	–	–

MATIF

Notionnel 10 %. — Cotation en pourcentage du 7 janv. 1988
Nombre de contrats : 37 031

COURS	ÉCHÉANCES Mars 88	Juin 88	Sept. 88	Déc. 88
Dernier	98,15	97,10	96,50	–
Précédent	98,60	97,55	97,20	–

INDICES

CHANGES

Dollar : 5,57 F ↑

L'avertissement aux spéculateurs lancé par M. Manuel Johnson, vice-président du Fed, a fait rebondir le dollar, vendredi, sur toutes les places financières internationales. A Paris, le billet vert s'est traité à 5,5770 F (contre 5,5435 F la veille). L'activité a été normale

FRANCFORT	7 janv.	8 jan.
Dollar (en DM)	1,6408	1,6540
TOKYO	7 janv.	8 jan.
Dollar (en yens)	128,95	129,45

MARCHÉ MONÉTAIRE (effets privés)

Paris (8 jan.)	8-8 1/16 %
New-York (7 janv.)	6 15/16-7 %

BOURSES

PARIS (INSEE, base 100 : 31 déc. 1987)

	6 janv.	7 janv.
Valeurs françaises	102,1	100,9
Valeurs étrangères	108,2	107,3

Cie des agents de change (Base 100 : 31 déc. 1981)

	6 janv.	7 janv.
Indice général	286,7	285,5

NEW-YORK (Indice Dow Jones)

	6 janv.	7 janv.
Industrielles	2 037,80	2 051,89

LONDRES (Indice « Financial Times »)

	6 janv.	7 janv.
Industrielles	1 438	1 434,5
Mines d'or	299,3	312,5
Fonds d'Etat	87,76	87,82

TOKYO

	7 janv.	8 jan.
Nikkeï Dow Jones	22 792,13	22 872,56
Indice général	1 820,17	1 818,43

LE MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

	COURS DU JOUR + bas	+ haut	UN MOIS Rep. + ou dép. –		DEUX MOIS Rep. + ou dép. –		SIX MOIS Rep. + ou dép. –	
$ E.-U.	5,6090	5,6120	+ 40	+ 55	+ 90	+ 115	+ 340	+ 430
$ can.	4,3531	4,3588	– 36	– 8	– 48	– 5	– 33	+ 69
Yen (100)	4,3229	4,3286	+ 141	+ 166	+ 291	+ 328	+ 926	+1 032
DM	3,3820	3,3858	+ 126	+ 146	+ 264	+ 296	+ 847	+ 931
Florin	3,0072	3,0099	+ 89	+ 102	+ 189	+ 211	+ 615	+ 680
FB (100)	16,0901	16,1218	+ 173	+ 262	+ 374	+ 539	+1 476	+1 962
FS	4,1395	4,1448	+ 192	+ 213	+ 368	+ 400	+1 107	+1 216
L (1 000)	4,5938	4,6000	– 108	– 68	– 207	– 141	– 576	– 450
£	10,0822	10,0932	– 85	– 42	– 142	– 74	– 320	– 103

TAUX DES EUROMONNAIES

$ E.-U.	6 5/8	6 7/8	6 15/16	7 11/16	7 1/16	7 3/16	7 5/16	7 7/16
DM	3	3 1/4	3 3/16	3 5/16	3 3/16	3 7/16	3 7/16	3 9/16
Florin	4 1/8	4 3/8	4 3/16	4 5/16	4 1/4	4 3/8	4 7/16	4 9/16
F.B. (100)	6 5/8	7 1/8	6 7/16	6 3/4	6 1/2	6 13/16	6 5/8	6 15/16
F.S.	0 5/8	1 1/8	2 3/16	2 5/16	2 5/8	2 3/4	3 1/8	3 1/4
L (1 000)	9	10	9 7/8	10 3/8	10 1/4	10 3/4	11 1/8	11 1/2
£	8 3/8	8 5/8	8 11/16	8 13/16	8 15/16	9 1/16	9 1/4	9 3/8
F. franç.	7 3/4	8 1/4	8 3/8	8 9/16	8 7/16	8 5/8	8 7/8	9 1/16

Ces cours pratiqués sur le marché interbancaire des devises nous sont indiqués en fin de matinée par une grande banque de la Place.

Marchés financiers

BOURSE DU 8 JANVIER

Cours relevés à 15 h 03

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + –
1805	4,5 % 1973	1769	1755	1765	+ 0 34
4128	C.N.E. 3%	4040	4040	4040	....
1053	B.N.P. T.P.	1011	1012	1012	+ 0 10
1030	C.C.F. T.P.	1011	1011	1011	....
1038	Créd. Lyon. T.P.	1033	1039	1039	+ 0 58
1200	Renault T.P.	1258	1262	1261	+ 0 24
1725	Rhône-Poul. T.P.	1680	1685	1685	+ 0 30
1220	St-Gobain T.P.	1273	1280	1280	+ 0 55
1150	Thomson T.P.	1138	1138	1145	+ 0 62
320	Accor	323 80	325 10	326 50	+ 0 83
415	Agence Havas	417	409	409	– 1 92
520	Air Liquide	501	503	502	+ 0 20
2000	Alcatel	1970	1989	2000	+ 1 52
1280	Als. Superm.	1260	....	....	....
230	A.L.S.P.I.	210	207	213 80	+ 1 81
255	Alsthom ★	232 10	240	236	+ 1 68
1520	Arjom. Prioux	1495	1525	1515	+ 1 34
330	Asscdan-Rey	326	322	322	– 1 23
760	Aux. Entrepr. ★	800	802	832	+ 4
705	Av. Dassault ★	719	685	715	– 0 56
280	BAFIP	301	308	307	+ 1 99
280	Bail-Equipem. ★	275	280	279	+ 1 45
940	Bail Investiss.	980	969	980	....
260	B.N.P. C.I.	245 10	241	242	– 1 26
360	Cie Bancaire ★	358 20	360 10	361 50	+ 0 92
240	Bazar H.-V.	284	287	288	+ 1 41
340	Béghin-Say ★	310	310	308	– 0 65
610	Berger (Mé)	560	580	580	....
485	Bic ★	510	508	514	+ 0 78
725	B.I.S.	736	745	762	+ 3 53
2210	Bongrain S.A.	2050	2095	2096	+ 2 20
935	Bouygues	924	931	930	+ 0 65
63	B.P. France★	62	62 50	62	....
4360	B.S.N.	4375	4405	4370	– 0 11
1480	Cap Gem. S.★	1390	1408	1424	+ 2 45
1140	Carnaud	1112	1099	1099	– 1 17
2480	Carrefour★	2435	2441	2436	+ 0 04
117	Casino	126 50	123 10	126	– 0 40
100	Casino A.D.P.	99 50	98	100	+ 0 50
....	C.C.M.C.	980	970	970	– 1 02
630	Cetelem	635	638	645	+ 1 57
510	Cerus	490	484	484	– 1 22
1250	C.F.A.O.	1230	1246	1240	+ 0 81
220	C.G.E.	216 50	215	215	– 0 69
775	C.G.I.P.★	760	770	760	....
750	Chargeurs S.A.	711	705	705	– 0 84
885	Ciments franç.★	867	856	860	– 0 81
350	Club Méditerr.★	356 50	362	363	+ 1 82
150	Codetel★	160 90	161	160 80	– 0 06
325	Cofimeg	332 20	332 20	330 80	– 0 48
1780	Colas	1820	1820	1820	....
200	Compt. Entrepr.	210	212	208 90	– 0 05
510	Compt. Mod. ★	523	523	534	+ 2 10
920	Créd. Foncier	871	872	872	+ 0 11
380	Crédit F. Imm.	375	376 50	376 50	+ 0 40
107	C.C.F.	107 20	107	107	– 0 19
510	Créd. Lyon. (CI)	515	518	518	+ 0 58

Règlement mensuel

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + –
610	Crédit Nat. ★	659	654	650	– 1 37
140	Creusot.★	130	131 50	134	+ 3 08
2060	Damart S.A.	2198	2198	2199	+ 0 05
315	Darty ★	315	317 50	314	– 0 32
245	Darty (DP)	244	249	250	+ 2 46
1470	De Dietrich	1410	1402	1425	+ 1 06
210	Dév. R.d.C. (Ly)	215 50	216	216	+ 0 23
445	D.M.C.	438	440	435 50	– 0 57
285	Drouot Assur.	275	274 90	274	– 0 36
1340	Docks France ★	1310	1300	1290	– 1 53
540	Dumez ★	503	510	515	+ 2 39
1090	Eaux (Gén.)	1065	1075	1073	+ 0 75
935	Ecco ★	1062	1086	1094	+ 3 01
650	Electrofinancière	630	635	638	+ 1 27
210	Elf-Aquitaine	240 50	245	250	+ 3 96
195	– (certific.)	217	230 80	231	+ 6 45
445	Epeda-B-Faure	437	442	444	+ 1 60
1980	Essilor	2190	2170	2171	– 0 87
1400	Essilor Int. (DP)	1460	1450	1460	....
280	Esso S.A.F. ★	285	287	287	+ 0 70
1180	Eurafrance	1280	1280	1280	....
810	Eurocom ★	764	780	775	+ 1 44
2960	Euromarché	2630	2580	2625	– 0 19
420	Europe n° 1 ★	415	418	414	– 0 24
25	Eurotunnel	25 15	25	25	– 0 60
930	Exor ★	914	915	930	+ 1 75
435	Facom	430	431 20	441	+ 2 58
945	Fichet-bauche	960	940	940	– 2 08
210	Finextel★	214	213 90	214	....
76	Fives-Lille	75 80	75	75	– 1 06
990	Fromageries Bel	980	985	965	– 1 53
890	Gal. Lafayette★	850	850	870	+ 2 35
205	Gascogne	232	225	226	– 2 59
1110	Gaz et Eaux	1125	1120	1090	– 3 11
280	Géophysique★	279	278	280	+ 0 36
1800	Gerland	491	490	490	– 0 20
420	GTM-Entrepose	370	385	381	+ 2 97
435	Guyenne-Gas.★	426	430	440	+ 3 29
1730	Hachette ★	1711	1720	1710	– 0 06
425	Hénin (La)	426	420	425	– 0 23
1300	Hutchinson	1269	1278	1278	+ 0 71
139	Imétal	132 50	133 50	134	+ 1 13
320	Imm. Plaine-M.	340	345	346	+ 1 76
925	Ingénico	963	960	960	– 0 31
3380	Inst. Mérieux	3100	3100	3210	+ 3 55
550	Interbail★	550	545	548	– 0 36
620	Intertechnique	618	635	640	+ 3 56
720	J. Lefebvre	717	725	744	+ 3 77
925	Lab. Bellon	965	984	985	+ 2 07
1230	Lafarge-Coppée	1211	1220	1220	+ 0 74
1300	Lebon ★	1360	1340	1335	– 1 84
2250	Legrand ★	2115	2130	2133	+ 0 85
1580	Legrand (DP) ★	1690	1647	1714	+ 1 42
400	Leroy-Somer★	394	395	395 10	+ 0 28

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + –
1470	Lesieur	1494	1485	1485	– 0 60
780	Locabail Immob.	800	800	770	– 3 75
365	Locafrance ★	391	391	395	+ 1 02
900	Locindus	935	920	935	....
165	Luchaire	173 80	173	185	+ 6 44
1640	L.V.M.H.	1671	1698	1698	+ 1 62
1210	Lyonn. Eaux ★	1146	1152	1151	+ 0 44
45	Mais. Phénix	41 65	41 90	42 20	+ 1 32
290	Majorette (Ly)	308	299 90	299 90	– 2 63
235	Mar. Wendel★	235	243 50	241	+ 2 65
2380	Martell	2390	....	....	....
1380	Matra	1483	1478	1500	+ 1 15
1410	Merlin-Gerin ★	1370	1410	1385	+ 1 09
184	Michelin	182	181	181	– 0 55
1180	Midi (Cie)	1100	1121	1093	– 0 63
183	Midland Bk SA★	175	179	173	– 1 14
650	Min. Salsig. (Mo)	650	640	640	– 1 54
30	M.M. Penarroya	28	26 50	27 50	– 1 79
42	Moulinex	42 90	42 90	43 40	+ 1 17
730	Navig. Mixtes	709	710	707	– 0 28
78	Nord-Est	93 05	97 90	96 50	+ 3 71
270	Nordon (Ny)	340	....	....	....
340	Nouvelles Gal.	355	355	355	....
640	Occident. (Gén.)	622	648	648	+ 4 18
875	Omn.F.Paris	905	914	948	+ 4 75
194	Olida-Caby	223	220 50	221	– 0 90
210	Opfi-Paribas	280	260	289 90	+ 3 81
2680	Oréal (L')	2650	2612	2645	– 0 19
325	Paribas	320	319	316 10	– 1 21
350	Paris-Réesc. ★	342	342	342	....
690	Pechelbronn ★	670	670	669	– 0 15
235	Penhoet	232 10	229	229	– 1 34
680	Pernod-Ricard★	660	660	661	+ 0 15
825	Peugeot S.A.	936	941	952	+ 1 71
12	Poclain	11 60	11 90	11 90	+ 2 59
440	Poliet	432	441	441	+ 2 08
655	P.M. Labinal	645	650	649	+ 0 62
2300	Presses Cité ★	2440	2470	2420	– 0 82
1150	Préfabail Sic.	1193	1191	1190	– 0 25
480	Primagaz	510	520	519	+ 1 76
400	Printemps★	400	400 50	404 50	+ 1 13
1430	Promodès	1430	1431	1450	+ 1 40
950	Radiotechn.	940	930	936	– 0 43
74	Raff. Dist. Total	82 60	85	82 50	– 0 12
3000	Redoute (La) ★	2405	2420	2380	– 1 04
290	Robef financière	286	289	289	+ 1 05
680	Roussel-Uclaf	670	680	680	– 1 49
....	Roussel-C.N.I.	....	....	....	....
3650	R. Impériale (Ly)	3615	3615	3615	....
154	Sade	155	....	....	....
1390	Sagem ★	1405	1380	1386	– 1 35
410	Saint-Gobain	426	434 10	434	+ 1 88
1170	St-Louis	964	953	955	– 0 93
925	Salomon	955	960	960	+ 0 52

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + –
1110	Salvepar	570	....	....	....
480	Sanofi ★	505	502	506	+ 0 20
385	S.A.T. ★	348 20	354	355	+ 1 95
29	Sauln.-Chât. (li)	30 80	31	30 95	+ 0 49
870	Saupiquet (Na)	899	909	909	+ 1 11
260	Schneider ★	260	260	269	+ 3 46
77	S.C.O.A.	78	77	76 70	– 1 67
615	S.C.R.E.G.	614	621	622	+ 1 30
680	Seb ★	636	639	640	+ 0 63
480	Sefimeg ★	478	489	481	+ 0 63
1030	S.F.I.M.	1163	1181	1230	+ 5 76
32	S.G.E.	28 90	29 80	28 60	+ 2 42
310	Signaux ★	292	291 50	299	+ 2 40
860	Silic	745	751	751	+ 0 81
610	Simco-U.P.H. ★	609	597	600	– 1 48
330	Simnor (Li)	320	320	320	....
780	Skis Rossignol	707	715	721	+ 1 98
685	Siminco	744	743	735	– 1 21
290	Société Générale	295	296	296	+ 0 34
172	Sodecco	172	171	171	– 0 58
148	Sodero (Na)	162	155	155	– 4 32
2130	Sodexho ★	2200	2250	2250	+ 2 27
90	Sogeral (Ny)	94	....	....	....
260	Sogerap	265	263	275	+ 3 77
2400	Somm-Allib. ★	2325	2316	2290	– 1 51
520	Source Perrier	538	557	558	+ 3 72
555	Sovac ★	547	555	562	+ 2 74
340	Spie-Batignol.	347	354	354	+ 2 02
340	Strafor ★	347	343	345	– 0 58
275	Suez	275	274	274	– 0 36
260	Synthelabo ★	283 50	260 10	264	+ 0 19
505	Talcs Luzenac	601	600	600	– 0 17
2910	Tél. Elect.	3040	3035	3060	+ 0 66
775	Thomson-C.S.F.	144	145	143 50	– 0 34
350	Total (CFP)★	352 50	351 10	355	+ 0 71
71	– (certific.)	72 50	73 30	72 50	....
790	T.R.T. ★	720	725	768	+ 6 67
345	U.F.B.	363	361	361 10	– 0 52
600	U.I.C. ★	620	620	629	+ 1 45
585	U.I.F. ★	595	588	585	– 1 68
835	U.I.S.	850	860	865	+ 1 76
153	U.C.B. ★	145 10	145 20	147	+ 1 31
740	Unibail	753	757	746	– 0 93
410	Valéo	418 50	418	417 50	– 0 24
40	Vallourec	42 95	40 80	40 80	– 5 01
290	Via Banque	279	284	280 20	+ 0 43
480	Elf-Gabon	592	601	610	+ 3 04
113	Amax Inc.	110 50	110	109	– 1 36
130	Amer. Express	137	144	143	+ 4 38
153	Amer. Teleph.	157	164	164	+ 4 46
97	Anglo Amer. C.	97 50	97	97	– 0 51
515	Amgold	555	555	555	....
875	BASF (Akt)	842	850	845	+ 0 36
905	Bayer	880	885	875	– 0 57

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + –
104	Buffelsfont.	109	112 20	111 80	+ 2 57
116	Chase Manh.	125 10	129	129	+ 3 12
54	De Beers	57 80	57 10	57 50	– 0 52
1370	Deutsche Bank	1390	1400	1401	+ 0 79
795	Dresdner Bank	775	784	784	+ 1 16
67	Driefontein Ctd	73 90	72 40	72 50	– 1 89
475	Du Pont-Nem.	487	491	489	+ 0 41
....	Eastman Kodak	289 80	297	291 50	+ 0 59
48	East Rand	49 20	49 10	49 20	....
185	Electrolux	198 20	196 50	196 50	– 0 86
149	Ericsson	152 50	152 50	152 50	....
215	Exxon Corp.	221 60	228	231	+ 4 29
425	Ford Motors	450	467 50	467 50	+ 3 89
72	Freegold	74	74	73	– 1 35
86	Gencor	87 80	87 30	87 30	– 0 57
250	Gén. Electr.	259	265	264	+ 1 93
345	Gén. Belgique	438	459	458	+ 5 02
345	Gen. Motors	352	368 60	368 60	+ 4 72
90	Goldfields	89 25	92	92	+ 3 08
47	GdMetropolitain	45 70	46 30	46 30	+ 1 31
60	Harmony	63	62	62 20	– 1 27
51	Hitachi	55 60	55 30	55 30	– 0 54
870	Hoechst Akt.	840	840	840	....
111	Imp. Chemical	116	119 50	117	+ 0 86
845	IBM	674	689	689	+ 2 23
250	ITT	260	271	271	+ 4 23
162	Ito-Yokado	162 50	161 40	161 30	– 0 74
93	Matsushita	99	98 50	98 50	– 0 51
890	Merck	905	936	930	+ 2 76
350	Minnesota M.	368	372	372	+ 1 09
205	Mobil Corp.	226	240	240	+ 6 19
176	Morgan J.P.	208	210	209	+ 0 48
35000	Nestlé	33310	34200	34200	+ 2 67
117	Norsk Hydro	136 80	144 10	143	+ 4 53
166	Olsif	172	178	177	+ 2 91
1300	Petrofina	1450	1520	1495	+ 3 10
505	Philip Morris	494	500	500	+ 1 21
81	Philips	81	82 80	82 80	+ 2 22
81	Placer Dome	84	83 65	83	– 1 19
350	Quilmès	351	360	360	+ 2 56
435	Randfontein	490	484	484	– 1 22
590	Royal Dutch	632	641	641	+ 1 42
34	Rio Tinto Zinc	36 30	35 70	35 70	– 1 65
65	St Helena Co	68 80	66 60	66 60	– 3 20
163	Schlumberger	171 20	179	179	+ 4 56
101	Shell transp.	108	107 50	107 50	– 0 46
1250	Siemens A.G.	1245	1215	1210	– 2 81
220	Sony	214 80	214	213 50	– 0 61
205	T.D.K.	210	210	210	....
26	Toshiba Corp.	28 25	28 20	28 95	+ 2 48
320	Unilever	321 50	323 50	323 50	+ 0 62
188	Unit. Techn.	199	204 90	204 90	+ 2 96
580	Vaal Reefs	621	608	608	– 2 09
270	Volvo	270	268 50	268 50	– 0 56
250	West Deep	245 80	246	243 90	– 0 77
315	Xerox Corp.	336	345	345	+ 2 68
1 56	Zambia Corp.	1 66	1 64	1 65	– 0 60

Comptant (sélection)

Obligations

VALEURS	% du nom.	% du coupon
Emp. 7 % 1973	8866	..
Emp. 8,80 % 77	124 50	5 554
9,80 % 78/93	100 20	4 846
10,80 % 79/94	102	3 748
13,25 % 80/90	104 45	7 984
13,80 % 81/89	104 75	13 573
16,20 % 82/90	112	16 022
16 % juin 82	113 87	9 355
14,60 % fév. 83	113 07	12 880
13,40 % déc. 83	114 60	0 696
12,20 % oct. 84	109 10	3 100
11 % fév. 85	106 60	9 704
10,26 % mars 86	100 75	8 494
ORT 12,75 % 83	1818	..
OAT 10 % 2000	99	6 202
OAT 9,90 % 1997	103 40	0 730
OAT 9,80 % 1996	99 25	9 236
Ch. France 3 %	137 10	..
CNB Bques janv. 82	101 72	0 220
CNB Paribas	102	0 220
CNB Suez	101 98	0 220
CNI janv. 82	101 78	0 220
PTT 11,20% 85	103 95	1 239
CFF 10,30% 86	....	..
CNE 11,50% 85	105	6 221
CNT 9% 86	93 75	6 130
CRH 10,90% déc. 85	101 30	0 268
Mérologie I. 6% 6/7	70 50	7 050

Actions

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Aciers Peugeot	445	440
Agache (Sté Fin.)	1535	1535
A.G.F. (St Cent.)	435	435
Applic. Hydraul.	650	650
Arbel	375	370
Astorg	161	167 50
Avenir Publicité	484	490
Ban C. Monaco	157 20	175 20
Banque Hypoth. Eur.	386	392
Béghin-Say (C.I.)	236	237 80
B.G.I.	575	560
Blanzy-Ouest	600	....
B.N.P. Intercontin.	210 40	218 80 d
Bénédictine	6100	6100
Bon-Marché	790	790
B.T.P.	137	138
Calif	585	600
Cambodge	750	745
C.A.M.E.	140	140
Campenon Bern.	225 80	206 80 o
Carbone-Lorraine	500	502
C.E.G.Frig.	445	450
Centen. Blanzy	1860	1898 o

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Centrest (Ny)	172	....
Cerabati	113 90	114
Chambourcy (M.)	850	....
Champex (Ny)	149 50	....
C.I.C. (Financ. de)	207	206
C.I. Maritime	670	689
Cimnm (B)	351	....
Clause	464	464
Cofradel (Ly)	995	1000
Cogifi	384	384
Comiphos	272 50	283 40
Cie Industrielle	2001	2050
Comp. Lyon-Alem.	270	278
Concorde (La)	740	730
C.M.P.	12 45	13 35 d
Créd. Gén. Ind.	515	520
Cr. Universel (Cie)	551	551
Créditel	134 40	135
Darblay S.A.	366	368
Delalande S.A.	900	864 o
Delmas-Vielj. (Fin.)	1352	1400
Didot-Bottin	741	742
Eaux Bass. Vichy	1170	998 o
Eaux Vittel	1752	....
Economats Centre	305	317 d
Electro-Banque	260	265
Elf-Antargaz	700	....
E.L.M.-Leblanc	585	580
Enelli-Bretagne	198	206
Entrepôts Paris	429 50	445
Epargne (B)	2912	....
Europ. Accumul.	34	33
Eternit	1630	1628
Finalens	165	167
FIPP	143 30	....
Fnac	439	425
Foncière (Cie)	381	385
Fonc. Lyonnaise	650	650
Foncina	485	485
Forinter	1060	1060
Fougerolle	247	250
France I.A.R.D.	200	200
France (La)	3800	3750
From. Paul Renard	391 50	....
GAN	650	650
Gaumont	350	350
Gévelot	380	395 d
Gr. Fin. Constr.	421	421
Gds Moul. Paris	310	....
Groupe Victoire	363	375
G. Transp. Ind.	480	480 80
H.E.F.	97 80	....
Immindo S.A.	441	....
Imminvest	255	255
Immobail	398	395
Immobanque	691	720
Immob. Marseille	8850	8050 o
Immofice	488	485
Invest. (Sté Cent.)	2800	2800
Jaeger	109 40	109 60
Lafitte-Bail	435	435
Lambert Frères	180	182
Lille-Bonnières	435	435
Loca-Expansion	250	255
Locafinancière	321	321

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Locatel	620	620
Louvre (Sté)	1025	1025
Lucia	825	845
Machines Bull	83	86
Magasins Uniprix	140	145
Magnant S.A.	119 50	123 90 d
Maritimes Part.	212	206
Métal Déployé	330 70	344
Mors	74 10	61 50 o
Navig. (Nat. de)	40 10	....
OPB Paribas	143 50	155 20
Optorg	155 10	155 10
Oréal (L') C.I.	1295	1325
Origny-Desvroise	815	820
Palais Nouveauté	415	....
Paribas-CIP	257	267 30
Paris France	185	181
Paris-Orléans	245	245
Partenhas	230 40	235
Patern. Risq. Div.	1176	1225
Pathé-Cinéma	307 20	332 30
Pechiney (cert. inv.)	210	213
Piles Wonder	720	720
Piper-Heidsieck	443	455
P.L.M.	91	88
Porcher	322 50	335 50 d
Promodès	780	780
Providence S.A.	1410	1410
Publicis	1962	2000
Raff. Souf. R.	68 80	71 60
Rhône-Poul. (c. inv.)	321	320
Ricqlès-Zan	165	170
Rochefortaise S.A.	700	662 o
Rochette-Cenpa	31 85	33 15
Rosario (Fin.)	697	670
Roudière	200	205
Rougier et Fils	36 80	40 20 d
Sacer	421	435
SAFAA	294	294
Safic-Alcan	768	768
SAFT	970	1010 d
Saga	168	174 70
St-Gobain C.I.	436 80	419 40
Salins du Midi	436 80	430
Santa-Fé	127	130
Saxam	90	90
Savoisienne (M)	240	....
SCAC	350 50	352
Senelle Maubeuge	257	250
S.E.P. (M)	160	....
Serv. Equip. Véh.	67 80	68 50
Sici	203	207
Sicotel	301	308
Sinvim	250	260
Siph (Plant. Hévéas)	349	....
Sté Générale-CIP	287	269
Sofal financière	1605	1640
Soficel	660	650
Soffo	450	456
Soficomi	682	....
S.O.F.I.P. (M)	132	132
Sofragi	750	765
Soudure Autog.	321	315
Sovabail	590	595
S.P.I.	519	524
Squibb	....	....
Suez (Fin. de)-CIP	270	280

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Stemi	750	827 d
Taittinger	1362	1390
Testut-Aequitas	275	275
Tour Eiffel	434	435
Ufiner S.M.D.	535	548
U.A.P.	222	216
U.T.A.	800	800
Veuve Clicquot	2361	2450
Vicat	1050	1055
Viniprix	1095	....
Virax	85	87
Waterman S.A.	645	632
Brass. du Maroc	118	123 d

Étrangères

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
A.E.G.	665	....
Akzo	261	250
Alcan Alum	126	139 50
Algemein Bank	116 90	....
American Brands	250 10	250 10
Am. Petrofina	300	295
Arbed	268	....
Asturienne Mines	110	110
Banco de Santander	276	280
Bco Pop Espanol	352	355 10
Banque Morgan	....	....
Banque Ottomane	1741	....
B. Régl. Internat.	47000	48000
Br. Lambert	380	400
Canadian-Pacific	84	88 70
CIR	14	15
Commerzbank	675	677
Dart. and Kraft	275	275
De Beers (port.)	60	....
Dow Chemical	500	500
Gén. Belgique	438	458
Gevaert	910	....
Glaxo	109	105
Goodyear	330	....
Grace and Co	136	140
Gulf Canada Corp.	132 50	....
Honeywell Inc.	320	330
I.C. Industries	174	176
Johannesburg	690	700
Kubota	22	....
Latonia	286	290
Midland Bank Plc	38	38 10
Mineral-Ressourc.	68 50	63 90
Nixdorf	1895	2095
Noranda	119 80	117 50
Olivetti	19 80	19 90
Pakhoed Holding	184	184
Pfizer Inc.	291	296
Procter Gamble	460	480
Ricoh Cy Ltd	51	51
Rolinco	231	229 30
Robeco	252 20	250 20
Rodamco	430 10	435
Saipem	11 80	12
Shell fr. (port.)	101	....
S.K.F. Aktiebolag	223	210
Steel Cy of Can.	89	....
Tenneco	221	220
Thorn EMI	53	54
Toray indust. inc	31 90	31 60
Vieille Montagne	860	860
Wagons-Lits	597	600
West Rand	17 10	16 30

Hors-cote

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Banque Hydro-Energie	230	....
Calciphos	155	155
C.E.M.	....	....
Cochery	184 50	....
Cogesbor	130	130
C. Occid. Forestière	190	....
Coparex	265	285 20
Dubois Inv. (Casto.)	610	600
Gechot	69 20	69 20
Hoogovens	250	....
Metroservice (bons)	12	13 20
Nicolas	558	580
Paternelle-R.D.	3400	....
Révillon	325	....
Rorento N.V.	165 30	165 50
S.P.R.	334	....
Sté Lecteurs du Monde	760	790
Ufinex	380	....
Union Brasseries	119	109 50 o

Cote des changes

MARCHÉ OFFICIEL	COURS préc.	COURS 8/1	COURS DES BILLETS Achat	Vente
Etats-Unis ($ 1)	5 543	5 577	5 350	5 850
ECU	6 983	6 980	....	....
Allemagne (100 DM)	338 250	337 800	327	348
Belgique (100 F)	16 162	16 137	15 600	16 600
Pays Bas (100 fl.)	300 880	300 430	291	310
Danemark (100 krd)	87 945	87 920	85	91
Norvège (100 k)	87 450	88	85	91
Grande-Bretagne (£ 1)	10 076	10 082	9 760	10 400
Grèce (100 drachmes)	4 250	4 245	3 500	4 400
Italie (1 000 lires)	4 596	4 593	4 300	4 800
Suisse (100 fr.)	414 600	412 900	400	422
Suède (100 krs)	93 380	93 500	90	96
Autriche (100 sch)	48 058	48 040	46 500	49 500
Espagne (100 pes.)	4 964	4 960	4 700	5 200
Portugal (100 esc.)	4 110	4 110	3 500	4 400
Canada ($ can 1)	4 300	4 345	4 150	4 550
Japon (100 yens)	4 322	4 310	4 170	4 380

Marché libre de l'or

MONNAIES ET DEVISES	COURS préc.	COURS 8/1
Or fin (kilo en barre)	86400	86150
Or fin (en lingot)	86450	86050
Pièce française (20 fr)	565	556
Pièce française (10 fr)	435	....
Pièce suisse (20 fr)	586	587
Pièce latine (20 fr)	494	501
Souverain	626	626
Pièce de 20 dollars	3190	3170
Pièce de 10 dollars	1590	1580
Pièce de 5 dollars	930	.....
Pièce de 50 pesos	3445	3440
Pièce de 10 florins	521	524
Or Londres	483 95	.....
Or Zurich	484	479
Or Hongkong	482 25	481 50
Argent Londres	....	

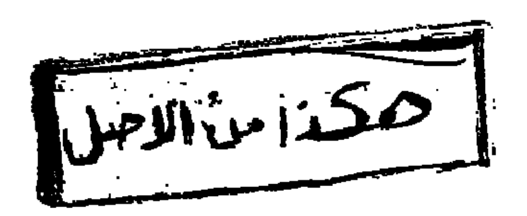
SICAV (sélection) 7/1

VALEURS	Emission Frais incl.	Rachat net
A.A.A.	687 99	671 21
Actifon	185 07	180 12
Actions France	378 46	362 85
Action Invest.	328 08	313 20
Actions sélectives	488 92	471 25
Aedificandi	585 71	564 54
A.G.F. Actions (ex-CIP)	940 12	917 19 ◆
A.G.F. 5000	467 33	455 93 ◆
A.G.F. ECU	1052 18	1041 76 ◆
A.G.F. Interfonds	404 12	394 26 ◆
A.G.F. Invest	93 95	91 66 ◆
A.G.F. OBLIG.	1056 28	1050 03 ◆
A.G.F. Sécurité	10479 34	10479 34 ◆
Agimo	550 06	536 64 ◆
Altefi	215 17	207 39
A.L.T.O.	188 12	181 32
Ameri-Gan	4786 76	4569 70
America-Valor	673 53	642 99
Amplitude	460 23	446 83
Arbitrages court terme	5604 99	5593 79 ◆
Argonautes	339 01	328 34
Associc	1187 44	1187 44
Avenic	1384 73	1344 40
Axa Europe	112 03	108 95
Axa Investissements	98 96	94 47
Bourse-Investiss.	382 47	365 13
Bred Associations	2690 53	2682 48
Bred International	80 49	78 91
Capital Plus	1706 70	1706 70
CIP (voir AGF Actions)	......	......
Comparatraite	103 78	100 76
Convertimmo	330 42	317 71
Cortal court terme	1287 46	1287 46
Cortal Intérêt trim.	1056 31	1036 11c
Cortexa	829 60	791 98
Credinter	447 42	434 39
Croissance Finance	226 73	218 97
Croissance Immobilière	533 68	509 48
Croissance Mercure	2474 64	2402 56
Croissance Prestige	304 13	290 34
Drouot-France	528 22	502 36
Drouot-Investiss.	869 60	830 17
Drouot-Sécurité	238 24	227 44
Drouot-Sélection	133 22	127 18
Ecofic	1189 64	1172 06
Ecureuil Privatisations	312 52	303 42
Elicoop Sicav	11501 76	11501 76 ◆
Elf-Valeurs	7300 10	7122 05 ◆
Energia	228 91	218 53
Eparcic	2856 83	2853 98
Eparcourt Sicav	4149 54	4139 19
Epargne Associations	24805 73	24768 58
Epargne-Capital	8010 28	7930 97
Epargne-Croiss.	1347 63	1311 56
Epargne-Industr.	62 34	59 51
Epargne-Inter	577 10	561 65
Epargne J	54441 51	54441 51
Epargne-Long-Terme	165 74	161 30
Epargne-Oblig.	190 69	185 59
Epargne-Quatre	1028 59	1028 59
Epargne-Unie	1069 57	1021 07
Epargne-Valeur	379 94	369 77
Eparoblig	1208 40	1205 99
Epsilon	1014 76	1004 71
Eurinvest Croissance	1058 90	1010 88
Eurinvest Rendement	1054 39	1006 58
Eurocic	9235 35	9098 87
Euro-Croissance	491 58	477 28 ◆
Eurodyn	954 08	922 72
Euro-Gan	3790 63	3618 74
Extrême Orient Sicav	512 23	497 31
Finord Placement	61696 24	61611 70
Finord Valorisation	13491 45	13226 91
Fonsicav (div. par 10)	11060 27	11060 27
Foncival	240 10	229 21
France-Gan	4763 40	4547 40
France-Garantie	279 73	279 17 ◆
France-Investiss.	386 89	369 35
France-Net	123 41	122 19
France-Obligations	440 22	435 86

VALEURS	Emission Frais incl.	Rachat net
Francic	323 89	314 46
Francic Pierre	94 61	91 78
Francic Régions	900 74	874 50
Fructi-Associations	1367 24	1367 24
Fructicapi	310 80	306 21
Fructicourt	108036 80	108036 80
Fructidor	241 32	237 75
Fructifrance	637 95	622 39
Fructimmo	228 92	223 34
Fructivalor	433 64	423 06
Fructiver	83882 90	83474 21
Fructi ECU	572 35	563 89
Fructi-Première	11327 17	11159 77
Futuroblig	1007 50	1006 49
Gestilion	58184 87	58039 77
Gestion Amérique	299 17	285 60
Gest. France Europe	82 42	78 68
Gestion Orient	162 96	155 57
Gestion Sécuricourt	10886 09	10758 50
Gestion Associations	140 52	137 43
Gestion Indo-Suez	623 92	595 63
Gestion Immobil. Int.	557 40	532 12
Gestion Mobilière	586 55	559 95 ◆
Gestion Multi-Oblig.	394 43	376 54
Gest. Rendement	460 25	439 38
Gestion sécurité	375 24	358 22
Gest. Sél. France	610 79	583 09
Haussmann Associat.	1208 32	1208 32
Haussmann court terme	1226 94	1226 94
Haussmann Epargne	1394 06	1394 06
Haussmann Europe	1880 89	1812 91
Haussmann France	774 82	746 81
Haussmann Oblicroiss.	1243 71	1243 71
Haussmann Obligation	1448 45	1396 10
Horizon	1013 67	984 15
Interoblig.	11624 08	11177
Intersélect France	384 62	373 42
Intervaleurs Indust.	498 47	473 96
Invest. net	14617 78	14588 60
Invest. Obligataire	18207 56	18171 22
Jeune épargne	230 07	226 67
Laffitte-Amérique	239 67	228 80
Laffitte-Expansion	238 26	227 46
Laffitte-France	267 72	255 58
Laffitte-Immobilière	224 11	213 95
Laffitte-Japon	316 07	301 74
Laffitte-Oblig.	144 24	137 70
Laffitte-Rend.	205 99	196 65
Laffitte-Tokyo	320 70	306 16
Lion-Associations	11629 85	11629 85
Lion court terme	117544 28	117544 28c
Lion-Institutionnels	23721 24	23662 08
Lionplus	726 58	719 39
Livret portefeuille	574 58	557 84
Méditerranée	141 99	135 55
Minimax	26272 72	26272 72
Mobiplus	74795 84	74795 84
Mobiprime	61916 71	61916 71
Mondiale Investissem.	401 82	383 69
Monecic	5644 79	5644 79
Monedan	52452 32	52452 32
Moné J.	56151 71	56151 71
Mutuelle Unie Sél.	136 03	129 86
Natio.-Assoc.	6287 07	6274 52
Natio.-Epargne	13773 16	13836 79
Natio.-Court terme	204628	204628
Natio.-Immobilier	953 08	927 57
Natio.-Inter.	1141 01	1110 47
Natio.-Obligations	537 06	522 69
Natio.-Patrimoine	1244 95	1211 63
Natio.-Placements	65535 18	65535 18
Natio.-Revenu	1023 59	1013 46
Natio.-Sécurité	11040 04	11040 04
Natio.-Valeurs	587 15	571 44
Nippon-Gan	4819 59	4801 04
Nord-Sud Développ.	1189 50	1187 13 ◆
Normal F	12485	12240 20
Oblicic Régions	1040 97	1025 59
Oblicoop Sicav	1345 80	1319 41 ◆

VALEURS	Emission Frais incl.	Rachat net
Obligations Convert.	382 69	365 34
Oblifico	1044 61	1034 27
Opimévalor	506 73	494 37
Oralir	5054 19	5054 19
Paramérique	511 23	488 05
Pareurope	716 05	683 58
Paribas Croissance	536 88	514 97
Paribas Epargne	15779 05	15747 55
Paribas France	80 56	78 21
Paribas Opportunités	92 42	89 73
Paribas Patrimoine	487 13	467 27
Paribas Revenu	93 60	92 67
Parnasse-Valor	1101 88	1100 78
Patrimoine-Retraite	1657 51	1625 01
Parvalor	516 95	501 89
Phénix Placements	251 14	249 89 ◆
Pierre Investiss.	652 53	622 94
Placement A	797 47	797 47
Placement crt-terme	72863 25	72863 25
Placement J	56629 69	56629 69
Placement Premier	54689 30	54689 30
Placements Rendement	10793 47	10793 47 ◆
Placements Sécurité	107690 50	107690 50 ◆
Planinter	798 88	779 20
Plénitude	104 40	101 36
Première Obligations	10749 91	10728 45
Prévoyance Ecureuil	103 43	100 66
Priv'Association	22140 02	22140 02
Province Investiss.	429 53	410 05
Quartz	103 51	100 96
Rentacic	160 61	158 24
Revenus Trimestriels	5467 12	5412 99
Revenu Vert	1131 48	1130 35
Rivoli Plus	1060 85	1012 74
St-Honoré Assoc.	13299 73	13233 56
St-Honoré Bio-aliment.	691 01	659 68
St-Honoré Pacifique	471 26	449 89
St-Honoré P.M.E.	390 77	373 05
St-Honoré Real	11618 85	11572 56
St-Honoré Rendement	11478 30	11421 19
St-Honoré Services	426 28	409 88
St-Honoré Technol.	656 76	626 98
St-Honoré Valor	12304 33	12206 68
Sécuricic	11228 80	11215 58
Sécuri Taux	10176 80	10175 80c
Sélection Croissance	465 37	442 11
Sécuden (Casden BP)	718 70	708 08
Sicav-Associations	1435 67	1433 52
S.F.I. fr. et étr.	557 08	540 85
Sicav 5000	298 83	290 83
S.I. Est	1130 54	1079 27
Slivafrance	456 59	444 37
Slivam	375 97	365 91
Slivarente	205 25	203 22
Slivinter	378 64	368 51
S.N.I.	1084 39	1052 81
Sogepargne	338 21	325 99
Sogever	929 03	886 90
Soginter	1187 54	1133 69
Soleil Investiss.	436 42	416 63
Stratégie Actions	961 82	915 21
Stratégie Rendem.	1070 03	1036 35
Technocic	993 29	964 36
Techno-Gan	5498 91	5249 56
Trilion	5168 47	5117 30
U.A.P. Investiss.	363 03	349 91
Uni-Associations	109 27	109 27
Unifrance	395 58	377 64
Unifoncier	1102 54	1052 54
Uni-Garantie	1324 76	1298 76
Unigestion	782 79	747 29
Uni-Régions	2400 95	2292 08
Unisanté	2145 12	2074 58
Univer	184 42	184 42
Univers-Actions	933 23	902 54
Univers-Obligations	1472 82	1424 20
Valorem	452 33	441 30
Valorg	1554 11	1552 56
Valréal	81863 92	81823 01

c : coupon détaché – o : offert – * : droit détaché – d : demandé – ◆ : prix précédent ★ : marché continu



Le Monde

La visite à Tunis de M. Jean-Bernard Raimond

Voici le texte du communiqué publié vendredi 8 janvier par le Quai d'Orsay pour annoncer la visite de M. Jean-Bernard Raimond à Tunis :

« *Malgré les charges de son emploi du temps, le ministre des affaires étrangères a tenu à se rendre, dès que possible, à Tunis, où il n'a pu, pour des raisons de santé, effectuer la visite officielle qui avait été prévue les 20 et 21 décembre derniers.*

» *Ce déplacement, qui aura lieu dans le cours de la journée du 9 janvier, aura d'abord pour objet de témoigner aux nouvelles autorités tunisiennes les sentiments particulièrement chaleureux de considération et d'amitié que leur portent le gouvernement et le peuple français. M. Jean-Bernard Raimond indiquera à ses hauts interlocuteurs tunisiens que le gouvernement français souhaite renforcer encore les relations de confiance et de coopération qui caractérisent traditionnellement les rapports entre les deux pays.*

» *Les entretiens que le ministre des affaires étrangères aura à Tunis viseront bien entendu à préparer la visite officielle que le premier ministre tunisien, M. Hedi Baccouche, effectuera en France le 15 janvier, à l'invitation de M. Jacques Chirac.* »

● **M. Chirac espère voir tomber le mur de Berlin.** – Accueillant à l'Hôtel de Ville, en tant que maire de Paris, M. Erich Honecker, le 8 janvier, le premier ministre a déclaré notamment : « *Quelle ville pourrait, mieux que Berlin, symboliser l'état actuel de l'Europe ? Le mur qui la déchire – et qui, je l'espère, tombera un jour (...) rappelle que la division de notre continent n'est pas un simple concept, mais une réalité douloureuse.* »

AFGHANISTAN : une conférence de presse de M. Shultz

Washington pourrait cesser son aide aux moudjahidins avant la fin du retrait des troupes soviétiques

La récente visite à Kaboul de M. Chevardnadze est le signe du « *sérieux* » des intentions de Moscou pour rechercher un règlement rapide du conflit afghan, a déclaré, jeudi 7 janvier, à Moscou, M. Youri Alexeiev, chef du département du Proche-Orient au ministère soviétique des affaires étrangères. Il a indiqué qu'un accord pour une solution politique avait été « *presque atteint* » à Genève, et qu'il restait à arrêter un calendrier du retrait des troupes soviétiques. Il a aussi insisté sur le fait que la négociation de Genève – entre Afghans et Pakistanais sous l'égide des Nations unies – concernant la situation « *extérieure* » était séparée de la recherche d'un règlement politique interne. M. Diego Cordovez, responsable des Nations unies chargé des négociations sur l'Afghanistan, a décidé d'avancer les visites qu'il comptait entreprendre à Islamabad et à Kaboul à la fin du mois pour préparer la prochaine session des pourparlers de Genève. M. Jean-Bernard Raimond, ministre français des affaires étrangères, qui avait reçu mercredi le chargé d'affaires afghan à Paris à propos de la condamnation du photographe français Alain Guillo, devait rencontrer vendredi M. Zain Noorani, ministre d'Etat pour les affaires étrangères pakistanais.

WASHINGTON
de notre correspondant

Au cours d'une conférence de presse, donnée le jeudi 7 janvier à Washington, M. Shultz a apporté quelques précisions sur l'attitude que pourraient adopter les Etats-Unis au cas où les Soviétiques se décideraient vraiment à retirer leurs troupes d'Afghanistan. Le secrétaire d'Etat a assez clairement indiqué que les Etats-Unis pourraient interrompre leurs livraisons d'armes aux résistants avant que les Soviétiques n'aient retiré toutes leurs troupes.

Mais M. Shultz a posé à cela certaines conditions, en particulier que le retrait des troupes soviétiques ait un caractère « *irréversible* », que l'URSS retire, dès le début, un nombre important d'unités (les Etats-Unis redoutent apparemment que les Soviétiques ne laissent le plus longtemps possible sur le terrain leurs éléments d'élite, susceptibles de causer de graves revers à des résistants qui ne seraient plus ravitaillés en armes), et qu'elle cesse de fournir une aide militaire Kaboul.

M. Shultz s'exprimait à ce sujet au lendemain des déclarations encourageantes faites par son homologue soviétique, M. Chevardnadze, à l'issue de son séjour à Kaboul (*le Monde* du 8 janvier) et alors que l'adjoint du secrétaire d'Etat, M. Armacost, a également commenté en termes positifs les résultats de sa propre visite au Pakistan. Cette concordance peut donner l'impression que les choses avancent assez vite, et qu'Américains et Soviétiques négocient discrètement.

Pourtant, au département d'Etat, on affirme que depuis le sommet de Washington, au début de décembre, les Soviétiques n'ont pas donné aux Américains de précisions sur leurs intentions. « *Nous n'avons toujours pas d'indications claires que les Soviétiques aient pris une décision,* [quant à leur retrait], explique un responsable, *et nous pensons qu'il serait grand temps que M. Vorontsov aille faire un tour à Islamabad* » (M. Vorontsov est un diplomate soviétique de haut niveau qui vient d'être déchargé de la négociation sur le désarmement à Genève, apparemment pour lui permettre de se consacrer à l'Afghanistan).

Américains et Soviétiques auront, en tout cas, de nombreuses occasions de se parler. M. Shultz a, en effet, annoncé que lui-même et M. Chevardnadze étaient convenus de se rencontrer tous les mois, d'ici le sommet de Moscou, pour faire en sorte que cette réunion prévue en principe pour mai et juin soit « *un succès retentissant* ». La première de ces rencontres devrait avoir lieu à Moscou à la fin février, c'est-à-dire après le début du nouveau « round » de négociations afghano-pakistanaises à Genève.

JAN KRAUZE.

Succès d'une équipe de chercheurs américains

Le traitement de la myopathie devient envisageable

Une série de résultats récemment obtenus par l'équipe du professeur Louis K. Kunkel (Boston) et publiée il y a peu dans les revues scientifiques *Nature* et *Cell* (1), laisse penser qu'un progrès très important a été accompli dans la compréhension, à l'échelle moléculaire, des causes de la myopathie de Duchenne de Boulogne, la plus fréquente et l'une des plus graves maladies héréditaires touchant le système musculaire.

En 1986, Anthony Monaco, l'un des chercheurs de l'équipe du professeur Kunkel, annonçait en France, lors du premier colloque national sur les maladies neuromusculaires, que la découverte du gène de la myopathie de Duchenne était imminente (*le Monde* du 2 octobre 1986). Après l'isolement de ce gène sur l'un des bras du chromosome X, l'équipe américaine vient d'identifier une protéine (baptisée dystrophine) synthétisée normalement par ce gène.

« *Cette protéine est à la fois géante, impalpable et infinitésimale,* explique M. Jean-Claude Kaplan (Institut de pathologie moléculaire, INSERM, CHU Cochin, Paris). *Elle ne correspond qu'à 1/50 000e des constituants du muscle. Il apparaît pourtant que c'est lorsque cette protéine est anormale ou absente que la myopathie survient.* »

Selon M. Kaplan, la découverte américaine laisse entrevoir de réelles possibilités thérapeutiques pour cette maladie héréditaire. Après l'isolement du gène, deux possibilités étaient, en effet, offertes : soit il s'agissait d'une protéine dite de structure, indispensable à l'architecture même du muscle ; soit il s'agissait d'une protéine dite de fonction impliquée dans la physiologie musculaire.

La dystrophine apparaît aujourd'hui comme étant une protéine de fonction (elle semble jouer un rôle au niveau de la jonction neuro-musculaire et être impliquée à ce niveau dans les échanges de calcium), ce qui permet d'envisager une prise en charge thérapeutique, par médicaments, des enfants atteints de myopathie de Duchenne. Il s'agit là d'une perspective véritablement constructive et enthousiasmante qui pourrait permettre de dépasser le stade de la simple « *prévention par l'avortement* », risque inhérent général à toutes les recherches de biologie moléculaire sur les maladies héréditaires.

J.-Y. N.

(1) Les résultats de ces travaux ont été publiés dans la revue *Nature* (24-31 décembre 1987) et dans la revue *Cell* du 24 décembre 1987.

Les vœux de M. Méhaignerie

Anticipation

Pour présenter à la presse ses ultimes vœux de ministre de l'équipement, M. Pierre Méhaignerie avait choisi l'anticipation en recevant ses invités à la Tête Défense, au pied de l'arche en construction où le ministère doit s'installer à l'été de 1989 : 42 000 m² de bureaux « intelligents » sur trente-cinq étages de la paroi sud de l'arche et un des quatre immeubles de la Colline Sud (3 200 m²). L'établissement public d'aménagement de la Défense est déjà propriétaire de treize étages et 943 millions de francs vont permettre d'acheter les vingt-deux étages restants ainsi que du mobilier et l'équipement bureautique dernier cri. Le grand ministère n'occupera plus que deux sites (puisque le ministre, son cabinet et une direction resteront boulevard Saint-Germain) au lieu d'une vingtaine éparpillés dans Paris.

Après l'inévitable et traditionnel couplet d'autosatisfaction sur les objectifs atteints (soutien de l'activité du bâtiment, relance de l'investissement privé, accélération des financements routiers, amélioration de la sécurité routière, etc.), le ministre a affirmé qu'il n'a pas l'intention de se croiser les bras d'ici à l'élection présidentielle. L'observatoire des loyers prévu à Paris, qui dispose d'un « maillage » de 15 000 références, devrait devenir opérationnel ; on devrait réussir à empêcher le bradage des maisons des accédants à la propriété en difficulté qui n'ont pas réussi à renégocier leurs emprunts ; la décision sur le choix entre les trois projets de l'autoroute A 14 devrait être prise dans la deuxième quinzaine de janvier ; et il reste à lancer plusieurs initiatives en matière d'aménagement du territoire. Aucune décision, en revanche, ne sera prise en ce qui concerne la partie ouest de l'autoroute A 86, qui suscite de multiples controverses.

« *Ce n'est pas une urgence actuelle, en raison des problèmes d'environnement. Au fil des ans, quand l'est parisien aura beaucoup plus d'attrait à cause de ses meilleures conditions de transport, on finira par se poser des questions à l'ouest et, les esprits ayant évolué, le problème sera aussi plus facile à résoudre grâce à l'amélioration des technologies. Entre-temps, le rééquilibrage à l'est aura été réalisé...* ».

JOSÉE DOYÈRE.

A la prison de Strasbourg

Le martyre d'un détenu

Signe de reconnaissance des détenus, trois petits points ont été tatoués sur le front de Jean-Marie Fuss. Son nez est brisé, ses arcades sourcilières éclatées. Les chevilles, les poignets, le dos et la poitrine ont été ébouillantés grâce à de petites résistances électriques qui servent à préparer le thé ou le café. Ses omoplates sont cassées, et ses doigts brûlés à l'allumette. Il a, dit-il, été sodomisé avec un manche à balai.

« *Connu pour de petites babioles* », comme nous le signale notre correspondant Jacques Fortier, Jean-Marie Fuss, trente-sept ans, ferrailleur un peu simplet, était poursuivi pour l'incendie volontaire d'un appentis, ce qu'il reconnaissait volontiers. Ayant omis de se présenter pour un interrogatoire chez le juge d'instruction, M. François Le Henaff, il fait l'objet d'un mandat d'amener et est incarcéré le 17 décembre à la maison d'arrêt de Strasbourg. Dans cette vieille prison, construite au dix-neuvième siècle, les « dortoirs » existent toujours. Et Jean-Marie Fuss partage sa détention avec une dizaine d'autres prévenus.

Fruste, un peu sale, il est vite pris en grippe. Le 31 décembre (est-ce une partie de cartes qui tourne mal, Fuss est-il accusé d'être un « mouton » ?), les sévices commencent. Jusqu'au 4 janvier, aucun membre des personnels de surveillance ne s'aperçoit de rien.

« *C'était la période des congés. On était en sous-effectif* », explique-t-on à l'administration pénitentiaire. Deux cents détenus pour cent places, cinquante surveillants en effectif global, une quinzaine par jour habituellement, dix le jour et cinq la nuit en période de congé : les chiffres parlent d'eux-mêmes. Jean-Marie Fuss, très choqué, a vite été remis en liberté et placé sous contrôle judiciaire. Une enquête administrative a bien sûr été ouverte, et une information judiciaire contre ses codétenus pour violences et actes de barbarie confiée à M. Michel Mollin, juge d'instruction.

Le 19 avril, à Elsau, une nouvelle maison d'arrêt de quatre cents places doit ouvrir ses portes. Là, il n'y aura plus de « dortoirs ».

Ag. L.

M. LOUIS MERMAZ invité du « Grand Jury RTL-*le Monde* »

***M. Louis Mermaz*, député socialiste de l'Isère, ancien président de l'Assemblée nationale, sera l'invité de l'émission hebdomadaire « Le grand jury RTL-*le Monde* », dimanche 10 janvier, de 18 h 15 à 19 h 30.**

Le maire de Vienne, qui est parmi les proches de M. Mitterrand, répondra aux questions d'André Passeron et de Patrick Jarreau du *Monde*, et de Paul-Jacques Truffaut et de Paul Joly de RTL, le débat étant dirigé par Olivier Mazerolle.

Les prochains « Grand-Jury »

Le programme des prochains « Grand-Jury RTL-*le Monde* » est ainsi établi : 17 janvier, M. Valéry Giscard d'Estaing ; 24 janvier, M. Michel Rocard ; 31 janvier, M. Jacques Chirac ; 7 février, M. Laurent Fabius ; 14 février, M. Michel Aurillac (RPR) ; 21 février, M. André Lajoinie ; 28 février, M. Bruno Mégret (FN).

Sanofi a déposé son offre pour la reprise de Robins

La proposition faite par le groupe français Sanofi en vue de racheter la firme pharmaceutique américaine A.H. Robins (*le Monde* daté 3-4 janvier) vient d'être officiellement déposée sur le bureau du tribunal des faillites de Richmond en Virginie. Elle porte sur le versement de 600 millions de dollars (3,36 milliards de francs environ) pour racheter 58 % du capital, et la création d'un fonds de 2,475 milliards de dollars (13,86 milliards de francs) destiné à indemniser les victimes du stérilet défectueux, commercialisé par Robins au début des années 70.

La direction de Robins a réaffirmé son plein accord à cette proposition. Cependant, la partie n'est pas pour autant gagnée. Le comité représentant les actionnaires de Robins, autres que la famille Robins, qui représente 58 % du capital, continue à négocier d'arrache-pied la reprise de l'entreprise avec les deux autres candidats au rachat, à savoir les groupes américains Rorer et American Home Products. M. Jean-François Dehecq, directeur général de Sanofi a déclaré, de passage à New-York : « *Nous sommes ici pour nous battre pour Robins et pour gagner.* » Il n'a pas écarté la possibilité de surenchérir sur les offres concurrentes pour emporter l'affaire.

Le numéro du « Monde » daté 8 janvier 1988 a été tiré à 515 837 exemplaires

A B C D E F G H